

ŒUVRES

DE

M^{GR} DE SÉGUR

—
DEUXIÈME SÉRIE
—

TOME SIXIÈME



PARIS
LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
TOLRA, LIBRAIRE-ÉDITEUR
112 bis, RUE DE RENNES, 112 bis

—
Traduction et reproduction réservées



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2010.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

ŒUVRES

DE

M^{GR} DE SÉGUR

ÉMILE COLIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

LES NOCES D'OR DE PIE IX

Le titre seul de cet opuscule rappelle un des plus beaux triomphes religieux du dix-neuvième siècle et l'une des gloires les plus saintes et les plus douces de ce Pontificat extraordinaire qui a uni tant de gloires à tant de douleurs.

Pendant les quelques mois qui ont suivi le 11 avril 1869, il s'en est répandu de neuf à dix mille exemplaires; et nous savons que ces simples récits des gloires de la Papauté ont touché bien des cœurs. Notre-Seigneur a daigné s'en servir pour ramener, entre autres, à l'amour et à la pratique de la Religion toute une famille ouvrière composée de huit personnes.

LES

NOCES D'OR DE PIE IX

Des Noces d'or.

On appelle *Noces d'or* la fête de famille que les enfants et petits-enfants célèbrent avec une certaine pompe au cinquantième anniversaire du mariage de leurs parents. Le vingt-cinquième anniversaire se célèbre aussi, mais moins solennellement, et s'appelle les *Noces d'argent*. La célébration des noces d'or est assez rare, pour la raison très-simple que la plupart des époux meurent bien avant le-cinquantième anniversaire de leur mariage.

Cela ne veut pas dire, bien entendu, qu'en célébrant ces noces d'or ou d'argent on se marie de nouveau : hélas ! bien souvent, si l'on avait à recommencer, on refuserait de dire le *oui* redoutable des premières noces, et l'on saisirait avec empressement cette occasion pré-

cieuse, quoiqu'un peu tardive, de secouer un joug qui depuis longtemps n'a plus aucun charme. Non ; la fête des noces d'or ou des noces d'argent est tout simplement la célébration d'un anniversaire important pour la famille. D'ordinaire, on entend une Messe spéciale d'action de grâces, à laquelle sont conviés parents et amis ; les deux vieux époux sont là, agenouillés comme jadis, au pied de l'autel, et renouvellent leurs résolutions de faire bon ménage et de se supporter le plus charitablement possible, avec la grâce du bon DIEU.

A une *noce d'or*, célébrée à Paris, entre deux bons vieillards fort aimables, le vieil époux, pair de France et membre de l'Académie, offrit galamment à sa vieille et toujours chère moitié une riche corbeille de noces, du goût le plus jeune, le plus à la mode ; mais, au lieu de dentelles et de bijoux, on y voyait une petite béquille en ivoire, un pince-nez d'or et une tabatière. Il est vrai qu'à ces présents de vieillesse était jointe une aimable et charmante pièce de vers, qui ne sentait nullement les soixante-dix-sept ans du vieux mari.

II

Comment Pie IX a pu célébrer ses Noces d'or.

Quelques braves paysans, lecteurs du *Siècle* et adorateurs du soleil, entendant parler des « noces d'or » de

Pie IX, croyaient que le Saint-Père, marié jadis, allait se remarier, et profiter de sa haute position pour faire un mariage très-riche, un mariage tout d'or. « Il fait très-bien, ajoutaient-ils froidement ; à sa place, nous en ferions autant. » — Le fait est historique.

Grâce au ciel, le Pape Pie IX n'est pas marié ; ou, pour mieux dire, il est, grâce au ciel, marié à la sainte Église, notre Mère à tous. C'est ce qui fait que nous l'appelons « Notre Saint-Père ».

Il y a en effet un mariage spirituel, qui est encore plus important, qui est plus fécond que le mariage ordinaire : c'est cette belle et sainte union que contractent les prêtres avec l'Église, avec les âmes, avec la sainte Eucharistie, le jour de leur ordination et de leur première Messe. Ce jour-là, le prêtre, accepté librement par l'Église, la choisit librement aussi pour son épouse et pour son partage ; il se donne tout entier à elle, tout entier aux âmes ; et c'est la Messe, c'est l'adorable festin de l'Eucharistie, qui est le beau banquet de noces de ce mariage sacerdotal. Comme l'époux à son épouse, le prêtre se donne à l'Église sans retour, et le serment de fidélité qu'il lui fait est également indissoluble.

Cette union étant la plus belle, la plus noble, la plus heureuse, la plus féconde, la plus magnifique de toutes, il est tout naturel que le prêtre en célèbre avec bonheur le vingt-cinquième, et, plus encore, le cinquantième anniversaire, ainsi qu'il est d'usage pour les mariages ordinaires. S'il est curé, sa paroisse, qui est sa famille spirituelle, célèbre avec lui ces touchants anniversaires ; s'il

est Evêque, on les célèbre plus solennellement encore avec lui dans tout le diocèse ; car le diocèse est la famille spirituelle de l'Evêque. Enfin, s'il est Pape, c'est-à-dire Evêque et Pasteur de l'Eglise universelle, ce sont tous les Evêques, tous les prêtres, tous les fidèles de l'univers qui solennisent avec leur Père commun cette grande et douce fête de famille.

C'est ce qui a eu lieu tout récemment à Rome et dans le monde entier. Le 11 avril, en effet, il y a eu cinquante ans que notre bon et saint Pie IX a célébré sa première Messe. Ce jour-là, il a célébré ses *noces d'or*, et, comme il convenait, toute l'Eglise les a célébrées avec lui.

III

Comment le bon DIEU a voulu donner à ces Noces d'or un éclat et un retentissement extraordinaires.

La Providence, qui dispose toutes choses pour le plus grand bien des âmes et qui fait produire, quand elle veut, aux plus petites causes des effets immenses, a voulu se servir de cet événement, peu considérable en lui-même, pour ébranler tous les cœurs, pour ranimer partout l'amour du Saint-Siège et pour glorifier, à la face du monde entier, le Vicaire de JÉSUS-CHRIST, le Chef de la seule véritable Eglise, le saint et grand Pie IX. Jusque-là, on n'avait jamais vu les noces d'or d'un Pape devenir un événement public et général, une véritable solennité

religieuse, à laquelle tous étaient irrésistiblement entraînés. Et cependant bien des Souverains-Pontifes, Grégoire XVI, par exemple, Pie VII, Pie VI, etc., avaient pu célébrer leur cinquantaine sacerdotale. Humainement parlant, la merveilleuse solennisation des noces d'or de Pie IX est donc un fait inouï, inexplicable, surnaturel.

Cette explosion de dévouement et d'amour est un événement d'une portée incalculable. Elle a montré, plus clair que le jour, la vitalité toute-puissante de cette antique Église catholique, que nos méchants petits journalistes déclarent chaque matin, sinon morte, au moins mourante; elle a prouvé que dans notre dix-neuvième siècle, comme dans les dix-huit siècles qui l'ont précédé, la foi remue les montagnes, fait des prodiges et ne peut être arrêtée par rien ni par personne. Elle a montré enfin que Pie IX, le grand et bien aimé serviteur de l'Immaculée Vierge MARIE Mère de DIEU, est précieux aux yeux du Seigneur.

Aucun mot d'ordre n'a été donné, ni à Rome, ni en Italie, ni en France, ni en Allemagne, ni en Angleterre, ni en Amérique, nulle part.

Quelques étudiants de Venise, dit-on, s'étaient promis de faire une petite collecte pour l'offrir au Saint-Père, le 11 avril, comme un nouveau témoignage de leur piété filiale. Leur idée parut bonne; colportée par quelques feuilles catholiques, elle se répandit bientôt, et elle grandit si bien qu'en un clin d'œil le monde entier en fut électrisé.

Tout s'est fait sous l'inspiration de la foi, du dévoue-

ment, de l'amour. Un souffle mystérieux a passé sur Rome et sur le monde, semblable à celui qui ébranla jadis toute la ville de Jérusalem, le dimanche des Rameaux : tout le peuple se porta à la rencontre de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, pour l'acclamer et le bénir; hommes, femmes, enfants, tous, ivres de joie, chantaient ses louanges et le reconnaissaient pour le Fils de DIEU.

Notre-Seigneur a voulu ménager un triomphe pareil à son saint Vicaire, au fidèle serviteur de sa Mère bien aimée; et ce triomphe, c'est le 11 avril qu'il a eu lieu dans le monde entier, mais à Rome surtout, à la stupéfaction des méchants et aux applaudissements enthousiastes non-seulement de tous les pieux fidèles, mais encore de tous les gens de bien.

Pie IX a été le premier à s'étonner de ce spectacle, dont il n'y avait pas eu d'exemple dans l'histoire de la Papauté. « Ici tout est miraculeux, disait-il. Je ne pensais même pas à solenniser cet anniversaire; et voyez : aujourd'hui tous les prêtres du monde ont dit la Messe pour moi! » Et le bon Saint-Père ajoutait, avec cette fine malice qui chez lui s'allie si bien avec la bonté du Père et même avec la majesté du Pontife : « Voilà le vrai suffrage universel. Moi, je ne l'ai point sollicité, comme dans la pauvre Italie, le poignard et l'argent à la main. Voyez ces dons que m'apportent mes enfants! » Et il se mit à pleurer.

IV

**Des préparatifs qui eurent lieu à Rome
et dans l'État pontifical aux approches du grand jour.**

Depuis plusieurs jours, Rome et ses environs se préparaient à fêter leur Père bien aimé, leur très-bon, leur très-saint Père. Tout le monde était en émoi. Quatre ou cinq jours avant la fête, un de nos amis écrivait de Rome :

« Les préparatifs des fêtes du 11 avril, le concours immense des envoyés catholiques et des pèlerins, l'arrivée des dons et des offrandes de toute sorte, absorbent l'attention publique. Le nom de Pie IX est sur les lèvres comme dans le cœur de tous les chrétiens. Si l'on rencontre un visage sombre, c'est celui d'un ennemi. Au reste, il y a comme une contagion d'amour et d'enthousiasme qui atteint beaucoup d'esprits, jusqu'ici indifférents ou hostiles. Ceux que la haine et les pratiques des sectes maçonniques n'ont pas complètement pervertis, s'avouent vaincus et se rendent. Le grand Pape jouit en père du bonheur de ses enfants. A le voir, on sent qu'il porte en lui la triple flamme de la foi, de l'espérance et de la charité. Il croit au triomphe de l'Église; il l'attend, il l'aime. Rarement un homme a été aussi partagé que Pie IX entre les vicissitudes et les prospérités. Dieu a voulu que son Vicaire eût une âme capable de tant de courage et de tant de mansuétude en des jours comme

les nôtres, où le mal et le bien devaient s'affirmer avec une énergie si extraordinaire.

« Les offrandes, qui arrivent de toutes parts, proclament l'universalité de l'enthousiasme généreux des enfants de Pie IX. Malgré l'exiguïté de ses ressources, le Sacré Collège des Cardinaux a réuni, pour être présentée à Sa Sainteté, une somme de trente mille francs en pièces d'or pontificales de cent francs. Le Conseil des Ministres, la Consulte des finances, le Conseil d'Etat ont également réuni des sommes considérables. Les Ministres ont fait fabriquer une croix, ornée de pierres précieuses et soutenue par une chaîne d'or d'une valeur de 30,000 francs. C'est un chef-d'œuvre d'orfèvrerie, digne du célèbre Benvenuto Cellini.

« Toutes les communes de l'État pontifical envoient des échantillons de leurs produits. Monte-Rotondo offre un tonneau de mille litres de vin vieux ; le tonneau est de bois doré, avec des cercles d'argent, et est traîné par un magnifique attelage. Albano et Frascati ont construit un élégant pavillon, surmonté d'une vaste coupe emplie de ce miel que chantait Horace, et dans ce pavillon se trouvent étagés les meilleurs vins, les huiles les plus fines, les plus beaux fruits, etc. Les campagnes sont généreuses et protestent contre l'absurde préjugé qui veut que le sol romain soit infécond ou inculte.

« L'affluence des dons que le Saint-Père reçoit des provinces pour le 11 avril est telle, que Mgr Pacca, Major dome de Sa Sainteté, est embarrassé pour leur trouver une place ; il disait l'autre jour que les cours du Bel-

védère, des Galeries et des Loges de Raphaël ne suffiraient pas pour les contenir

« La commune de Guercino envoie à Sa Sainteté du papier superfin ; celle de Cori, du tabac ; celle de Velletri, un grand assortiment de bouteilles de vin, avec une médaille en or relative à la solennité ; celle de Cisterna, plusieurs barils de vin et 200 fromages des plus exquis ; celle de Monte-Rotondo, un tonneau de vieux vin échappé comme par miracle aux garibaldiens, en 1867. L'adresse qui accompagne ce tonneau contient le souhait que la vie du Saint-Père dure aussi longtemps que durera ce vin, n'étant employé tous les jours par lui que dans la célébration du Saint-Sacrifice. Cette énorme pièce est surmontée de l'image de saint Michel Archange. On l'appelle dans le pays *la botta del miracolo*, le tonneau du miracle. Elle a été, en effet, assez habile pour se dérober l'an dernier, on ne sait en vérité comment, à la rapacité des bandes garibaldiennes ; on ne sait pas non plus comment nos zouaves pontificaux, après avoir remplacé les garibaldiens à Monte-Rotondo, ne découvrirent pas ce trésor, pendant un séjour de six mois, où ils manquaient souvent du nécessaire. C'est que ce tonneau de vieux vin avait une destination providentielle : il devait être étrenné par Pie IX lui-même, qui voulut, dit-on, se servir de ce vin pour célébrer, le 11 avril, sa Messe jubilaire sur l'autel papal de la Basilique de Saint-Pierre.

« D'autres communes envoient au Pape des olives, de l'huile, des agneaux, des veaux, du blé, des jambons,

et cent autres spécialités qui les distinguent. La commune de Rome présentera à Sa Sainteté un calice incrusté de pierres précieuses, chef-d'œuvre d'orfèvrerie. L'administration des hôpitaux lui offrira un magnifique pupitre. Le Sacré-Collège et l'Ordre de Malte déposeront de grandes sommes à ses pieds. D'autres dons considérables en numéraire lui seront offerts par les Camériers secrets, par les corporations, les instituts et les établissements de tout genre ; par le personnel de tous les bureaux du gouvernement ; par les différents corps de l'armée pontificale, etc.

« On a résolu aussi d'admettre à la manifestation de leur joie les jeunes personnes de la noblesse romaine, qui toutes, vêtues de blanc, seront présentées au Saint-Père par une pieuse dame romaine, la princesse Odescalchi, née comtesse Branitska. La princesse lira une adresse en leur nom, et présentera à Sa Sainteté un plateau plein de pièces d'or. C'est cette même princesse qui, il y a environ quatre ans, a été guérie subitement par la bénédiction du Saint-Père, au moment où, abandonnée de tous les médecins, absolument désespérée, munie des derniers sacrements, elle se préparait à paraître devant DIEU. C'était le soir ; le lendemain la princesse allait au Vatican remercier Sa Sainteté.

« Les petits garçons de la noblesse romaine viendront aussi témoigner leur allégresse et leur reconnaissance au Souverain-Pontife et lui offrir de belles pièces d'or.

« Le Saint-Père a résolu de se retirer complètement des affaires de l'Église et de l'État durant les trois jours

qui précéderont le mémorable anniversaire. Il veut s'isoler entièrement, se recueillir au pied de son crucifix et ne songer qu'au salut de son âme. On dit que d'importantes résolutions seront prises par lui dans cette retraite. Toutes les audiences seront suspendues pendant ces trois jours.»

V

La veille de la fête.

Depuis que Rome s'est mise en fête pour Pie IX le ciel ne nous refuse plus son soleil. Plus un nuage : on dirait que le printemps attendait le jour de Pie IX. Cela paraîtra puéril aux libres-penseurs, qui se condamnent à ne voir Dieu nulle part ; mais le peuple chrétien sait que Dieu est partout, et sourit à son Vicaire lorsqu'il veut le consoler.

A chaque instant des chariots traversent Rome, portant les dons des villes et des villages des provinces au Saint-Père. Ces chariots sont ornés de drapeaux aux couleurs pontificales, précédés ou escortés de paysans à cheval. La foule les voit passer avec satisfaction, et les applaudit. Ils répondent en agitant leurs chapeaux et en criant : *Vive Pie IX!* C'est une belle chose pour les yeux et encore plus pour le cœur, que de voir arriver, à chaque instant, ces brillantes charrettes de campagne toutes décorées de fleurs et de feuillages, portant, au-dessus du chargement, un beau drapeau aux couleurs

pontificales, le plus souvent avec l'inscription suivante : *Vive Pie IX! Le peuple de tel ou tel endroit à son Souverain!*

Toutes les communes rivalisent entre elles, et plusieurs qui avaient apporté leurs présents dans la journée d'hier en rapportent de nouveaux aujourd'hui, afin de ne pas se laisser surpasser par d'autres communes, leurs voisines. C'est à qui montrera le plus et le mieux sa fidélité, son attachement à son Pontife et à son Roi bien aimé.

N'est-ce pas une chose admirable que cet élan de toutes les âmes vers le Pontife vénéré, vers le bien aimé Souverain d'un petit État que les passions révolutionnaires se disputent avec tant d'acharnement! Quelle popularité de nos jours oserait se mettre à côté de celle du bon et doux Pie IX!

Sur le pont Saint-Ange, aux abords du Vatican, la foule est plus compacte. Au pied de l'escalier royal se tiennent des employés du Palais Apostolique chargés de recevoir ces dîmes gigantesques de tout un peuple à son Roi. Jamais on n'avait vu un tel spectacle; jamais un délire plus universel de joie n'avait remué Rome et le petit État pontifical.

Vers quatre heures du soir, le Souverain-Pontife, étant passé de ses appartements dans la salle du Consistoire, y a trouvé réunies les députations des provinces, ainsi que cent cinquante jeunes gens romains et soixante petits enfants des écoles de musique qu'il a récemment fondées pour la restauration du chant religieux. A peine

a-t-il pris place sur le trône, entouré des Prélats de sa cour, qu'un poète romain lui a présenté un hymne composé pour la circonstance. M. l'abbé Rosati, de la chapelle pontificale, a fait aussitôt chanter cet hymne, dont toutes les parties, vraiment remarquables comme style et comme facture, ont paru causer un vif plaisir à Pie IX. Le chant terminé, les maîtres et la députation des écoles, conduits par l'abbé Gaétan Foresti, sont venus s'agenouiller sur les marches du trône, et ont supplié Sa Sainteté d'accepter le don d'un calice comme un symbole des bénédictions célestes qu'ils demandaient à DIEU de répandre sur leur Pontife et Roi. Le Pape, souriant, a pris de ses mains le calice, répétant d'une voix émue les paroles de la sainte Messe :

« Calicem salutis accipiam et nomen Domini invocabo. Je prendrai le calice du salut, et j'invoquerai le nom du Seigneur. »

Et il a dit qu'il acceptait volontiers ce que lui présentaient ces chers jeunes gens, encore qu'ils lui eussent, par leur chant, adressé déjà un très-bel hommage.

Puis il a écouté la lecture d'une adresse des provinces, et y a répondu par des paroles d'une bonté exquise.

« Je remercie mes enfants, a-t-il dit; je les remercie
 « de ces témoignages si vifs de leur fidélité et de leur
 « dévouement. Vos dons me sont très-agréables, parce
 « que l'amour et la prière les accompagnent. Prions,
 « mes enfants, afin que se lèvent bientôt des jours de
 « paix et de félicité sur ce beau pays d'Italie. » Et le
 Saint-Père ajouta que, pour lui, il espérait que ces

jours étaient proches, et que l'harmonie qu'il venait d'entendre était comme le prélude de l'harmonie qui s'établirait dans le monde. Avant de donner sa bénédiction, il a dit encore d'autres paroles, qu'on n'a pas entendues, parce que la douce ivresse des enfants et leurs acclamations couvraient la voix du Pontife.

Des groupes de Romains parcourent les rues populeuses, chantant des hymnes qu'accompagnent les sons de la mandoline et des guitares; de pieuses confréries sillonnent la ville, récitant le rosaire et s'arrêtant devant les madones; de brillants équipages emportent la société étrangère vers les thermes de Caracalla, que l'on illumine aux feux de bengale.

Rome s'anime de joies extraordinaires. Le jour les visages sont pleins de lumière, la nuit les maisons et les palais sont de feu.

Chaque convoi du chemin de fer jette dans la ville des flots de fidèles; et dans ce peuple dominant par le nombre les sujets du Pape et ceux des villes d'Italie, qui envoient leurs députations chargées de présents. Partout on dispose d'ingénieux préparatifs pour les illuminations. L'art inspiré par l'amour filial réalise des merveilles : ce sont des peintures, des allégories, des emblèmes, des architectures monumentales.

Les places publiques sont converties en musées. Les temples, les édifices, les obélisques seront revêtus de flammes. Des concerts de voix et d'instruments célébreront les gloires de Pie IX. Et, chose charmante, tout cela est spontané.

Le Sacré-Collège, le Conseil des Ministres, le Conseil d'État, la Consulte des finances, tous les corps de l'État offrent au Saint-Père des témoignages de leur dévouement.

Les employés civils, cotisés entre eux, ont fait exécuter par d'habiles artistes une croix pastorale enrichie de pierreries et appendue à une chaîne d'un travail exquis. On assure que c'est un vrai chef-d'œuvre.

Le directeur général des douanes, M. Sterbini, a eu la pensée très-délicate d'enfermer dans un cadre d'argent, parsemé de pierres précieuses, un tableau de la Sainte-Vierge devant lequel Pie IX célébra sa première Messe, et de le présenter à Sa Sainteté, ainsi que les pièces authentiques de son ordination, recouvertes d'une reliure très-riche. Le tableau et les documents avaient été précieusement conservés par des parentes encore vivantes de M^{sr} Caprano, qui ordonna prêtre l'abbé don Giovanni Mastai, devenu depuis Pie IX. Ce tableau représentait la célèbre *Madone du Bon-Conseil*, si chère à la piété des Italiens. Entre tous les autres, le don de cette sainte image a dû toucher particulièrement le cœur du Saint-Père. La très-sainte Vierge, en effet, a présidé dans les conseils de DIEU à la vocation de Pie IX, providentiellement destiné à devenir le grand Pape de ce siècle. En revenant ainsi sous les yeux du Saint-Père, Notre-Dame du Bon-Conseil ne semble-t-elle pas lui dire et nous dire à tous : « Je continuerai à protéger mon fidèle serviteur ; je ne cesserai de le guider et d'être son « bon conseil » dans tous les desseins qu'il forme pour la gloire de DIEU et le salut du monde ? »

La municipalité a fait ciseler un calice d'une richesse et d'un fini de travail irréprochables ; il est tout resplendissant de pierreries ; on l'estime à une trentaine de mille francs ; et l'on dit que S. Exc. le sénateur ayant supplié Sa Sainteté de s'en servir pour la Messe de son Jubilé, Pie IX, qui craignait qu'un refus n'affligeât la municipalité, aurait répondu avec une délicatesse charmante : « J'ai promis de donner le calice dont je me servirai ce jour-là. Or, je tiens à conserver le vôtre. » Les Évêques d'Amérique ont envoyé plusieurs caisses. En ouvrant une de ces caisses, on y a trouvé une légère couche de chocolat destiné aux déjeuners du Pape, et, sous ce chocolat, des lingots d'or de la Californie, dont la valeur s'élève, dit-on, à près de trois millions. Au reste, depuis plusieurs jours, des voitures chargées de caisses venant de tous les pays arrivent au Vatican.

La Typographie de la Chambre Apostolique a eu l'honneur de remettre hier à Sa Sainteté un missel sortant des presses pontificales ; c'est un vrai chef-d'œuvre typographique.

Les dons en argent qui seront faits en cette circonstance au Saint-Père sont évalués à plusieurs millions. L'Allemagne seule a donné un million ; la France davantage ; l'Angleterre est digne d'elle-même ; la Belgique est inépuisable ; l'Italie veut prouver qu'elle est grande par la foi, grande par la générosité, en dépit de la Révolution, qui s'acharne à la diminuer de toute manière. Les nations de l'Europe et de l'Amérique rivalisent de

générosité ; c'est un spectacle sublime, qui doit réjouir les Anges.

Des employés des Palais Apostoliques se tiennent au bas du grand escalier royal du Vatican pour recevoir les dons des habitants des campagnes. Ils apportent les produits de leur industrie, du blé, de l'huile, du vin, des fruits, des œufs, beaucoup de fleurs, du chanvre, de la soie, des instruments aratoires et aussi des animaux, des chevreaux, des agneaux, des volailles. On dit que le bon Pie IX, en voyant arriver toutes ces provisions, se prit à dire gaiement : « Le Pape peut vivre cent ans ; il aura de quoi manger. »

D'autres apportent des marbres, des sculptures, des marqueteries en asphalte de Colleparado, des poteries de Civita-Castellana, des pains de soufre de Viterbe, de l'alun de Civita-Vecchia, des pièces de drap de Veroli et d'Alatri, des papeteries de Guercino et de Grotta-Ferrata. D'autres, enfin, allant au-devant du cœur de Pie IX, apportent des chaussures pour les pauvres, des chapeaux pour les écoliers, des bonbons pour les enfants.

Parmi les objets d'art offerts à Sa Sainteté, et dont plusieurs étaient de très-grand prix, on en a remarqué trois de peu de valeur : une serrure à secret, un petit cadran solaire, et un bouquet de mtiguets en verre filé. Sur la serrure, on lisait : *A celui qui a reçu le pouvoir d'ouvrir et de fermer* ; sur le cadran : *Tu lui marqueras beaucoup d'heures prospères* ; et autour du bouquet : *La plus petite des fleurs au plus grand des hommes et des rois*.

On a offert au Pape douze beaux canons. Les noms

qui y sont gravés rappellent l'inappréciable cadeau de sang que tous les peuples ont fait au Saint-Siège l'année précédente : Quatrebarbes, pour la France ; Bertolini, pour l'Italie ; d'Alcantara, pour la Belgique, etc. Les Romains apportent leurs belles écharpes de soie, des orfèvreries étrusques, des mosaïques en grand nombre. C'est un mouvement d'affection et d'enthousiasme qu'on ne peut voir sans une profonde émotion. On a ingénieusement et affectueusement appelé cette exposition de tous les dons du Jubilé de Pie IX, dans la grande cour du Vatican, « *l'Exposition de l'amour universel* ».

Que dire du mouvement religieux ? Les confessionnaux sont assiégés. On évalue à 60,000 au moins le nombre des communions que distribueront les prêtres dans la matinée de demain.

Les pauvres auront la plus large part à la fête. Encore que les dons faits au Saint-Père doivent retomber sur eux, des familles riches de Rome distribueront demain des vivres et des vêtements aux indigents de leurs quartiers. Un patricien dont nous tairons le nom servira à sa table douze pauvres vieillards.

VI

Le Saint-Père à Saint-Jean de Latran.

Le Saint-Père s'est rendu à la clôture du *triduo* solennel que le Chapitre de Saint-Jean de Latran avait commencé le 8.

Aux abords de la Basilique, les acclamations qui l'avaient salué sur tout le parcours depuis sa sortie du Vatican ont redoublé. Les trois grandes nefs étaient remplies de peuple, et tout le Sacré-Collège assistait à la cérémonie. Il y avait aussi tout ce que Rome compte en ce moment de personnages de distinction, les députés catholiques des nations et un immense clergé.

Quand Pie IX, de sa voix si pleine et si vibrante, a entonné le *Te Deum*, un frisson de piété et d'amour a ému les fidèles, qui ont alterné avec les chantres les versets de l'hymne de saint Ambroise. Il n'y a pas de Romain, même illettré, qui ne sache par cœur le *Te Deum*. Heureux peuple ! depuis quatorze siècles qu'il a pour roi le Vicaire de JÉSUS-CHRIST, il a reçu tant de grâces du ciel, il a vécu et il vit tellement au milieu des prodiges, que les paroles de cet acte solennel de remerciement lui sont habituelles !

La Basilique, Mère et Maîtresse de toutes les Églises, était décorée avec un goût parfait. Partout des fleurs, des lumières et le mélange des feuillées de buis et de l'encens, qui donnent une senteur particulière aux églises de Rome.

A la sortie du Pape, les *viva* ont éclaté avec tant d'enthousiasme, que Sa Sainteté paraissait très-émue.

Un vieillard qui a connu Anna-Maria Taïgi, disait : « Ne voyez-vous pas là le triomphe que la Vénérable a prédit au Pontife qui devait succéder à Grégoire ? Et ce n'est là qu'une des phases de ce triomphe : il aura son épanouissement dans le Concile, que la Vénérable a égale-

ment annoncé, comme l'avait annoncé la Sœur de la Nativité: Nous sommes ici au centre du monde choisi de DIEU pour les grands actes de sa miséricorde et de son amour. C'est, sans contredit, l'un des épisodes du grand triomphe catholique prédit par saint Léonard de Port-Maurice et par tant d'autres, pour le temps qui doit suivre la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception. »

VII

L'aurore du 11 avril.

Le 11 avril, au point du jour, les canons du château Saint-Ange ont annoncé le cinquantième anniversaire du sacerdoce de Pie IX. Les étendards de l'Église sont hissés sur les bastions, comme au jour de Pâques et de Noël.

A l'entrée du pont Saint-Ange s'élève un monument décoratif d'une rare élégance: il est surmonté d'une statue gigantesque de Pie IX, debout et bénissant, accosté par la Religion et la Foi. Au-dessous sont peintes sur fond d'or les figures allégoriques des cinq parties du monde.

Les deux rues qui, du fort Saint-Ange, conduisent au Vatican, sont reliées à l'entrée par une décoration colossale formant deux arcs de triomphe. Entre les arcs, on aperçoit la figure du Christ assis sur les nuages, les bras étendus vers la terre, et montrant les plaies de ses mains.

Sur la corniche sont écrites les paroles : *Ego sum via, veritas et vita*. Je suis la Voie, la Vérité, la Vie.

Tout le Borgo est orné de feuillages, de guirlandes, de laurier et de buis chargés de mille fleurs. Le sol est couvert de ce splendide sable jaune, mis en usage par les Césars de l'ancienne Rome, et que la Rome chrétienne a conservé, pour faire honneur à ses Pontifes dans les grandes solennités.

La Basilique est tendue de draperies pourpre et or : l'antique et vénérable statue de saint Pierre, revêtue des ornements pontificaux, porte la Tiare ; devant elle brûlent deux grands cierges peints, que supportent de gigantesques candélabres de bronze. Aux pilastres sont adossés deux bouquets, deux mosaïques de camellias blancs et rouges. Ces bouquets ont *quatre mètres de diamètre*. L'un porte écrit en camellias rouges : *Pio Papæ IX, Genua* ; — Au Pape Pie IX, la ville de Gênes. L'autre : *Tu es Petrus*.

L'autel de la *Confession* de Saint-Pierre est resplendissant de lumières et chargé de cierges. L'immense Basilique présente le plus magnifique aspect.

VIII

La Messe du Saint-Père.

A six heures du matin, des flots de peuple envahissent les nefs. On n'y avait jamais vu tant de fidèles, même en

1862 et en 1867, pour les fêtes de la canonisation et du centenaire

Il n'y a point de tribunes. Quelques banquettes seulement, autour de la *Confession*, pour les Cardinaux, les Souverains, le corps diplomatique. Le peuple fidèle est partout : tout est plein. La foule est si compacte, que les prêtres qui terminent la Messe aux divers autels de la Basilique ne peuvent plus rentrer dans la sacristie ; il faut une escorte pour leur ouvrir le passage. On estime que plus de *cent mille* personnes ont, dans la matinée de ce grand jour, prié dans la Basilique.

A sept heures et demie, le Pape descend du Vatican et s'arrête dans la chapelle du Saint-Sacrement, où se donne la communion. A huit heures, il est à l'autel, et la chapelle pontificale entonne des motets, déployant pour les harmonies de *Palestrina* les voix de ses meilleurs chanteurs.

Tout est d'une simplicité plus grande que les plus grandes magnificences. Jamais on n'a vu plus de monde à Saint-Pierre ; jamais on n'a entendu moins de bruit. Ce qui donne à ce concours immense un caractère si religieux et si touchant, c'est qu'on n'est pas venu à Saint-Pierre par curiosité, mais pour y remercier et y prier DIEU avec le Pape. Il y a là moins de beau monde qu'aux autres solennités ; mais, en revanche, énormément de pauvres campagnards, venus, pendant la nuit, des anciennes provinces du Saint-Siège et de tous les coins de l'Italie.

Le recueillement est admirable. Pie IX semble trans-

figuré par la piété. Son visage a des transparences comme les peintres en donnent aux figures célestes. Autour de lui, des Prélats, des fidèles versaient des larmes.

Dans toutes les parties de la Basilique, auprès des grands tombeaux des Papes, le long des murs de marbre, derrière les piliers massifs, on aperçoit des prêtres, des femmes, des pauvres, des pèlerins priant à genoux, les mains jointes, les paupières baissées ou le regard perdu dans la contemplation. L'esprit de DIEU est ici. C'est l'esprit de DIEU qui a fait toutes ces choses, qui a secoué le monde comme un vase plein, et répandu sur sa Rome aimée et bénie ces fleurs, ces parfums spirituels.

Après s'être communié et avoir bu le Sang de l'auguste Victime immolée dans ses mains saintes, Pie IX a distribué le Pain eucharistique à près de trois cents fidèles. Les premiers qu'il admet sur le degré le plus élevé de l'autel sont neuf enfants pauvres de l'hospice de Tata Giovanni. On dirait qu'ils figurent les neuf chœurs angéliques aux pieds du Vicaire de JÉSUS-CHRIST.

La Messe terminée, Pie IX, d'une voix où l'on sent l'allégresse et le transport de son âme, entonne le *Te Deum*, et, comme hier, tout le peuple répond. Nul ne peut se défendre d'un saisissement ineffable.

En entendant la belle voix du Pape, pleine d'émotion et de ferveur, un enfant du peuple disait avec enthousiasme à quelques petits compagnons : « Vous l'avez entendu? Quelle voix! quelle voix! C'est comme une voix du ciel! »

Impossible de redire l'accent plein d'éclat, d'élan, d'émotion, qui s'échappait de toutes les poitrines et de tous les cœurs. La joie et les transports de l'amour et de la reconnaissance débordaient de toutes parts. Impossible de rendre un spectacle aussi émouvant que sublime. Que de douces larmes ont été versées en ce moment !

Après la Messe, le Pape a accepté les rafraîchissements que le Chapitre des Chanoines de Saint-Pierre lui a offerts, ainsi qu'à un millier d'autres personnes ; puis il s'est retiré au palais du Vatican, où il a reçu, durant une partie de la journée, les députations accourues de tous les côtés pour lui présenter les félicitations, la vénération et l'amour des populations.

IX

Réception solennelle des députations du monde catholique.

Dans l'après-midi, le Saint-Père daigna recevoir dans l'énorme salle qui surmonte l'atrium de Saint-Pierre, les députations du monde catholique. On avait érigé un trône, sur lequel Pie IX a pris place, pendant que plusieurs milliers de fidèles, à la fois, se prosternaient devant lui.

Pendant près d'une demi-heure, Pie IX a reçu les dons que venaient déposer à ses pieds les chefs des députations de tous les pays. Puis il a parlé longuement

en italien. C'était la Société de la jeunesse catholique italienne qui avait eu l'honneur, il faut le dire à sa louange, de prendre l'initiative de ce mouvement.

Les Allemands dominaient, paraît-il, dans l'assemblée; une fois enthousiasmés, ils sont longs à retrouver le calme. La belle allocution du Pape était à chaque instant interrompue par des *hourrahs* frénétiques. Le Saint-Père lui-même a dit depuis, qu'il y avait eu ces jours-là à Rome « une sainte frénésie ». C'était la frénésie du dimanche des Rameaux, la frénésie, le souffle de la Pentecôte. Une fois, durant cinq minutes, ces bons Allemands ont coupé la parole à Pie IX.

Le Saint-Père a fait le tableau des souffrances particulières de l'Église et de Rome en ce temps, et montré la portée exceptionnelle des manifestations catholiques actuelles. Puis, s'adressant aux fidèles présents, il les a remerciés, eux et leurs nations, les a encouragés à soutenir avec lui les droits de Dieu et les principes religieux et sociaux, récemment proclamés par le Saint-Siège. Enfin, après les avoir invités tous à embrasser dans les étreintes de la charité les hommes égarés, il a béni l'assistance.

Il faut renoncer à rendre les transports, l'ivresse de la foule, ainsi que la joie qui brillait dans le regard du Pape.

Avant de se retirer, il a paru à l'un des balcons de la Basilique, et la foule immense qui couvrait la place l'a salué des cris de : « Vive Pie IX ! vive le Pape-Roi ! »

Voici le résumé du discours qu'il leur a adressé :

« L'Église de JÉSUS-CRIST fut toujours l'objet des per-
 « sécutions des méchants ; mais si elle dut constamment
 « combattre, elle sortit toujours victorieuse de ces com-
 « bats. DIEU défendit toujours et défend encore son Église,
 « en se servant, suivant la diversité des temps, de
 « moyens divers. Il en employa jadis qui ne seraient
 « peut-être plus utiles de nos jours. DIEU ne veut plus
 « nous accorder la grâce d'opérer des prodiges pour
 « convertir, comme autrefois, les peuples, lorsqu'il
 « leur suscitait des Saints. Ce n'est pas que les Saints man-
 « quent actuellement ; mais si, à l'heure qu'il est, ils
 « étaient envoyés aux villes et aux nations, un parti très-
 « puissant, bien que formé réellement des minorités de
 « ces dernières, les persécuterait à outrance, au lieu de
 « les écouter, et rendrait vaine leur mission en entra-
 « vant l'exercice de leur ministère.

« Cependant DIEU ne permet pas que son Église soit
 « abandonnée, et si elle était délaissée de tous, il saurait
 « encore, avec sa puissante et impérieuse parole, faire
 « tomber les vents et réduire au silence les mugissements
 « des flots. Mais cet abandon n'est pas consenti par
 « DIEU, et, bien que son Église soit attaquée de toutes
 « parts, des millions et des millions de catholiques (et
 « je vois ici les représentants de toutes les nations
 « devant moi) se lèvent prêts à défendre le Saint-Siège
 « et tous nos droits. Non, certes, nous ne devons pas,
 « en leur présence, descendre à des conciliations indi-
 « gnes.

« Oui, dites-le comme je vous le dis à vous-mêmes,
« dites à tous ceux qui désirent de telles choses, que la
« vérité ne peut se concilier avec l'erreur, avec le men-
« songe, et que cette vérité est celle qui a déjà été pro-
« mulguée à tant de reprises par ce Saint-Siège, et
« même dernièrement. Prions plutôt, afin que tous se
« convertissent à elle, et que nous puissions nous em-
« brasser tous dans son sein. Mais il y a beaucoup
« d'hommes qui sont encore séparés de nous dans la
« foi; prions donc pour ceux-là aussi, afin qu'ils ren-
« trent tous dans le giron de cette sainte Église, sous
« le toit du Père commun, et augmentent le nombre de
« nos frères.

« Oh! qu'une même foi vous anime, qu'une même
« émulation de piété vous unisse, cette émulation qui
« vous porte sans cesse vers Rome comme vers votre
« centre de gravité, et qui vous fait vous serrer autour
« de ce Saint-Siège. Oh! Rome, l'antique domina-
« tion du monde païen, Rome moderne même, qui lui
« succéda, et devant laquelle s'inclinaient noblement
« les puissants de ce monde, en acquérant autant de
« splendeur, d'autorité et de force qu'ils lui offraient de
« respect, de soumission et de courage, cette Rome,
« je la cherche en vain; je ne l'aperçois plus!... Ma
« Rome à moi, je la trouve dans vos yeux et dans vos
« cœurs, ainsi que dans les cœurs de tous ceux qui
« soupirent avec vous vers ce centre d'unité, de vérité,
« de force, disposés à tout sacrifier pour son honneur
« et sa défense.

« Persévérons donc avec une croissante ferveur dans
 « ces sentiments ; et pour vous y encourager, je veux ,
 « avant de nous séparer, vous laisser la bénédiction du
 « Seigneur. La bénédiction de DIEU est un don bien pré-
 « cieux , et je vous la donne afin qu'elle soit avec vous
 « jusqu'à la mort , et surtout dans le moment terrible où
 « nous devons rendre nos âmes à DIEU. Alors, au milieu
 « des angoisses, rappelez-vous la bénédiction que je
 « vous donne aujourd'hui. Elle vous fortifiera, et vous
 « obtiendra celle qui durera dans tous les siècles des
 « siècles. »

Le Saint-Père était attendri jusqu'aux larmes en prononçant les derniers mots de cette allocution. Il est impossible de peindre l'émotion qui s'était emparée de l'auditoire tout entier, les démonstrations d'amour et d'enthousiasme, les acclamations qui partirent de toutes ces poitrines au moment où il quitta la salle.

X

La soirée du 11 avril.

Vers les six heures, le Souverain-Pontife a paru au grand balcon de la façade de la Basilique vaticane, afin d'entendre l'hymne composé en son honneur, et pour la circonstance, par notre célèbre compositeur Gounod. Cet hymne a été remarquablement exécuté par des chœurs de plus de six cents chanteurs et par sept musiques mili-

taires appartenant à l'armée pontificale ou de la ville ; en tout, plus de mille musiciens. Mais ce qui préoccupait bien plus vivement l'attention des 120 à 130,000 spectateurs couvrant l'immense place de Saint-Pierre dans toute son étendue, c'était Pie IX, le Pontife et le Souverain bien aimé ! Quand il parut, cette immense multitude, se découvrant et pliant le genou, fit retentir l'air de ses acclamations, de ses *vivat*, de ses transports avec un enthousiasme impossible à redire.

Le Pape, qui s'était fait longtemps attendre, donna, par trois fois, la bénédiction en silence au peuple, et se retira au milieu de nouvelles et de retentissantes démonstrations de la part de la foule, désolée de le voir se retirer aussi promptement.

Vers les huit heures, la population s'est portée en masse au *Transtevere*, pour assister au grand feu d'artifice (connu à Rome sous le nom de *girandola*), qui a fort bien réussi, et qui a été plus brillant et plus splendide que jamais.

Un temps magnifique favorisait cette belle fête et ces réjouissances publiques, qui se sont accomplies au milieu de l'ordre le plus parfait et sans qu'aucun accident ait été à déplorer. Et cependant un certain désordre semblait difficile à éviter au milieu de multitudes semblables, venues de pays si divers et ne parlant pas la même langue. Mais les masses, sous le coup de grands sentiments, ont l'amour instinctif de l'ordre.

Nous ne saurions préciser le nombre d'étrangers qui se sont rendus à Rome pour cette fête. Suivant les dires

de plusieurs, il surpasse de beaucoup celui de la grande et immortelle solennité du centenaire de saint Pierre, en juin 1867. Ce qu'il y a de certain, c'est que la ville de Rome a subi une véritable inondation humaine. Les chemins de fer, les voitures publiques et privées, les bateaux à vapeur avaient versé sur le pavé de la ville des flots de populations. Les hôtels ont été impuissants à recueillir tant de monde; bien que des milliers de maisons particulières leur soient venues en aide, des foules d'individus se sont vus obligés de passer la nuit à la belle étoile sur les places, ou bien sous les portiques des Basiliques et des grands palais.

Un pareil mouvement, qui entraîne irrésistiblement vers Rome tant de catholiques, et même tant d'indifférents, n'est-il pas étonnant, admirable, et ne présage-t-il pas des choses grandes et consolantes pour un avenir prochain ?

Ce mouvement, vraiment surnaturel, est un fait bien déconcertant pour les passions révolutionnaires. Qui peut prétendre désormais, sans mentir impudemment à la face du soleil, que la Papauté n'a plus de vie et qu'elle se meurt ? Qui aura l'impudent courage de prétendre que le Pape n'est pas aimé de ses sujets, quand on voit les innombrables témoignages d'affection et d'amour qu'il a reçus de toutes parts des populations ? Chaque ville, chaque bourg, chaque groupe d'habitants a voulu lui offrir un tribut et un présent, comme un gage de sa fidélité sans bornes et de son inébranlable attachement.

L'enthousiasme a été aussi universel que spontané.

Jamais pareille manifestation ne s'était vue. Rome semble avoir voulu d'avance canoniser Pie IX. Les annales de l'Église garderont de cette belle fête un impérissable souvenir.

Mais ce n'est pas Rome seulement, c'est le monde entier qui, nous l'avons dit déjà, a salué de l'*Hosanna* triomphal le Vicaire du Fils de DIEU, et a déposé à ses pieds, non plus des palmes ni des rameaux, mais des cœurs brûlants de foi et d'amour, comme nous allons le dire en quelques mots.

En bons Français, nous commençons par la France et par Paris.

XI

Le Jubilé de Pie IX à Paris.

A Paris, le Jubilé du Saint-Père a été célébré par le soleil et par le printemps autant que par les cœurs. Bon nombre d'églises étaient gracieusement décorées, la foule s'y pressait, les communions étaient abondantes comme au jour de Pâques. C'était vraiment le Jubilé.

Le matin, quand le soleil montait radieux et splendide, versant la lumière, les fleurs et la joie sur la terre, la pensée se reportait d'elle-même vers cet autre soleil de DIEU qui luit au Vatican, répandant dans les âmes la double allégresse de l'indulgence et de l'espoir. C'est à l'église de Saint-Sulpice que l'on a déployé le plus de pompe et d'enthousiasme. Annoncée dès l'aurore par la voix

solennelle des cloches, la fête n'a fini qu'avec le soir. De six heures à midi, un grand nombre de Messes ont été dites pour le Souverain-Pontife, et des milliers de fidèles y ont reçu la Sainte-Communion. On n'avait vu ni plus d'empressement ni plus de piété aux solennités pascales. Les offrandes recueillies par le comité du *Denier de Saint-Pierre* et dans la paroisse ont suffi aux frais extraordinaires.

Tout le monde a loué la richesse et le goût des décorations qui donnaient à l'église, vue du portail, un bel aspect d'ensemble. Les symboles et les inscriptions rappelaient l'objet de la fête. Au fond se détachait, en reflets d'or et d'argent, la grande image de la Tiare et des Clefs qui dominait tout. Des tentures de velours, relevées par des torsades d'or et surmontées de l'écusson pontifical, fermaient les dernières travées du chœur; d'autres décoraient les grandes baies des bras du transept. Une large bande de pourpre courant sur la frise entourait le chœur, et laissait lire en grandes lettres l'inscription principale : « *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église.* » Des palmes se détachaient sur un fond rouge au-dessus des arcades; des trophées de drapeaux blancs, aux armes de Pie IX, étaient dressés, à droite et à gauche du chœur, contre les deux piliers d'entrée, sur des supports de velours; aux chapiteaux des pilastres de la nef pendaient de grandes oriflammes, rehaussées d'inscriptions en lettres d'or. Les Clefs, signes de la puissance; la couronne, les armes et les drapeaux, marques de la royauté; les palmes, symboles du triom-

phe ; les inscriptions, monuments du dogme et de l'histoire, exprimaient solennellement qu'en la personne du successeur de Pierre se perpétue à jamais le principe de l'autorité et de la vie dans l'Église.

Les cérémonies et les chants ont été magnifiques. L'autel, orné de candélabres et de fleurs naturelles, était enveloppé de lumières et de parfums. Dix prêtres et diacres, revêtus les uns de dalmatiques, les autres de chapes, assistaient, avec M. le curé, Son Excellence le Nonce Apostolique dans les fonctions du Saint-Sacrifice.

La Messe a été très-bien chantée selon le rite romain, par la maîtrise de la paroisse et les élèves du Séminaire ; le grand orgue, le plus beau qui existe et l'un des mieux joués peut-être, alternait joyeusement avec les chœurs.

Les Vêpres furent présidées par M^{gr} du Cosquer, Archevêque de Port-au-Prince. Une foule immense et silencieuse emplissait la vaste église. Le vénérable curé de Saint-Sulpice résuma les grandeurs de Pie IX, dans les divines prérogatives de sa primauté, qui lui donnent le gouvernement des fidèles, des Évêques, de toute l'Église ; dans les actes de son pontificat, à jamais célèbre par l'organisation des nouvelles missions et le rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique en plusieurs pays protestants, par la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception, par la lutte incessante contre l'erreur et l'injustice, par la canonisation d'un grand nombre de Saints et de Martyrs, par les fêtes incomparables qui ont réuni trois fois à Rome l'épiscopat tout entier, par la convocation du dix-neuvième Concile œcuménique ; enfin dans les vertus

privées de sa vie, dans la force de son caractère, la justice de sa grande âme, la dignité et la majesté de sa conduite.

La fête du soir fut plus belle encore que celle du matin. S. Exc. le Nonce officiait au Salut comme à la Messe. Quatre Archevêques et Évêques y assistaient. Mille lumières brillaient autour du Saint-Sacrement; les voix, les harpes, les violoncelles, les orgues chantaient magnifiquement; l'encens embaumait le sanctuaire. La bénédiction fut donnée au milieu d'un silence solennel. Alors toutes les cloches sonnèrent; le grand orgue ouvrit toutes ses voix.

Bientôt S. Exc. le Nonce Apostolique parut sous le péristyle de l'église, donnant sa bénédiction; la grande place Saint-Sulpice était remplie de monde; les cris de « *Vive Pie IX! Pape et Roi!* » retentirent avec enthousiasme, toujours plus nombreux et plus forts : les mouchoirs et les chapeaux s'agitaient en l'air; on ne cessait de crier; et le cortège ne pouvait avancer que difficilement.

Au milieu de la foule, un petit ouvrier qui ne savait pas ce que voulait dire cet enthousiasme, ouvrait de grands yeux et cherchait à s'approcher de la voiture du Nonce. Quand Son Excellence parut au haut des degrés de l'église, les cris redoublèrent : « *Vive Pie IX! Vive le Pape! Vive le Pape-Roi! Vive le temporel! etc.* » Ayant appris ce que c'était, ce pauvre garçon, tout transporté, prit son chapeau, le jeta en l'air de toutes ses forces en criant : « Nom d'un chien! ça me retourne. » Il y avait des femmes qui se disputaient : « Je te dis que c'est le Pape. — Je te dis que non. — Et moi, je te dis que si; c'est le Pape lui-même! »

Une d'entre elles ajoutait en joignant les mains : « Faut pas que le Pape vienne en France : nous le mangerions ! » Une autre tenait dans ses bras son petit garçon : « Crie comme moi, » lui dit-elle. Et tous deux de crier à qui mieux mieux « Vive Pie IX ! » Le petit bonhomme, qui, cette fois, avait obéi très-consciencieusement, demande naïvement à sa mère : « Est-ce assez haut comme ça ? »

Un jeune homme voyant et entendant tout cela, disait : « Qu'on dise donc encore que le Pape n'est pas aimé ! » Et une bonne femme, qui passait par là, s'en allait répétant : « Qu'est-ce qu'ils viennent nous chanter que la religion s'en va, et que Paris n'est plus catholique ! »

Depuis l'église jusqu'à la maison des Prêtres de Saint-Sulpice, où il donna une dernière fois sa bénédiction, le Nonce, au milieu des autres Évêques et du clergé, fut accompagné, salué, acclamé par la multitude. Jamais Nonce n'avait reçu à Paris une telle ovation populaire. Cette grande manifestation est un événement ; c'est une proclamation magnifique d'amour pour Pie IX, un acte de foi public, une conquête de la liberté religieuse.

XII

A Versailles, à Rennes, à Coutances.

Versailles a célébré dignement les noces d'or de Pie IX. La cathédrale était pavoisée à ses armes, avec les devises diverses de son autorité spirituelle, et les drapeaux, or

et blanc, de son autorité temporelle. A sept heures et demie, pendant que Pie IX célébrait à Rome la Messe de son Jubilé sacerdotal, l'Évêque de Versailles était à l'autel, en union avec le Souverain-Pontife. L'église est comble. Les fidèles se sont pressés à la Table eucharistique; et toute la matinée le Saint-Sacrifice n'a cessé d'être offert avec la même pensée de haute piété filiale. Le soir, l'église était plus pleine encore. Les Vêpres de saint Léon le Grand furent chantées avec une ferveur inaccoutumée; Il était visible que, dans la pensée de tous, les louanges de saint Léon le Grand se reportaient tout naturellement sur Pie IX.

Après les Vêpres, Monseigneur est monté en chaire, la mitre en tête, la chape blanche sur les épaules, la crosse d'or à la main. Il a dit avec toute la majesté, la précision, l'énergie pontificales, les grands enseignements de ce jour. Il a montré les ennemis de l'Église dressant à son Chef ce nouveau piédestal : la persécution faisait éclater l'amour; un trône s'élevant dans une gloire inouïe parmi les trônes qui croulent ou vacillent; et ce trône, c'est celui-là même contre lequel tout semble conjuré. Il a demandé aux Souverains et à leurs Ministres une politique sincèrement et complètement chrétienne, qui seule peut sauver la société; il a demandé aux fidèles l'amour de l'Église, hors de laquelle il n'y a rien, a-t-il dit, dans le temps comme dans l'éternité.

La procession a défilé ensuite, au chant des litanies de la Sainte-Vierge, avec toutes les splendeurs et les allégresses des confréries diverses et de leurs bannières. La

bannière aux armes pontificales était portée par un Séminariste, ancien zouave pontifical. L'autorité municipale était représentée à la suite de Monseigneur. On est rentré, au chant du *Te Deum*, dans l'église tout embrasée de lumières. L'hymne à la Sainte-Eucharistie, le *Regina cœli*, ont été suivis de l'antienne *Tu es Petrus*, chantée par un chœur de musique; et quatre mille fidèles ont reçu de la main de l'Évêque, qui semblait représenter en ce jour le Souverain-Pontife lui-même, auquel il se rattachait avec tant de foi et de charité, la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

A la nuit, singulièrement pure, douce et belle, la cathédrale et toutes les églises ont été illuminées. Les maisons particulières étincelaient avec une riante profusion dans le quartier Saint-Louis. Les foules circulaient, abondantes, dans les rues. On ne se souvient pas d'une pareille ovation.

A Rennes, un soleil radieux, le son joyeux des cloches, les bannières aux couleurs papales flottant aux façades des églises, annonçaient la fête de Pie IX; plusieurs maisons particulières s'étaient aussi pavoisées. La foule se portait surtout à Saint-Aubin, dont l'intérieur avait été décoré avec autant de goût que d'élégance. Le soir, toutes les rues de la ville resplendissaient des feux d'une illumination qui, pour avoir été improvisée, n'en a pas été moins générale.

Le palais de l'Archevêché brillait au premier rang et attirait tous les regards : la décoration lumineuse de son

portail, aussi riche qu'ingénieuse, offrait au centre, dans un grand médaillon, les Clefs de saint Pierre, surmontées de la Tiare pontificale ; au-dessus, la devise « *Vive Pie IX!* » couronnée par la croix. Une foule compacte, calme, sympathique, venait stationner, incessamment renouvelée, devant cette brillante illumination, puis se répandait et circulait dans les principaux quartiers, et particulièrement vers les églises, dont les façades et les tours étincelaient.

L'Hôtel de Ville resplendissait d'un long cordon de feux. Les magistrats municipaux ont fait acte de bon goût et de convenance en s'associant par cette manifestation aux sentiments de la population. C'était, du reste, avec la Banque, le seul édifice affecté à un service public qui fût illuminé. En revanche, la presque totalité des maisons particulières, sur les grandes places et dans les rues les plus fréquentées, présentaient un aspect éblouissant.

La catholique Bretagne pouvait être fière de sa nouvelle métropole.

La vénérable Église de Coutances a voulu justifier une fois de plus la louange que lui décernait, il y a bientôt six siècles, le Pape Boniface VIII, lorsqu'il l'appelait si affectueusement « une fille de bénédiction et de grâce, qui, dans le passé, a constamment donné à l'Église romaine des témoignages d'un dévouement et d'une fidélité à toute épreuve ».

Le jour du Jubilé de Pie IX, la cathédrale était éga-

lement décorée. Au-dessus du maître-autel, étincelant de fleurs et de lumières, se déployaient les armes du Souverain-Pontife, autour desquelles ondoyaient des oriflammes aux couleurs blanche, bleue et rouge. Ces oriflammes rappelaient le drapeau français, qui se trouvait bien là, couvrant de ses plis victorieux les armes du Pontife.

XIII

A Nantes et à Saint-Nazaire.

Dans cet immense concert de bénédiction et d'amour, le diocèse de Nantes, qui a fait de si magnifiques offrandes au Père commun des fidèles, qui a peut-être fourni le plus de jeunes héros pour défendre son trône menacé, le diocèse de Nantes a dignement occupé sa place. Nous disons exprès *le diocèse de Nantes*; car de tous côtés nous sont arrivés les récits les plus admirables des manifestations éclatantes qui ont eu lieu sur les divers points de ce beau diocèse. Que de traits touchants, qui révèlent la foi, la piété, l'attachement invincible à la cause sacrée du Pape, nous aurions à rapporter, si nous pouvions relater ici tout ce qui s'est fait le 11 avril, dans les différentes villes et dans les paroisses de ses religieuses campagnes!

Avant d'essayer de donner une idée des illuminations qui couvraient de mille feux les façades des riches édifices religieux et particuliers, acquittons la dette du

cœur envers la partie la moins favorisée de la fortune de l'excellente population de Nantes.

En parcourant tous les quartiers, on était ému à la vue des gracieuses décorations d'une foule de ces hautes fenêtres où le bon peuple, aussi sage que laborieux, supporte tour à tour avec tant de courage l'intensité du froid et l'excès de la chaleur.

C'était par milliers que l'on comptait ces croisées basses ou celles voisines de la toiture; croisées parées comme des autels où flottaient des oriflammes jaunes et blanches, où avaient été pieusement déposés des images et des bouquets. Le soir, depuis le bas jusqu'au sommet des maisons occupées par la classe ouvrière, on apercevait à chaque pas tout un petit firmament d'étoiles, et c'était du plus charmant effet. C'est ainsi que se distinguaient à l'envi, comme au retour de la Fête-Dieu, les paroisses les moins riches.

Comment décrire les splendides illuminations des églises et des presbytères, des établissements religieux, ainsi que celles des principales rues et des maisons particulières qui éblouissaient le plus tous les regards? Pauvres et riches avaient donc pris part, on le voit, à cette grande manifestation avec le plus touchant accord.

A *Saint-Nazaire*, la fête a été des plus émouvantes. De huit heures du soir à deux heures du matin, et d'une extrémité à l'autre de la paroisse, ce n'était qu'une immense traînée de feu, que cris enthousiastes de *Vive Pie IX, Pontife et Roi!* se répandant de village en village. Pas

une pauvre petite chaumière qui ne fût couronnée d'oriflammes aux couleurs pontificales et de lampions aux formes les plus pittoresques. Au pied de chaque croix, — et l'on sait si dans ce pays les croix sont nombreuses, — au milieu de chaque hameau, un ou plusieurs feux de joie. Tous les grands arbres et même les *moulins à vent* disparaissaient sous la flamme. Des torches ardentes, alimentées sans interruption, avaient été fixées au bout de longues perches rapprochées par le sommet, et de robustes jeunes gens promenaient sur les collines l'énorme brasier dont la clarté mobile se projetait à plus de deux lieues...

Partout les voix et les cœurs se trouvaient à l'unisson ; partout le bonheur et la joie, joie pure, joie calme comme toutes les joies religieuses. Le caractère de cette fête ne fut douteux pour personne : à huit heures précises, sur un signal convenu d'avance et donné par la grosse cloche de l'église, les deux mille quatre cents habitants de la paroisse, réunis par groupes dans leurs villages, tombaient à genoux et récitaient en chœur cinq *Pater* et cinq *Ave Maria* pour le glorieux Pontife et pour le triomphe de sa cause.

« Pendant que nous affirmions ainsi notre foi, écrivait un témoin oculaire, nos voisins rivalisaient de zèle avec nous. Vous connaissez nos magnifiques horizons ; eh bien, cette nuit, tout le contour du vaste bassin de la Brière, Méans, Montoir, Donges, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Joachim, Sainte-Reine, Crossac, Saint-Lyphard, Saint-André, etc., plus de douze à quinze paroisses ne formaient plus qu'un vaste sillon lumineux. Jamais je n'ai

rien vu de pareil. Que le diable et ses amis ont dû pester!... »

Ne pouvant tout dire, nous nous bornerons à indiquer quelques points qui nous paraissent plus dignes d'être signalés dans cette imposante manifestation.

C'est d'abord son caractère éminemment religieux. La journée du 11 avril a été, en effet, marquée, dans le diocèse de Nantes comme ailleurs, par une immense effusion de prières en faveur de l'auguste et bien aimé Pie IX. Comme de tous les cœurs sont montés vers DIEU avec les plus vives actions de grâces, pour avoir donné ce grand et saint Pape à son Église, les vœux les plus ardents pour demander de lui conserver longtemps encore un Chef si précieux en ces jours difficiles ! Chaque prêtre se faisait un bonheur de célébrer le divin sacrifice pour Pie IX et en union avec lui, afin de lui obtenir tous les secours d'en haut, dont il a besoin au milieu de ses épreuves. Des multitudes de fidèles se sont approchés de la Table sainte, presque aussi nombreuses qu'à Pâques. Avec quels transports de reconnaissance et d'amour s'est élancé de toutes les âmes le chant enflammé du *Te Deum* ! Et quand on songe que, d'un bout du monde chrétien à l'autre, ces prières, ces Messes, ces communions se sont reproduites presque au même moment, comment n'être pas frappé de cette merveilleuse unité de foi et de dévouement ? comment douter de l'efficacité de cette universelle et fervente supplication de toute l'Église ?

Un second caractère ne mérite pas moins d'être noté. L'illumination du 11, si générale et si brillante, a été

pleinement spontanée et comme improvisée. Aucun ordre n'avait été donné, aucune invitation même n'avait été faite; on savait seulement que les églises et les chapelles devaient être illuminées. Sous la seule inspiration de sa foi et de son zèle, l'excellente population de Nantes a saisi aussitôt cette nouvelle occasion d'affirmer ses croyances catholiques et le profond amour qu'elle porte à l'immortel Pontife qui, dans les circonstances critiques que nous traversons, demeure l'inébranlable soutien de la vérité et de la justice dans le monde.

A peine quatre ou cinq jours ont été donnés pour les préparatifs de la fête projetée. On peut dire que tous ont été pris au dépourvu : les marchands ont eu bientôt épuisé leurs fournitures devant des demandes multipliées ; les habitants ont manqué de loisir pour prendre des dispositions à leur gré. En vérité, la bonne volonté a décuplé les efforts : on est parvenu, en si peu de temps, à enfanter ces prodiges. On n'en répétait pas moins cette exclamation de regret : Que n'avons-nous eu une semaine de plus ! Sans doute, avec plus de temps devant soi, on se fût préparé de longue main ; il y aurait eu plus d'universalité encore et peut-être plus de magnificence. Eh bien, nous aimons cet élan rapide que commande une fête imprévue : et, d'ailleurs, n'eût-il pas été difficile de mieux faire ?

Nous en appelons volontiers au témoignage des promeneurs sans nombre dont les flots inondaient les rues, pendant cette splendide soirée. Dans cette foule compacte, qu'on pouvait à peine fendre, tout respirait un

air de complaisance et de satisfaction; parfois éclataient des signes d'admiration, en présence des décorations qui s'étalaient à ses yeux. Les étrangers accourus à la fête s'exaltaient devant la beauté de cette manifestation religieuse : leur attente avait été surpassée, et certainement ils ont emporté de Nantes l'opinion la plus flatteuse.

Nous tenons à constater un autre caractère de la démonstration catholique du 11 avril; nous employons à dessein cette expression *démonstration catholique* : ce n'était point une réjouissance officielle en l'honneur d'un prince quelconque. Non, il y avait là plus qu'une fête profane, comme on en organise pour les rois de la terre : c'était un acte de conviction profonde en même temps qu'un sentiment d'immense amour à l'endroit de la Papauté, personnifiée aujourd'hui avec tant de gloire dans Pie IX. C'était le Pontife-Roi, c'était sa double autorité dont on entendait proclamer la divine institution et l'indispensable nécessité, plus grande que jamais à notre époque orageuse. Les inscriptions qu'on lisait de tous côtés le disaient assez; les acclamations qui retentissaient le confirmaient encore.

Oui, la ville de Nantes et le diocèse, comme le reste de la France, comme le monde entier où elles se sont répétées, ont prétendu, par cette solennité sans exemple dans les annales de l'Église, publier le plus hautement possible qu'à leurs yeux la Papauté est la plus fidèle dépositaire des vérités essentielles à la vie de l'humanité, la sauvegarde la plus courageuse des mœurs des peuples, l'appui le plus solide de tous les droits, et spécialement

de la liberté des âmes ; au besoin, la vengeresse la plus intrépide de la justice outragée et de la dignité humaine méconnue. Ils ont voulu faire comprendre que, plus la Papauté est attaquée et menacée par l'impiété, plus il faut que tous les hommes d'intelligence et de cœur se rallient autour d'elle pour la soutenir et la défendre, pour la conserver respectée et indépendante, condition absolument nécessaire à l'accomplissement de sa sublime mission.

Pour qui sait voir et réfléchir, voilà la signification et la portée de la manifestation de Nantes, de la France, de tout l'univers catholique, le 11 avril ! Et franchement, aujourd'hui qu'on invoque le suffrage universel comme la loi suprême, aujourd'hui qu'on le donne comme l'expression de la volonté souveraine devant laquelle tout doit s'incliner, ne serait-il pas logique et juste de l'accepter quand il s'agit du Pape et de sa cause ? En faveur de qui le suffrage universel s'est-il prononcé plus ouvertement qu'en faveur de Pie IX ? Quelle est aujourd'hui en Europe et dans le reste du monde la royauté qui puisse s'appuyer sur autant de millions de voix, de voix librement données, de voix aussi dévouées ! La Messe d'or du 11 avril a été une nouvelle occasion de formuler le suffrage universel en faveur de la Papauté ! Faites par l'imagination le tour de l'Occident et de l'Orient, regardez tous ceux qui portent la couronne et le sceptre, y a-t-il, à l'heure qu'il est, un Souverain qui inspire le respect, l'amour, le dévouement, les plus généreux sacrifices autant que Pie IX ? Personne n'oserait le penser ni le dire.

Auprès de ces votes aussi unanimes, aussi accentués en faveur du Pape, que pèsent ces quelques voix discordantes, la plupart du temps avinées, évidemment passionnées, qui s'élèvent contre lui? Encore une fois, ce n'est qu'une imperceptible minorité. Cessez donc d'en appeler au suffrage universel, ou soumettez-vous à lui, alors qu'il se déclare si énergiquement pour la cause du Pape! Si vous n'avez pas la force d'être conséquents avec vos principes, au moins, ne fût-ce que par convenance, demeurez dans un silence modeste, et ne jetez pas gratuitement l'insulte à tout un peuple.

Laissons dans l'ombre et l'oubli qu'elles méritent ces tentatives insignifiantes et grotesques d'opposition, où ne perce pas une pointe d'esprit et de finesse, et réjouissons-nous avec tous les honnêtes gens, avec tous les véritables amis de leur pays, de ce nouveau triomphe, pacifique et glorieux, de la cause religieuse parmi nous!

XIV

**A Tours, au Mans, à Bourges, à Poitiers, à Bordeaux,
à Toulouse.**

A *Tours*, le soir, le beau portail de l'Archevêché, les maisons religieuses et un grand nombre d'habitations privées ont été brillamment illuminés. La foule, qui a circulé à flots pressés jusqu'à une heure assez avancée dans les rues et sur les boulevards, a surtout admiré de splendides effets de lumière électrique.

Il va sans dire que, le matin et dans tout le cours de la journée, les pieux fidèles avaient uni leurs prières et leurs vœux à ceux de leur vénérable Archevêque, si dévoué au Saint-Siège, toujours si courageux quand il s'agit de défendre les intérêts sacrés de l'Église.

Au *Mans*, Monseigneur est monté au saint autel dans sa cathédrale, à sept heures précises, assisté de M. le Supérieur du Grand-Séminaire et de M. l'Archiprêtre de Saint-Julien. Une foule nombreuse de pieux fidèles se pressait dans la nef et autour du chœur, dans l'attitude du recueillement le plus profond. Pendant plus d'une heure et demie, Sa Grandeur a distribué la Sainte-Communion à cette foule composée de fidèles de toutes les conditions et de tous les âges : nous y avons remarqué avec bonheur un grand nombre d'hommes. Pendant ce temps, les vénérables pasteurs des autres paroisses, qui avaient tenu également à offrir l'auguste Sacrifice à la même heure, réunissaient leurs ouailles dans leurs églises ; et là encore de nombreux chrétiens sont venus se nourrir du Pain eucharistique, afin de gagner l'Indulgence plénière et de s'unir plus intimement à l'universelle joie. Le soir, dans toutes les églises et chapelles, un Salut très-solennel et le chant du *Te Deum* ont terminé cette journée bénie.

A *Bourges*, comme partout, les églises étaient pleines, les communions très-nombreuses, les prières ardentes. M^{gr} l'Archevêque a célébré la Messe dans la chapelle des

RR. PP. Jésuites, Messe de clôture d'une retraite prêchée aux membres de la Société de secours mutuels de Saint-François-Xavier, et très-assidûment suivie. La chapelle était presque exclusivement remplie d'hommes qui, la plupart, se sont approchés de la sainte Table. Le soir, Sa Grandeur présidait, dans une des salles de son palais, une séance générale de la Conférence de Saint-Vicent de Paul. A la Messe, le matin, et le soir à la réunion, Monseigneur a pris la parole. Dans l'une et l'autre circonstance, Sa Grandeur a parlé de Pie IX en termes émus

A *Poitiers*, Mgr l'Évêque a officié à la Messe et aux Vêpres, dans la chapelle du Séminaire. Avec la délicatesse et la grâce exquisés, avec l'énergie épiscopale, avec la belle doctrine qui distinguent toujours sa parole, Sa Grandeur a prononcé une homélie sur l'anniversaire touchant que l'Église entière célébrait. Dans toutes les paroisses, les prières ordonnées par la dernière Lettre épiscopale ont été chantées à l'issue des offices.

A *Bordeaux*, la manifestation catholique a eu le caractère d'une grande fête nationale, religieuse et populaire. Le matin, des communions nombreuses; dans l'après-midi, la translation de la statue de Notre-Dame-de-la-Nef; le soir, des feux de bengale sur la tour Pey-Berland, une illumination féérique aux façades des églises; dans presque toutes les rues, des cordons de feu ou des faisceaux de lanternes vénitiennes.

Son Éminence le Cardinal-Archevêque avait préparé les voies par une chaleureuse et touchante Lettre pastorale, où perce le dévouement que le vénérable Prélat n'a jamais cessé de donner au Saint-Siège, dans sa longue carrière de missionnaire et d'Évêque.

A *Toulouse*, la fête a été splendide ; elle a dépassé toutes les prévisions. Les églises étaient littéralement encombrées ; le *Te Deum* a été chanté partout avec un enthousiasme indescriptible.

A la cathédrale, la solennité a présenté un spectacle bien imposant. Les deux Séminaires et un nombreux clergé occupaient les stalles du chœur ; le sanctuaire, éclairé par des milliers de bougies, était décoré avec un goût parfait.

Monseigneur a officié pontificalement ; l'émotion est arrivée à son comble lorsque le pieux Prélat a chanté l'oraison pour Pie IX.

Chaque paroisse, rivalisant de zèle, avait revêtu ses plus beaux ornements : les fleurs, la musique, les lumières, tout contribuait à célébrer dignement cette fête de la reconnaissance et de l'amour. Partout des Messes à l'intention du Pape, partout des communions sans nombre faites en union avec sa communion et son sacrifice, comme si la terre entière eût été changée en un temple unique, immense, en une Basilique vaticane agrandie, où tous les regards, toutes les voix, tous les cœurs étaient tournés vers le même autel et vers le même Pontife. A la première Grand'Messe, la nef de la métropole était com-

ble ; trois prêtres ont dû s'y employer à distribuer le Pain de vie.

La manifestation ne s'est point bornée à des prières ; elle a franchi le seuil des temples saints, afin de s'affirmer au grand jour.

Dès le matin un nombre considérable de maisons étaient pavoisées ; les drapeaux de la royauté pontificale se montraient de tous côtés. Impossible de décrire toutes les choses ingénieuses qu'a imaginées la piété expansive des Toulousains. Chaque inscription, chaque devise, aurait mérité d'être signalée. Toutes célébraient cette merveilleuse autorité qui peut seule commander à des consciences libres.

L'illumination a été superbe ; des rues entières étaient comme enflammées. Sans doute la manifestation n'a pas eu la généralité et l'éclat de la fête si populaire de sainte Germaine ; mais l'explosion de la joie publique n'en a pas été moins significative et moins digne de la cité.

Oui, Toulouse a prouvé qu'elle est fidèle à ses grandes et magnanimes traditions.

Les autorités ont compris qu'il fallait respecter les sentiments qui débordaient de tous les cœurs ; elles ont voulu même leur rendre hommage en s'y associant. La Préfecture, le Quartier-Général, l'hôtel de la division et le vieux Capitole étaient illuminés comme aux grands jours de fête nationale.

XV

A Carcassonne, à Montpellier, à Nîmes, à Marseille, à Nice,
à Cannes.

A Carcassonne, le samedi, les confessionnaux, dans toutes les églises, étaient assiégés ; et le dimanche, la ville offrait le même spectacle que le jour de Pâques. L'affluence n'était pas moindre, et il y eut peut-être encore plus de communions. Dans le cours de la journée, malgré la violence du vent, on voyait de loin se déployer des drapeaux aux couleurs pontificales (quelques-uns abrités sous les plis tricolores du drapeau national) ; puis aux fenêtres s'alignaient des lampions et se balançaient des lanternes vénitiennes. L'artillerie municipale ne cessait de porter au loin l'expression de la joie.

Le soir, les divers quartiers s'illuminèrent. La ville, ordinairement si calme, s'ébranla, et ses rues furent en un instant encombrées par la foule, qui allait voir les illuminations et lire les devises dont chacun avait décoré sa maison. Toute la ville était ruisselante de lumières ; un feu de joie était allumé sur le clocher de Saint-Vincent ; la galerie qui surmonte la cathédrale offrait le spectacle des feux de bengale et d'un feu d'artifice.

Tout le monde était ravi ; on ne pouvait se rassasier de voir ; on voulait entendre encore les chants sonores qui partaient du jardin du Grand-Séminaire, où les élèves

chantèrent pendant toute la soirée, avec un ensemble admirable, l'hymne à Pie IX: *Vivat, vivat in æternum*, etc.

La foule applaudissait; elle ne se retira pas même lorsque, la cloche du Séminaire ayant donné le signal de la retraite, les chants durent cesser. Elle attendit que les feux se fussent éteints.

A *Montpellier*, les églises paroissiales, les chapelles, les établissements religieux, rivalisaient de luxe et de bon goût dans leurs illuminations. L'hôtel de la Préfecture, la Mairie, l'arc de triomphe du Peyrou, le Château-d'Eau, resplendissaient aussi de lumineuses ornements. De nombreuses illuminations particulières éclairaient la ville entière de leurs feux.

Le dôme du Château-d'Eau, dessiné par des lignes de feu, se détachait vivement sur l'horizon. Une de ces nuits splendides, que donne si libéralement le printemps dans ces riantes contrées, favorisait cette belle fête; la population de la ville était doublée par un énorme concours d'étrangers; aussi la foule n'a-t-elle cessé de circuler dans les rues et sur les promenades jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

A *Nîmes*, dans la journée, la foule encombrait les églises. Le soir, une illumination a eu lieu spontanément dans divers quartiers de la ville. Les quartiers populeux et ouvriers de la bourgade et de l'Enclos-Rey se sont particulièrement distingués.

La foule des promeneurs s'était portée dans ces fau-

bourgs pour venir admirer de près cette illumination toute catholique et tout improvisée ; toutes les rues et presque toutes les maisons de ces deux faubourgs offraient des lignes de lumières variées, de verres de couleurs et de lanternes vénitiennes.

A *Marseille*, dans toutes les églises, il y a eu affluence de fidèles, et un grand nombre d'hommes et de femmes se sont approchés de la sainte Table. La vaste église de Saint-Martin, cathédrale provisoire, n'a pu contenir tous ceux qui désiraient donner un témoignage d'amour à l'illustre Pontife.

Le cœur du premier Pasteur, qui officiait pontificalement, tressaillait de joie à l'aspect de cette assistance imposante. La communion des hommes n'a pas duré moins de quarante-cinq minutes, et l'on a évalué à huit cents environ le nombre de ceux qui se sont approchés de la Table sainte. Le soir de ce beau jour, la sainte colline de Notre-Dame de la Garde se parait de feux, et l'illumination du vénéré sanctuaire réjouissait tous les cœurs.

A *Cannes*, petite ville qui renferme beaucoup de protestants, il y a eu le matin dans les églises plus de neuf cents communions ; et le soir une illumination spontanée a brillé dans les rues et dans les environs. A mesure que s'éteignaient les derniers rayons du jour, on apercevait au loin, perdues dans le feuillage des oliviers, ou dressées sur les collines, une foule de villas se couronner de

lumières, et çà et là, sur les belvédères, d'immenses feux de joie, à peine agités par la brise. Bientôt l'église et le vieux château, qui s'élèvent à une grande hauteur au centre de la ville, dessinèrent en lignes brillantes les formes de leur architecture, que reflétaient à l'infini les flots de la rade. Puis les tours pittoresques du duc de Vallombrose éclairaient leurs créneaux et leurs sommets, tandis que sur la plate-forme le canon, grondant de temps à autre, complétait l'effet militaire de cette décoration.

Depuis le prince de Solms, inondant sa villa de lanternes vénitiennes et de verres de couleurs, jusqu'aux plus pauvres familles, cachant à demi sous leurs persiennes leur modeste éclairage, le Pape aurait pu compter ici de nombreux amis; il aurait joui de ce paisible triomphe que lui a préparé le dévouement de ses fils.

A Nice, une fête analogue a réjoui les catholiques de la ville et les foules accourues des campagnes voisines.

Dès le matin les églises étaient combles, la Table sainte assiégée; et, le soir, la ville étincelait de mille feux. Dans ce concours de zèle, la vieille noblesse niçoise n'a pas failli; la noblesse étrangère s'est montrée aussi. Mais ce qui a le plus profondément ému, ce sont les nombreuses mansardes faiblement illuminées par l'indigence, et dans lesquelles des cœurs vraiment nobles battaient d'amour pour l'Église et pour son Chef. Plus d'une pauvre famille n'a peut-être mangé que du pain pour alimenter une petite lampe.

XVI

A Avignon, à Lyon, à Bourg-en-Bresse, à Strasbourg, à Lille, à Amiens, à Chambéry, à Annecy, etc., etc.

La religieuse cité d'Avignon n'a pas été la dernière à s'associer aux touchantes démonstrations de la France et du monde chrétien. La Table eucharistique n'a cessé d'être assiégée, durant la matinée, dans toutes les églises et chapelles. On cite même une paroisse où le nombre des saintes Hosties, à un certain moment, s'est trouvé insuffisant. Partout le plus grand ordre, la dévotion la plus édifiante. A la cathédrale, M^{gr} l'Archevêque a célébré le saint sacrifice de la Messe à sept heures et demie, à l'heure même où Pie IX officiait à Rome dans la Basilique vaticane.

A Lyon, la solennité jubilaire a été véritablement imposante.

Son Ém. le Cardinal de Bonald a dit la sainte Messe au grand autel de la Cathédrale. Un millier d'hommes ont reçu la Communion de sa main, pendant que les femmes se près saient un peu plus loin au banquet sacré. Dans toutes les églises, les communions ont été tellement nombreuses, que l'on se serait cru au jour de Pâques. Le soir un *Te Deum* solennel a été chanté.

Le même jour, l'adresse des OEuvres lyonnaises, accom-

pagnée de cinquante mille francs, était présentée au Saint-Père, dans la grande audience du Vatican, dont nous avons parlé.

A Bourg, la fête patronale coïncidait avec la fête du Saint-Père. Plusieurs rues de la ville étaient embellies par des banderoles avec les plus gracieuses inscriptions en l'honneur de MARIE. Sur quelques points, il y avait des arcs de triomphe pleins d'élégance. Le cortège est sorti de l'église Notre-Dame aux sons du bourdon, qui remplissait l'air de ses graves harmonies. Bientôt toute la procession a été formée ; les écoles et les institutions religieuses en composaient les longues files, depuis les enfants de la salle d'asile jusqu'aux élèves du lycée.

M^{gr} de Langalerie, Évêque de Belley, venait avec ses vicaires généraux, à la suite des élèves du Grand-Séminaire et du clergé paroissial. L'image de la Vierge était portée par les jeunes lévites.

Le Préfet, ayant à côté de lui le maire, le président du tribunal et le commandant de la garnison, ouvrait la marche des autorités. Le secrétaire général, les conseillers de préfecture, le tribunal, les adjoints et le conseil municipal, tous les chefs de service avec les fonctionnaires de divers ordres, les officiers de la garnison, formaient un imposant cortège, qu'escortait la belle compagnie des pompiers.

Quatre musiques, l'*Harmonie de Bourg*, la *Fanfare bresane*, la *Société musicale* et la *Fanfare du lycée*, nouvellement formée, alternaient avec les chants des cantiques,

et faisaient retentir l'air de leurs harmonies. La foule était partout joyeuse et recueillie.

La Grand'Messe a été célébrée par l'un des grands vicaires. L'église était décorée d'oriflammes aux couleurs pontificales, blanc et jaune, et d'écussons aux armes des Mastai Feretti, avec la Tiare et les Clefs de saint Pierre ; puis, entremêlées avec un goût véritablement artistique, les armes de la ville de Bourg. Au fond du chœur, comme sur la façade de Notre-Dame, se voyaient les mêmes emblèmes historiques. On reconnaissait qu'une main exercée avait présidé à tous ces préparatifs : c'était celle de M. Emilien Cabuchet, l'artiste chrétien à qui l'on doit la belle statue en marbre blanc du curé d'Ars.

L'Alsace n'est pas restée en dehors de l'émouvante manifestation que le monde catholique a faite en faveur de la Papauté, à l'occasion du Jubilé de Pie IX. De brillantes fêtes ont été célébrées, le 11 avril, à Strasbourg, à Colmar, à Ribeauvillé, à Schlestadt, ainsi que dans une foule d'autres localités ; et de nombreuses communions ont été faites à l'intention du Saint-Père.

Nous ne croyons pas qu'à aucune autre époque de l'histoire ecclésiastique il y ait eu, en faveur du Saint-Siège, une telle explosion de charité et de filial dévouement.

Les quêtes pour le Denier de Saint-Pierre dépassent toutes les sommes recueillies jusqu'à présent : dans la seule paroisse de la cathédrale de Strasbourg, on a réuni, en deux jours, plus de 8,000 francs. — Les membres du Tiers-Ordre de Saint-François, à Strasbourg, ont versé à l'é-

vêché une aumône de 500 francs, pour l'entretien d'un zouave pontifical.

A *Lille*, la population n'avait pas oublié le Jubilé du Saint-Père. A tous les Offices les églises pouvaient à peine contenir la foule. M^{gr} l'Archevêque de Cambrai a chanté les Vêpres à Saint-Maurice, à cinq heures, entouré du clergé de toutes les paroisses de Lille et de la banlieue. La vaste enceinte de l'église était trop petite pour la nombreuse assistance. Cet empressement témoigne une fois de plus des sentiments de foi, de dévouement qui animent la cité à l'égard du Saint-Père et de l'Église.

A *Tourcoing*, près de Lille, c'était admirable. Il faut se reporter à la définition du dogme de l'Immaculée-Conception, pour trouver le même élan. Ce qui était beau surtout, c'était la foi et l'amour débordant hors du Temple et envahissant la ville entière. Toutes les maisons étaient pavoisées; partout s'étalaient les couleurs de la Vierge Immaculée ou les riantes et fraîches couleurs pontificales. La nuit, les feux brillèrent sur les façades; et, en peu de temps, d'un bout de la ville à l'autre s'étendit un immense cordon de lumière. La foule circulait dans les rues, calme comme en présence de Dieu dans son temple, joyeuse comme aux grandes fêtes de famille. C'était bien la fraternité chrétienne. Pie IX régnait sur toute la population; son image figurait à beaucoup d'endroits, son souvenir était dans tous les cœurs.

La ville d'*Amiens* a payé également son tribut de dévotion, de zèle, de respectueux amour envers le Souverain-Pontife. M^{gr} l'Évêque a tenu à honneur de célébrer la Messe dans sa cathédrale, à l'heure même où le Vicaire de Jésus-Christ, l'Évêque des Évêques, la célébrait à Rome dans la Basilique vaticane. Il eut la joie de se voir entouré de toute l'élite de la population d'*Amiens*. Les communions furent nombreuses; l'élan, profond et universel. A la tombée du jour, les vastes nefs de la cathédrale se remplissaient de nouveau comme aux plus grands jours de fête; et, après un sermon sur la Papauté le salut solennel a été donné par M^{gr} d'*Amiens*, et des milliers de voix, énergiques et vibrantes, firent résonner les voûtes de l'antique cathédrale du chant du *Te Deum*.

A *Chambéry*, les fidèles se pressaient en foule dans les églises, et, le soir, une brillante illumination a terminé la fête.

A *Annecy*, même affluence dans les églises et même empressement à fêter le Jubilé du Saint-Père. Le soir, bon nombre de maisons de la ville se sont spontanément illuminées. Toutes les hauteurs environnantes étaient couronnées de feux de joie.

De semblables manifestations ont eu lieu également à Cambrai, à Metz, à Montauban, à Tarbes, à Pau, à Laval, à Blois, à Orléans, à Vannes, à Troyes, à Brest, etc. Et le journal *l'Univers*, qui avait pris la glorieuse initiative d'une souscription spéciale pour les noces d'or de Pie IX, reçut

en quelques semaines, des quatre coins de la France; *plus de deux cent mille francs*, qui furent déposés aux pieds du Saint-Père. Les pauvres comme les riches, les laïques comme les prêtres, voulurent prendre leur part de cette pacifique et ardente manifestation. L'élan fut universel.

En un mot, la France entière s'est mise en fête. Jamais prince, jamais souverain n'a excité tant de dévouement et d'enthousiasme. Comment expliquer ce prodige? Ah! ce n'est pas un souverain de la terre, ce n'est pas même un roi libéral et magnanime que l'univers catholique a voulu fêter; c'est JÉSUS-CHRIST, c'est le Fils de DIEU lui-même qui a été l'objet de ces touchantes ovations dans la personne du glorieux et Saint Pontife qui le représente ici-bas.

Le lecteur nous pardonnera d'arrêter ici nos citations, du moins en ce qui concerne la France. Pour tout dire, pour ne rien omettre de ce qui mériterait d'être rappelé, un gros volume ne suffirait pas. Nous nous bornerons à dire, en général, que notre France s'est montrée, en ce grand jour, digne de son passé, dix-huit fois séculaire, digne de cette foi catholique que depuis trois siècles l'hérésie, le voltairianisme et l'impiété révolutionnaire cherchent vainement à lui ravir; digne de son glorieux titre de fille aînée de l'Église; digne enfin de sa céleste Souveraine, la très-sainte, très-auguste et tout immaculée Vierge MARIE, à qui elle a été, comme chacun sait, solennellement consacrée par Louis XIII.

La France est catholique, apostolique et romaine; et, avec la grâce de DIEU et la protection de la Sainte-Vierge, elle le sera toujours.

XVII

Les fêtes jubilaires de Pie IX en Italie.

La manifestation catholique, à l'occasion du Jubilé du Saint-Père, a pris en Italie des proportions colossales. C'est une immense et pacifique protestation contre tous les sacrilèges qui se sont accomplis depuis dix ans, au détriment des droits du Saint-Siège; c'est un irréfutable démenti donné à ces mille mensonges, à ces audacieux blasphèmes que vomissent chaque jour, sur la malheureuse Italie et sur toute l'Europe, les Loges maçonniques et les autres organes de l'impiété.

Les dons et les aumônes ont afflué à Rome de toutes les parties de l'Italie; et cette générosité vraiment filiale est d'autant plus significative que les pauvres populations italiennes sont écrasées d'impôts et réduites à un état de gêne des plus lamentables.

Comme nous l'avons déjà dit, l'idée de célébrer le cinquantième anniversaire du jour où Pie IX a offert la première fois à l'Éternel le sang du Rédempteur, est venue à l'esprit d'un groupe de jeunes catholiques de Venise. D'autres jeunes gens de Bologne, animés des mêmes sentiments, l'ont appuyé et en ont fait part à l'*Unita cattolica*, de Turin. On croyait d'abord que tout se bornerait à un don de la jeunesse italienne au Saint-Père, et à une adresse de

félicitations. Les ennemis de l'Église ne songèrent pas même à y prendre garde.

Cette simple idée a fait le tour du monde; et c'est en Italie, où elle est née, qu'elle a donné les résultats les plus féconds. On peut dire, sans crainte d'être démenti, qu'il n'y a pas de bourgade dans la péninsule qui n'ait offert son obole au Saint-Père; qu'il n'y en a pas une seule où, le 11 avril, la prière d'une bonne partie des habitants ne se soit unie aux prières du Vicaire de JÉSUS-CHRIST.

A Florence, la veille et le matin du 11 avril, les confessionnaux étaient assiégés par la foule. Depuis six heures du matin jusqu'à midi, les communions étaient nombreuses à toutes les Messes. L'Évêché avait fait distribuer des listes imprimées, où pouvaient s'inscrire tous ceux qui voulaient faire la communion à l'intention de Pie IX. Ces listes sont revenues chargées de signatures. Dans les campagnes, le mouvement a été encore plus grand qu'à la ville, toute proportion gardée. On signale entre autres un petit village où la Révolution avait jadis quelques adeptes, et qui s'est fait inscrire en masse, sauf le médecin (un émigré de Rome), le pharmacien et le maire. Trois exceptions sur six cents habitants!

Toutes ces listes, réunies en trois forts volumes, ont été envoyées à Rome pour le grand jour. De nouvelles listes continuaient à venir, et devaient former bientôt un quatrième volume. Le samedi 10, M^{gr} l'Archevêque, le Chapitre de la cathédrale et les autres Chapitres collégiaux de la ville ont célébré le Saint-Sacrifice pour le Saint-Père. Sept cent quarante-deux ecclésiastiques en ont fait autant.

Cette célébration a été anticipée d'un jour pour les prêtres, beaucoup d'entre eux ayant des obligations pour le dimanche, et ne pouvant, ce jour-là, appliquer la Messe à leur propre intention.

A Turin, il y a eu un élan religieux vraiment inouï. Des personnes, qui ne s'étaient pas approchées des sacrements depuis trente et quarante ans, ont été entraînées et ont pris part à la fête du 11 avril. Jamais, de mémoire d'homme, les confessionnaux n'ont été assiégés comme ces jours derniers : les prêtres, en si grand nombre pourtant, étaient dans l'église jour et nuit et ne pouvaient suffire à entendre les confessions ; les communions ont été innombrables et ferventes ; les quêtes, très-fructueuses ; enfin, pour la première fois depuis la révolution italienne, on ne s'est pas gêné d'être hautement catholique.

C'est un mouvement qui n'a pas de pareil. Son caractère est essentiellement religieux, cela est hors de doute ; et les ennemis de l'Église et du Pape viennent se heurter, comme des aveugles qu'ils sont, contre cette imposante démonstration. L'immense majorité des Italiens vient de se prononcer d'une manière qui n'admet pas d'équivoque. « Vive l'Église ! Vive le Pape-Roi ! » telle est sa devise. Tant pis pour ceux qui sont contre le Pape et contre l'Église.

XVIII

Le 11 avril en Allemagne et en Prusse.

Ce qui vient de se passer en Allemagne et en Prusse, à l'occasion des fêtes de Pie IX, est éminemment remarquable. Depuis longtemps, en effet, grâce aux anciennes luttes des Allemands contre l'Italie, des *Gibelins* contre les *Guelfes*; grâce aux violences et aux mensonges séculaires du protestantisme; grâce aux menées occultes de la franc-maçonnerie, les catholiques d'Allemagne avaient pris, vis-à-vis de Rome et de la Papauté, une attitude non-seulement froide, mais trop souvent hostile. Pie IX a trouvé moyen de rompre cette vieille glace; et son Jubilé, la Sainte-Vierge aidant, est venu fort à propos réveiller dans ces beaux pays le sentiment catholique avec une merveilleuse énergie.

L'assemblée générale des catholiques allemands, tenue dans la ville de Bamberg, en Bavière, a eu l'heureuse initiative d'une manifestation universelle, à l'occasion des *Noces d'or* de Pie IX. Le docteur Martin en fit la première motion; et cette pensée, si profondément catholique, fut accueillie avec transport. On vota à l'unanimité, par acclamation. On écrivit immédiatement en Suisse, en Hongrie, en France, en Belgique, en Amérique; et, séance tenante, une adresse chaleureuse fut rédigée et adoptée.

Aussi la fête du 11 avril a-t-elle été splendide dans toute l'Allemagne. Partout les populations catholiques ont acclamé Pie IX, en offrant pour lui la Sainte-Communion ; partout les rues des villes et des villages étaient ornées pendant le jour, illuminées le soir. Les fêtes ont été surtout grandioses à Cologne, à Aix-la-Chapelle, à Paderborn, à Munster, à Bonn, à Limbourg, à Coblenz. Sur les bords du Rhin et dans les contrées montagneuses de la Prusse rhénane, des foux de joie portaient au loin l'expression de l'amour filial des catholiques envers le Père de leurs âmes.

Nous n'entreprendrons pas d'entrer dans les détails de ces solennités ; nous constaterons seulement que jamais peut-être l'Allemagne catholique ne s'est montrée plus unie, plus enthousiaste que dans cet élan d'amour pour Pie IX ; ajoutons qu'elle ne s'est jamais montrée plus grande ! L'impiété a dû voir, à la lueur des illuminations jubilaires, combien, malgré tout, la foi est vivante en Europe ; elle a dû comprendre quelles attaches lient aujourd'hui tous les cœurs catholiques au centre de l'unité.

Dès le 3 avril toutes les adresses de félicitations au Saint-Père se trouvaient réunies à Francfort, d'où elles partirent pour Rome le même jour. Le chiffre total des signatures est exactement de 1,230,000. On sait que les hommes seulement ont été admis à la signer ; les femmes et les enfants étaient exclus. Sur un immense parchemin sont notées toutes les œuvres pies faites à l'occasion du Jubilé pontifical. Six feuillets de ce parchemin ont été illustrés par l'un des premiers artistes de l'Alle-

magne : le titre, l'adresse écrite sur quatre pages, et le feuillet final.

Le titre renferme la dédicace suivante, en grandes initiales : « *Pio IX, sacerdoti Jubilario! A Pie IX, pour le Jubilé de son sacerdoce!* » — Au bas, au milieu de la page, on voit saint Boniface, apôtre de l'Allemagne, tenant dans sa main gauche le livre des Évangiles percé d'un coup d'épée; de la droite, il montre la dédicace susdite. Du siège de saint Boniface part un arbre dans les feuilles duquel sont inscrits les noms des diocèses de l'Allemagne non autrichienne qui ont participé à l'adresse. Dans l'initiale *P*, une miniature représente l'ordination du comte Mastai.

Le texte de l'adresse, avec l'inscription *Beatissime Pater*, est surmonté de l'image de saint Jean l'Évangéliste; et au bas se trouve, en miniature, la légende du chasseur et de la perdrix. Sur le second feuillet du texte est représentée la conversion du jeune brigand; sur le troisième, au passage qui a rapport au Concile universel, on voit, dans une initiale, la Basilique de Saint-Pierre et le Saint-Esprit planant au-dessus de cette métropole; là où le texte rappelle le dogme de l'Immaculée-Conception, brille une suave représentation de la Vierge entourée du soleil, ayant la lune sous les pieds, et portant une couronne d'étoiles. La dernière page du texte renferme également de beaux ornements symboliques et de magnifiques initiales.

Le feuillet final représente symboliquement, dans un encadrement en forme d'amande, le roc de l'Église, sur

lequel est Pie IX, tenant dans ses mains le calice et l'hostie, en chasuble blanche, la Tiare sur la tête. Audessus de sa tête, on voit un autel céleste, sur lequel l'Agneau de Dieu est debout. Le sang de l'Agneau coule dans le calice, et des deux côtés de l'autel partent deux fleuves d'hosties qui entourent l'Église.

Les œuvres pies, faites en Allemagne à l'occasion des *Noces d'or* du Saint-Père, se trouvent divisées en quatre séries :

1° Les sommes versées pour le Saint-Père ; l'archidiocèse de Cologne y figure pour environ 190,000 fr. ; celui de Fribourg, pour environ 30,000 fr. ; le diocèse de Breslau, pour 110,000 fr., etc. ;

2° Présents en argent, tableaux, objets d'art, etc., faits au Saint-Père par les associations, les corporations, les particuliers ; par exemple, le beau tableau représentant la cathédrale de Cologne, la chasuble magnifique offerte par la ville d'Aix-la-Chapelle, et d'autres ornements travaillés par les Religieuses du diocèse de Mayence ;

3° Fondations faites en mémoire des noces d'or du Pontife ; par exemple, une chapelle *Pia*, à Berlin ; une église que les étudiants allemands vont faire construire à Greifswalde ; une église que fait ériger à Niederred la population catholique de Francfort ; sans compter d'autres fondations, dont se sont chargées les villes d'Oldenbourg, Hildesheim et le diocèse de Limbourg ; la belle cloche *Pia*, de Potsdam ; l'église de Rauders, dans le Jutland ; la mission de Clausthal, dont s'est chargée la ville de

Neuss; celle de Wollmirstadt, acceptée par le clergé de Hohenzollern; celle de Zappendorf, *pour laquelle un particulier de l'archidiocèse de Cologne a donné, en l'honneur de Pie IX, 6,000 thalers (22,500 fr.), etc.* Un fonds de 30,000 thalers restera disponible pour de nouvelles missions catholiques;

4° Les résultats des souscriptions enregistrées par les feuilles catholiques; ces résultats ne sont pas connus dans leur totalité. Ils n'ont dû être arrêtés qu'à Rome même.

Tout cela forme un ensemble d'œuvres et d'offrandes dont nous ne pouvons donner qu'une idée bien imparfaite. En lisant les journaux allemands, on se rappelle ces paroles de M^{er} Mermillod, au congrès catholique de Cologne: « Je viens au septentrion pour humer les rayons du soleil de la Rome du nord. » La Rome du nord, c'est aujourd'hui toute l'Allemagne septentrionale. Jamais peut-être, même dans les âges de foi, pareille manifestation grandiose, unanime et enthousiaste, ne s'est vue. Aussi croyons-nous que, cette fois, l'Allemagne n'a été surpassée par aucune nation.

Notre France elle-même est heureuse de le reconnaître: si son dévouement au Pape n'a pu être dépassé par le dévouement de n'importe quelle autre nation, l'Allemagne, cette fois, l'emporte sur elle par la splendeur grandiose des témoignages de dévouement et de filial amour.

Les principaux journaux catholiques de l'Allemagne nous apportent de si amples détails sur les fêtes du Jubilé dans les différents pays allemands, qu'il est impossible de les signaler tous.

A Berlin, les princes Radziwill, un adjudant du Roi, les ambassadeurs d'Autriche et de Bavière et tous les notables catholiques assistaient à la Grand'Messe à Sainte-Hedwige. A Saint-Michel, M^{gr} Namczanowski, assisté des aumôniers militaires et du clergé de la paroisse civile, officiait pontificalement. Des soldats de tous les corps de la garnison se pressaient dans l'église. Tous les officiers catholiques et plusieurs officiers protestants, ces derniers comme représentants des états-majors, y assistaient également. Le soir, réunion populaire au cercle catholique ; lundi, banquet des notables ; mardi, fête du *Piusverein*, la plus nombreuse association catholique de Berlin.

A Breslau, une centaine de cuirassiers et une centaine de soldats d'infanterie, dûment autorisés par leurs supérieurs, ont pris part au cortège aux flambeaux, qui comptait 1,000 personnes. Les autorités civiles et militaires et beaucoup de gentilshommes de la Silésie et de chevaliers de Malte assistaient aux Offices. Après Vêpres, un banquet réunissait quatre cents personnes, parmi lesquelles de très-hauts personnages, des princes, des officiers, etc. Une collecte en faveur des pauvres visités par les conférences de Saint-Vincent-de-Paul de la ville a produit près de 1,500 fr.

A Stuttgart et dans tout le royaume de Wurtemberg, des feux de joie brillaient sur toutes les montagnes des contrées catholiques. A Leutkirch, entre autres, on apercevait des feux sur seize cimes à la fois.

A Munich, en Bavière, grande réunion populaire, organisée par le cercle catholique. M^{gr} Meglia, Nonce du

Saint-Siège, M^{gr} l'Archevêque de Munich, M^{gr} l'Archevêque de Bamberg, et beaucoup de notabilités y assistaient. De nobles discours et plusieurs chœurs de belle musique rehaussèrent la solennité.

A Ratisbonne, feux de joie sur les deux montagnes qui dominant la ville.

Le chiffre des dons de la Bavière s'élève à plus de 200,000 fr.

A Koeslin, en Poméranie, ville toute protestante, les autorités civiles et militaires et la municipalité ont assisté à la pose de la première pierre de l'église catholique qui doit perpétuer le souvenir de ce jour mémorable.

A Schleswig, une propriété a été achetée en l'honneur de Pie IX pour servir d'église et d'école catholique.

Une troisième fondation du Jubilé a été commencée à Wiesbaden. Les enfants de la première communion ont réuni une somme relativement considérable pour la construction d'une seconde église paroissiale dans cette ville, qui est très-étendue et qui compte 9 à 10,000 catholiques. On s'est empressé de répondre à cette initiative en organisant une souscription publique pour le même objet.

Le 11 avril, les eaux du Rhin resplendissaient du reflet des villes et villages assis sur ses bords. De Mayence à Coblentz surtout l'illumination était magnifique. Oberlahnstein, Kamp, Lorch, Saint-Goar, Goarshausen, Lintz, Boppard, Vallendar, Rhens, Bendorf et bien d'autres villes et villages ont offert le joyeux spectacle d'une véritable fête populaire.

A Aix-la-Chapelle, Limbourg, Werden, Steele et dans toutes les villes catholiques du Rhin inférieur et de la Westphalie, la fête a été splendide. Plusieurs journaux très-anticatholiques avouent n'avoir jamais vu une fête plus belle, plus populaire que celle du Jubilé.

A Greifswalde, ville protestante, qui ne compte guère que 250 à 300 catholiques, la municipalité, l'université, les autorités militaires et civiles et, chose incroyable ! le clergé protestant lui-même, ont assisté à la pose de la première pierre de l'église, qui portera le nom de Pie. La musique municipale fit retentir l'air de ses fanfares. Les catholiques s'étaient rendus en procession de leur église provisoire sur le terrain où doit s'élever l'édifice.

A Cologne, la *Rome allemande*, la fête du Jubilé a été splendide. Toute la ville, y compris l'Hôtel de Ville, les gares, le palais de la Régence et les autres édifices publics et municipaux, a été pavoisée pendant le jour et illuminée le soir. Le matin, un cortège immense, avec plusieurs corps de musique et plusieurs sociétés chorales, traversait la ville pour se rendre au palais archiépiscopal, et de là à la cathédrale avec M^{gr} l'Archevêque. Les autorités civiles et la municipalité avec le bourgmestre assistaient à la Grand'Messe. Après l'Office eurent lieu les distributions aux indigents, par les sociétés religieuses. Les officiers et soldats catholiques, ainsi que les généraux et commandants de la ville, assistaient à la Grand'Messe dans l'église de la garnison. Le soir, l'illumination fut plus générale que jamais. La cathédrale avec ses tours se mirait dans le Rhin. Plusieurs banquets ont eu lieu. La fête était universelle.

A Mayence, l'illumination eut lieu la veille. La ville était pavoisée. Le matin, le gouverneur de la forteresse, prince de Sleswig-Holstein, avec son état-major et tous les officiers, le président et les conseillers de la Régence, ainsi que les autres autorités, ont été reçus par l'Évêque, auquel ils ont exprimé leurs vœux pour Pie IX. Pendant ce temps, un cortège immense s'était formé pour accompagner M^{gr} l'Évêque à la cathédrale. Tous les dignitaires civils et militaires assistaient à la Grand'Messe. A midi, un banquet réunissait les autorités ecclésiastiques, militaires et civiles, au Cercle catholique. S. A. le prince de Sleswig-Holstein et le président de la Régence, M. Schmitt, étaient aux côtés de l'Évêque, qui porta un toast à Pie IX, auquel répondit une explosion d'enthousiasme. Le soir, après les Vêpres et la procession, une autre grande réunion eut lieu au Cercle. Toute la ville était dans l'allégresse.

Décidément l'esprit du Dieu tout-puissant et tout miséricordieux, dont Pie IX est le Vicaire ici-bas, a passé sur l'Allemagne, et le 11 avril restera dans les annales religieuses de cette vaste contrée une date mémorable et féconde.

Le Saint Père lui-même, en apprenant ce que l'Allemagne avait fait pour célébrer son Jubilé, n'a pu s'empêcher de dire : « J'ai toujours été convaincu de l'amour que me portaient les bons Allemands ; mais je dois avouer que l'Allemagne a dépassé cette fois mes espérances. »

XIX

Le Jubilé de Pie IX dans l'empire d'Autriche.

Malgré les efforts et le mauvais vouloir des autorités, que dominant, comme chacun sait, les francs-maçons et les juifs, l'Autriche catholique a pris largement sa part de la grande grâce répandue sur le monde entier à l'occasion du Jubilé sacerdotal du Souverain-Pontife.

A Vienne, la journée du 11 avril a été magnifique et a dépassé toutes les espérances. Des milliers de communions dans toutes les églises; *Te Deum* solennel chanté à Saint-Étienne par le Cardinal-Archevêque; *Te Deum* à la chapelle de la Cour. Dans l'église de l'Université, Messe célébrée par le Nonce Apostolique, qui, pendant deux heures entières, a distribué la communion aux fidèles venus pour la recevoir des mains du représentant de Pie IX.

Vers midi, M^{gr} le Nonce commença à recevoir : le prince de Hohenlohe arriva en grande pompe à la nonciature, au nom de S. M. l'empereur. Les archiducs et les archi-duchesses y envoyèrent leurs majordomes. Le comte de Beust, premier ministre et protestant, s'y rendit en personne, et les autres ministres y firent remettre respectueusement leurs cartes; puis vinrent tout le corps diplomatique et toute l'aristocratie, le Chapitre de Saint-Étienne, les députations des associations catholiques, une foule de Messieurs et de Dames.

Dans la journée, le Nonce reçut de toutes les villes de l'empire quantité de télégrammes et de cartes.

Le soir, le casino catholique donna une soirée musicale à laquelle le Nonce assista. Il fut accueilli par une salve prolongée d'applaudissements et par les cris mille fois répétés de : « *Vive Pie IX!* »

A Prague, en Bohême, le cercle catholique avait organisé une réunion nombreuse. La police a refusé l'autorisation de faire tirer des coups d'obusier.

A Leitmeritz, fête analogue par le cercle catholique, nouvellement fondé, qui a offert un banquet à des vieillards pauvres. La ville, qui n'est ni grande ni riche, a fourni 2,600 signatures à l'adresse pour le Saint-Père, et 3,000 francs de dons de Jubilé.

A Stein, en Carniole, et dans plusieurs autres villes autrichiennes, toutes les maisons, à la seule exception de celles de MM. les fonctionnaires et des édifices publics, ont été illuminées.

A Vienne, on avait projeté d'illuminer le monument de la Sainte-Vierge; mais les clameurs des journaux francs-maçons et juifs, qui menaçaient d'une démonstration en sens contraire, y ont fait renoncer.

A Agram, capitale de la Croatie, les membres de la Diète avec le président, la municipalité et les autorités civiles et militaires, ont assisté à la Grand'Messe, célébrée par M^{gr} Krall, Évêque auxiliaire du diocèse. La ville était pavoisée et illuminée.

Une adresse de félicitations au Saint-Père a été promptement couverte de plus d'un million de signatures et a

été présentée à Sa Sainteté, dans la grande audience dont nous avons parlé, par une députation de tous les diocèses de l'empire. Une offrande d'environ 100,000 fr. accompagnait cette belle adresse. En outre, plusieurs diocèses du Tyrol, de la Styrie, de la Bohême et de la Moravie ont envoyé directement à Rome leurs adresses et leurs dons. Les adresses présentaient au Saint-Père les noms de 500, 000 fidèles; et les offrandes s'élevaient à près de 200,000 francs.

En Moravie, en Croatie et dans le reste de l'empire, on a fait des souscriptions et des quêtes abondantes.

Tout cet argent, offert au Souverain-Pontife, est providentiel : outre les besoins journaliers du Saint-Siège, appauvri par les plus injustes spoliations, les aumônes du monde catholique feront face aux frais extraordinaires du prochain Concile. Il paraît que le Saint-Père demandait à Notre-Seigneur de lui envoyer des ressources extraordinaires pour cette dépense extraordinaire, comme un signe de sa volonté au sujet de la tenue du Concile. Ces frais sont estimés d'avance à six millions environ.

Outre les dons en argent offerts par les catholiques de Prague, le clergé de cette ville a envoyé au Saint-Père un magnifique reliquaire contenant des reliques de saint Jean Népomucène, du saint roi Wenceslas et de saint Adalbert. C'est un beau travail en style gothique, reproduisant un reliquaire du xiv^e siècle, que l'on conserve au trésor de la cathédrale de Prague; il est en or et enrichi de saphirs, d'améthystes et de grenats de Bohême. Il a la forme d'un ostensor; et porte à sa base une inscription

latine, qui signifie : « A notre très-saint Seigneur le Pape Pie IX, le clergé de Prague, en Bohême, en l'honneur du Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté ; ce 11 avril 1869. »

De leur côté, les laïques ont voulu faire aussi leur adresse. Parmi ses promoteurs figuraient les membres des familles les plus distinguées de l'Autriche, et tous les catholiques de la ville de Prague.

L'empereur et l'impératrice avaient fait adresser aux catholiques de Prague une invitation à la Messe qui, par leur ordre, a été célébrée dans la chapelle du château impérial de Prague, leur demeure.

Dans l'invitation de Leurs Majestés impériales, on lisait cette belle parole : « La modeste petite flamme qui, il y a cinquante ans, luisait dans l'église *Tata Giovanni*, est devenue une étoile brillante qui illumine le monde. »

En Hongrie, un comité composé de plusieurs magistrats s'était constitué à Pesth, et avait ouvert une souscription pour offrir une croix pectorale au Saint-Père. Cette croix a été faite à Vienne. C'est un chef-d'œuvre d'élégance et de bon goût. Elle est formée de deux branches en diamants, dont l'éclat est rehaussé par des perles et des rubis magnifiques. La croix avec sa chaîne d'or est dans une cassette d'ébène, qui porte en lettres d'or la dédicace à Pie IX. Cette croix a coûté 13,000 florins ; la Hongrie offre avec elle au Saint-Père une somme de 300,000 francs. Le tout a été envoyé par le Prince-Primat de Hongrie, et présenté à Sa Sainteté

par une députation, à la tête de laquelle se trouvait le baron de Senyey, président de la chambre des seigneurs de la Diète hongroise.

Entre toutes les adresses de félicitations parties de l'Autriche, nous en signalerons deux qui ont dû toucher plus particulièrement le Père commun des fidèles : la première était signée de plus de mille étudiants et jeunes gens du commerce ; la seconde portait à Pie IX et la signature et les vœux de plus de 200,000 apprentis et ouvriers.

Dans le Tyrol, beaucoup de familles ont fait vœu de dire le chapelet chaque jour, à partir du 11 avril ; les hommes se sont engagés à ne s'abonner à aucun journal non catholique et à s'abonner, au contraire, aux bons journaux et aux publications religieuses. Les ferventes Religieuses de l'Adoration perpétuelle, de Mayence, ont envoyé au Très-Saint Père un magnifique volume, relié en moire blanche, lequel enfermait la promesse de plusieurs milliers de communions, de *trois mille cinq cents heures* d'adoration aux intentions de Sa Sainteté, sans compter beaucoup d'autres pratiques saintes. Aux yeux de Celui dont Pie IX est le Vicaire bien aimé, ce couvent de Mayence a été, est et sera certainement cher entre tous les autres. Quel exemple de foi, de ferveur, d'esprit catholique, de grandeur d'âme, de forte piété !

Tout cela est significatif et donne pour l'avenir de bien douces espérances.

XX

**Le 11 avril en Suisse, en Belgique, en Angleterre,
en Amérique.**

Les lettres qui nous sont arrivées de Suisse attestent que dans ce pays les catholiques ne sont pas restés en arrière de leurs frères. Des feux de joie, des cortéges, des processions dans les vieux cantons, des réunions dans les autres, partout des prières et des communions nombreuses, de joyeux Offices, célébrés avec beaucoup de solennité, des offrandes considérables pour le Saint-Père.

Les fidèles de Genève, en particulier, serrés autour de leur admirable Évêque, le pieux et éloquent M^{gr} Mermillod, la gloire de sa belle patrie, ont prié, avec un redoublement de ferveur et d'amour, pour le grand Pontife qui les entoure d'une sollicitude si particulière et qui leur a fait don de la célèbre statue de MARIE Immaculée. Grâce aux bénédictions de Pie IX et au zèle éclairé de M^{gr} Mermillod, la foi fait à Genève de rapides et consolants progrès.

La paroisse catholique de Berne a aussi célébré les *Noces d'or* de Pie IX. A l'Office solennel du matin, dans un discours en langue allemande qui a vivement impressionné l'auditoire, un orateur distingué a retracé à grands traits l'histoire de la Papauté, et l'admirable unité qui relie entre eux tous les catholiques du globe : *Un seul*

Pasteur, un seul troupeau! Ces belles et nobles paroles, toutes de circonstance, offraient un nouvel intérêt à une époque où certains sectaires s'acharnent avec fureur, non-seulement contre le pouvoir temporel, mais encore contre l'autorité spirituelle du Chef vénérable de la religion catholique. Ces hommes ont beau dire qu'ils n'entendent pas attaquer le Pape, sous le point de vue religieux, tous les jours leurs actes démentent leurs paroles. — Le service divin de l'après-midi s'est terminé par le *Te Deum*, dont l'écho majestueux s'est répété d'un bout à l'autre de l'univers chrétien.

Cependant les catholiques de Berne ont voulu couronner dignement cette belle journée. Sur leur demande, le conseil municipal de la ville avait mis à leur disposition, avec une gracieuse courtoisie dont on doit lui savoir gré, la grande salle du Casino, où ils se réunirent dans la soirée. Au fond de la salle, on voyait briller le portrait de Pie IX, orné d'une guirlande de fleurs, du drapeau fédéral et d'un autre aux couleurs du Souverain-Pontife.

Divers morceaux de chants religieux et autres, accompagnés de musique, furent exécutés successivement et avec beaucoup d'entrain; puis, au milieu d'un joyeux repas, commencèrent une série de toasts portés au *Saint-Père* et à la *Confédération suisse*:

Cette charmante fête de famille s'est terminée par l'hymne national, chanté en chœur par tous les assistants; puis, sur la proposition du digne curé de Berne, on a expédié, séance tenante, à Pie IX un télégramme pour

le féliciter, et déposer à ses pieds l'hommage et la vénération de tous les catholiques de la ville et du canton.

La catholique Belgique s'est associée, on pouvait s'y attendre, en dépit de ses francs-maçons et de ses solidaires, à la grande démonstration que l'anniversaire de la consécration sacerdotale du Saint-Père a provoquée dans le monde chrétien tout entier.

Le roi et la reine des Belges se sont rendus, en voiture de gala, à la paroisse du château, pour assister au *Te Deum*.

Cette démonstration a vivement ému la population catholique; elle aura sans doute moins satisfait les Ministres; tous francs-maçons; mais le roi et la reine n'ont pas jugé à propos de prendre en cette circonstance l'avis de leurs conseillers légaux. Ils ont obéi simplement à l'élan de leur cœur, et cette profession publique des sentiments qui les animent envers le Chef de l'Église est un acte vraiment royal.

S. A. R. le comte de Flandre s'est rendu hier en personne, en voiture de gala et précédé d'un piqueur, chez S. Exc. le Nonce Apostolique, à l'effet de féliciter le représentant du Saint-Siège à l'occasion du Jubilé sacerdotal de Pie IX. L'auguste frère du roi était accompagné du grand-maître de sa maison.

Un grand nombre de personnes des plus notables de la politique, de l'aristocratie, des administrations publiques et de la bourgeoisie, ont tenu à se faire inscrire à la nonciature. Toutes les institutions religieuses et les admi

nistrations de toutes les œuvres catholiques de Bruxelles ont tenu également à visiter le représentant du Saint-Père, comme témoignage de leur filial attachement et de leur dévouement sans bornes pour Pie IX.

Ces sentiments sont ceux de l'immense majorité des Belges. Le Jubilé, dit le *Journal de Bruxelles*, « a été splendidement fêté » dans la magnifique église de Sainte-Gudule. S. Em. M^{gr} Cattani, Archevêque d'Ancyre, Nonce Apostolique, a présidé pontificalement à la Messe solennelle. Une foule compacte et recueillie remplissait la belle cathédrale, où se déployaient toutes les magnificences du culte, et dont le maître-autel était surmonté de cette inscription : « Victoire au grand Pontife, en son Jubilé ! »

Un grand nombre de fidèles se sont approchés de la sainte Table, en ce jour de grâces spéciales, à l'heure surtout où Pie IX célébrait lui-même la Messe.

Mêmes fêtes, mêmes manifestations de piété à l'église du Gesù, à Notre-Dame-de-la-Chapelle et dans les autres églises de la capitale, ainsi que dans les autres villes du royaume.

A Malines, la ville entière était pavoisée.

A Gand, à Bruges, à Liège, à Tournay, à Namur, les Évêques ont tenu à honneur d'officier pontificalement.

Louvain a donné également une solennité extraordinaire à la célébration du Jubilé cinquanteenaire du Pape. Dans toute la Belgique, en un mot, la fête a été splendide. Le matin, la foule se pressait dans les églises,

et les communions étaient innombrables. Le soir, les rues illuminées retentissaient des cris de : *Vive Pie IX !*

Les catholiques des Pays-Bas, si connus par leur dévouement au Saint-Père, si prodigues de leur sang et de leur argent pour la plus sainte des causes, ne sont pas restés en dehors du mouvement qui attire en ce moment vers Rome tous les cœurs de la chrétienté.

Les journaux catholiques hollandais sont pleins de détails sur les manifestations que la fête du 11 avril a fait éclater dans les principales villes de la Hollande, et particulièrement à Amsterdam, à La Haye, à Bois-le-Duc, etc.

L'Association catholique d'Espagne a envoyé au Saint-Père une adresse où sont admirablement exprimés les sentiments d'amour et de dévouement de cette malheureuse nation à la sainte Église et au Vicaire de JÉSUS-CHRIST.

Dans la plupart des villes d'Angleterre, le Jubilé du Saint-Père a été célébré. L'Archevêque de Westminster, M^{gr} Manning, a prononcé à cette occasion l'un de ses plus éloquents discours.

Le clergé catholique d'Angleterre et d'Écosse a offert au Saint-Père une grande et belle médaille de l'Immaculée-Conception. L'adresse qui accompagnait l'envoi de cette médaille porte 1,178 signatures, c'est-à-dire la totalité du clergé catholique d'Angleterre et d'Écosse. Outre cette souscription, purement ecclésiastique, une autre a été

ouverte par des laïques, et le 11 avril elle atteignait déjà un chiffre considérable.

Enfin, en Irlande, au Canada, dans l'Amérique du Nord, dans l'Amérique du Sud, partout, les Évêques, les prêtres et les fidèles ont fêté leur grand et saint Pontife, le Père de leurs âmes.

Les journaux catholiques de l'Amérique ont donné de longs détails sur les solennités du 11 avril. A New-York, à San-Francisco, à Boston, à Saint-Louis, à Philadelphie, à Pittsburg, à Newark, à Albany, à Buffalo, à Dayton, à Louisville, etc., etc., les fidèles remplissaient les églises, et se portaient en foule à la Table sainte.— Dans une contrée des plus lointaines, Hospe, les chefs civils de la communauté ont proposé, de concert avec le missionnaire Wistefeld, d'ériger un monument à Pie IX. Leur appel a été entendu, et les souscriptions sont nombreuses. A New-York, les confréries de Saint-Joseph, de Saint-Vincent, de Saint-Laurent, musique en tête et bannières déployées, ont parcouru les rues de cette métropole, au milieu des marques de respect et de sympathie de la population. Les protestants et les incrédules de ce pays trouvent naturel que les catholiques fêtent le Chef de leur religion, et nulle part on n'a cherché à les en empêcher.

Il faudrait des volumes pour réunir, avec des détails convenables, tous les souvenirs qui se rattachent à la fête du 11 avril. Comme le grain de sénevé qui devient un grand arbre où s'abritent les oiseaux du ciel, le Jubilé sacerdotal de Pie IX, très-petit en lui-même, est de-

venu un événement immense, une fête vraiment universelle, naturellement inexplicable, qui a fait tressaillir d'allégresse la foi du monde catholique, en même temps qu'il frappait de stupeur les ennemis de l'Église.

XXI

Rome, le lendemain du Jubilé de Pie IX.

« Il n'y a pas de fête sans lendemain, » dit un vieux proverbe. A Rome, cela s'est vérifié magnifiquement. Le 12 avril, en effet, est un anniversaire doublement cher aux cœurs des Romains : c'est ce jour-là qu'en 1850 Pie IX est rentré à Rome après son exil de Gaète; c'est encore ce jour-là qu'en 1855 le Saint-Père a été miraculeusement préservé de la mort, ainsi que les Cardinaux, les Prélats et la pieuse assistance qui l'avait accompagné à la Basilique de Sainte-Agnès-hors-les-Murs. Le plancher s'effondra tout à coup, et l'on ne comprend pas comment la maison entière ne s'écroula point, ensevelissant dans ses ruines le Souverain-Pontife avec les deux cents personnes qui l'entouraient. Au moment même de l'accident, le Saint-Père s'écria au milieu du silence et de la terreur générale : « *Madonna Immacolata!* O Vierge immaculée! » Il sortit absolument sain et sauf de cette horrible catastrophe; seulement la tabatière qu'il tenait à la main portait une trace bien extraordinaire de l'intervention de la Sainte-Vierge : le cristal qui recouvrait l'image de MARIE Immaculée se trouva, non brisé, mais

simplement fendu à la place même de la Vierge, et de ce centre partaient douze petites brisures correspondant aux douze étoiles qui couronnaient la tête de MARIE. Le Saint-Père a gardé pieusement cette tabatière ainsi marquée.

Depuis 1856, Rome entière fête le 12 avril comme un jour de bénédiction et de grâces miraculeuses; et le Saint-Père se rend lui-même en pèlerinage à cette charmante petite Basilique, où il a failli périr.

Cette année, la fête du 12 avril a été une digne suite de celle de la veille. Jamais Rome n'avait vu foule semblable, jamais Rome n'avait tressailli de joie, d'allégresse et de bonheur comme dans ces deux journées des 11 et 12 avril 1869. Ces dates seront gravées d'une façon impérissable dans les annales de la cité éternelle, comme dans celles de l'Église catholique.

Au milieu des joies triomphales de son Jubilé, Pie IX, dont la bonté de cœur est à nulle autre pareille, ne pouvait pas oublier la petite église où il avait célébré sa première Messe, non plus que les pauvres enfants qui la lui servaient et qui y assistaient.

Vers les dix heures du matin, Sa Sainteté a quitté le palais du Vatican pour se rendre à l'hospice de Tata-Giovanni, qui a vu ses premiers débuts dans la carrière ecclésiastique, et où, assisté de M^{gr} Mastai, son oncle, il a offert, il y a cinquante ans, pour la première fois, le sacrifice divin de nos autels. L'humble église, le cloître étaient revêtus d'ornements, de lumières, de peintures en l'honneur de Pie IX. La foule se pressait si compacte aux abords et dans les rues voisines, que le cortège a eu

de la peine à la traverser. L'air était ébranlé des cris de : « *Vive Pie IX ! Vive le Pape-Roi !* » et aussi de la salutation épiscopale si adaptée à la circonstance : « *Ad multos annos ! Pour de longues années !* »

Par une délicate pensée, le Saint-Père n'a pas voulu que le public fût admis à cette cérémonie. Il a voulu être, comme il y a cinquante ans, tout entier à ses petits pauvres, seul avec eux et au milieu d'eux. Quel a été le plus heureux, du cœur de Pie IX ou de celui des jeunes ouvriers ?

Le Cardinal Patrizzi, plusieurs Prélats, les Directeurs de l'hospice avec leurs jeunes ouvriers se tenaient à la porte pour recevoir Sa Sainteté, et le bon Pie IX est entré dans l'église au chant de ces paroles : *Benedictus qui venit in nomine Domini...* La Messe a été célébrée par un des chapelains du Pape. Pieusement agenouillé, le Saint-Père rayonnait de joie et de bonheur au milieu de sa prière, et l'on voyait parfois de douces larmes couler le long de ses joues. Qui pourrait dire ce qui se passait alors dans l'âme du saint et grand Pontife ?

Après la Messe, le Saint-Père a visité l'établissement tout entier, s'est montré d'une bonté sans égale pour les jeunes ouvriers, les a comblés de présents et de bonnes et douces paroles, et les a tous laissés, maîtres et élèves, dans les sentiments de la joie la plus grande et de la plus vive reconnaissance.

Ces jeunes ouvriers sont, en effet, les successeurs de ces pauvres enfants, de ces petits apprentis qui furent, il y a cinquante ans, les premiers enfants spirituels, du

saint Pape Pie IX, ses premiers petits pénitents, l'objet de son premier dévouement sacerdotal.

Devenus maintenant presque des vieillards, plusieurs d'entre eux sont encore reconnus par leur ancien aumônier; et un des Prélats qui accompagnent habituellement le Pape me racontait jadis qu'en les apercevant et en les bénissant sur son passage, le bon Saint-Père se plaît à les nommer par leurs noms. Parfois même il ajoute, paraît-il, quelque'une de ces petites malices, fines et aimables, comme il en dit souvent : « *Signor Giuseppe, servo tuo!* Votre serviteur, monsieur Joseph! »

Retourné au Vatican, le Souverain-Pontife a consacré une partie de la soirée à recevoir encore les députations venues en si grand nombre à Rome pour lui porter les félicitations et les présents des populations, ainsi qu'un grand nombre de personnes qui avaient obtenu la faveur de lui être présentées. Dans l'audience générale de la veille (dimanche), on estime que le chiffre des personnes reçues ne s'était pas élevé à moins de 3,000. Le 13, il devait y avoir également une réception fort considérable. Malgré l'extrême fatigue que lui apportent ces réceptions, le Pape ne peut se refuser à tant de désirs et à tant d'empressement. Son cœur déborde de joie devant cet incomparable mouvement catholique, devant les témoignages inusités et sans nombre de foi, de fidélité, d'abnégation et d'amour dont il est le témoin. Ses paroles se ressentent de son émotion, et, dans tout ses discours, le bon Pape laisse parler le cœur, et ce cœur d'or lui inspire des accents incomparables.

Dans l'après-midi il y eut aux portes de Rome, dans la célèbre villa Borghèse, une splendide revue des troupes pontificales. « J'ai assisté au défilé, m'écrivait un ami; et je vous assure qu'il y aurait eu là de quoi faire trembler les Garibaldiens, si l'on en voyait par ici, tant cette armée fait bonne mine! On a beaucoup remarqué la légion romaine et les intrépides zouaves pontificaux, ces jeunes héros de la sainte cause, ces défenseurs volontaires, ces martyrs de la liberté du Saint-Siège et de l'Église. Ils étaient magnifiques. »

Vers les six heures du soir, Sa Sainteté est allée, comme elle le fait depuis de longues années à pareil jour, à l'église de Sainte-Agnès-hors les-Murs, où elle a assisté à la bénédiction du Saint-Sacrement et ensuite au chant du *Te Deum*. Inutile de dire qu'une multitude énorme s'était portée à l'église ou bien échelonnée depuis l'église jusqu'à la porte de Rome, appelée *Porta Pia*. L'auguste Pontife attire toujours par sa présence des foules considérables; mais, en ces jours heureux et bénis, l'attraction était irrésistible et plus juste que jamais. Impossible de peindre les cris de joie, les acclamations, les élans du cœur et de l'âme qui ont accompagné et suivi le Pape durant les quatre kilomètres qui séparent Sainte-Agnès de Rome.

Une ovation non moins belle, non moins vive et générale attendait le glorieux Pontife dans sa ville bien aimée. L'amour de son peuple avait fait, pour ainsi dire, le jour sur son passage. Une illumination sans pareille enveloppait la ville de flammes.

Un témoin oculaire nous écrivait :

« Je me trouvais sur la place des Thermes de Dioclétien au moment où Pie IX est arrivé. L'enthousiasme du peuple était tellement émouvant, que beaucoup de prêtres pleuraient de joie. J'ai vu un groupe de pauvres femmes et de blanchisseuses, qui tenaient des enfants par la main ou dans leurs bras, et qui leur disaient : « Criez *Vive Pie IX !* » et les petits enfants de s'agiter en répétant : « *Vive Pie IX !* »

« Les chevaux allaient au pas ou s'arrêtaient, et le bon Saint-Père, les yeux mouillés de larmes, s'est tourné vers les femmes et les petits enfants, et les a bénis. — « Oh ! « non, s'est écrié un prêtre piémontais, je n'avais pas « l'idée de telles choses ; c'est sublime, c'est enivrant ! » Et il s'est mis à sangloter.

« Dans une simple voiture à deux chevaux, et suivi de quelques carrosses où se trouvaient les personnes de sa suite, le Pape a tenu à parcourir un grand nombre de quartiers, afin de jouir des splendides illuminations faites en son honneur, et de récompenser ainsi le zèle et la générosité qui avaient enfanté tant de choses merveilleuses.

« Il faut renoncer, là encore, à peindre les scènes incomparables de joie et d'enthousiasme qui animaient cette multitude de plus de deux cent mille personnes, s'entassant avec effort des deux côtés des places ou des rues pour laisser le passage libre au cortège du Pape, ou se jetant à flots pressés autour de son carrosse pour solliciter sa bénédiction ou faire arriver plus vite et de plus près les accents de

leur amour et de leur reconnaissance. Jamais Souverain vit-il monter vers lui tant de cris de joie et d'amour ? Que l'âme du bon Pie IX a dû être heureuse du bonheur de son peuple, du bonheur des milliers et des milliers de catholiques de toutes les nations qui l'entouraient ! De semblables moments, de pareilles démonstrations dédommagent de bien des peines et de bien des douleurs ! »

La fête de nuit que l'on préparait depuis un mois a été splendide, merveilleuse, digne du grand Pontife que l'on fêtait, digne de la cité des grandes choses, digne des myriades d'étrangers, devenus en pareille circonstance, plus que des hôtes, des frères : monuments publics comme maisons particulières, places, rues, fleuve, fontaines, tout était étincelant de lumière. A moins de l'avoir vu, on ne saurait se faire une idée de l'aspect féerique qu'a présenté la ville de Rome pendant cette soirée et cette nuit du 12. Sur le passage du Saint-Père, tous les monuments se coloraient de brillants feux de bengale, et on lui jetait des fleurs ; l'enthousiasme était à son comble. Sur toutes les places il y avait d'excellentes musiques et des statues de Pie IX, des Vierges et des arcs de triomphe étincelants de lumière, avec des inscriptions enthousiastes. Et, ce qui vaut mieux encore, tout cela était le produit des quêtes spontanées, faites dans les paroisses ; ici, pas de lampions officiels !

Quand la voiture de Sa Sainteté arriva à la grande cour de Saint-Pierre, on voulut à toutes forces dételer les chevaux, et le Saint-Père dut intervenir pour empêcher cette démonstration trop ardente. De nombreuses musiques de l'armée, de la cité et de plusieurs villes voisines, qui avaient

voulu absolument envoyer leurs sociétés musicales, ont fait retentir jusqu'après minuit leurs concerts joyeux.

Ce n'est pas seulement par des réjouissances publiques que les Romains ont voulu célébrer ces anniversaires si chers à leurs cœurs, mais aussi par des vœux et des prières. Ils ont fait célébrer dans la belle église de Saint-Ignace, le 12, sur les neuf heures du matin, une Messe solennelle d'actions de grâce, suivie du chant du *Te Deum*, afin de remercier Celui de qui proviennent tout don et tout bien, des longs jours accordés à Pie IX, et afin de le prier de vouloir bien le conserver longtemps encore à l'amour de ses sujets.

A la Basilique de Sainte-Marie-Majeure a été célébré, avec l'exposition de la Sainte-Crèche, un *triduum* de prières pour le même sujet, et afin que rien ne vienne entraver ou troubler le prochain Concile œcuménique.

La population s'est portée en foule dans ces deux églises, et ses prières ont été aussi vives et aussi ardentes que sont vifs et ardents son attachement et son affection à son Pontife et à son Roi.

XXII

Grande réception des dames au Vatican, et allocution du Saint-Père.

Le lendemain, Sa Sainteté daigna recevoir près de six cents dames à la fois, dans la grande salle du Consistoire. Une dame française, la duchesse de Laval-Montmorency,

a lu, aux pieds du Saint-Père, une adresse d'une touchante simplicité, et a présenté, au nom des catholiques, le remarquable tableau de M. Lafon, qui a pour sujet la glorieuse bataille de Mentana, tableau que Sa Sainteté avait déjà vu et apprécié, l'an dernier, en honorant l'artiste d'une visite. Dans son adresse, la duchesse, exprimant la piété et le dévouement des catholiques, a trouvé d'heureux rapprochements entre la bataille de Lépante et celle de Mentana, entre saint Pie V et Pie IX. Au tableau se trouvait jointe une bourse remplie d'or.

Le Pape a remercié les donateurs de cette toile « si bien réussie », et qui représente en effet « un triomphe de l'Église, un triomphe de la justice contre... » Ici Pie IX s'est arrêté, disant aussitôt : « Je ne veux rien dire de dur pour qui que ce soit, mais c'est à partir du triomphe de Mentana que Rome a retrouvé quelque sécurité, que les catholiques se sont sentis réchauffés et encouragés. »

Puis, abandonnant ce sujet, il a donné, dans des termes ravissants de grâce, des conseils aux femmes chrétiennes, et leur a cité de beaux exemples de piété.

Voici cette paternelle allocution, qui malheureusement perd beaucoup à être traduite. Si la langue française est la plus claire de toutes les langues, la langue italienne est la plus poétique et la plus gracieuse.

« Mes chères filles,

« J'ai écouté avec la plus grande consolation l'assurance nouvelle des sentiments que vous m'avez exprimés, et

« j'accepte ce présent, qui me rappelle un jour mémorable.
 « C'est ce jour-là que fut assuré le triomphe de la justice
 « sur les assauts de..... je ne sais de quel mot me servir;
 « je voudrais trouver une parole qui ne pût offenser per-
 « sonne. — Je dirai donc : le triomphe sur les assauts de
 « l'iniquité. Oui, il y avait là une grande iniquité; mais
 « elle n'a réussi qu'à exciter le zèle de ces bons et valeu-
 « reux défenseurs, dont le courage et l'abnégation ont
 « ranimé la catholicité et raffermi le Saint-Siège. La vic-
 « toire de Mentana a été le signal de ce grand mouvement
 « qui s'est manifesté dans tout le monde chrétien, et qui
 « a, comme je vous le disais, décidé du triomphe de la
 « justice.

« Avant de rentrer dans vos familles et dans vos patries,
 « je veux, mes chères filles, que vous emportiez un souvenir
 « du Pape, je veux que vous conserviez dans vos cœurs
 « une parole de vérité et de foi. Cette parole, je la trouve
 « dans la solennité qui approche, dans la belle fête de l'As-
 « cension. Ce jour-là, Notre-Seigneur, avant de monter au
 « ciel, leva les mains sur ses disciples, il les bénit; et
 « alors, eux, ces premiers chrétiens, réunis dans le Cé-
 « nacle, ils recueillirent les paroles du Seigneur dans leurs
 « âmes consolées; puis, dans la retraite, ils méditèrent sur
 « cet enseignement, et se consacrèrent au service de la foi,
 « et par-dessus tout à la prière : prière confiante, prière
 « persévérante, prière pleine d'humilité et telle qu'elle de-
 « vait pénétrer le cœur de DIEU.

« Et moi, chères filles, j'agirai de même avec vous,
 « et je vous donnerai les mêmes conseils. Non pas que je

« veuille vous appeler à la vie cénobitique. Non ; votre vo-
 « cation n'est pas là , ni votre devoir. Vous avez un autre
 « rang dans la société, et vous êtes appelées à y vivre.
 « Mais au milieu du monde, de ses agitations et de ses
 « troubles, il vous est possible de maintenir votre âme en
 « union parfaite avec DIEU, et de rapporter toutes choses
 « à cette union. En effet, notre âme, c'est l'image de DIEU
 « même ; c'est donc l'image de la Vérité suprême, à laquelle
 « nous devons nous élever constamment et en tous lieux.

« Cette pensée de DIEU qui doit nous suivre à travers
 « tous les troubles du monde, me rappelle un souvenir
 « déjà bien éloigné et qui m'avait vivement ému. Oui, ce
 « souvenir est bien vieux. Il remonte bien à trente-cinq
 « ans. J'étais jeune alors et plus robuste qu'aujourd'hui.
 « J'ai vu ainsi venir à DIEU une jeune dame du monde,
 « une bonne demoiselle, qui, comme vous, allait dans
 « les sociétés et les réunions de plaisirs. Un jour elle se
 « retira du monde et voulut finir ses jours dans un mo-
 « nastère où elle prit l'habit de sainte Thérèse, qu'elle
 « ne quitta plus jusqu'à sa mort. Or, voici dans quelles
 « circonstances la grâce pénétra dans son cœur. Cette
 « jeune dame revenait un soir d'un bal où elle avait
 « dansé et pris beaucoup de plaisir. Elle était seule dans
 « sa chambre, et au moment de prendre son repos. Et
 « tout en se dépouillant de ses ornements, elle réfléchis-
 « sait à l'usage qu'elle avait fait de son temps et à l'ar-
 « gent qu'avaient coûté toutes ces parures, et je me rap-
 « pelle, en particulier, qu'elle réfléchit à la fin sur ses
 « souliers de bal, qui avaient coûté..... que sais-je?

« Enfin, elle pensait à tout cela, et en même temps elle
 « s'approchait de la fenêtre, et elle vit le soleil qui se levait
 « et dont les rayons illuminaient la terre. « Oh! dit-elle,
 « c'est la lumière de DIEU qui m'illumine! Combien ce
 « monde est-il donc misérable? Je veux m'en retirer
 « pour toujours. » Et, en effet; à partir de ce jour, elle
 « abandonna le monde, et, après être venue prier à
 « Rome, elle entra au couvent, dans une autre ville, où
 « elle ne cessa de louer et de bénir DIEU, qui l'avait
 « ainsi illuminée.

« Je vous le répète, mes chères filles, je ne vous de-
 « mande pas de tenir vos esprits toujours fixés aux ré-
 « flexions religieuses, ou occupés de méditations et de
 « prières; mais je vous demande de conserver votre âme
 « libre, au milieu des affections, des sollicitudes de ce
 « monde, libre de louer et de bénir DIEU, libre de con-
 « naître et de suivre sa lumière.

« Oh! imitez ces premiers chrétiens, qui, après avoir
 « reçu la parole de Notre-Seigneur et s'être renfermés
 « dans le silence pour la méditer, se répandirent ensuite
 « au dehors pour verser, en tous lieux, la consolation
 « qu'ils avaient reçue. Et moi j'élèverai, comme Notre-
 « Seigneur, les mains au ciel, en lui demandant, de toute
 « la force, et de toute la volonté de mon cœur, que nous
 « demeurions tous raffermis dans sa sainte lumière, qui
 « est notre foi et notre espérance. Oh! puissions-nous, un
 « jour, nous retrouver tous ensemble dans le ciel! Quelle
 « douceur! Quelle joie ce sera de nous rappeler, alors,
 « ces heureux moments d'union et de prière ici-bas! Sans

« doute, nous conserverons aussi la mémoire de nos souffrances. Mais combien sont courts ces moments, en comparaison de la joie immense de louer et de bénir Dieu pendant toute l'éternité!

« Voilà mes vœux et mon adieu, mes chères filles, avec la bénédiction que je vous donne au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »

La plus vive émotion a accueilli ces paroles. Une joie profonde remplissait tous les cœurs, et c'est à peine si le respect put contenir ces sentiments; lorsque le Saint-Père daigna admettre toutes les dames qui assistaient à l'audience, à lui baiser la main. Plusieurs d'entre elles furent présentées à Sa Sainteté par M^{me} la princesse Odescalchi, qui, bien que Romaine, avait consenti, sur la prière des dames étrangères, à leur prêter en cette audience, près du Saint-Père, le patronage de l'hospitalité romaine.

XXIII

Audience des députés de la jeunesse catholique d'Italie:

Le 14 avril, à une heure de l'après-midi, le Saint-Père daigna recevoir au Vatican les députations de l'Association de la jeunesse catholique d'Italie, et le représentant de l'excellent journal *l'Unità cattolica*. Les jeunes Italiens étaient au nombre de plus de mille, de toutes les parties

de la péninsule. Le président du conseil supérieur de l'Association a lu l'adresse destinée au Saint-Père.

Le chevalier Étienne Margotti, frère du rédacteur en chef du journal de Turin, a exprimé ensuite les sentiments de ses collaborateurs. « Nous avons le regret, dit l'*Unità cattolica*, de ne pouvoir rapporter la réponse du Saint-Père telle qu'elle est sortie, nous ne dirons pas de ses lèvres, mais de son cœur. Notre correspondant n'a pu nous en transmettre qu'un résumé, et ce résumé n'en donne qu'une bien faible idée. Voici les sentiments exprimés par Sa Sainteté :

« Un heureux oubli me suggère aujourd'hui ma réponse à vos félicitations. C'est particulièrement à l'Italie seule que je vais répondre.

« Il y a deux mois environ, une nombreuse députation m'e fut présentée; elle était formée de personnes de toutes les nations de l'Europe et de l'Amérique, et de presque toute la terre. Je leur répondis, et mon intention était de nommer particulièrement l'Italie; mais au milieu de ce grand nombre de représentants de tous les peuples, j'oubliai de le faire. Ce fut sans doute une heureuse distraction, puisqu'elle me donne aujourd'hui une raison de parler à l'Italie toute seule.

« Je vis alors, en esprit, le monde entier, des plages du Portugal que baigne l'Océan jusqu'aux dernières régions de l'extrême Orient, et j'oubliai le fondement sur lequel repose le monde, j'oubliai le flambeau qui l'éclaire. Je rappelai les Saints qui protègent les

« royaumes et leurs provinces. Mais comment oublier
 « l'Italie, pleine de tant de saints Pontifes et de martyrs ?
 « Comment oublier saint Charles de Milan, saint Géli-
 « nien de Modène, saint Pétrone de Bologne, saint
 « Marc de Venise, saint Cassien d'Imola, sainte Cathe-
 « rine de Sienne, saint François d'Assise, saint Janvier
 « de Naples, sainte Rosalie de Palerme, et tant d'autres
 « qui sont l'honneur et le soutien de l'Italie, et qui lui
 « gardent le dépôt de la foi ?

« Et pourquoi l'Italie ne devrait-elle pas être bénie ?
 « Oui, elle doit l'être, à cause de ces millions et de ces
 « millions de catholiques qui la remplissent. Je bénis
 « l'Italie presque tout entière, parce que, presque tout
 « entière, elle est catholique. Mais comment pourrais-je
 « bénir ceux qui n'ont pas la foi, ceux qui travaillent à
 « la ruine de la foi et de la société ? Hélas ! je ne puis pas
 « les bénir ; mais s'ils ne peuvent être d'objet de mes
 « bénédictions, ils seront l'objet de mes prières. Si je ne
 « puis les aimer comme fils et fidèles, je les aimerai
 « comme de malheureux égarés et pour l'amour de JÉ-
 « SUS-CHRIST, qui, mourant sur la croix et regardant ses
 « ennemis, cria à son Père divin : *Père ! pardonnez-*
 « *leur !*

« Ainsi, chers jeunes gens, je suis avec vous et vous
 « êtes avec moi. Nous devons combattre contre l'erreur,
 « nous présenter aux ennemis, chercher à extirper le poi-
 « son de leur cœur, à en préserver ceux qu'il n'a pas
 « encore atteints. Nous devons, de plus, embrasser et
 « amener à la cause de DIEU ceux qui ne sont pas encore

« suffisamment décidés pour le bien et pour la vé-
« rité.

« Je me souviens qu'un saint Pontife, saint Sixte, étant
« conduit au martyre, rencontra un jeune homme qui
« l'avait toujours aimé, qui toujours avait été son aide
« dans les ministères saints et dans l'accomplissement
« des actes de la vertu. Ce jeune homme, voyant le saint
« Pontife traîné au martyre, s'écria : « Père ! où allez-
« vous sans votre fils ? Comment ! je ne vous suivrai pas
« au supplice, au gibet, à la mort ? » — Il me semble
« que pareille chose m'arrive aujourd'hui, au milieu de
« tant de jeunes hommes qui m'entourent ; il me semble
« que tous me disent : « Nous vous suivrons au combat,
« à la lutte, au triomphe ; toujours nous serons à vos
« côtés. »

« Oh ! oui ; marchons unis, et prions Dieu de nous ac-
« corder la grâce la plus essentielle, celle de la sainte
« persévérance dans la grande entreprise. Oui, persé-
« vérez dans vos sentiments ; de retour dans vos patries,
« dans vos foyers, dites à tous ce que je vous ai dit ; et,
« j'en suis certain, par vous se multiplieront les défen-
« seurs de la vérité.

« Je bénis donc la péninsule, qui sera de nouveau un
« centre de salut et de vie pour le monde.

« Je vous bénis au nom du Père éternel, pour qu'il
« vous remplisse de courage et de force ; je vous bénis
« au nom du Fils éternel, pour qu'il vous donne la sa-
« gesse ; je vous bénis au nom de l'Esprit-Saint, qui est
« charité ; inspirés par la charité, prions pour la con-

« version des impies et pour la persévérance des bons.
 « *Benedictio Dei omnipotentis*, etc. »

Ces paroles du Saint-Père pénétrèrent tous les cœurs, et les jeunes gens, émus jusqu'aux larmes, répondirent par un applaudissement dont rien ne peut donner l'idée.

XXIV

Allocution du Pape aux représentants des Ordres religieux.

A l'occasion des *Noces d'or* du Souverain-Pontife, les Supérieurs-Généraux des Ordres religieux ont présenté une adresse à Sa Sainteté. C'est le R. P. Jandel, Maître-Général de l'Ordre des Frères Prêcheurs, qui parlait au nom de tous.

Voici son discours :

« Au moment où l'univers catholique s'ébranle tout entier pour fêter le cinquantième anniversaire de votre ordination sacerdotale; quand tous vos enfants s'empres- sent de vous offrir les témoignages de leur dévouement filial, les Ordres religieux ne sauraient demeurer étrangers à l'allégresse commune; c'est même leur devoir d'y prendre la part principale, tant à cause des nombreux bien- faits qu'ils tiennent de votre libéralité, qu'à raison du pri- vilège insigne dont ils s'honorent de relever directement de votre juridiction et de votre autorité suprême.

« C'est pourquoi, nous, Supérieurs-Généraux des Ordres Mendians, nous avons voulu nous réunir, d'abord pour manifester à Votre Sainteté de quelle profonde gratitude nous sommes animés envers l'Auteur de tout bien, qui a daigné, parmi tant d'angoisses et de grandes tribulations, nous conserver jusqu'à ce jour bienheureux un Pasteur et un Père si tendrement aimé ; ensuite, pour lui dire quels vœux ardents nous ne cessons *de porter au pied du trône de la miséricorde*, nous et toutes nos Familles religieuses, afin que le Pasteur éternel laisse encore longtemps à notre amour et aux besoins de la chrétienté le Pontife-Roi qui gouverne l'Église avec tant de force et de douceur.

« Ainsi, Très-Saint-Père, nous demandons à Dieu et nous lui demanderons sans relâche qu'il daigne remplir votre cœur de ses consolations, et qu'il vous donne la force de réaliser le dessein que lui seul, dans un rayon de sa suprême sagesse, a pu vous inspirer en nos temps si orageux ; la force, disons-nous, de réunir le prochain Concile œcuménique, de le présider, de le confirmer et de survivre assez longtemps à sa célébration pour voir l'Église et la société civile recueillir, dans l'unité d'un même esprit, dans le lien de la paix et de la tranquillité de l'ordre, les fruits de cette entreprise sublime.

« Et parce que nous n'ignorons pas les charges que Votre Sainteté s'est spontanément imposées, pour subvenir aux frais immenses de cette sainte réunion, nous aussi, en fils reconnaissants et dévoués, nous avons voulu y contribuer pour notre part, ne fût-ce qu'en déposant

à vos pieds le *denier de la veuve*, modeste mais cordial hommage de notre pauvreté. Bien que la situation difficile qui nous est faite à nous-mêmes ne nous permette pas d'égaliser notre offrande à l'étendue des besoins et aux souhaits de nos cœurs, nous espérons que Votre Sainteté daignera l'agréer comme un gage de notre filial et constant attachement; car, suivant un beau mot, *c'est le propre d'une âme vraiment noble de regarder moins à la grandeur du don qui est offert qu'à l'amour de celui qui l'offre.*

« Cest dans cette confiance que, prosternés à vos pieds et les baisant respectueusement, nous implorons pour nous et toutes nos Familles religieuses la Bénédiction Apostolique de Votre Sainteté. »

Le Saint-Père daigna répondre à cette adresse en des termes d'une bienveillance extrême. Il rappela que Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, dès le principe, a suscité dans son Église et formé le clergé tant séculier que régulier, afin de pourvoir, par leur prédication et leur double ministère, aux besoins spirituels des fidèles. Il dit ensuite que l'union et le concours mutuel de ces deux forces catholiques sont à ses yeux tellement nécessaires, qu'il n'hésite pas à affirmer que l'extinction de la foi dans quelques pays suivrait comme une conséquence infaillible la ruine du clergé régulier; qu'au reste, confiant en la bonté divine, il nourrissait l'espoir que les Ordres religieux subsisteront toujours dans l'Église, malgré la rage et les persécutions de l'impunité. Pie IX ajouta qu'il atta-

chait tant de prix à la prospérité et aux travaux des Ordres religieux que, chaque jour, il recommande par quelque *aspiration* chaque Ordre en particulier à son fondateur ou patriarche, se tournant de cœur vers lui, et lui demandant pour ses fils la fidélité dans l'esprit de leur vocation. « Et puisque, dit-il en terminant, votre vocation exige de vous une perfection plus haute, et qu'ayant été pourvus de moyens plus nombreux de sanctification, vous êtes aussi plus étroitement obligés à l'imitation de Notre-Seigneur, je vous bénis, vous et vos Familles religieuses, afin que vous soyez en tout lieu, par une vie digne de votre vocation, la bonne odeur du CHRIST; que par l'édification de vos exemples et la sainteté de votre conversation, vous annonciez JÉSUS-CHRIST à tous les hommes et que, sans même employer le ministère de la parole, vous attiriez à son amour le cœur des peuples. »

XXV

Quelques autres paroles du Saint-Père à l'occasion de ces fêtes.

Tous ceux qui y ont assisté se trouvaient sous le charme d'émotions indicibles. Le triomphe du vieillard du Vatican est quelque chose d'impossible à redire. Les médecins admiraient comment sa santé résistait à l'épreuve de telles consolations. A chaque instant il fondait

en larmes. Ce qui ravissait, ce qui attendrissait Pie IX, c'est l'amour des fidèles. Cet amour a éclaté une fois avec de tels transports que le Pape s'est écrié avec une vive émotion : « Mon DIEU ! ayez pitié de moi. C'est « trop de bonheur. J'ai peur que bientôt, quand je « paraîtrai devant votre justice, vous ne me disiez : Tu « as été récompensé sur la terre. Non, pas à moi, mais « à vous, à vous seul, mon DIEU, l'amour des chrétiens. »

Dans une allocution toute paternelle aux élèves du Collège Romain, admirablement dirigé, comme chacun sait, par l'élite de la Compagnie de Jésus, le Souverain-Pontife rappela les malheurs de l'Église et la situation précaire du Collège Romain, sous Pie VII, à l'époque où il y faisait ses études. « Ce sont là de vieilles choses, dit-il ; et le Pape aussi est vieux ; et cette fête lui dit qu'il n'a plus longtemps à vivre. — Si ! si ! » interrompirent les élèves. Le bon Pie IX sourit ; puis il ajouta : « Mes enfants, il nous faut être des saints. On ne respecte plus les reliques des Saints : il faut donc opposer au monde des Saints vivants ; il faut vous sanctifier tous, et le Pape aussi. »

Le digne M. Dugas, si connu pour son dévouement à la cause du Saint-Siège, avait été chargé de présenter au Saint-Père l'adresse des catholiques de Lyon. Il fut reçu par Sa Sainteté en audience particulière, avec les Lyonnais qu'il avait pu réunir.

Admis aux pieds du Pape, M. Dugas demanda à Sa Sainteté la permission de lui donner lecture de la pieuse protestation dont il était porteur. Il déposa, en même

temps, sur le bureau du Saint-Père, la somme de cinquante mille francs, produit des dernières souscriptions pour le Denier de Saint-Pierre.

Pie IX écouta cette lecture et reçut cette offrande avec une bonté parfaite; il répondit en ces termes :

« Je suis très-touché des sentiments que vous venez de
« m'exprimer au nom de ceux que vous représentez.
« La France a beaucoup fait pour moi, et en particulier
« la ville de Lyon, la seconde ville de France, qui n'a
« jamais cessé de me témoigner son dévouement. Aussi
« je prie beaucoup pour elle. Je prie surtout pour l'Italie,
« qui en a le plus grand besoin en ce moment; mais je
« prie aussi pour la France, comme je prie également
« pour le monde entier. Je suis particulièrement rempli
« de joie de cette nouvelle circonstance qui rapproche
« encore plus tous les fidèles de ce seul centre de la
« vérité qu'on appelle le Saint-Siège.

« Prions donc pour que DIEU nous réunisse tous en
« cette vie d'abord, puis en l'autre, dans son éternelle
« charité. Je vous bénis, vous, mon cher fils, qui avez
« parlé, vous tous qui êtes ici, ceux que vous repré-
« sentez, vos parents, vos familles, vos amis. »

Le Saint-Père s'est montré gracieux et charmant avec tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher durant ces mémorables journées; il n'est personne qui l'ait quitté sans emporter quelque souvenir de sa générosité. Il a fait tuer tous les bœufs que des communes lui avaient

envoyés, et en a fait distribuer la viande aux pauvres. Le poisson exquis qui lui venait de plusieurs villes a également été distribué aux couvents les plus nécessiteux.

Parmi les catholiques admis à l'audience du Saint-Père, il s'est trouvé un Lord anglais qui a présenté à Sa Sainteté une calotte de soie blanche, remplie de livres sterling; le bouton de cette calotte était un diamant d'une grosseur et d'une valeur fabuleuses. L'Anglais, après avoir présenté sa magnifique offrande, ajouta, avec le flegme de sa nation, qu'il ne donnait cette calotte qu'à la condition que le Pape abandonnât la sienne. Pie IX sourit; il sonna, se fit apporter une autre calotte, et ôtant celle qu'il portait, il la tendit gracieusement au Lord, qui la mit dans sa poche en disant avec calme *qu'il n'avait jamais été aussi content de sa vie.*

Après le 11 et le 12 avril, les offrandes et les adresses au Saint-Père n'ont pas cessé d'arriver à Rome. Il était bon et utile que cet élan de foi eût un tel prolongement; l'enthousiasme filial des catholiques n'est pas un accident, mais plutôt la règle actuelle de leur vie; cela signifie que Pie IX peut compter sur des secours conformes aux nécessités du Saint-Siège.

Et de fait, Pie IX n'a nullement les prudences craintives d'un roi, ménager des ressources matérielles. Comme quelqu'un témoignait une sorte de stupeur à le voir donner aux pauvres et aux établissements de Rome, aux églises des pays lointains et aux infortunés épars dans le monde, tout ce qu'il vient de recevoir, un Prélat a répondu : « Soyez sans inquiétude. Le Pape sait faire ses

« comptes; quand il donne cent, DIEU lui envoie mille. »

Le caractère de Pie IX se reflète dans toute sa personne et exerce une attraction irrésistible; c'est un charme auquel on ne saurait se soustraire, un mélange d'énergie et de douceur, de finesse et de franchise, de raillerie ingénieuse et de bienveillance innée. Un jour qu'il se promenait sur la plage de Porto-d'Anzio non loin d'Ostie, où les médecins l'avaient envoyé respirer un peu l'air frais de la mer, on lui montra un brick italien qui rasait insolemment la côte; et comme on lui parlait d'envoyer un boulet au navire provocateur, Pie IX répondit gaiement en accompagnant du geste sa parole : « Je vais « lui envoyer ma bénédiction : c'est plus facile, et ce « sera plus vite fait. »

XXVI

Comment le moins suspect des journaux de Paris a parlé des fêtes catholiques du 11 avril.

L'évidence de la vérité arrache parfois de précieux aveux aux hommes les plus hostiles. Un des organes les plus répandus de la presse parisienne, connue pour l'impertinence et l'audace de ses impiétés, a été comme forcé d'écrire ce qui suit :

« L'ennemi, le seul ennemi des scribes, c'est le Pape de Rome, c'est le Pape, Roi de moins d'un million d'hommes : c'est le vieillard auguste qui, à quatre-vingts ans, mène la vie la plus rigoureuse qui ait jamais été infligée

à un prêtre. C'est ce saint qui n'assiste qu'aux fêtes de Celui dont il est ici-bas l'infailible Vicaire, qui se lève à six heures, assiste au Conseil de ses Ministres, travaille dix heures par jour, se repose en figurant à toutes les cérémonies religieuses, et termine sa journée en donnant audience et en bénissant tous ceux qui, des quatre coins de l'univers, accourent pour le voir : catholiques, protestants, juifs, mahométans. L'ennemi, c'est ce merveilleux vieillard qui s'appelle Pie IX, que l'Église n'aura pas besoin de canoniser, car il se canonise lui-même par des vertus sublimes qui ne sont pas de ce monde. Et puis, vous tous qui l'avez vu, qui l'avez entendu, n'avez-vous pas été frappés, comme les disciples d'Emmaüs, par je ne sais quoi de doux, de persuasif, de divin qui l'entoure comme d'une auréole ?

« Le temps respecte l'auguste tête de Pie IX : c'est un à-compte sur l'immortalité. »

Voilà le cri de la vérité. C'est le cri des Juifs et des Phariséens qui, à la nouvelle de la résurrection de Lazare, s'écrient tout déconcertés, mais non pas convertis : *« Cet homme fait des miracles, et nous ne pouvons le nier ! Voici que tout le monde va à lui. »*

XXVII

Coup d'œil général et conclusion de ce récit.

L'écho des grandes fêtes populaires, célébrées le 11 avril à Rome et dans tous les pays catholiques, se pro-

longe et se répand dans les contrées les plus lointaines, attestant glorieusement de quel amour est aimé Pie IX, Pontife et Roi. Quel Souverain, dans l'histoire, a recueilli plus d'hommages, a reçu plus de témoignages d'amour, a vu les volontés se courber plus docilement sous sa loi, et l'univers plus attentif à écouter sa parole et à prévenir ses désirs? Des millions et des millions de fidèles sont prêts à lui donner leur fortune, leur sang, toutes les forces dont ils disposent. Il serait chassé de Rome, qu'il pourrait parcourir la terre sans sortir de sa vraie patrie, et se rendre dans tous les royaumes sans cesser d'être dans son vrai royaume; partout les foules se presseraient, prosternées sur son passage; les cités et les maisons solliciteraient l'honneur de le recevoir, et les Souverains eux-mêmes viendraient lui faire cortège. Ce phénomène s'accomplit à une époque qui passe, non sans raison, pour dure aux Souverains, et ces témoignages extraordinaires de respect et de dévouement sont donnés au plus faible et au plus humble des rois. C'est que l'autorité dont il est investi ne repose pas sur la force.

Qu'on le juge en croyant ou en sceptique, avec l'esprit ou avec le cœur, le mouvement qui, de tous les points de l'univers, porte vers Rome les vœux du monde catholique pour Pie IX, ce concours de visiteurs illustres, ces souhaits de tous les grands et de tous les petits, ces dons, les uns splendides les autres humbles et pauvres, adressés au Chef de ce que les forts et les superbes appellent « une vieille machine usée, » cela est quelque chose de profondément émouvant, et mérite que les plus indifférents

laissent un moment le rire du dédain pour méditer sur cette force mystérieuse.

Dans quelques mois, tous les Évêques de la chrétienté se réuniront en Concile œcuménique, et nul ne méconnaît la gravité de cet événement ; l'élan des catholiques, fêtant la cinquantaine du Pape, n'est-il pas un prélude touchant de cette grave et solennelle assemblée ?

Il faudrait remonter bien haut dans l'histoire pour rencontrer une semblable fête, un Souverain aussi aimé et aussi vénéré de ses sujets.

La journée du 11 avril a été une journée d'allégresse et de fête pour *le monde entier*.

Ces paroles expriment une grande vérité, signalent un grand événement et proclament un grand fait. Elles sembleraient exagérées, elles paraîtraient dictées par un esprit léger et plein d'illusion, si l'on n'ajoutait tout aussitôt que *le monde entier* a été en allégresse et en fête, parce qu'en ce jour le Chef suprême de l'Église, le Souverain-Pontife Pie IX, le Père commun de deux cent millions de catholiques, accomplissait sa cinquantième année de sacerdoce.

Le 11 avril, il y a eu cinquante ans que, dans une humble église de Rome, au milieu d'une modeste réunion de pauvres enfants, un jeune prêtre célébrait l'auguste sacrifice de la Messe. Cinquante années se sont écoulées, et ce même Lévite, devenu vieillard vénérable, offre l'holocauste divin sur le premier autel du monde, sous les voûtes splendides du plus vaste temple de la terre, entouré de Cardinaux, d'Archevêques, d'Évêques, de Prélats, de mil-

liers et de milliers de prêtres et de fidèles, accourus de toutes les parties des deux hémisphères, qui, pleins d'émotion et de joie, sont agenouillés devant l'*Homme-Dieu* s'immolant de nouveau, par les mains de son *Vicaire*, pour le salut de nos âmes.

Au même moment, dans les contrées les plus reculées, sur les plages les plus lointaines, dans tous les pays du monde où bat un cœur catholique et où vit une âme chrétienne, deux cent millions de croyants, unis en esprit à tous ceux qui se trouvent dans la Basilique Vaticane, adressent à DIEU les mêmes prières, font remonter vers lui les mêmes vœux et lui demandent les mêmes grâces.

D'un pôle à l'autre, on n'entend qu'une seule voix, les oreilles ne sont frappées que d'une seule et même prière : Seigneur, nous vous remercions d'avoir accordé à notre Père de si longs jours ! Seigneur, conservez-le pour de longues années encore à notre tendresse, à notre vénération, à notre amour !

Le jeune Lévitte qui, il y a cinquante ans, célébrait sa première Messe dans la petite église de Sainte-Anne des Menuisiers est cet auguste et vénérable vieillard qui la célèbre, le 11 avril 1869, sur le tombeau de saint Pierre, dans le magnifique temple du Vatican ; c'est notre très-saint Seigneur et Père dans le CHRIST, c'est Pie IX lui-même !

Tout s'explique dès lors ; voilà l'unique motif de tant de fêtes, de tant de joie, de tant d'amour. Ces deux mots de *Pie IX*, disent tout.

Quand Pie IX est en fête, quand Pie IX est en joie, quand

Pie IX est en allégresse, le monde tout entier est en fête, en joie, en allégresse. La joie du Pape est la joie des enfants, la fête du Pape est la fête de l'Église, l'allégresse de Pie IX est l'allégresse de deux cent millions de cœurs. Le Jubilé sacerdotal de Pie IX ne pouvait pas se borner à sa personne, ne pouvait pas se limiter à sa famille, ne pouvait pas se renfermer dans le cercle de ses amis, comme cela arrive au Jubilé sacerdotal des autres ministres du Seigneur. Son Jubilé a été le Jubilé du monde entier, et l'on pourrait dire que les limites de ce monde ont été trop étroites pour contenir la grandeur et l'expansion de cette fête si solennelle, si pleine d'amour.

Le monde catholique est fier de Pie IX. Au milieu des petitesesses de ce siècle orgueilleux, Pie IX apparaît seul vraiment grand, vraiment digne. Où est la physionomie morale resplendissant à l'égal de celle de Pie IX ? Quelle est la couronne qui lui manque ? Couronne royale, couronne de la vieillesse, couronne de la vertu, couronne du malheur, il les a toutes reçues ; et ces couronnes entrelacées, il les porte avec une incomparable majesté.

L'admirable spectacle offert dans cette heureuse circonstance a été non-seulement rare, mais seul et *unique*. En effet, que peut-on voir, sur cette terre, de plus surprenant et de plus extraordinaire ? Les lèvres humaines peuvent-elles rien proférer, l'intelligence rien concevoir de plus majestueux et de plus sublime, de plus magnifique et de plus merveilleux ? Oui, la journée du 11 avril a été un jour de fête et de joie pour le monde entier !

Pour quel autre homme au monde en ferait-on autant ?

Quel autre prince pourra laisser un tel souvenir dans les annales et les fastes de son royaume ?

De Pie IX seul on peut dire et écrire : Sa fête a été la fête du monde ; sa joie a été la joie du monde ; sa gloire a été la gloire du monde entier.

Mais ici nous devons nous arrêter et nous taire , car vraiment nous ne savons que dire de plus et de mieux. Nous ajouterons seulement que de notre cœur s'élève vers DIEU la prière de la plus vive reconnaissance et du plus sincère remerciement pour nous avoir donné le bonheur de vivre dans un jour aussi heureux.

Notre cœur déborde de joie et d'émotion ; nos lèvres ne sont plus capables de proférer une parole de plus... Des larmes de tendresse et de bonheur remplissent nos yeux... *Vive, vive Pie IX !... Vive le Pape-Roi !... Vive la sainte Église !...*

Et maintenant, lecteur, devant les faits que vous venez de lire, dites-moi si vous en croirez encore votre journal, lorsqu'il osera vous répéter, avec l'impudence de la mauvaise foi, que l'Église catholique est une vieilleries du moyen âge, que la Papauté a fait son temps, que le peuple gémit sous l'oppression du Pape et des Cardinaux, et autres sornettes de ce genre.

Une bonne fois, faisons justice de ces mensonges, inventés et accrédités par les sociétés secrètes pour détruire

la Religion et la société; et, les faits sous les yeux, les faits contre lesquels viennent échouer toutes les belles phrases et les théories creuses des révolutionnaires, affirmons, affirmons hautement et avec une noble fierté :

1° Que la sainte Église catholique, seule véritable Église de JÉSUS-CHRIST, est aujourd'hui aussi vivante que dans les siècles passés;

2° Qu'elle est plus puissante et plus unie peut-être qu'elle ne l'a été depuis plusieurs siècles;

3° Que l'autorité religieuse du Pape est la première, la plus universelle, la plus haute, la plus forte, la plus solide autorité qui existe sur la terre;

4° Que le Pape est le Père le plus aimé, le Souverain le plus respecté de tous les Souverains;

5° Enfin, que tout vrai chrétien, que tout homme honnête s'honore grandement lorsqu'il soutient la cause du Pape à la face des impies ou des ignorants qui l'attaquent. La cause du Pape, en effet, c'est la cause de l'ordre, du droit, de la justice, de la propriété, de la Religion, de l'honneur.

LE CONCILE

Ce petit opuscule, tout à fait populaire, a été composé quelques mois avant l'ouverture du Concile œcuménique du Vatican. La mauvaise presse, aussi ignorante qu'imprudente, parlait des Conciles à tort et à travers, et faussait chaque jour davantage l'opinion publique. C'est pour dissiper ces préjugés devenus populaires que l'auteur a publié ce petit résumé de la doctrine catholique sur les Conciles.

L'opuscule du Concile a obtenu en quelques mois treize éditions, qui représentent quarante et quelques mille exemplaires.

LE CONCILE

PROLOGUE

D'APRÈS NATURE

L'autre jour, sous une charmille d'une des barrières les mieux fréquentées de Paris, une douzaine de francs-maçons, typographes, ébénistes, tailleurs, contre-maîtres d'ateliers, tous grands liseurs du *Siècle*, de *l'Opinion nationale*, du *Rappel*, du *Charivari*, du *National*, étaient attablés et causaient religion.

Ils étaient présidés par un énorme cruchon, posé au milieu de la table et déjà presque vidé; ils parlaient du Concile.

« Ah çà! Frères, dit l'un d'eux, vidons un peu cette question-là! Il faut y voir clair une bonne fois. Que chacun dise sa pensée : la lumière jaillira du choc de la discussion. » Il avait l'œil brillant, le verbe haut; et le grand cruchon lui avait communiqué de son ardeur. « Bien dit! » s'écrièrent les camarades; « à toi de commencer. »

Voici le résumé de ce fraternel colloque, écho fidèle de ce que débite journellement la mauvaise presse de Paris.

Le Fr. : MOUCHAMIEL, de la Loge *la Rose du parfait silence*, donna le premier son avis : « Moi, je ne prends pas ce Concile au sérieux, dit-il; à quoi d'abord cela peut-il servir, un Concile *ocuménique*? Est-ce que nous avons besoin de leurs Conciles au dix-neuvième siècle? N'avons-nous pas nos académies, nos réunions publiques, nos clubs, nos assemblées législatives, nos cinq ou six cents Loges? C'est ça qui fait nos affaires et qui pousse au progrès. Mais le Concile, il va nous parler de religion, de paradis, d'enfer, de dimanche, de messe, de confession, de choses de l'autre monde qui ne servent à rien dans celui-ci. Mon avis, à moi, c'est que ces Évêques-là vont perdre leur temps, et qu'ils ne devraient pas se déranger pour si peu. Voilà! »

Le Fr. : COQUELICOT, de la L. : *le Val d'amour* : « Fr. : , tu ne vois donc pas que ce sont des propres à rien, qui se réunissent pour se reposer, bien manger, bien s'en donner, passer du bon temps là-bas à Rome? Ils n'en font jamais d'autres. Ces gens d'Église, comme le disait un fameux, sont des oisifs, des improductifs. Comprends-tu ça? »

Le Fr. : RATAPOIL, de la L. : *les Cornich. : fidèles* : « Eh bien! moi je crois que ce sera très-sérieux. Mais c'est égal : je n'ai pas peur. On dit que des ministres protestants se sont réunis plusieurs fois dans ces derniers temps à Paris, à Genève, à Nîmes, en Prusse, en Angleterre, est-ce que je sais? ils n'ont pu s'entendre sur rien, et s'en sont allés

brouillés à mort. Croyez-moi, Fr. :., ce sera tout de même, à leur Concile de Rome; nous allons rire; ce sera comme dans nos clubs pour les élections, et encore pis! Car ils viennent de partout; ils parlent trente-six langues; et puis on connaît les catholiques; on sait que c'est un tas d'entêtés qui ne veulent rien entendre à rien, des intolérants. *L'Opinion* disait hier (c'est donc sûr) que dans les Conciles *cuméniques*, comme ils disent, ils ne font que se disputer, crier, se prendre aux cheveux, et n'aboutissent à rien du tout; moi, je n'ai pas peur d'eux. C'est mon avis. »

Le Fr. :. MINUS-HABENS de la L. :. *le Progrès de la Science universelle* : « Et moi, je vous dis qu'ils s'entendront parfaitement. Ils voient que nous voulons nous passer d'eux, que la liberté et le progrès marchent, que la science nous a tous émancipés; ils voient que le monde ne veut plus obéir qu'à la raison; que les idées modernes, le commerce, le bien-être, la civilisation, ont le dessus; ils voient que les peuples libres, arrivés à leur majorité, vont devenir frères; que tout le monde sera heureux; et que nous n'aurons plus besoin d'eux ni de leurs messes. Alors, vous comprenez la chose? ils sont tous furieux, et le Pape les appelle pour enrayer le progrès, pour nous replonger dans l'ignorance et dans l'esclavage! Ils veulent nous ramener au moyen âge, pas autre chose, c'est clair! »

Le Fr. :. GRIPPESOU, de la L. :. *Clémentine Amitié cosmopolite* : « Pas du tout; tu n'y entends rien. Il faut aller au fond de leurs complots contre la société; et je vous dis que c'est à notre bourse qu'ils en veulent. Leur Concile

n'est qu'un moyen d'extorquer de l'argent. Ils veulent boire la sueur du peuple. Ils ne vivent que pour l'argent : c'est connu ! Ils ne pensent qu'au temporel. Le Pape voit que son temporel s'en va, et il assemble le Concile pour sauver la caisse. Ce n'est pas autre chose. Je ne suis pas prophète ; mais vous verrez qu'ils ne vont parler que d'argent ; ils vont rétablir la dîme ; et nous allons être tous plumés, fricassés. »

Le Fr. : . BUCHARD, de la L. : . *Tolérance et Fraternité* : « Bah ! ce n'est pas ça. Pie IX n'est pas un homme d'argent. Mais la maçonnerie devrait éreinter tous ces gens-là, et empêcher à tout prix leur Concile. Voyez-vous, ils sont les ennemis du peuple. Ils vont s'entendre contre nous avec les rois, les princes, tous les aristocrates ; et vous allez voir qu'après leur Concile les princes vont dire aux Évêques : « Soutenez-nous, et nous vous soutiendrons ; » les Évêques diront de même ; et nous voilà flambés ! Je suis sûr que ce sont les rois qui ont dit au Pape de tenir son Concile. Ils s'entendent tous ! »

Le Fr. : . CHAFOUIN, de la L. : . *la Perspicacité extraordinaire* : « Je ne pense pas tout à fait comme ça, moi. Je crois plutôt que le Concile se tient pour mettre dedans les gouvernements, tout comme les peuples. Le Pape et les Évêques, c'est connu, se figurent qu'ils sont les maîtres de tout, que les rois, les princes, tous les pouvoirs, même la souveraineté nationale et le suffrage universel, doivent prendre leurs ordres et ne rien faire sans leur permission. C'est leur idée ; ils l'ont toujours eue, et on ne la leur ôtera pas de la tête. Comme ils s'a-

perçoivent qu'on ne veut plus entendre de cette oreille-là, et que chacun veut être maître chez soi, pour lors ils vont fulminer. Mais ça ne prendra pas; nous sommes dans un siècle de lumière; les gouvernements ne se laisseront pas faire; ils empêcheront, c'est leur droit, qu'on publie leurs décrets, que les curés les enseignent; ils mettront en prison tous ceux qui les soutiendront, et ils feront bien. Moi, je ne connais que ça : l'énergie et la liberté. »

Le Fr. : FLAMBARD, de la L. : *les Sereins philanthropes* : « Sois tranquille, Fr. : , la maçonnerie veille; nos Fr. : ne sont pas endormis, et c'est d'eux qu'il faut tout attendre. Pendant que le Pape fera son Concile à Rome, nos Vén. : feront le leur à Naples, ou à Paris, ou à Genève. C'est décidé; et le libérateur, le Gr. M. : Garibaldi a son œil d'aigle ouvert sur les menées des cléricaux. Le Concile Maç. : va nous donner le symbole de la raison et de la science, comme j'ai entendu dire. Nos Fr. : vont contre-carrer tant qu'ils pourront le Concile du Pape, et, comme ils ont le bras long en Italie, en France, en Belgique, en Allemagne, en Amérique, partout, laissons-les faire. »

Le Fr. : BAUDRUËHE, de la L. : *la Douce Espérance* : « Eh bien, moi, quoi que vous en disiez, je ne suis pas fâché du tout de ce Concile. Savez-vous ce que ce sera? Tout simplement l'enterrement de l'Église et de la papauté, et de toute la vieille machine catholique. Croyez-moi, le Pape voit que sa souveraineté craque, et il appelle, malgré lui, les Évêques à son secours. Ceux-ci vont lui rogner ses vieux privilèges ultramontains; ils vont

le mettre à la raison et ne plus le laisser maître de tout, avec ses bulles, ses encycliques, ses *Syllabus*, etc.; cela va être la révolution dans l'Église; tout comme en 89 les états généraux ont fait la révolution en France contre la vieille monarchie. Sans le Pape, l'Église ne sera plus rien, nous en viendrons bientôt à bout, et voilà pourquoi, moi, Baudruce, je vous dis que le Concile est la fin de tout, et je vous invite à l'enterrement du Pape et de l'Église pour le 8 décembre au Vatican, à dix heures très-précises! »

. Le Fr.: BOUCHON, de la L.: *la Délicate Tempérance* : « Donc, les amis, nous voilà tous à peu près d'accord! Abandonnons-nous à la douce gaieté maç.: Buvons à la santé du Concile dont nous serons les héritiers, et que tout le vieux monde catholique ne nous apparaisse plus comme un spectre menaçant! »

Le cruchon était vidé, on avait été jusqu'au fond de... de la question. « Ainsi soit-il! » dirent en chœur ces pauvres égarés, victimes de la presse impie révolutionnaire.

Pour nous, après avoir entendu ces inepties, qui ne méritent pas de réponse, étudions sérieusement la question du CONCILE.

I

Ce que c'est qu'un Concile.

Le mot *Concile* vient du latin et veut dire *Assemblée*. Un *Concile*, c'est tout simplement une réunion d'Évêques assemblés selon certaines règles tracées par l'Église et ayant pour objet de discuter les choses de la Religion.

Ainsi réunis, les Évêques s'éclairent mutuellement, discutent les points difficiles, mettent en commun les lumières de leur expérience, de leur savoir et de leur zèle, et prennent toutes les décisions qui leur semblent utiles pour le bien spirituel des peuples. Rien de plus naturel, rien de plus sage et de plus excellent qu'une réunion de ce genre. Les hommes s'assemblent pour discuter et pour traiter toutes sortes d'affaires : pourquoi nos Évêques ne s'assembleraient-ils pas pour discuter et pour décider les plus importantes de toutes les affaires, celles qui concernent la gloire du bon DIEU, le bien et le salut éternel des hommes ?

En outre, rien de plus catholique ; car l'Église, comme son nom même l'indique, est une assemblée, une grande et intime association. Ses Conciles, ou assemblées d'Évêques, réalisent donc une pensée fondamentale de l'institution de l'Église catholique.

Il y a dans l'Église trois espèces de Conciles : les Conciles *provinciaux*, composés des Évêques d'une *province ecclé-*

siastique, et présidés par l'Archevêque ou Métropolitain¹; les Conciles *nationaux*, composés de tous les Archevêques et Évêques d'une même nation et présidés par un Primat, ordinairement Légat du Pape²; enfin, les Conciles *œcuméniques* ou généraux, dont nous allons nous occuper tout spécialement dans ce petit opuscule.

II

Ce qu'il faut pour qu'un Concile soit vraiment œcuménique.

Œcuménique vient du grec et veut dire : formé de tout l'univers habité. On appelle ainsi les Conciles généraux parce que le Pape, Chef suprême de l'Église universelle, convoque en Concile tous les Évêques des cinq parties du monde.

Pour qu'un Concile soit vraiment œcuménique, il faut d'abord qu'il soit convoqué par celui-là seul qui a autorité sur tous les Évêques du monde, c'est-à-dire par le Souverain-Pontife, Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-

¹ Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, la *province ecclésiastique* de Paris est composée de l'Archevêché de Paris et des Évêchés de Versailles, de Chartres, d'Orléans, de Blois, de Beauvais et de Meaux. Il y a en France dix-neuf provinces ecclésiastiques, autant que d'Archevêchés. Les Conciles provinciaux n'ont force de loi que lorsqu'ils ont été approuvés à Rome.

² Les Conciles nationaux ne peuvent être légitimement assemblés que du consentement et par l'ordre du Souverain-Pontife; à plus forte raison doivent-ils être confirmés par l'autorité du Saint-Siège.

CHRIST, Chef et Pasteur de l'Église catholique, Évêque des Évêques, et seul successeur de saint Pierre, Prince des Apôtres. Le Pape convoque publiquement et solennellement tous les Évêques pour le Concile au moyen d'une lettre appelée *Bulle d'indiction* ou de *convocation*.

Il faut, en second lieu, que le Concile soit présidé par le Pape en personne, ou du moins par un ou plusieurs Légats, expressément chargés par lui de cette fonction si importante. Seul, le Pape a le droit de présider le Concile, que seul il a eu le droit de convoquer.

En troisième lieu, il faut que tous les Évêques du monde aient été convoqués : d'abord, parce que tous étant Juges et Docteurs de la foi, tous ont le droit de juger les différents points de doctrine proposés au Concile; et ensuite parce que tous étant Pasteurs d'une partie du peuple chrétien¹, tous ont le droit et le devoir de discuter et de régler avec le suprême Pasteur ce qui est utile au bien des fidèles.

Mais s'il est nécessaire que tous les Évêques du monde aient été convoqués au Concile, il n'est pas nécessaire que tous y assistent. Beaucoup peuvent être empêchés de s'y rendre par des raisons très-légitimes. Il y a eu des *sessions* ou séances du Concile œcuménique de Trente qui n'ont eu que trente-cinq Évêques présents autour

¹ Chacune de ces parties constitue ce qu'on appelle un *diocèse*. L'Église universelle est le diocèse universel du Pasteur universel, gouvernée par le Pape; mais ce diocèse universel est divisé en un grand nombre de diocèses particuliers, gouvernés chacun par un Évêque particulier. Le nombre des diocèses varie au gré du Souverain-Pontife, qui seul a le droit d'ériger ou de supprimer un diocèse.

des Légats du Pape. Le nombre des Évêques présents ne fait absolument rien à l'*œcuménicité* d'un Concile.

Enfin, pour qu'un Concile soit vraiment œcuménique, il faut que tous ses décrets soient approuvés et définitivement confirmés par le Souverain-Pontife lui-même. Jusque-là ce ne sont que des projets de lois. Seule l'autorité suprême du Pape donne définitivement à ces décrets force de loi.

Voilà ce qui est nécessaire pour qu'un Concile soit œcuménique : convocation par le Pape; convocation de tous les Évêques du monde; présidence par le Pape ou par ses Légats; confirmation par le Pape. Quand un Concile réunit ces quatre conditions, il est vraiment et légitimement œcuménique. Si une seule vient à faire défaut, le Concile n'est plus qu'une assemblée d'Évêques, dont les décisions n'obligent point en conscience.

III

**Si les Conciles généraux sont nécessaires,
et si le Pape est obligé, pour gouverner l'Église,
d'assembler ainsi tous les Évêques en Concile.**

Non, le Pape n'est jamais *obligé* de rassembler les Évêques en Concile, et le Concile général n'est pas absolument nécessaire pour le gouvernement de l'Église.

Néanmoins il est certain que, dans l'institution de l'Église et dans son gouvernement général, les Conciles

ont été voulus et prédestinés par le Fils de DIEU comme un des moyens les plus puissants de faire triompher la foi, de réprimer l'erreur et de sanctifier l'Église.

Le gouvernement normal, c'est-à-dire régulier et habituel de l'Église, consiste dans l'exercice de l'autorité suprême et infaillible du Souverain-Pontife, Docteur et Pasteur de l'Église universelle, et dans l'exercice de l'autorité des Évêques, Docteurs et Pasteurs de chaque diocèse en particulier. Voilà ce qui est absolument et toujours nécessaire au gouvernement de l'Église.

Cependant il peut devenir, sinon nécessaire, du moins très-utile aux intérêts religieux, que le Chef de l'Église assemble extraordinairement autour de lui tous ses vénérables frères les Évêques, afin de combiner plus efficacement avec eux les moyens de défendre et de définir la foi, d'écraser les hérésies, de conserver et de propager la religion, de réformer les abus, d'augmenter la piété, de sanctifier le clergé et les fidèles. Lorsque le Pape juge que ce remède extraordinaire est utile au salut des âmes, il convoque le Concile général, et tous les Évêques sont obligés en conscience de répondre à son appel. A moins d'être légitimement empêchés, ils se rendent au lieu indiqué pour le Concile; et le jour fixé par le Pape étant arrivé, le Concile œcuménique ouvre solennellement ses séances.

Un Concile général est donc essentiellement un moyen, un remède extraordinaire dans le gouvernement de l'Église. C'est comme une réunion extraordinaire des principaux représentants d'une famille, convoquée et

présidée par le chef de la famille pour prendre une décision très-importante ou pour échapper à quelque grave danger qui menace l'honneur ou la fortune ou la vie des membres de la famille.

IV

Pourquoi Pie IX convoque, en ce temps-ci, un Concile œcuménique.

Parce que, à la lumière de l'Esprit-Saint et en sa qualité de Chef de l'Église, il juge qu'il est utile et très-utile de le faire.

Et pourquoi juge-t-il de la sorte ? Il faudrait être aveugle, sourd et absolument étranger à ce qui se passe, pour ne pas le comprendre du premier coup. Depuis le Concile de Trente, c'est-à-dire depuis trois siècles, les dangers que courent la foi et l'Église se sont accrus démesurément, par suite d'une quantité de causes plus perverses les unes que les autres :

La renaissance des théories du paganisme sur la littérature, sur la science, sur les arts, sur la politique a introduit dans la société chrétienne un élément délétère qui la mine chaque jour ;

Les mille sectes protestantes avec toutes les folies du *libre examen* ont bouleversé le christianisme dans presque toute l'Europe et ont infecté l'Amérique, l'Asie, le monde entier ;

Les révoltes protestantes ont enfanté les révoltes poli-

tiques ; la démagogie, qui n'est autre chose que la révolte des peuples contre leurs princes légitimes, est venue s'installer côte à côte avec le césarisme, c'est-à-dire avec l'exercice arbitraire du pouvoir et avec la révolte des princes contre les lois de JÉSUS-CHRIST et de l'Église ; de là des bouleversements profonds dans ce bel ensemble que l'on appelait la Chrétienté, où l'autorité des Souverains et la liberté des peuples étaient si merveilleusement protégées par l'influence sacrée et souveraine de l'Église ; de là des désordres très-graves qui menacent le salut des âmes et auxquels il faut que l'Église porte remède ;

Puis le *jansénisme*, avec ses hypocrisies et ses ruses qui ont altéré la vraie piété dans beaucoup de contrées catholiques ;

Puis d'autres rébellions très-dangereuses, surtout dans leurs conséquences, connues sous le nom de *gallicanisme*, et qui ont faussé très-profondément les rapports de l'État avec l'Église, des Évêques avec le Saint-Siège, préparant ainsi des schismes, des ruines sans nombre ;

Enfin, la grande révolte antichrétienne, appelée par excellence la *Révolution* ; révolte qui couronne toutes les autres, qui nie le christianisme et l'autorité sociale de l'Église ; qui sépare effrontément l'homme de DIEU, la raison de la foi, la société de l'Église, la terre du ciel ; la Révolution qui veut transformer, c'est-à-dire bouleverser toute l'Europe chrétienne, tout le monde catholique, en détruisant toutes les traditions, toutes les institutions, tout le passé, et en organisant ce qu'elle

appelle le monde nouveau en dehors de DIEU, en dehors de JÉSUS-CHRIST, en dehors de la foi et de l'Église; la Révolution universelle comme l'Église, qui, personnifiée dans les *sociétés secrètes* et en particulier dans la *franc-maçonnerie*, enveloppe tout l'univers d'un immense réseau de conspirations et de blasphèmes.

En présence de ces périls, de ces ruines accumulées les unes sur les autres; en présence du déluge révolutionnaire dont les flots, chaque jour grossissants, menacent de tout submerger; en présence de l'oubli des principes les plus fondamentaux, du danger que courent les fidèles de se laisser séduire par tant d'erreurs; en présence de la falsification presque générale et de l'autorité et de la liberté, le souverain Pasteur des peuples et des âmes a jugé qu'un remède extraordinaire devenait indispensable; et comme, d'autre part, les chemins de fer et la vapeur rendent beaucoup plus facile que par le passé la réunion de tous les Évêques du monde, il n'a pas hésité à convoquer à Rome, au Vatican, tous ses vénérables Frères les Évêques en Concile général pour le 8 décembre de l'année 1869.

Voilà pourquoi, malgré les révolutions et les bruits de guerre, malgré le mauvais vouloir de plusieurs gouvernements, malgré la dépense, malgré le remue-ménage que cette grave mesure va nécessairement occasionner dans l'Église entière, le grand et saint PÈRE IX a convoqué et a eu mille fois raison de convoquer un Concile œcuménique.

V

De quoi va s'occuper le Concile.

Il va s'occuper de tout ce qui est bon et utile au salut du monde. Il va s'occuper de sauver les âmes que menacent mille et une erreurs; de sauver les sociétés que menacent et la fausse autorité, et les fausses libertés, et le socialisme; de sauver malgré eux ceux-là mêmes qui ne veulent pas être sauvés.

Le Concile s'occupera de tout ce dont il devra s'occuper; il ne s'occupera pas de ce dont il ne doit pas s'occuper, n'ayez aucun souci sur ce point. « Mais s'il allait faire des imprudences? » — Bonnes âmes, n'ayez pas peur! Le bon DIEU y a pourvu; il a mis son Église, et, d'une manière toute spéciale, son Église assemblée en Concile, dans l'heureuse impossibilité de faire ce que font les autres puissances de ce monde: des imprudences, des balourdises, des fautes. Le Concile ne fera pas d'imprudences, parce que la souveraine et éternelle Prudence le dirigera et l'animera. Si vous êtes catholique, c'est pour vous article de foi; et si vous ne l'êtes pas, croyez-en du moins le passé dix-huit fois séculaire de l'Église.

« Mais on dit qu'il va s'occuper de questions politiques? » — Sans aucun doute; mais il n'y touchera que

par le côté qui le regarde, c'est-à-dire par le côté moral qui intéresse directement le salut des âmes, les droits de la vérité et de la justice, le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ ici-bas. Du moment que les hommes et les principes sont en jeu, la vérité est en jeu, la morale, la justice, la loi divine, l'Évangile, le salut et la perte des âmes sont en jeu ! Or, tout cela regarde directement et avant tout l'Église. Dans le Concile du Vatican, l'Église rassemblée ne s'occupera des questions politiques qu'à ce point de vue religieux. Donc, là encore, n'ayez pas peur.

« Mais s'il définissait l'infaillibilité du Pape ? » — Eh bien, l'infaillibilité du Pape, qui n'est encore qu'une tradition constante et assurée, une doctrine absolument certaine dans l'Église, deviendrait un *dogme* proprement dit, et quiconque oserait le nier serait hérétique. Si le Concile la définit, c'est que l'Esprit-Saint jugera bon qu'elle soit définie ; sinon, nous serons dans l'état où nous sommes aujourd'hui. Y a-t-il là de quoi tant s'agiter ?

« Mais si le Concile allait reparler du *Syllabus* ? » — S'il en reparle, c'est qu'il sera utile aux âmes et au monde chrétien d'en reparler. S'il n'en reparle pas, le *Syllabus* demeurera ce qu'il est et ce qu'il ne peut cesser d'être : une solennelle énumération des principales erreurs philosophiques, politiques et sociales que la renaissance des idées païennes, le protestantisme et l'impiété révolutionnaire ont mises en vogue depuis deux ou trois cents ans. Car, bien compris, ce *Syllabus* n'est pas autre chose. C'est tout simplement une liste de quatre-vingt-

trois *propositions* qui expriment et résument les principales erreurs du monde moderne.

Que d'inepties on a dites et écrites au sujet de ce pauvre *Syllabus* ! Dans tous les clubs, dans tous les journaux de bas étage, on crie contre lui, comme les chiens aboient après la lune. Je mets en fait que sur vingt personnes qui en parlent il n'y en a pas deux qui sachent clairement ce que c'est. Aux dernières élections de Paris, un barbier causait politique avec un monsieur qui se faisait couper les cheveux. On discutait deux candidatures, dont l'une ouvertement catholique. Ce barbier était un honnête homme ; il allait même à la Messe le dimanche. « J'espère, mon cher, lui dit sa pratique, que vous allez voter avec nous pour M. C*** ? — Oh ! pour cela, monsieur, je ne peux pas vous le promettre. — Eh, pourquoi donc ? M. C*** est le plus excellent homme du monde ; il a toutes les qualités que nous cherchons dans un bon député. — C'est vrai, monsieur, on dit que c'est un bien brave homme, bien charitable, bien ami du pauvre monde ; mais il paraît que c'est un *Syllabus*. — Un *Syllabus* ! répond le monsieur tout étonné. Voulez-vous rire ? — Non, monsieur ; c'est très-réel ; on m'a assuré que c'était un *Syllabus*. — Et qu'est-ce que c'est qu'un *Syllabus* ? — Ma foi, monsieur, je ne le sais pas bien, mais il paraît que c'est très-mauvais. » Le fait est historique. Le monsieur expliqua au digne perruquier ce que c'était que le *Syllabus* ; et le brave homme, voyant qu'on s'était moqué de lui, vota chrétiennement.

Je vous le répète : n'ayez pas peur ! Le bon DIEU s'y

entend mieux que vous, et le Saint-Esprit a trop d'esprit pour dire ce qu'il ne faut pas dire et pour taire ce qu'il ne faut pas taire. Or, le Saint-Esprit est l'Esprit même de l'Église et de ses Conciles. Soyez sûr qu'il n'abdiquera pas au dix-neuvième siècle.

VI

De l'infailibilité des Conciles, et comment Notre-Seigneur y enseigne en la personne du Pape et des Évêques.

Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST est la Vérité incarnée, et il a dit que *« le ciel et la terre passeraient, mais que sa parole ne passerait pas. »*

Or, entre toutes les paroles divines qu'il a laissé tomber sur le monde pour le vivifier et le féconder, il n'en est peut-être pas de plus importantes, de plus solennelles, que celles-ci, adressées à saint Pierre et aux Apôtres, et, en leur personne, au Pape et aux Évêques, successeurs de saint Pierre et des Apôtres. Méditez-les, de grâce, et n'oubliez pas que c'est DIEU qui parle : *« Recevez le « Saint-Esprit, dit le Sauveur. De même que mon Père « m'a envoyé, moi, je vous envoie. Toute puissance m'a « été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc ! enseignez « tous les peuples. Apprenez-leur à observer toutes mes lois. « Celui qui croira sera sauvé ; celui qui ne croira point « sera condamné. Voici que je suis moi-même avec vous « tous les jours jusqu'à la fin du monde.*

« Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous mé-
 « prise me méprise. Lorsque deux ou trois d'entre vous (à
 « plus forte raison, tous ou presque tous) seront réunis en
 « mon nom, je serai là au milieu d'eux. Tout ce que vous
 « lierez sur la terre sera lié dans les cieux; et tout ce que
 « vous délierez sur la terre sera délié dans les cieux. »

Est-ce clair? et ne sont-ce pas là de fameuses lettres de créance pour la sainte Église et pour ses Conciles?

Oui, JÉSUS-CHRIST, le Fils éternel de DIEU; JÉSUS-CHRIST, vrai DIEU et vrai homme, seul et unique Médiateur de DIEU et des hommes, seul Roi et Seigneur des créatures, seul dispensateur de l'Esprit-Saint, seul dispensateur de la vérité divine, de l'infailibilité, de l'autorité, de la toute-puissance spirituelle; JÉSUS-CHRIST est avec le Pape son Vicaire et son représentant visible, et avec les Évêques de son Église. C'est lui qui, par le Pape, avec le Pape et dans le Pape, convoque, préside, dirige, confirme tous les Conciles; c'est lui qui, par les Pères des Conciles (c'est le nom qu'on donne aux Évêques qui y prennent part), juge et décrète ce qui est vrai, bon, juste et utile; c'est lui qui par eux condamne les erreurs, anathématise ce qui est pervers et mauvais.

L'Esprit-Saint, qui est l'âme et la lumière et l'infailibilité des Conciles généraux, est l'Esprit même de l'Église. Il est l'Esprit de JÉSUS-CHRIST, répandu du haut des cieux par ce divin Chef pour être la vie de l'Église, pour la garder de toute erreur, pour la diriger, la féconder et la sanctifier tous les jours jusqu'à la fin des temps. Si l'Esprit-Saint assiste et anime toujours l'Église, à

plus forte raison le fait-il lorsqu'elle est rassemblée en Concile, au nom et pour l'amour de JÉSUS-CHRIST. Et après cela vous avez peur que l'Église ne fasse des bévues? Mais ce ne serait pas même Gros-Jean voulant en remonter à son Curé! Avez-vous, de grâce, plus d'esprit que le Saint-Esprit? êtes-vous plus sage que la Sagesse?

JÉSUS-CHRIST est avec l'Église; il est, il sera avec le Concile. Adorons, réjouissons-nous, soumettons-nous, espérons, aimons et ne craignez rien.

VII

Sur quoi porte l'infaillibilité de l'Église et des Conciles.

Dans l'enseignement de l'Église, il y a deux choses très-distinctes :

1° L'exposition et la définition des vérités révélées ou inspirées; et cette partie de l'enseignement catholique nous oblige à *croire*, sous peine non-seulement de désobéissance, mais sous peine d'hérésie. L'ensemble de ces vérités révélées et définies fait l'objet de la *foi* proprement dite;

2° Tout le reste de l'enseignement de l'Église, qui exige de la part de tous les chrétiens sans exception non la *foi*, mais la *soumission* sincère, cordiale, intérieure et extérieure : cette obéissance, non moins que la foi, oblige sous peine de péché grave. Elle porte, sans aucune distinction, sur tout ce que l'Église enseigne, décrète,

décidé, ordonne, défend. La foi repose sur l'infaillibilité doctrinale proprement dite : l'obéissance sur l'autorité souveraine de l'Église et du Saint-Siège Apostolique.

Tout ce que l'Église décide et décrète, Notre-Seigneur le décide et le décrète par elle. Elle est la grande voix de JÉSUS-CHRIST au milieu du monde. Si l'Église, assemblée en Concile, pouvait se tromper en quelque point que ce fût, ce ne serait plus « *la colonne et le fondement immuable de la vérité,* » comme l'appellent les saintes Écritures; ce ne serait plus la voix de DIEU parlant aux hommes; ce ne serait plus JÉSUS-CHRIST; ce ne serait plus l'Esprit-Saint.

Non, l'Église ne peut errer *en rien*. Elle ne peut se tromper ni sur le dogme ni sur la morale, ni sur la sainteté des règlements et des réformes disciplinaires; elle ne peut se tromper sur l'étendue ni sur l'application de sa propre puissance; ce qu'elle enseigne, elle a, par cela seul qu'elle l'enseigne, le droit de l'enseigner; ce qu'elle ordonne, elle a le droit de l'ordonner; ce qu'elle condamne, elle a le droit de le condamner. De même qu'elle ne peut pas faire d'imprudences, elle ne peut pas empiéter sur les droits légitimes de qui que ce soit. Elle ne peut pas même le vouloir. Notre-Seigneur et l'Esprit-Saint, l'Esprit de vérité et de justice, sont là pour l'en empêcher; mais elle n'en a pas la moindre envie, ni le moindre besoin : ceux qui l'en accusent sont de pauvres esprits de travers, qui blasphèment ce qu'ils ignorent et qui, de bonne ou de mauvaise foi, répètent les calomnies séculaires des hérétiques et des impies

de toutes les couleurs. L'Église empiète sur les droits de l'État comme le pauvre agneau de la fable empiétait sur les droits du loup.

Demeurons dans la sécurité la plus profonde en face du grand Concile de PIE IX, et saluons d'avance les salutaires vérités, les saintes et justes règles qu'il nous apportera par ses décrets. Son infaillibilité et son autorité souveraine porteront sur tout ce qu'il décrètera.

VIII

Pourquoi, même en dehors de l'assistance du Saint-Esprit, l'autorité d'un Concile général est ce qu'il y a de plus grand et de plus respectable au monde.

Comment en serait-il autrement ? Par sa seule composition, un Concile général offre un ensemble de garanties intellectuelles et morales que ne saurait offrir au même degré aucune autre assemblée du monde :

Ce sont près de mille vieillards, presque tous distingués entre leurs concitoyens et revêtus de la confiance publique. Pas un seul qui ne soit sans un certain savoir ;

Plusieurs, beaucoup même, remarquables par leur intelligence, leur science, leur caractère ;

Presque tous, beaucoup plus distingués par l'esprit et par le cœur que la plupart des magistrats séculiers de leur pays ;

Tous ayant la science des sciences, celle de l'expérience ;

tous habitués à gouverner les hommes, habitués aux difficultés pratiques de la vie et des affaires, désillusionnés sur les grandeurs au milieu desquelles ils vivent chaque jour ;

Tous graves et sérieux par état, ayant nécessairement beaucoup lu et beaucoup appris ; ne s'occupant d'ordinaire que de choses importantes, nobles, élevées ;

La plupart ayant beaucoup souffert ;

Tous ou presque tous éminents par leurs vertus, très-dévoués à leurs devoirs, chastes, sans intérêt de famille puisqu'ils ne sont pas mariés, d'une vie sobre et souvent fort austère, la plupart irréprochables à tous égards et estimés même de leurs ennemis.

Où trouver, dites-moi, une réunion d'hommes pareils dans une assemblée quelconque sur la terre ?

Et puis, quel désintéressement forcé dans des affaires générales qui regardent le bien du monde entier, et non pas seulement un pays en particulier ! Si les Évêques de France, par exemple, discutaient seuls, dans un Concile général, telle ou telle question qui intéresse plus directement la France, on pourrait leur dire : « Votre jugement est suspect : vous prenez parti pour celui-ci contre celui-là ! vous êtes impérialistes, ou légitimistes, ou républicains. Vous êtes des hommes de parti, et vous votez selon vos passions politiques. » Mais lorsque ces mêmes questions sont discutées et décidées par sept ou huit cents autres Évêques, absolument étrangers à la France et aux passions politiques qui la divisent, tous absolument désintéressés dans cette discussion, que peut-on, je le demande, objecter

de tant soit peu raisonnable, soit contre l'esprit, soit contre la décision du Concile?

« Les Évêques étrangers ne connaissent pas la France, » dira-t-on peut-être. Eh! nos Évêques ne seront-ils pas là précisément pour faire connaître en gros et en détail le pour et le contre, pour signaler les difficultés spéciales de chaque question? Chaque Père du Concile entendra ainsi « le son de toutes les cloches », et tous décideront en pleine connaissance de cause. Jamais des juges n'auront pu être mieux informés.

Et ce qui est vrai de la France, est vrai de l'Italie, de l'Espagne, de l'Allemagne, de la Pologne, de l'Amérique, de la Chine, de tous les pays de missions, etc., etc. C'est incomparable!

En outre, toutes les questions dogmatiques, canoniques, disciplinaires, politiques, seront présentées à chacun des Juges, déjà profondément et consciencieusement élaborées par des Commissions spéciales qui, depuis longtemps, les travaillent, les étudient, les examinent sous toutes leurs faces, en sondent toutes les difficultés. Ces Commissions sont formées des hommes les plus compétents et les plus doctes de tous les pays du monde; leurs travaux, discutés et discutés encore, imprimés par l'ordre du Saint-Père, seront entre les mains de chaque Évêque comme un dossier aussi honnête, aussi lumineux que possible, et ils serviront au Pape, Chef et Président du Concile, à apprécier et à discuter plus parfaitement, à juger avec une lumière plus complète les décisions qui seront proposées par les Pères du Concile: car, dans l'Église

assemblée comme dans l'Église dispersée, le Pape est le Juge des Juges, le Docteur des Docteurs, le Père des Pères, l'Évêque des Évêques, la Lumière des Lumières.

Quelles discussions, dites-moi, pourraient se présenter à des juges, dans des conditions pareilles? Et que de pure lumière pour éclairer une décision! Je le répète : c'est tout simplement merveilleux, incomparable; et un Concile œcuménique, lors même qu'il ne serait pas divinement et surnaturellement inspiré, serait, pour ainsi dire, infaillible.

Donc, humainement parlant et en dehors des certitudes de la foi, le Concile du Vatican sera nécessairement très-grand, très-respectable; et il n'y aura que les étourdis à traiter ses décisions à la légère.

IX

Comment se préparent et se tiennent les séances d'un Concile œcuménique.

C'est là encore, à tous les points de vue, ce qu'il y a de plus vénérable et de plus splendide sur la terre.

D'abord, les Pères du Concile, assistés chacun d'un ou de plusieurs théologiens choisis, ont étudié depuis longtemps et examinent encore chaque affaire en leur particulier.

Par les soins du Pape ou de ses Légats, ils sont répartis

en plusieurs *Congrégations* ou *bureaux*, entre lesquels les affaires sont distribuées ¹.

Lorsque chaque *Congrégation* a bien examiné, discuté, approfondi et décidé les affaires spéciales qui lui sont soumises, il y a ce qu'on appelle *Congrégation générale*, c'est-à-dire réunion de tous les Pères, sous la présidence du Pape ou de ses *Légats*, pour discuter de nouveau et, s'il se peut, pour formuler une décision définitive. Si l'affaire présente des difficultés trop graves, on la remet sur le chantier, on la renvoie à une autre *Congrégation* particulière pour être de nouveau portée à la *Congrégation générale*. On ne cesse la discussion que lorsque tout le monde est d'accord.

Pour éviter le plus possible les influences du dehors, les intrigues des gouvernements et les passions mauvaises, tout cela se passe dans le secret le plus rigoureux, et le Pape défend ordinairement de violer ce secret sous peine d'excommunication majeure encourue *par le fait même*.

Enfin, quand tout est ainsi préparé et réglé, ont lieu les séances publiques du Concile. Le Souverain-Pontife les ouvre par la célébration solennelle de la Grand'Messe.

¹ C'est là du moins ce qui s'est passé en plusieurs Conciles, entre'autres en plusieurs sessions du Concile de Trente. — Au Concile du Vatican, ce règlement a été un peu modifié. Les Évêques, librement groupés en plusieurs réunions, discutaient les points en question. Aux *Congrégations générales*, présidées par les cinq *Légats*, les théologiens n'étaient point admis et les Évêques seuls discutaient. Les quatre sessions publiques furent présidées par le Pape en personne, et la sanction apostolique fut donnée séance tenante, après le vote de tous les Pères. (Note de l'auteur; janvier 1874.)

L'autel est placé à une des extrémités de la salle du Concile. A l'autre extrémité s'élève le trône du Saint-Père : Jésus-Christ d'un côté et son Vicaire de l'autre. Que c'est imposant !

Tous les Cardinaux, tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques, tant de l'Église latine que de l'Église grecque, assistent à la Messe revêtus de chapes blanches ou rouges ou violettes, suivant la fête du jour ! Sur la tête ils portent la mitre blanche ; celle des Cardinaux est en soie blanche ; celle des autres Prélats , en lin blanc uni. Le Pape seul porte la mitre d'or. Tous les chefs d'Ordres religieux, tous les abbés mitrés, tous les théologiens du Pape et du Concile, ainsi que les Princes ou leurs ambassadeurs, prennent également part à ces séances solennelles et publiques.

Après la Messe, on place au milieu de l'Assemblée le livre des Saintes-Écritures ; au Concile de Trente, au-dessous des Livres saints, on avait placé la *Somme théologique* de saint Thomas d'Aquin, qui résume si magnifiquement, comme chacun sait, la tradition de l'enseignement catholique. Puis, sur l'ordre du Pape, on donne lecture des différents projets de décrets, soit dogmatiques, soit disciplinaires, préparés dans les Congrégations particulières et générales ; on propose les *Canons*, c'est-à-dire les formules de foi, et l'on demande à chacun des Pères du Concile, en commençant par les plus élevés en dignité et par les plus anciens dans l'épiscopat, s'ils adoptent ou s'ils rejettent le projet de loi. Chacun répond : « *Placet* » ou « *Non placet* » c'est-à-dire, *Oui* ou *Non*. Les cho-

ses sont ordinairement préparées avec tant de soin, que la réponse affirmative est unanime. Si, par hasard, il y avait quelques voix dissidentes, il est évident qu'on passerait outre, et que ces Évêques seraient obligés de se soumettre, comme tous les catholiques, une fois que le Pape aurait confirmé le décret.

A la dernière séance de clôture, tous les Pères du Concile, le Souverain-Pontife en tête, signent sur l'autel même les *Actes* du Concile, avec cette formule aussi majestueuse que simple :

† *Ego, Pius, Episcopus Ecclesiæ catholicæ.*

† *Moi, Pie, Évêque de l'Église catholique.*

† *Ego N..., Archiepiscopus ou Episcopus Ecclesiæ N...*

Moi, N..., Archevêque ou Évêque de l'Église de N...

Quand tous ont signé, le Pape entonne le *Te Deum*, et on termine le Concile œcuménique par de solennelles acclamations en l'honneur de la Sainte-Vierge et des Saints, par des vœux pour le bonheur et la prospérité de tous.

Les séances publiques du Concile du Vatican auront lieu dans la basilique même de Saint-Pierre. Ce sera un spectacle unique.

Et qu'on dise après cela que l'Église ne s'entend pas aux grandes choses. Les plus grands, les plus beaux spectacles de ce monde ne sont que des jeux d'enfants en comparaison de nos magnificences religieuses.

X

Comment des Évêques qui ne parlent point la même langue feront pour s'entendre dans un Concile œcuménique.

Ils parlent trente ou quarante langues différentes, et, tout à la fois, ils ne parlent qu'une seule langue. Cette langue unique, qui répond si bien à l'*unité* de l'Église; cette langue catholique, c'est-à-dire universelle, qui seule convient à l'Église universelle, c'est la langue latine; c'est la langue de Rome, la langue de saint Pierre.

Le latin est la langue de l'Église. Même en Orient, en Asie, les Évêques catholiques qui, habituellement, parlent le grec, l'arménien ou l'arabe, savent plus ou moins le latin; et ceux d'entre eux qui le savent peu ou mal se préparent au Concile en s'habituant d'avance à la langue du Concile. Si quelques-uns l'ignoraient tout à fait, un de leurs collègues leur servirait de traducteur et d'interprète, ainsi que cela est arrivé en 1867, lors de la grande réunion du centenaire. Au prochain Concile de Rome, on parlera latin et on ne parlera que latin. Ce sera un grand désespoir pour les curieux, pour les journalistes et un peu, dit-on, pour les ambassadeurs; mais ce sera très-commode pour les Évêques et pour les travaux de la discussion. Les ambassadeurs s'en tireront néanmoins très-suffisamment, non en parlant latin, mais en causant, en discutant avec les principaux Évêques de leurs

nations et même avec les Cardinaux et les Légats. Je crois qu'au besoin ils seraient admis à faire valoir leurs observations dans les congrégations particulières où les affaires se discutent plus familièrement, et par causeries plutôt que par discours. Ils ne seront pas tenus de faire des discours latins : l'Église est une bonne Mère ; elle ne demande pas l'impossible à ses enfants.

Depuis saint Pierre, premier Évêque de Rome, l'Église parle latin, la Papauté parle latin. C'est l'Église qui a conservé au monde cette magnifique langue latine, malheureusement moins cultivée maintenant qu'autrefois. La décadence du latin chez un peuple baptisé est un indice certain de la décadence des études et du vrai savoir.

L'Église catholique, avec l'unité féconde de sa langue religieuse, contraste sensiblement, absolument avec la multiplicité des langues de la société moderne et rationaliste. Dans celle-ci il n'y a que division, qu'antagonisme, et l'on ne peut s'entendre ; dans l'Église, au contraire, l'unité règne et domine tous les éléments divers, et, grâce à l'unité d'esprit et de langue, tous s'entendent merveilleusement.

C'est le Cénacle et la tour de Babel : au Cénacle, l'Esprit-Saint fait parler saint Pierre et les Apôtres, le premier Pape et les premiers Évêques, et tous entendirent et comprirent une seule et même langue ; à Babel, où les hommes fous d'orgueil s'étaient insurgés contre Dieu, ils furent confondus par Dieu dans leurs langues et dispersés et vaincus.

Donc, on parlera latin au prochain Concile, et, grâce

au latin, il n'y aura plus d'Évêques ni de théologiens étrangers les uns aux autres.

XI

Ce que devient l'autorité souveraine et infaillible du Pape au milieu du Concile.

Ce qu'elle devient? mais elle y resplendit d'un éclat plus vif encore que dans l'exercice habituel du gouvernement de l'Église.

Rien n'est *Papal* comme un Concile œcuménique. Le Pape y joue le rôle souverain du chef, de la tête, qui, dans le corps humain, conduit et régit tous les membres. Nous l'avons dit, et c'est de foi : le Pape seul convoque le Concile, le dissout, le proroge, l'interrompt à son gré. Le Pape seul le préside et en dirige les travaux. Seul il lui donne son existence *conciliaire*; et seul, par la confirmation, il donne force de loi aux décisions et aux décrets.

Sans le Pape, les Évêques rassemblés, même rassemblés en très-grand nombre, ne sont pas infaillibles. On a vu des Conciles de plus de cinq cents Évêques se tromper gravement. Dès que le Pape confirme par sa sentence la sentence des Évêques, immédiatement l'infaillibilité existe. L'infaillibilité du Pape, en se communiquant aux Évêques, devient l'infaillibilité du Concile et de l'Église.

Ce n'est pas que le corps épiscopal n'ait, lui aussi,

des promesses spéciales et ne participe en un sens très-réel au privilège de l'infaillibilité. L'Épiscopat est, en effet, d'institution divine comme la Papauté, et il est de foi que toujours un certain nombre d'Évêques continueront, autour du Souverain-Pontife, le ministère des Apôtres unis à saint Pierre, obéissant à saint Pierre. Les Évêques catholiques jouissent en ce sens de l'infaillibilité; ils font partie intégrante de l'Église enseignante infaillible. Quant aux simples prêtres et aux fidèles qui composent l'Église enseignée, ils reçoivent, par le seul fait de leur obéissance, le bienfait de l'infaillibilité catholique. Ils sont infaillibles *passivement*, comme le Pape et les Évêques le sont *activement*.

Bossuet exprime en termes pleins de grandeur cette belle dispensation de l'infaillibilité dans l'Église : « C'était manifestement, dit-il, le dessein de JÉSUS-CHRIST de mettre premièrement dans un seul ce que dans la suite il voulait mettre dans plusieurs; mais la suite ne renverse pas le commencement, le premier ne perd pas sa place. Cette première parole : *Tout ce que tu lieras*, dite à un seul, a déjà rangé sous sa puissance chacun de ce ceux à qui on dira : *Tout ce que vous remettrez*. Car les promesses de JÉSUS-CHRIST, aussi bien que ses dons, sont sans repentance; et ce qui est une fois donné indéfiniment et universellement, est irrévocable : outre que la puissance donnée à plusieurs porte sa restriction dans son partage; au lieu que la puissance donnée à un seul, et sur tous, et sans exception, emporte la plénitude. C'est pourquoi nos anciens docteurs de Paris ont tous reconnu d'une même voix dans la Chaire

de Saint Pierre la plénitude de la puissance apostolique : c'est un point décidé et résolu.

« Par cette constitution, tout est fort dans l'Église, parce que tout y est divin et que tout y est uni; et comme chaque partie est divine, le lien aussi est divin; et l'assemblage est tel que chaque partie agit avec la force du tout. » C'est ainsi que le Pape est infaillible au milieu du Concile infaillible.

Il y a des gens qui voudraient mettre l'infaillibilité du Pape en opposition avec l'infaillibilité du Concile. Sauf respect, ils ne comprennent pas ce qu'ils disent. En effet, il n'y a pas du tout de Concile œcuménique sans le Pape; il n'y a plus qu'une assemblée plus ou moins considérable d'Évêques certainement non infaillibles. L'infaillibilité du Concile, comme le Concile lui-même, n'existe que par le Pape infaillible et avec le Pape infaillible.

Ou plutôt, car il faut remonter plus haut encore, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, Chef céleste et invisible de son Église, dirige souverainement par son Vicaire, tous les Évêques, soit assemblés en Concile, soit dispersés dans le monde; il les dirige par le Pape, Pasteur suprême et Docteur suprême de tous les Évêques, non moins que de tous les prêtres et de tous les chrétiens. L'infaillibilité du Pape, l'infaillibilité du chef du Concile, l'infaillibilité du Concile présidé par le Pape, c'est une seule et même chose avec l'infaillibilité divine de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST. JÉSUS répand en plénitude son Esprit de vérité et de souveraineté dans son Vicaire, et par là il lui communique sa propre infaillibilité; il la répand partielle-

ment dans chacun des Évêques qui président aux destinées de son Église; et c'est auprès du Pape que ceux-ci viennent puiser, dans le Concile général, la confirmation de leur grâce et l'infailibilité absolue de leurs sentences.

La fameuse question de la supériorité du Pape sur le Concile, ou du Concile sur le Pape, est tout simplement un malentendu, un non-sens qu'on ne peut pas même discuter. Aujourd'hui, grâce à Dieu, on n'en parle plus.

L'Église est un corps vivant; la tête qui régit le corps est aussi nécessaire à la vie du corps que le corps lui est nécessaire. Tous deux dans l'homme vivant sont inséparables; dans l'Église vivante, le Pape infailible est inséparable du corps épiscopal qui reçoit de lui et avec lui la vie et l'infailibilité. Dans le Concile comme hors du Concile, le Pape jouit pleinement de la plénitude de l'autorité et de l'infailibilité. Dans le Concile comme hors du Concile, le Pape peut tout délier, tout lier; et tout ce qu'il délie sur la terre est par là même et immuablement délié dans les cieux; et tout ce qu'il lie sur la terre est de même lié par JÉSUS-CHRIST dans les cieux. Dans le Concile, le Pape n'est, il est vrai, qu'une partie du Concile; mais cette partie, c'est la tête, c'est le chef, c'est la partie capitale, de qui dépendent absolument toutes les autres, qui les mène toutes, qui voit, qui entend, qui parle, qui juge, qui définit souverainement au nom de toutes, avec toutes et pour toutes. C'est « la partie qui est tout : *Pars « tota,* » selon l'énergique expression du bienheureux Pape Libère, répondant à l'empereur Constance qui lui

demandait ce qu'il était, lui, Libère, dans l'Église de DIEU.

Donc, l'infaillibilité de JÉSUS-CHRIST est l'infaillibilité du Pape; et l'infaillibilité de JÉSUS-CHRIST et du Pape est l'infaillibilité du Concile et de l'Église.

XII

**Comment, au Concile,
chaque Évêque est vraiment Juge et Docteur
quoiqu'il ne soit pas personnellement infaillible.**

Le Concile est la réunion de toutes les lumières qui éclairent l'Église et constituent sa foi. « *Vous êtes la lumière du monde,* » a dit le Sauveur à saint Pierre et aux Apôtres. Il y a d'abord, au Concile, la souveraine et principale lumière, qui suffit à elle seule pour tout éclairer : c'est le Pape, c'est le Vicaire de Celui qui est la Lumière et la Vérité. Ensuite, autour de cette lumière principale, il y a toutes les lumières secondaires de l'Église : les Évêques. A elles seules, ces lumières ne suffiraient pas pour éclairer tout, pour éclairer absolument; mais comme ce sont véritablement des lumières, unies à la lumière pontificale, elles en augmentent la splendeur et la puissance.

Dans l'Église, l'autorité de l'Évêque n'est que l'autorité secondaire; c'est bien réellement l'autorité; mais ce n'est pas l'autorité totale, absolue, souveraine et par conséquent infaillible. Le Pape seul, Chef suprême de l'Église et Évêque universel; le Pape, seul Vicaire de Notre-Seigneur,

est l'autorité première, l'autorité infaillible et absolue. C'est comme dans la famille, où le père, seul chef de la famille, possède la plénitude de l'autorité domestique, et où la mère cependant possède, elle aussi, l'autorité, mais secondairement et dans la dépendance de l'autorité du père.

De même que dans la famille l'autorité du père et de la mère ne constitue pas deux autorités, mais une seule, l'autorité domestique ; de même dans l'Église, l'autorité divine du Pape et des Évêques ne constitue pas deux autorités, mais une seule, l'autorité ecclésiastique. Ce sont les deux degrés d'une seule et même autorité : le degré inférieur et réformable, soumis à l'autre, dépendant de l'autre, duquel il reçoit sa confirmation absolue ; et le degré suprême, irréformable, infaillible. Le jugement de l'Évêque, soit dans le Concile, soit en dehors du Concile, est un jugement véritable, mais c'est un jugement de première instance seulement. Parce que les magistrats qui composent nos tribunaux de première instance ne portent pas de sentences irréformables, et parce qu'on peut en appeler à l'autorité judiciaire supérieure, en sont-ils moins véritablement juges ? Il en est ainsi des jugements des Évêques : tant qu'ils ne sont pas confirmés par le Chef de l'Église, ils ne sont point irréformables ni infaillibles ; mais ce sont de vrais jugements, surtout dans le sein d'un Concile œcuménique, où l'Esprit-Saint exerce une action plus puissante et plus active. Ces jugements ont une valeur, une autorité souverainement respectables.

XIII

Si les misères humaines de ceux qui composent le Concile doivent nous empêcher de respecter profondément leurs décrets.

Pas plus que les défauts personnels des hauts magistrats qui composent nos cours de justice, d'appel et de cassation, ne doivent nous empêcher de respecter leurs sentences, ou, pour mieux dire, de respecter la loi dont ils sont les organes officiels ; pas plus que les défauts, les misères d'un père, d'une mère de famille, ne peuvent autoriser leurs enfants ou leurs serviteurs à mépriser leurs ordres et à ne pas tenir compte de leur autorité.

Les Évêques sont des hommes ; le Pape est un homme ; et, comme hommes, le Pape et les Évêques ont des imperfections, des faiblesses inséparables de la condition humaine. Aussi, n'est-ce point aux hommes que nous nous soumettons lorsque nous obéissons au Pape et aux Évêques ; c'est à Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST lui-même, qui par eux nous enseigne infailliblement la vérité, nous conduit infailliblement dans les voies de la sainteté et du salut. Le Pape et les Évêques sont infaillibles, mais ils ne sont pas individuellement impeccables ; ce n'est pas du tout la même chose.

C'est le Pape, et non l'homme, que les chrétiens vénèrent quand ils vénèrent le Pape. C'est JÉSUS-CHRIST qu'ils

voient, qu'ils écoutent en lui. Proportion gardée, il en est de même à l'égard de chacun de nos Évêques et même de chacun de nos Prêtres. Par l'infusion de son Esprit, JÉSUS-CHRIST est « *tout en tous*, » comme parle l'Écriture. Donc, si nous entendions parler de quelque chose de choquant de la part d'un Prélat quelconque, dans le cours du Concile qui s'apprête, gardons-nous d'imputer ce tort au Concile lui-même, qui n'est autre chose que l'Église enseignante rassemblée; rendons à DIEU ce qui est à DIEU et à César ce qui est à César; rendons aux hommes ce qui est aux hommes et ce qui vient des hommes, et n'imputons pas nos misères à l'Église, qui est absolument sainte en elle-même, sainte en sa doctrine, sainte dans ses règlements, sainte dans tous ses décrets.

Et puis méfions-nous bien des cancans, des mensonges de toute couleur que la presse européenne va bien certainement répandre à foison sur ce pauvre Concile. Mon Dieu! va-t-on en dire! Tous nos mauvais journaux vont envoyer à Rome des nuées de *correspondants*, qui, correspondant parfaitement à l'esprit de leurs patrons, vont raconter tout ce qu'ils sauront et tout ce qu'ils ne sauront pas, ce qu'ils auront vu et surtout ce qu'ils n'auront pas vu, inventant des scandales, forgeant des contes à faire dormir debout. Et, ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'on les croira. Des millions de gobe-mouches, qui regardent leur journal comme parole d'Évangile, vont avaler tout cela comme de l'eau. La franc-maçonnerie, maîtresse du monde par la presse, ne laissera point passer cette belle occasion de calomnier, de salir l'Église; et, comme elle

est « une société de bienfaisance, » elle va soulever contre le Pape et contre les Évêques le plus de colères, le plus de récriminations possibles !

Encore une fois, méfions-nous extrêmement des journaux en tout ce qui touche l'Église, et en particulier en tout ce qui va se dire de Rome et du Concile. Ne croyons pas à la légère le mal qu'on va nous en rapporter ; et, si, ce qu'à DIEU ne plaise ! il devenait *certain* que telle ou telle intrigue, telle ou telle faiblesse, eussent fait déchoir tel ou tel personnage ecclésiastique de la sainteté de son état ou de la dignité de son caractère, plaignons-le, distinguons soigneusement l'homme du Prélat, et conservons dans son entier le respect religieux dû à tous les décrets, à toutes les décisions du saint Concile.

XIV

Ce que deviendrait un Concile d'où le Pape se retirerait.

Par le fait même, il cesserait d'être un Concile œcuménique. S'il était composé de gens bien intentionnés, il deviendrait une assemblée ecclésiastique, plus ou moins respectable, suivant le caractère personnel, le savoir, les vertus, le bon esprit de ceux qui la composeraient ; si (ce qui arrive toujours lorsque le Pape prend une mesure aussi extrême) cette assemblée ecclésiastique était une collection de mauvaises têtes, de Prélats insurgés contre l'autorité du Saint-Siège, dominés par des princes mal-

intentionnés, elle deviendrait ce que l'on appelle un *conciliabule*. Et ces conciliabules sont capables de tout; l'expérience l'a prouvé à plusieurs reprises. Pour n'en citer qu'un seul exemple, nous rappellerons le Concile de Bâle, convoqué en 1438 par le saint Pape Eugène IV et présidé par ses Légats. A la vingt-sixième session, les Père du Concile, se trouvant réduits à quatorze, envoyèrent des députés au Souverain-Pontife, qui jugea convenable de dissoudre le Concile. Les quatorze Prélats de Bâle ne se soumirent point à cette décision du Chef de l'Église; ils la blâmèrent hautement, se déclarant Concile œcuménique et supérieurs au Pape. Ils sommèrent Eugène IV de comparaître devant le prétendu Concile. Ils poussèrent l'audace et le ridicule jusqu'à déposer le Souverain-Pontife et nommèrent à sa place un antipape. Ils firent de véritables extravagances, inspirées par l'esprit de schisme; mais on cessa bientôt de les prendre au sérieux, et le conciliabule de Bâle se dissipa de lui-même. Il avait soi-disant défini comme dogme révélé l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge. Le Concile œcuménique de Bâle, le vrai Concile, se termina à la vingt-sixième session; les autres sessions sont absolument comme non avenues, aux yeux de l'Église. La définition dogmatique de l'Immaculée-Conception par PIE IX, quatre siècles après, le prouve surabondamment.

Nous le répétons : le Pape est à un Concile œcuménique ce que le centre est à une conférence, ce que la tête est à un homme vivant. Du moment que le Pape se retire, ou, ce qui revient au même, retire ses Légats d'un

Concile jusque-là œcuménique, l'œcuménicité du Concile s'en va avec le Pape. L'Église est là où est le Souverain-Pontife, et elle n'est point ailleurs. « Là où est « Pierre, là est l'Église, » disait saint Ambroise dès le quatrième siècle.

XV

Ce que deviendrait, en particulier, une décision du Concile si le Pape refusait de l'approuver et de la confirmer.

Elle demeurerait à l'état de lettre morte; ce serait un simple *projet* de loi, mais non point une loi.

L'histoire de l'Église est là encore pour le prouver. Il n'y a presque pas eu de Conciles généraux où le Souverain-Pontife n'ait supprimé quelque point, quelque *canon* (c'est-à-dire *règlement*); et cela, par le seul fait de la non-confirmation. Or, toujours ces canons, ces projets de loi ont été regardés comme nuls et de nulle valeur.

Ainsi, au second Concile œcuménique, tenu à Constantinople, le Pape saint Damase accepta et confirma le symbole de la foi tel que le Concile l'avait formulé; mais il rejeta les canons disciplinaires : or, qu'advint-il? Le symbole demeura comme une règle immuable de foi, tandis que les canons ne furent point reçus dans l'Église universelle. — Un fait semblable arriva au quatrième Concile général, sous le Pape saint Léon le Grand, celui de Chalcédoine; et la conséquence fut la même.

Au cinquième, le refus du Pape Vigile tint longtemps

en suspens le sort des décrets votés par les Évêques et fortement, violemment appuyés par l'empereur Justinien. Le Concile ne fut regardé comme œcuménique et ses décrets comme obligatoires qu'à partir du jour où le Vicaire de Jésus-Christ les eut confirmés; et il ne les confirma qu'après le désistement des prétentions injustes de l'empereur, qui voulait gouverner l'Église sous prétexte de la protéger.

Au septième Concile, également tenu à Constantinople, les Légats pontificaux avaient signé les actes; l'empereur Basile, ainsi que ses deux fils, avait signé après les Patriarches et avec tous les Évêques : le Pape Adrien II n'approuva que les décrets relatifs à la foi, et fit des réserves ou refusa entièrement d'approuver les canons relatifs à la discipline, qui furent regardés dès lors comme non venus.

Ces exemples sont d'autant plus significatifs qu'il s'agit de Conciles généraux tenus en Orient, dans une atmosphère sourdement hostile aux droits souverains de la Papauté.

En Occident, où se tinrent les dix derniers Conciles œcuméniques, la souveraineté de la confirmation pontificale a été, s'il se peut, encore plus hautement reconnue, et chacun sait comment Martin V, élu Pape au Concile de Constance, en 1420, à la fin du grand schisme d'Occident, refusa absolument de confirmer tout ce qui, dans les cinq premières sessions du Concile, n'avait pas été fait *conciliairement*, c'est-à-dire selon les antiques règles des Conciles œcuméniques. Sa sentence, acceptée par

tous, devint et est encore une loi pour toute l'Église.

Donc, la confirmation pontificale est absolument nécessaire. Ce qui n'est pas confirmé par le Pape n'oblige pas la conscience. Quant à l'État, il n'a aucune autorité, ni directe, ni indirecte, pour approuver les décrets de la sainte Église de Dieu ; s'il les sanctionne, ce ne peut être que pour leur donner la force de lois d'État.

XVI

**Ce qu'il faudrait penser d'un chrétien
et même d'un ecclésiastique**

qui ne se soumettrait pas à tous les décrets du Concile.

Si sa rébellion était bien certaine, il faudrait sans hésiter le regarder ou comme un hérétique ou comme un schismatique : comme un hérétique, s'il s'agissait d'un point de doctrine, d'un article de foi ; comme un schismatique, si sa révolte ne portait que sur un point disciplinaire.

L'obéissance à l'Église est la base de tout. Cette obéissance doit être totale, absolue, universelle. Quel que soit son rang, quelle que soit sa dignité dans l'Église, un chrétien doit obéir à l'Église, et, par conséquent, au Concile, en toutes choses. Rien n'est exclu de cette grande règle d'obéissance catholique qui est la pierre de touche de la vraie foi et de la vraie sainteté ; rien, absolument rien.

Nous l'avons dit et nous ne saurions trop le redire :

tout ce que l'Église, tout ce que le Concile enseignera ou décidera, il a le droit de l'enseigner et de le décider ; tout ce qu'il condamnera sera condamné par Dieu même. Donc, personne ne pourra sans péché prétexter, pour ne pas se soumettre, que le Concile n'avait pas le droit de traiter telle ou telle matière, ou du moins qu'il n'était point infallible sur ce terrain-là : la politique, par exemple, la philosophie, le droit naturel, le droit social, la science, les institutions publiques, etc. Ces prétextes ne seraient que des faux-fuyants de désobéissance.

Et savez-vous quels seraient, parmi les désobéissants, les plus dangereux ? Ce seraient certains ecclésiastiques qui, entichés de leurs idées, ne craindraient pas de les retenir plutôt que de soumettre leur esprit et leur jugement aux enseignements infallibles du Concile. Dans certains pays, il y en a quelques-uns, dit-on, qui parlent de manière à faire craindre pour leur obéissance future. Déjà révoltés contre l'autorité doctrinale du *Syllabus* de 1864, dont ils falsifient le sens au profit de leurs doctrines particulières, ils semblent médiocrement disposés à se soumettre au Concile s'il avait « l'imprudence » de toucher à ces brûlantes questions et de renouveler les condamnations portées par le Saint-Siège contre ce qu'on appelle les idées, les erreurs modernes.

Plaise à Dieu que devant l'autorité souveraine du Concile, tous les fronts s'abaissent, tous les esprits se soumettent humblement ! Devant les Conciles des siècles passés, l'obéissance et par conséquent l'unité n'ont pas toujours été universelles ; et les principaux scandales

sont venus , non des laïques , mais de quelques Prêtres. Et parfois même , il faut le dire avec une douleur et une indignation bien légitimes, parfois même ils sont venus de quelques Évêques infidèles ! Espérons qu'il n'en sera pas ainsi de nos jours, et que la puissante unité d'esprit qui règne déjà entre le Saint-Siège et l'épiscopat dans le monde entier ne fera que se consolider, que se consumer dans le très-saint Concile que PIE IX va nous donner.

« *Si quelqu'un n'écoute point l'Église, nous dit Notre-Seigneur lui-même , qu'il soit pour vous comme un païen et comme un voleur !* » Ce mot « quelqu'un » ne souffre point d'exceptions : homme, femme, savant, académicien, homme politique, homme d'État, magistrat, Souverain, ecclésiastique, Religieux. Avant tout, soyons inébranlablement fidèles à la sainte Église et à son Chef, au Pape, chef et interprète infallible du Concile infallible. C'est là la grande règle dont aucune considération humaine ne doit détourner les vrais chrétiens.

XVII

De la gravité du péché que commettrait le prince catholique qui, sous un prétexte quelconque, oserait s'opposer à l'exécution des décrets du Concile.

Dans beaucoup de pays, il y a des gens qui, imbus de fausses maximes et de préjugés anticatholiques , croient que les gouvernements séculiers peuvent à leur gré accepter les décrets d'un Concile ou en empêcher l'exé-

cution; qu'ils ont le droit, en vertu de je ne sais quelles raison d'État, de je ne sais quels usages et maximes contraires, de ne pas permettre aux Évêques et aux Prêtres de leur pays de promulguer, d'enseigner et de mettre en vigueur telle ou telle décision du Concile, surtout en matière de discipline. Cette prétention est inouïe. Dans un pays chrétien, elle est vraiment inexplicable et insoutenable. Chez nous, ce sont les parlements, tout imbus de jalousie contre le clergé, qui ont introduit ce venin de révolte, à la cour d'abord, puis dans les coutumes, puis dans les lois; de là le mal s'est infiltré dans les esprits et jusque dans une partie des rangs du clergé. Il y a quatre ou cinq siècles que ce travail détestable mine peu à peu la foi et l'esprit catholique de notre France.

On appelle cela le *gallicanisme*, c'est-à-dire *doctrine française*. Cette doctrine, ou, pour parler plus justement, cette rébellion est, en effet, née en France; mais, par la grâce de DIEU, elle n'est point la doctrine religieuse de la France. Notre vieille et noble France est catholique et non point gallicane. Fille aînée de l'Église Romaine, elle est profondément, intimement unie à sa Mère. On la calomnie en la confondant avec une erreur relativement fort moderne, contraire à ses plus antiques et ses plus nobles traditions, contraire à son bon sens et à sa vraie grandeur. Le gallicanisme n'est qu'une superfétation qui est venue affaiblir la forte santé de la France catholique, comme ce gui parasite qui pousse sur les arbres à fruits et qui épuise leur fécondité. Le gallicanisme a été et est chez nous la porte ouverte à toutes les défec-

tions religieuses. Sous prétexte qu'on est *gallican*, on s' imagine naïvement qu'on peut à son gré obéir ou ne pas obéir au Chef de l'Église, aux Conciles généraux, à l'Église catholique dans son expression la plus complète et la plus haute.

Le Pape, le Concile condamnent telle ou telle doctrine. « Très-bien ! répondent nos gens ; mais nous sommes gallicans. Cette condamnation ne nous atteint pas ; elle n'est pas faite pour nous. »

Le Pape, le Concile décrètent telle ou telle mesure disciplinaire pour la sanctification du clergé, pour la réforme des mœurs publiques, pour la bonne éducation de la jeunesse, pour la préservation de la foi des fidèles. « C'est parfait, c'est excellent, répondent-ils ; mais nous, nous sommes gallicans. Ces lois-là sont en opposition avec nos usages, avec nos libertés ; nous n'en voulons pas. C'est bon pour les autres ! »

Conçoit-on une pareille extravagance ? Êtes-vous catholiques ou ne l'êtes-vous pas ? Reconnaissez-vous, oui ou non, l'autorité suprême et infaillible de l'Église, du Concile, du Chef de l'Église uni aux Évêques ? Avez-vous, oui ou non, la foi catholique ? la foi catholique-apostolique-romaine ? Avec la foi, avez-vous le sens commun ? Où voyez-vous que, parce qu'on est Français, on est exempté par le bon Dieu d'obéir à son Vicaire, d'obéir à son Église, et cela en matière de foi, en matière de discipline ecclésiastique, en choses directement et évidemment religieuses ? Poser ces questions, c'est les résoudre dans le sens seul admissible, seul

logique de la parfaite obéissance due à l'Église. Ce qui, dans nos usages et dans nos idées, dans nos institutions et dans nos lois, serait en opposition avec les décrets du Concile et du Saint-Siège, doit tout simplement être réformé et mis de côté; et c'est en ces matières-là principalement qu'il faut nous montrer dociles sous la main bienfaisante et réformatrice de notre Mère la sainte Église. Dans le reste, il est clair que nous n'avons pas besoin de réforme.

Les gens qui ne veulent point réformer ce que l'Église leur signale comme vicieux, ressemblent à un enfant qui refuserait de se corriger précisément des défauts que sa mère lui reproche, et qui, sur tout le reste où on ne lui reproche rien, se déclarerait prêt à obéir; ou bien encore à un malade qui consentirait à être soigné pour les maladies qu'il n'a pas, et qui refuserait obstinément d'être guéri de la maladie mortelle que le médecin lui signale; ne serait-ce pas folie? Or ici, notez-le-bien, la mère, le médecin ne peuvent pas se tromper, et le remède est un remède certain, infaillible. Les princes, les hommes d'État, les magistrats séculiers qui, soit par la parole, soit par des ordonnances, soit surtout par des mesures coercitives, voudraient empêcher l'exécution pleine et entière d'un Concile œcuménique, se constitueraient en révolte ouverte contre Dieu et son Église, et le très-grave péché qu'ils commettraient serait certainement pour eux et pour tous ceux qui auraient la lâcheté de leur obéir, une cause de réprobation.

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'Église, c'est la Tradition tout entière. Saint Grégoire le Grand l'exprimait et la résumait en ces belles paroles : « Parce que, disait-il, il est nécessaire pour le salut non-seulement de croire de cœur, mais encore de confesser de bouche sa croyance ; je proclame que je reçois et que je révère, à l'égal des quatre livres du saint Évangile, les quatre Conciles généraux (de son temps, l'Église n'avait encore tenu que quatre Conciles œcuméniques). Leurs décrets ayant été portés d'un consentement général, celui-là se détruit lui-même sans pouvoir les détruire jamais, qui a l'audace de lier ce qu'ils délient et de délier ce qu'ils lient. Quiconque pense autrement, qu'il soit anathème ! »

Et le saint Pape ajoute : « Au contraire, quiconque garde la foi de ces Conciles, à lui soit la paix de Dieu le Père, par Jésus-Christ son Fils, qui vit et règne consubstantiellement avec le Père dans l'unité de l'Esprit-Saint pendant tous les siècles des siècles ! »

Réponse anticipée à tout baptisé, quelque rang et quelque fonction qu'il occupe, qui aurait la prétention de réserver la liberté de sa foi et de ses actes par rapport aux décrets et aux doctrines du prochain Concile œcuménique ! Parce qu'on est roi, ou ministre, ou député, ou fonctionnaire public, en est-on moins baptisé, chrétien, catholique ? en est-on moins soumis à Dieu et à l'Église de Dieu ?

XVIII

**Pourquoi cette opposition aux décrets du Concile
serait non-seulement un grand péché,
mais de plus une grande faute, au point de vue du bien public.**

Eh! mon DIEU, c'est bien simple. L'Église n'est envoyée de DIEU aux hommes que pour les rendre heureux en les rendant meilleurs. Elle ne combat que le mal sous toutes ses formes; et le mal, comme son nom seul l'indique, c'est l'opposé du bien et du bonheur. Dans ses Conciles, l'Église n'a en vue qu'une seule chose : détruire, empêcher le mal le plus possible; faire régner le bien et le bonheur partout, en tout et sur tous. Quoi de meilleur?

Or, n'est-ce pas précisément là ce que veut tout gouvernement honnête, tout prince vraiment bon et chrétien? Au Concile, plus encore que d'habitude, l'Église fait donc les affaires de la société. Éclairée de DIEU, qui est le Père des hommes et des sociétés, l'Église apprend aux bons princes où est le mal qu'ils détestent, où est le bien qu'ils aiment et qu'ils veulent. En leur montrant le mal, elle leur donne, avec une prudence et une sagesse surhumaines, les moyens de l'extirper; en leur montrant le bien qu'ils doivent réaliser pour le bonheur des peuples, elle leur propose les moyens efficaces d'atteindre ce bienfaisant résultat. Le Concile, c'est la grande assemblée du bien public,

de la paix et du bonheur de tous. Il proclamera et sanctionnera les droits véritables : quel soutien pour l'autorité ! Il proclamera et définira les devoirs ; quelle règle bienfaisante pour la liberté ! De la part de Dieu, il dira aux princes et aux peuples, aux riches et aux pauvres, ce qui est vrai et ce qui est faux, ce qui est juste et ce qui est injuste, ce qui est bien et ce qui est mal. Quel service rendu à la société en général et aux gouvernements en particulier !

Il n'y a que les méchants qui puissent redouter le Concile. Ah ! pour ceux-là, ils sont bien sûrs de rencontrer dans les enseignements et dans les décrets de cette sainte assemblée le plus redoutable des adversaires. Mais sauf de rares et tristes exceptions connues de tous, nous ne croyons pas qu'en ce temps-ci les gouvernements soient si malintentionnés et, tout à la fois, si malavisés. Presque partout on cherche sincèrement le bien public. Or, redisons-le, l'Église et le Concile n'ont que cela en vue.

Donc, obéissance au saint Concile, à tous ses décrets sans exception ; obéissance en tout ; obéissance de tous ; le salut des âmes et des sociétés n'est que là.

XIX

Comment le plus humble laïque peut et doit aider le Concile dans sa grande œuvre de salut public.

Le Concile est notre affaire à tous, à tous en général et à chacun en particulier. C'est pour nous tous, c'est

pour vous, c'est pour moi, c'est pour notre bien et pour notre salut que PIE IX réunit tous les Évêques du monde autour de la Chaire de saint Pierre, afin de prendre avec eux les mesures les plus efficaces pour arrêter le torrent de l'impiété révolutionnaire qui menace de tout perdre et d'arracher à JÉSUS-CHRIST et les âmes et les sociétés.

On oublie trop cela dans le monde laïque : on oublie que le Pape n'est Pape que pour nous et non pour lui-même, que les Évêques ne sont pas Évêques pour eux mais pour le salut, pour le bonheur de leur troupeau; que les prêtres, ministres de l'Église, que toutes les institutions catholiques, que les sacrements, en un mot que toutes les choses de la Religion ne sont que pour notre service, que pour notre bien et notre vrai bonheur temporel et éternel. C'est pour nous-mêmes que nous travaillons lorsque nous travaillons pour l'Église; et c'est contre nous, contre notre propre bonheur et notre intérêt personnel que nous travaillons lorsque nous combattons l'Église, la Religion, la piété. Donc aidons tous, tant que nous pouvons, la grande œuvre de salut public que PIE IX et le Concile ont entreprise. Nous ne pouvons pas, je le sais, y coopérer tous par le travail, comme font ces centaines de grands théologiens, de doctes et laborieux Consultants qui, par l'ordre du Pape et sous la direction des Cardinaux, préparent depuis longtemps les immenses questions dont le Concile devra s'occuper. Mais, ce que tous sans exception nous pouvons faire, et ce que bien certainement

nous allons faire tous, c'est d'aider de nos prières le Pape, notre Père, nos vénérables Évêques et tous ceux qui préparent le Concile.

Tous les jours prions la Sainte-Vierge et saint Pierre d'obtenir aux Pasteurs de nos âmes les lumières, les grâces, la force dont ils ont besoin pour mener à bonne fin une entreprise si importante.

Tous les jours prions pour la conversion des ennemis du Saint-Siège et du Concile, pauvres gens qui ne veulent pas qu'on les sauve et qu'on leur fasse du bien. Prions pour les princes temporels, afin qu'ils favorisent le Concile, au lieu de l'entraver.

Prions pour le retour à l'unité catholique de toutes ces antiques Églises orientales, misérablement séparées de leur Mère, l'Église Romaine, depuis dix siècles, et divisées en cent petites sectes, en cent Églises schismatiques, sans vie, sans science, sans mœurs, sans piété. Ce retour des Églises schismatiques d'Orient est un des vœux les plus chers du cœur de Pie IX, du cœur de la Vierge immaculée, du cœur adorable de Notre-Seigneur; c'est une des pensées dominantes de la convocation du Concile.

Tous les jours prions avec PIE IX pour la conversion totale de l'Angleterre protestante, si fortement ébranlée, et si prête à rentrer dans le sein de la véritable Église, d'où l'ont arrachée, il y a trois siècles, l'orgueil et les passions de deux monstres, Henri VIII et Élisabeth, ainsi que la cupidité et la lâcheté de presque tous ses Évêques. Catholique, l'Angleterre ferait tant

de bien dans le monde! Hérétique, elle a fait, elle fait encore tant de mal!

Prions pour tous les protestants d'Allemagne, de Genève, de Hollande, d'Amérique, parmi lesquels il y a tant d'âmes droites et sincères qui s'épuisent inutilement à courir dans les déserts de l'hérésie après la vérité qu'elles aiment et qu'elles n'y trouvent point. La vérité n'est que dans l'Église catholique, dans l'Église unique de JÉSUS-CHRIST; car, dit saint Augustin, « le Seigneur a déposé la doctrine de la Vérité dans la Chaire de l'unité; » et cette Chaire, qui seule contient la vérité et la vie, c'est la Chaire de saint Pierre, la Chaire du Souverain-Pontife, successeur de saint Pierre, Vicaire du Christ, Docteur infallible de l'Église et de l'humanité.

Prions enfin et prions tous les jours à toutes les intentions de Notre Saint-Père et de la Vierge MARIE. Dans ce but, récitons chaque jour au moins une dizaine de notre chapelet; plus, si nous le pouvons. N'oublions pas ce grand intérêt aux pieds du Saint-Sacrement, soit à la Messe, soit dans les visites que nous avons le bonheur de lui faire. Surtout n'oublions pas le Concile, ni le Pape ni l'Église, dans nos communions. La communion, c'est la prière par excellence, c'est la prière où le fidèle, maître de JÉSUS-CHRIST et de son Cœur-Sacré, confond sa prière, ses supplications, ses aspirations avec la prière et les supplications du Cœur de JÉSUS-CHRIST lui-même. Quelle puissance divine que la prière d'un fidèle qui communie! Mettons avec amour cette force au service de la plus grande des causes, et obtenons de la miséricorde divine, non-

seulement un Concile paisible et sans entraves, mais de plus, un grand et beau Concile, un Concile splendide, lumineux, qui guérisse radicalement tous les maux de la société.

Et puis, parlons beaucoup du saint Concile, afin de le défendre contre ceux qui l'attaquent, afin de lui gagner des sympathies et plus nombreuses et plus ardentes, afin d'apprendre à tant d'ignorants ce que c'est, dans quel noble but il se rassemble, quels fruits salutaires il doit produire. Dans ce but, répandons le plus possible les bons petits livres qu'on a déjà écrits et qu'on écrira encore sur le Concile.

Voilà comment le plus humble fidèle peut et doit coopérer à la grande œuvre du Concile, fût-il un simple petit enfant, un pauvre ouvrier, un campagnard. Pourvu qu'il ait du cœur et de la foi, DIEU et le Pape comptent sur lui.

APPENDICE

Des différents Conciles œcuméniques qui ont eu lieu depuis les Apôtres.

L'an 50 de l'ère chrétienne, saint Pierre et ceux des Apôtres qui n'avaient pas encore subi le martyre, tinrent à Jérusalem une assemblée solennelle que l'on a appelée le Concile de Jérusalem et que plusieurs rangent au nombre des Conciles œcuméniques. Mais ce Concile apostolique ne fut œcuménique qu'à certains égards.

C'est là que fut usitée pour la première fois la formule usitée depuis dans les Conciles œcuméniques proprement dits : « *Visum est Spiritui Sancto et Nobis, etc.* — Il a paru bon au Saint-Esprit et à Nous, etc. » — Le but principal du Concile apostolique de Jérusalem fut de régler les rapports des Juifs baptisés avec les païens baptisés, et de constater la désuétude des observances légales de la loi mosaïque. Il paraît n'avoir duré que quelques jours.

I. — Le premier Concile œcuménique fut tenu à Nicée, en Bithynie, peu d'années après la grande persécution de Dioclétien et la reconnaissance officielle du christianisme par l'empereur Constantin. Il s'ouvrit le 19 juin de l'an 325 et fut terminé le 25 août, après avoir duré deux mois et sept jours. D'accord avec l'empereur Constantin, le Pape saint Sylvestre le convoqua et le présida en la personne de ses trois Légats, l'Évêque Osius, de Cordoue, et les prêtres romains Viton et Vincent. L'objet principal de ce grand Concile fut de condamner l'hérésie d'Arius, prêtre d'Alexandrie, qui avait nié la divinité

de la seconde personne de la Trinité, disant que le Verbe était une créature et que, par conséquent JÉSUS-CHRIST, Verbe incarné, n'était pas DIEU comme le Père. A cette occasion, le Concile, développant le symbole des Apôtres, non pour le modifier mais pour l'expliquer, composa le fameux *Symbole de Nicée*, splendide résumé de la foi catholique, que nous récitons encore pendant la Messe.

II. — Le second Concile œcuménique se tint à Constantinople sous le pontificat de saint Damase, et sous le règne de l'empereur Théodose. Il s'ouvrit au mois de mai 381 et finit le 30 juillet suivant. Il s'occupa plutôt d'affaires ecclésiastiques que de questions dogmatiques. Les canons qui furent confirmés par le Pape saint Damase eurent seuls, comme nous l'avons dit, le caractère œcuménique.

III. — Le troisième Concile général est le Concile d'Éphèse. Il fut assemblé pour démasquer et pour anathématiser l'hérésie de Nestorius, Patriarche de Constantinople, qui prétendait qu'en Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, il y avait non-seulement deux natures distinctes, mais deux *personnes* distinctes : la personne divine, qui était le Fils de DIEU, et la personne humaine, qui était le Fils de MARIE. Cette erreur, condamnée par le Pape saint Célestin, fut de nouveau repoussée par le saint Concile. Le Concile d'Éphèse proclama solennellement la Sainte-Vierge « Mère de DIEU. » Il fut présidé par les Légats du Pape, dont le plus illustre fut saint Cyrille, Patriarche d'Alexandrie. Il dura depuis le 22 juin jusqu'au 31 juillet de l'année 431.

IV. — Le quatrième Concile œcuménique se tint à Chalcedoine, près Constantinople, en l'année 451, sous le Pape saint Léon le Grand et sous l'empereur Marcien. Il ne dura que vingt-deux jours, du 8 octobre au 1^{er} novembre. Il fut présidé par trois Légats du Pape et dirigé principalement contre l'hérésie du moine Eutychès, qui, tombant dans l'extrême opposé de l'erreur de Nestorius, confondait les deux natures de JÉSUS-CHRIST et disait qu'il n'y avait en lui qu'une seule nature, non plus qu'une seule personne. Nestorius détruisait le mystère de l'Incarnation, en divisant l'indivisible personne du Christ, DIEU-

Homme; et Eutychès le détruisait en confondant les deux natures, qui sont essentiellement unies, mais essentiellement distinctes. Le Pape saint Léon refusa sa sanction à une partie des décrets du Concile, entre autres à un décret qui manifestait l'ambition des Patriarches de Constantinople.

V. — Le cinquième Concile fut tenu à Constantinople en 553, sous le Pape Vigile et sous l'empereur Justinien. Le Pape, présent à Constantinople, refusa d'abord de présider le Concile, à cause des prétentions et des fourberies de Justinien. Il fut exilé, puis rappelé. On ne traita dans ce Concile rien de bien saillant au point de vue de la foi. Il s'ouvrit le 4 mai et finit le 2 juin.

VI. — Le sixième Concile général fut encore tenu à Constantinople, en l'année 680. Il dura plus longtemps que les autres : du 7 novembre 680 au 15 septembre 681. Il fut convoqué par le Pape saint Agathon, qui y présida selon l'usage par trois Légats. Il condamna l'hérésie du *monothélisme*, suscitée quarante ans auparavant par un autre Patriarche de Constantinople, Sergius, et qui prétendait qu'il n'y avait pas en Notre-Seigneur deux volontés : la volonté divine et la volonté humaine. C'était une nuance subtile des erreurs d'Eutychès. Le nom du saint Pape Honorius fut momentanément compromis dans l'affaire du monothélisme; le fourbe Sergius lui avait demandé si, en Notre-Seigneur, il y avait comme en nous deux volontés contraires, la bonne et la mauvaise : le Pape avait répondu, comme de raison, qu'il n'y en avait qu'une seule; et les monothélites, abusant de cette réponse, voulurent faire croire qu'Honorius, non comme Pape mais comme homme, avait partagé leur doctrine.

Ce Concile fut suivi d'une foule d'intrigues et d'agitations. Tous ces Orientaux, les empereurs en tête, étaient des chicaniers, subtils et menteurs à l'envi. Tout porte à croire que les actes du sixième Concile général, tels qu'ils nous sont parvenus, ont été altérés par les Grecs, coutumiers du fait. En outre, il est désormais *certain*, par les récentes découvertes de la science historique, 1° que le Saint-Siège n'a confirmé et

authentiqué, dans le sixième Concile, que le *décret de foi* anathématisant le monothélisme, et rien autre chose; et 2° que les onze premières sessions seules, présidées par les Légats du Pape, ont été œcuméniques : or, c'est uniquement à partir de la deuxième session, présidée, comme les suivantes, par le fauteuil vide de l'empereur, que les orientaux ont osé accuser d'hérésie le saint Pape Honorius. Ces dernières sessions, acéphales, anticanoniques, schismatiques, et que d'ailleurs le Saint-Siège n'a jamais confirmées, sont dénuées de toute valeur.

VII. Le septième Concile œcuménique se tint à Nicée, en 787; il s'ouvrit le 28 septembre et se termina le 23 octobre. Il fut convoqué par le Pape saint Adrien I^{er} et présidé par ses Légats. Il établit le dogme sur le culte des saintes images, attaqué par les *Iconoclastes*, précurseurs des protestants.

Comme les précédents, il fut confirmé en partie par l'autorité souveraine du Pape, et ce qui fut confirmé eut seul force de loi.

VIII. — Le huitième Concile général eut pour objet d'éteindre le schisme de Photius, Patriarche de Constantinople, fourbe insigne qui, en 861, avait levé l'étendard de la révolte contre le Saint-Siège. Protégé par la cour de Constantinople, le schisme avait gagné la plupart des Évêques grecs. Il fut convoqué au foyer même du mal, à Constantinople, par le Pape Adrien II et présidé par ses Légats, et il dura quatre mois et demi, du 5 octobre 869 au 28 février 870. Ce Concile fut le dernier tenu en Orient; les supercheries des Grecs altéraient tout, et rendaient impossible la solution des affaires ecclésiastiques.

IX. — Le neuvième Concile est celui de Latran, ainsi appelé du nom de la Basilique et du palais de *Latran*, jadis résidence principale du Souverain-Pontife à Rome. Il fut convoqué par le Pape Gélase II; mais ce fut son successeur, Calixte II, qui le présida et le confirma en l'année 1123. Il fut très-court. On y régla la fameuse querelle des *investitures*; on y excommunia et on y déposa le détestable empereur d'Allemagne,

Henri V, et l'on apporta une digue salutaire aux empiétements sacrilèges du Césarisme contre les droits du Saint-Siège, de l'Épiscopat et des monastères.

X. — Le dixième Concile œcuménique fut également convoqué et tenu à Rome, dans la Basilique de Latran, en 1139, par le Pape Innocent II. Il ne dura que peu de semaines, et s'occupa de questions disciplinaires nécessaires à l'unité de la chrétienté.

XI. — Le onzième fut encore tenu à Latran, sous le pontificat d'Alexandre III, en 1179. Il dura quatorze jours, du 5 au 19 mars. Outre les règlements disciplinaires, il réprova l'hérésie des Vaudois, nouveaux manichéens, qui condamnaient absolument la chair et tout l'ordre matériel, inventant une spiritualité quintessenciée, que les protestants devaient adopter plus tard.

XII. — Le douzième Concile général, quatrième de Latran, fut tenu à Rome par le grand et saint Pape Innocent III, en 1215. Il dura vingt jours seulement, du 10 au 30 novembre. Il condamna les Albigeois, anarchistes et fanatiques précurseurs de nos calvinistes et de nos démagogues modernes. Il appela la chrétienté au secours de la Terre sainte et de l'Europe catholique menacée par la barbarie musulmane. Il réforma puissamment le clergé et les Ordres religieux, où la barbarie de ces temps introduisait sans cesse de nouvelles causes de désordres.

XIII. — Le treizième Concile œcuménique se tint à Lyon en 1245, du 28 juin au 17 juillet, dix-neuf jours. Il avait été convoqué par le Pape Grégoire IX, déjà centenaire; mais il fut présidé et confirmé par Innocent IV, successeur de Grégoire. Le Concile de Lyon excommunia et déposa l'impie Frédéric II Barberousse, empereur d'Allemagne, digne successeur d'Henri V, d'Henri IV et de plusieurs autres, tous ennemis publics de Dieu et des hommes. Les Évêques de France s'y montrèrent particulièrement énergiques dans la défense des droits de l'Église.

XIV. — Le quatorzième Concile se tint de nouveau à Lyon,

en 1274, du 7 mai au 17 juillet, sous le pontificat et sous la présidence personnelle du saint Pape Grégoire X. Il eut pour but principal la réunion des Églises schismatiques grecques et orientales à l'Église catholique, la pacification de la chrétienté et la répression des empiétements du pouvoir royal sur les droits de l'Église. Le grand Docteur saint Thomas d'Aquin, appelé par le Pape pour être son théologien au Concile, mourut en s'y rendant. Saint Bonaventure, non moins illustre et non moins saint, mourut également pendant le Concile, qu'il présidait quand le Pape était absent.

XV. — Le quinzième Concile œcuménique se réunit en France, à Vienne en Dauphiné; il s'ouvrit le 16 octobre 1311 et finit le 7 mai 1312; il dura près de sept mois. Le Pape Clément V le convoqua, le présida et le confirma. L'affaire principale qui y fut réglée fut la dissolution de l'Ordre militaire des Templiers, devenu un redoutable foyer de secrète apostasie et d'immoralité. Nos francs-maçons modernes les regardent comme leurs ancêtres.

XVI. — Le seizième Concile œcuménique eut lieu à Constance, en Suisse, de 1414 à 1418, dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Depuis soixante-dix ans, le grand schisme d'Occident, comme on l'a appelé, divisait et désolait l'Église; il y avait à la fois deux Papes douteux, et l'on ne savait plus d'une manière certaine à quel chef spirituel on devait obéir. L'empereur Sigismond, après s'être entendu avec les autres princes chrétiens, convoqua à Constance une grande assemblée de tous les Évêques et de tous les chefs des États, afin de mettre fin à cette division désastreuse. Le Concile, ou plutôt l'assemblée, obligea de force les deux Papes *douteux*, Benoît XXII et Jean XXIII, à donner leur démission; après bien des difficultés, l'unité fut rétablie par l'élection du Pape Martin V. Dans ce Concile furent condamnés les hérésies de Wiclef et de Jean Huss, précurseurs de Luther, l'un en Angleterre, l'autre en Bohême. Le Concile de Constance n'est œcuménique que dans les décrets et canons confirmés par le Pape Martin V. Les gallicans ont voulu appliquer au Pape *certain* ce que l'assemblée de Constance

décrétait touchant le Pape *douteux*, uniquement pour sortir du schisme. C'est un sophisme évident.

XVII. — Le dix-septième Concile général, dont nous avons déjà dit un mot, fut commencé à Bâle, en 1431, transféré et continué à Ferrare et puis à Florence, en 1439, et enfin terminé le 26 avril 1442; tout cela par le Pape Eugène IV, de sainte mémoire. L'objet spécial de ce Concile fut l'unité intérieure de l'Église par la soumission à l'autorité suprême et infaillible du Pontife romain, et la réunion des Églises d'Orient à l'Église Romaine. Cette réunion avait eu lieu plusieurs fois déjà; mais bientôt après, l'esprit de schisme et d'indépendance avait repris le dessus. Après le Concile de Florence, l'unité dura quatre ans à peine. C'est au Concile œcuménique de Florence que fut porté le célèbre décret de foi touchant le dogme de la Papauté : *« Nous définissons et nous déclarons que le Saint-Siège Apostolique et le Pontife Romain possèdent la primauté sur l'univers entier, et que lui, le Pontife Romain, est le successeur du bienheureux Pierre, Prince des Apôtres; qu'il est le véritable Vicaire du Christ, le Chef de toute l'Église, le Père et le Docteur de tous les chrétiens; et qu'à lui, en la personne de saint Pierre, a été donnée par Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST la pleine puissance de paître, de diriger et de gouverner l'Église universelle, ainsi que le constatent les Actes des Conciles œcuméniques et les saints Canons. »*

Il faut avoir un esprit rudement trempé pour ne pas trouver là la suprême et infaillible autorité du Pape. Les *Gallicans* sont de cette force.

XVIII. — Le dix-huitième Concile œcuménique fut le cinquième de Latran. Il fut convoqué et ouvert par le Pape Jules II, le 3 mai 1512, pour le maintien de l'unité entre les princes chrétiens, et pour réprimer le Césarisme anticatholique, qui, de plus en plus, levait la tête au milieu de la chrétienté. Il condamna la pragmatique sanction de Bourges, inspirée au roi de France, Charles VII, par les parlements. Il fut terminé et confirmé le 16 mars 1517, par le Pape Léon X, qui avait succédé à Jules II. Quelques Gallicans ont fait semblant de douter de l'œ-

cuménicité de ce Concile, parce qu'il condamnait quelques-unes de leurs erreurs contenues dans la pragmatique sanction.

XIX. — Le dix-neuvième Concile général, le dernier tenu depuis saint Pierre jusqu'à PIE IX, est le célèbre Concile de Trente, dont les vingt-cinq sessions, interrompues et traversées par mille orages, comprirent un espace de dix-huit ans. Convoqué à Trente dans le Tyrol, par le Pape Paul III, à la demande des chefs du protestantisme naissant, qui voulait ainsi esquiver les condamnations du Saint-Siège, il s'ouvrit le 13 décembre 1545. Son but principal fut de défendre et de définir la foi catholique, presque tout entière altérée ou niée par Luther, Calvin et leurs sectateurs ; puis, de réformer par d'admirables règlements les mœurs et les habitudes du clergé, tant régulier que séculier. Le Concile de Trente est le plus important, sans contredit, et le plus complet de tous les Conciles œcuméniques. Pendant sa durée, les Papes Paul III, Jules III, Marcel II, Paul IV et Pie IV se succédèrent sur la Chaire de saint Pierre. Ce fut ce dernier qui, le 4 décembre 1563, prononça la clôture du Concile et en confirma les décrets. Il eut pour successeur le grand saint Pie V qui, de concert avec saint Charles Borromée, le plus grand homme d'Église qui ait peut-être jamais paru, appliqua les décrets de Trente, et régla une foule d'affaires importantes, auxquelles le saint Concile n'avait pas eu le temps de donner ses soins.

Le Concile du Vatican sera le *vingtième* Concile œcuménique.

Si l'on considère les maux publics auxquels il devra porter remède et l'immensité des questions dogmatiques, sociales, politiques, canoniques et disciplinaires dont il devra s'occuper, sa tâche semble plus grande encore que celle du Concile de Trente. La renaissance du paganisme social, le protestantisme et la Révolution ont tout mis sens dessus dessous ; il s'agit, pour ainsi dire, de créer un monde nouveau. L'Esprit-Saint, qui ne vieillit point, saura tirer aussi facilement l'Église de ce chaos qu'il a su tirer le monde du néant.

« Mais pourra-t-il se rassembler ? Il y a tant de difficultés ! »

C'est un peu le secret de tels ou tels princes de ce monde, qui tiennent en mains ou la paix ou la guerre. S'ils maintiennent la paix, il est certain que le Concile aura lieu au temps marqué. S'ils lâchent la guerre, il est plus que probable que le Concile sera remis.

« A quelle époque serait-il remis ? » Je n'en sais absolument rien. Ce qui est bien sûr, c'est que tôt ou tard il se tiendra, à la gloire de DIEU, au salut des âmes et des sociétés, à la confusion des impies.

« Et s'il se tient, durera-t-il longtemps ? » Demandez-le au Saint-Esprit.

Tous, saluons-le d'avance ! Saluons ces grandes assises de l'Église de DIEU, d'où sortiront de si grands biens, d'où jailliront tant de lumières, et où, le seul, le véritable Sauveur JÉSUS-CHRIST, Notre-Seigneur, se vengera des ingratitude et des blasphèmes du monde moderne, en le comblant de grâces et en le purifiant dans des torrents de lumière, de miséricorde et d'amour !

LE PAPE EST INFAILLIBLE

Ce petit travail, encore plus populaire que le précédent, a été composé et publié immédiatement après la définition du 18 juillet 1870. On sait quels préjugés anticatholiques avaient ébranlé la foi des multitudes, et quels ravages avaient fait, jusque parmi les ouvriers et les paysans, des brochures trop fameuses, dues pour la plupart, hélas! à des plumes ecclésiastiques. Il fallait répondre; il fallait présenter immédiatement l'antidote à ces pauvres intelligences empoisonnées.

En quelques semaines, *le Pape est infallible* fut tiré à plus de trente-cinq mille exemplaires; mais les horreurs de l'invasion allemande arrêtrèrent tout. On peut dire néanmoins qu'aujourd'hui comme alors, il est grandement utile, pour ne pas dire nécessaire.

LE PAPE EST INFAILLIBLE

I

**Que le Concile du Vatican a défini l'infaillibilité du Pape,
au nom et par l'autorité de DIEU même.**

Chacun sait ce qui vient de se passer à Rome. Afin de remédier aux maux de l'Église et de la société, le Pape Pie IX a réuni à Rome, dans la grande Basilique du Vatican, tous les Évêques du monde en Concile œcuménique ; et le Concile, afin de fortifier l'autorité de l'Église et de son Chef, a *défini*, c'est-à-dire proclamé solennellement, l'*infaillibilité* du Pape.

L'*infaillibilité* est le privilège de ne pas pouvoir enseigner l'erreur. Quand le Concile déclare que le Pape est infaillible, il déclare que toutes les fois qu'il enseigne

l'Église universelle, le Vicaire de JÉSUS-CRIST enseigne toujours et nécessairement la vérité.

C'est DIEU, c'est JÉSUS-CRIST qui a fondé sur la terre et constitué l'Église; et c'est lui qui a divisé l'Église en deux parties, unies mais distinctes · l'Église enseignante et l'Église enseignée. L'Église enseignée est formée des laïques et des simples prêtres, lesquels ne sont, en aucun cas, juges de la foi. L'Église enseignante, par laquelle DIEU enseigne et gouverne les fidèles répandus sur toute la terre, est composée du Pape et des Évêques; et comme c'est DIEU lui-même qui parle par elle, qui, par elle, enseigne, commande, condamne, pardonne, tout ce que l'Église enseignante lie ou délie sur la terre, est en même temps infailliblement lié et délié dans les cieux. En d'autres termes, l'Église enseignante est *infaillible*; elle ne peut se tromper ni nous tromper; elle est immédiatement assistée de DIEU.

Or, le Concile n'est autre chose que l'Église enseignante assemblée; et c'est pour cela que le Concile est infaillible, et que tous ses décrets, toutes ses décisions ont un caractère d'autorité souveraine et divine. Tout le monde doit s'y soumettre; tout le monde, sans exception. Et c'est tout simple : qui a le droit de ne pas se soumettre à DIEU?

En définissant, comme il l'a fait, que le Chef de l'Église est infaillible dans son enseignement, le Concile a donc parlé au nom de DIEU même; c'est l'Esprit-Saint qui, pour le bien de nos âmes et pour le salut du monde, a parlé par la grande voix du Concile, et nous a dit, entre autres vérités salutaires : « Le Pape, Chef de l'Église infaillible »

libre, est infallible lui-même; et jamais les Évêques, les prêtres et les fidèles ne peuvent se tromper lorsqu'ils écoutent sa parole. »

II

Ce que c'est que le Pape, et comment il est le Chef suprême de l'Église.

Un jour, le vénérable Archevêque de Rennes rencontra, dans une de ses tournées pastorales, un brave paysan qui, s'agenouillant à ses pieds, lui demanda sa bénédiction. L'excellent Prélat l'interrogea quelque peu sur son catéchisme. C'était en 1860, au commencement des malheurs de Pie IX; tout le monde parlait de Rome et du Pape : « Mon fils, dit l'Archevêque, sais-tu ce que c'est que le Pape? » Le bonhomme se mit à se gratter l'oreille; il savait bien à peu près, mais ne pouvait exprimer ce qu'il pensait. « Le Pape, Monseigneur..., le Pape, dit-il..., ma foi, c'en est un qu's'il était là, vous ne seriez pas tout de même grand'chose ! » Le bon Archevêque rit de bon cœur de cette réponse originale. « Tu as bien raison, mon fils, lui dit-il : Je suis, tout comme toi, le fils spirituel du Saint-Père ; » et il le quitta, après l'avoir béni.

Certes, un Évêque, c'est une bien grande chose; un Évêque, c'est plus qu'un roi : et cependant, qu'est-ce qu'un Évêque, auprès du Pape? N'est-ce pas une brebis, auprès du Pasteur? une étoile, auprès du soleil?

Le Pape est le Chef suprême de la religion chrétienne. Il est le successeur de saint Pierre, premier Évêque de Rome et premier Souverain-Pontife de l'Église de JÉSUS-CHRIST; et c'est parce qu'il est Évêque de Rome et successeur de saint Pierre que le Pape est le Chef spirituel de l'Église entière. C'est à ce titre qu'il hérite des promesses divines faites à saint Pierre, à qui JÉSUS-CHRIST a déclaré qu'il ferait reposer sur lui, et sur lui seul, tout l'édifice de son Église; qu'il lui donnerait les clefs du royaume des cieux; que sa foi ne pourrait jamais défaillir, afin qu'à son tour il pût confirmer ses frères; enfin, qu'il l'établissait, en son lieu et place, Pasteur de ses brebis et de ses agneaux.

Le Pape est donc l'héritier de ces divines et magnifiques promesses. Il est le Chef, la tête, le centre de toute l'Église; il est le grand intendant de la maison de DIEU, le lieutenant-général du royaume de DIEU, c'est-à-dire de l'Église de DIEU. Il est le Vicaire, le représentant visible, le lieutenant-général de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur; et parce que JÉSUS-CHRIST le confirme dans l'infailibilité de la foi, il est à son tour le confirmateur de ses frères, c'est-à-dire le Docteur infailible de tous les Évêques, de tous les prêtres, de tous les baptisés.

Il est le Pasteur, le Conducteur, l'Évêque de l'Église universelle, l'Évêque des Évêques, le Pasteur des Pasteurs, le Docteur des Docteurs, le Père des Pères, le Chef des Chefs.

Tous doivent révéler le Pape comme le représentant visible du Fils de DIEU ici-bas. Lui obéir, lui désobéir,

ce n'est pas obéir ou désobéir à un homme : c'est obéir à DIEU, c'est désobéir à DIEU.

Le Pape, ou plutôt JÉSUS-CHRIST dans le Pape, est donc le Chef unique de la vraie religion ; il est le Père de nos âmes, le Père du peuple chrétien tout entier ; et un jour viendra où tous les peuples du monde réunis dans la même foi, ne formeront qu'un seul troupeau sous la houlette pastorale du Pape, Vicaire de JÉSUS-CHRIST.

Que de grandeurs accumulées sur la tête d'un homme ! Que c'est bien là le digne représentant de l'Homme-DIEU ! Et de quelle divine majesté Notre-Seigneur fait resplendir son Vicaire !

III

**Qu'il est tout simple que le Pape soit infallible
lorsqu'il nous parle comme Chef de l'Église.**

Lorsque le Pape enseigne, lorsqu'il déclare à l'Église que telle doctrine est vraie ou fausse, que telle ligne de conduite est bonne ou mauvaise, c'est JÉSUS-CHRIST lui-même qui parle par la bouche de son Vicaire ; et comme JÉSUS-CHRIST est la vérité infallible, il ne souffre jamais que son Vicaire puisse enseigner l'erreur. Il l'assiste si puissamment, qu'il le maintient dans la vérité, selon la promesse qu'il lui en a faite : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne puisse défaillir. »

N'est-il pas tout simple que, tout homme qu'il est, le

Pape, ainsi assisté par Notre-Seigneur, ne puisse pas se tromper?

Et puis, la foi nous apprend que chaque Évêque, chaque prêtre, chaque fidèle est obligé en conscience, sous peine de révolte et de schisme, de soumettre son esprit à l'enseignement du Pape, de *croire* du fond du cœur tout ce qu'il dit; le silence respectueux ne suffit pas : c'est la foi qu'il faut, la foi proprement dite, la soumission pleine et entière de l'esprit, du jugement et du cœur. Dès lors, n'est-il pas évident que si le Pape pouvait se tromper, toute l'Église se tromperait nécessairement avec lui? Or, il est également de foi que l'Église catholique ne peut sortir des voies de la vérité, qu'elle possède et possédera toujours la vraie foi, en un mot, qu'elle est infallible.

Le Pape est donc infallible parce qu'il est le Chef suprême de l'Église infallible, laquelle doit toujours lui obéir. Il est son Chef, c'est-à-dire sa tête. Elle le suit partout et nécessairement, comme le corps et les membres suivent partout la tête. Pour que le corps ne s'égaré pas, il faut de toute nécessité que la tête ne puisse s'égarer. Le Pape guide l'Église : c'est sa fonction nécessaire; l'Église doit le suivre, et elle le suit toujours : or, s'il s'égarait, elle s'égarerait forcément avec lui. Donc, il ne peut s'égarer; donc il ne peut enseigner l'erreur; donc il est infallible. N'est-ce pas clair comme le jour?

IV

Des idées ridicules que l'on se fait parfois de l'infaillibilité du Pape.

Il y a des gens qui croient bonnement que parce que le Pape est infaillible, il ne peut pas dire une parole qui ne soit un oracle.

Ainsi, un beau jour, le Pape dira en s'éveillant, qu'il a mal dormi, que le temps doit être à l'orage : parole infaillible, dogme de foi !

Il dira : « Apportez-moi ma tabatière, elle est sur mon bureau ; » — dogme de foi, qu'il faudra croire pour être sauvé.

Il demandera à son valet de chambre une soutane plus large ; celle qu'on lui présente est, dit-il, trop étroite : oracle inspiré, parole infaillible !

Un fourbe se présente à son audience ; le bon Pape croit aux protestations de dévouement qui lui sont faites ; il dit de cet hypocrite : « C'est un homme de bien ; » — il le faudra croire, car le Pape est infaillible.

Eh non, mille fois non ! C'est avec ces niaiseries-là qu'on ridiculise la foi, et qu'on éloigne une quantité d'esprits honnêtes.

Il faut distinguer ici : dans le Chef de l'Église, il y a le Pape et l'homme. L'homme est faillible, comme tous les autres hommes. Lorsque le Pape parle comme hom-

me, comme personne privée, il peut parfaitement se tromper, même quand il parle des choses saintes. Comme homme, le Pape n'est pas plus infallible que vous et moi.

Mais quand il parle comme Pape, comme Chef de l'Église et comme Vicaire de JÉSUS-CHRIST, c'est une autre affaire. Alors il est infallible : ce n'est plus l'homme qui parle, c'est JÉSUS-CHRIST qui parle, qui enseigne, qui juge par la bouche de son Vicaire.

Or, comme Chef de l'Église et Vicaire de JÉSUS-CHRIST, le Pape a pour mission de garder pur et intact le dépôt de la foi, de maintenir partout la pureté de la doctrine chrétienne et de la pratique de la religion, de faire régner JÉSUS-CHRIST sur le monde, de sauver et de sanctifier les hommes, de proclamer en toutes choses la vérité et la justice, de condamner l'erreur, l'injustice et le péché. Voilà sa mission, sa mission sacrée ; il n'en a pas d'autre. C'est la mission même de l'Église, la mission de JÉSUS-CHRIST, Chef céleste de l'Église.

Le Pape est infallible en tout cela ; mais, en dehors de cela, il n'est nullement infallible. En d'autres termes, il est infallible quand il parle comme Pape, mais non pas quand il parle comme homme. Et il parle comme Pape, lorsqu'il enseigne publiquement et officiellement des vérités qui intéressent toute l'Église, au moyen de ce qu'on appelle une *Bulle*, ou une *Encyclique*, ou quelque autre acte de ce genre.

En pratique, les simples fidèles savent que le Pape a parlé comme Pape, lorsqu'ils l'apprennent de leur

Évêque et de leur curé, à la condition toutefois (et ce n'est pas difficile à savoir) que l'Évêque ou le curé ne soit pas hérétique ou schismatique, c'est-à-dire en opposition *évidente* avec les enseignements du Chef de l'Église.

V

**Que ce n'est pas pour lui-même, mais pour nous
que le Pape est infaillible.**

L'infailibilité du Pape doit nous être aussi chère que le don de la foi, que l'espérance du salut. Pourquoi, en effet, le bon DIEU a-t-il voulu que son Vicaire fût infaillible, sinon pour nous assurer à tous une foi exempte d'erreurs et une lumière tout à fait certaine qui guide nos pas dans la voie du salut éternel ?

Pourquoi le Pape est-il infaillible ? Est-ce pour sa satisfaction personnelle ? Est-ce dans un dessein d'orgueil et de domination ? Évidemment non. L'autorité n'est jamais donnée à un homme que pour le bien des autres ; et cette règle est, s'il se peut, plus vraie encore en matière d'autorité religieuse.

Le prêtre est-il prêtre pour lui ou pour les autres ? N'est-ce pas pour les autres, uniquement pour les autres, qu'il reçoit le pouvoir de prêcher la Religion, de pardonner les péchés, de célébrer la Messe, d'administrer les sacrements, de diriger les consciences ?

L'Évêque n'est pas davantage Évêque pour lui, mais bien pour ses diocésains. Il n'est revêtu de cette grande et belle autorité épiscopale que pour sanctifier son clergé, et, par ce clergé ainsi sanctifié, sauver les âmes, faire régner le bon DIEU dans tout son diocèse, et, avec le bon DIEU, la paix, la justice, le vrai bonheur. Voilà pourquoi l'Évêque est Évêque.

Il en est de même du Souverain-Pontife. La suprême et infaillible autorité ne lui est pas donnée pour lui, mais pour l'Église, pour chacun de nous. En effet, c'est grâce à son autorité souveraine en matière de religion que la foi se maintient pure dans toute l'Église, que les erreurs sont condamnées, que les sacrements nous sont administrés, que le culte divin se célèbre comme il convient; en un mot, que les voies du salut demeurent toujours ouvertes et accessibles à chacun de nous.

Le Pape est Pape pour nous, et son autorité, son infaillibilité sont le vrai trésor des Évêques, des prêtres et des chrétiens. Voilà pourquoi, tout en étant le Chef et le Supérieur de tous, le Pape est véritablement le Serviteur de tous, « le Serviteur des serviteurs de DIEU ».

A entendre certaines gens, on dirait vraiment que le Pape n'est pas pour eux, mais contre eux; que son autorité amoindrit la leur; que son infaillibilité n'est bonne qu'à humilier les chrétiens et à lui donner de l'orgueil. Ces esprits-là sont bien peu catholiques; et ils oublient que tout, dans l'Église, est institué pour le bien et le bonheur des enfants de DIEU. L'autorité et l'infaillibilité du Pape sont une des plus grandes preuves d'amour,

de miséricorde, de bonté, que la Providence ait pu donner à chacun de nous.

Donc c'est pour nous que le Pape est infallible ; c'est pour vous, ingrats, qui l'attaquez.

VI

Comment le Pape peut être infallible, quoiqu'il ne soit qu'un homme.

D'abord, du moment que nous savons qu'il est infallible, il importe très-peu de savoir *comment* il l'est. S'il l'est, il peut l'être. Or, il est de foi qu'il l'est.

En second lieu, qu'y a-t-il d'impossible à ce que le bon DIEU éclaire et assiste si bien l'esprit d'un homme dans telle et telle circonstance donnée, que cet homme ne puisse enseigner l'erreur ? Il n'y a évidemment là rien d'impossible. Je dirai plus : il n'y a rien de surprenant, du moment que l'Église est le royaume de DIEU sur la terre, et que l'homme choisi pour en être le Chef est le Vicaire, le représentant de DIEU. N'est-il pas tout à fait dans l'ordre que le Vicaire de DIEU, que le Chef suprême de l'Église soit le Docteur infallible de la vérité ?

Nous l'avons dit déjà : ce n'est pas comme homme, c'est comme Pape que le Souverain-Pontife est infallible ; c'est comme Pape, et lorsqu'il parle comme Pape, qu'il est assisté de l'Esprit de vérité. La faiblesse naturelle de

l'esprit humain ne fait rien à la chose, et n'apporte aucun obstacle à l'action de DIEU sur son Vicaire.

Ajoutons que cette assistance surnaturelle du bon DIEU ne tombe jamais que sur une terre merveilleusement préparée à la recevoir ; car, toutes les fois que les Souverains-Pontifes ont eu à *définir*, c'est-à-dire à décider souverainement un point de doctrine, ils se sont toujours entourés de précautions infinies : prières, études approfondies, conseils et consultations de tout genre, avis prévalables de savants théologiens, de Cardinaux, d'Évêques ; rien n'est épargné. De sorte que, même au point de vue purement humain, il y aurait déjà là de tels éléments de vérité, un tel faisceau de lumières et de science, qu'il serait bien difficile de se tromper. L'assistance divine venant par là-dessus, l'infailibilité doctrinale du Souverain-Pontife n'est-elle pas, je vous prie, chose toute simple ?

VII

Si le Pape est impeccable parce qu'il est infallible.

Pas le moins du monde. Tout en étant infallible comme Vicaire de JÉSUS-CHRIST, le Pape ne cesse pas d'être peccable, parce qu'il ne cesse pas d'être homme.

S'il eût été nécessaire au bien de l'Église et au salut du monde que le Chef de l'Église fût impeccable, nul doute que DIEU ne l'eût fait impeccable comme il l'a fait

infaillible. Cela n'était pas nécessaire : il ne l'a pas fait.

Que faut-il, en effet, à l'Église ? qu'elle ait une règle certaine et infaillible en matière de croyance ; et elle l'a, au moyen de l'infaillibilité de son Chef ; puis, qu'elle ait une autorité souveraine, indiscutable, certainement sainte, en matière de direction et de conduite ; et cette autorité, elle la trouve dans la suprême autorité, à laquelle il n'est jamais permis de désobéir. Voilà ce qui est nécessaire à l'Église. Mais on ne voit pas à quoi lui servirait l'impeccabilité de son Chef. Si le Pape était impeccable, cette grâce lui serait certainement très-précieuse ; mais elle ne servirait guère qu'à lui. Pour la conduite de l'Église, son infaillibilité et son autorité souveraine suffisent complètement.

VIII

**Comment un mauvais Pape peut être et est infaillible,
tout comme un bon.**

Ce qui a été dit déjà l'explique parfaitement, ce me semble. Ce n'est pas parce qu'il est bon et saint, que le Chef de l'Église est infaillible ; c'est parce qu'il est Pape ; c'est parce qu'il est Vicaire de Dieu et Chef suprême de l'Église.

De même qu'un mauvais prêtre ne cesse pas pour cela d'être prêtre, de sorte que sa messe, ses absolutions, etc., sont valides ; de même un Pape, qui aurait

le malheur de n'être pas vertueux et saint, ne cesserait pas pour cela d'être Pape, et, comme tel, de jouir de tous les privilèges accordés par le bon DIEU à la Papauté. Quelque mauvais qu'on le suppose, il n'en serait pas moins le Pape, le représentant visible de JÉSUS-CHRIST, le Pasteur et le Docteur infaillible de toute l'Église. Méprisable comme homme, il serait toujours vénérable comme Pape, et Notre-Seigneur, dont les promesses sont immuables, le rendrait aussi facilement infaillible que s'il avait affaire à un homme saint et pur.

Dans la longue série des deux cent cinquante-huit Papes qui, depuis saint Pierre jusqu'à ce jour, ont gouverné l'Église de DIEU, il y a eu *deux* Papes qui ont été notoirement indignes de leur sainte mission ; et DIEU a permis que ces deux indignes n'aient eu à définir aucune vérité durant leur Pontificat¹.

Jamais un Pape ne s'est trompé en enseignant la foi, parce que le bon DIEU y a pourvu, en maintenant son Vicaire, quel qu'il fût, bon ou mauvais, au-dessus de l'infirmité naturelle de l'intelligence humaine, qui peut toujours se tromper, qui peut toujours faillir.

Ainsi, au point de vue de l'autorité et de l'infaillibilité, il importe très-peu que le Pape soit bon ou mauvais, juste ou pécheur.

¹ Des découvertes historiques récentes, dues au savant abbé Darvas, établissent que ces deux indignes, Jean XII et Benoît IX, ont été des intrus, de faux Papes, imposés par la violence, dont l'élection n'a eu rien de canonique, et qui n'ont eu de Papes que le nom.

IX

**Si l'on peut être catholique
sans croire à l'infaillibilité du Pape.**

Non ; car pour être catholique, il faut croire toutes les vérités que l'Église catholique enseigne au monde de la part de Dieu. Or, l'Église catholique, rassemblée en Concile au Vatican, vient de proclamer infailliblement, comme dogme de foi, l'infaillibilité du Pape. On serait *hérétique*, si l'on refusait d'y croire.

L'infaillibilité du Chef de l'Église est une vérité révélée dès l'origine par Notre-Seigneur à ses Apôtres ; une vérité qui a été crue pratiquement dans tous les siècles ; une vérité dont l'Église a vécu, et que le Concile du Vatican vient de *définir*, parce que des esprits mal faits avaient bouleversé les consciences en l'attaquant violemment. Ce n'est pas « un dogme nouveau », comme quelques-uns l'ont prétendu : il n'y a pas de dogme *nouveau* dans l'Église ; il n'y a de nouveau que le décret par lequel l'Église déclare solennellement que telle ou telle croyance fait partie du dépôt des vérités révélées.

Le Concile, c'est-à-dire l'Église enseignante, ayant défini comme dogme de foi l'infaillibilité du Souverain-Pontife, n'y pas croire, ce serait nier l'infaillibilité du Concile, l'infaillibilité de l'Église enseignante ; or, cette infaillibilité a été dès l'origine un dogme indiscutable, in-

discuté, absolument certain. Au fond, le décret du Concile du Vatican qui a défini l'infailibilité du Pape, n'a fait autre chose que mieux préciser, mieux déterminer le grand dogme de l'infailibilité de l'Église.

Tout le monde est donc obligé, sous peine de péché mortel, sous peine d'hérésie et d'apostasie, de croire, du fond du cœur, sans aucune restriction, que le Souverain-Pontife ne peut errer lorsqu'il enseigne l'Église. On doit le croire, parce que c'est une vérité divine et révélée, une vérité définie par l'Église. On doit le croire de cœur, et le professer de bouche, comme on croit toutes les autres vérités de la foi : la Trinité, l'Incarnation, la présence réelle, etc.

Si l'on refusait cet acte de foi, on ne pourrait plus recevoir les sacrements : on ne serait plus enfant de Dieu ni de l'Église.

Avis à tous ceux qui ont eu l'imprudence de lire ces brochures, ces pamphlets, ces journaux où l'autorité du Souverain-Pontife était indignement attaquée et ridiculisée de mille manières ; où la liberté du Concile du Vatican était journellement mise en doute avec autant de légèreté que d'audace ; où l'histoire était défigurée et la science faussée ; où le venin de l'hérésie était habilement distillé, afin d'empoisonner les âmes.

Oh ! que les hommes qui ont mené cette conspiration ont donc été coupables ou du moins aveugles ! Que de milliers d'âmes ils ont égarées ! De combien de blasphèmes contre la foi ne sont-ils pas et ne seront-ils pas longtemps encore peut-être responsables devant Dieu !

Laissons-les dire : ils se trompent. Ne prêtons pas l'oreille à leurs discours plus ou moins captieux. N'a-t-on pas toujours eu une cargaison d'arguments au service des plus mauvaises causes ?

Quels qu'ils puissent être, laïques ou ecclésiastiques, prêtres, Religieux, Évêques même (ce qu'à Dieu ne plaise !), séparons-nous d'eux sans discuter et demeurons à tout prix fidèles à Dieu, en demeurant fidèles à son infaillible Vicaire.

X

S'il est vrai, comme on a osé le dire, que le Concile du Vatican n'a été ni vraiment œcuménique, ni vraiment libre.

Quand les adversaires de l'infailibilité du Pape ont vu que la discussion ne tournait pas selon leurs prétentions, quelques-uns d'entre eux, pour échapper au décret qui allait les condamner, se sont mis à dire : « Le Concile n'est pas vraiment *œcuménique* ; le Concile n'est pas vraiment *libre* ! »

Cette double prétention n'a *vraiment* pas le sens commun.

Jamais Concile n'a été plus *œcuménique*, n'a été plus libre que le Concile du Vatican. Qu'est-ce qui fait qu'un Concile est vraiment *œcuménique* ? quatre conditions : 1° qu'il soit convoqué par le Pape ; 2° que tous les Évêques y soient convoqués ; 3° qu'il soit présidé par le Pape .

en personne, ou par ses Légats; 4^o que ses décrets soient confirmés par le Pape.

Or, n'est-il pas clair comme le jour que le Concile du Vatican a rempli pleinement ces quatre conditions? Donc il est parfaitement œcuménique.

Il n'a pas été moins parfaitement libre. La liberté ne peut être entravée que par la violence ou les menaces de quelque ennemi du Pape ou des Évêques. Or, au Concile du Vatican, rien de semblable. Les gouvernements ne s'en sont pas mêlés (grâce à DIEU); et les révolutionnaires n'ont pas osé bouger: il n'y a donc pas eu l'ombre de pression extérieure.

Il n'y a pas eu davantage de pression au dedans. Le règlement du Concile, vrai chef-d'œuvre de prudence, de sagesse et de prévoyance, laissait à toutes les opinions la pleine liberté de se produire, soit par écrit, soit de vive voix; les abus seuls étaient prévenus et écartés. Une patience vraiment admirable a présidé à toutes les discussions; il a fallu le parti pris de la passion pour oser dire le contraire.

Dans la seule discussion de l'infaillibilité, déjà mûrie par quantité d'écrits pour et contre, plus de *cent* Évêques ont parlé pendant une heure, une heure et demie, deux heures; la question a été présentée sous toutes ses faces; et la clôture des débats, toujours demandée et votée selon toutes les règles, n'a jamais empêché aucune lumière de se produire.

Le Pape, Chef du Concile, a respecté jusqu'au bout la liberté des Évêques; les Évêques ont respecté avec un

juste amour l'autorité du Pape. Quoi donc de plus libre que ce grand Concile ! L'autorité n'y a réprimé que la licence.

Ceux qui prétendent que le Concile du Vatican n'a été ni libre ni œcuménique sont ou bien des gens qui ne savent pas ce qu'ils disent, ou bien des esprits rebelles qui cherchent à éluder les décisions de la sainte Église. Ce sont ou des ignorants ou des traîtres.

Il n'est permis à aucun catholique d'avancer de ces choses-là. Il serait vraiment trop commode d'échapper ainsi à l'obéissance. Jamais aucun hérétique ne pourrait être convaincu et condamné.

XI

Que la cause du Pape est notre cause, à tous.

On n'y pense pas assez : la cause du Pape est, pour chacun de nous, une cause personnelle, une cause d'où dépend directement notre bonheur ou notre malheur, ici-bas d'abord, puis dans l'éternité. Voyez plutôt :

Sans le Pape, il n'y a pas d'Église, comme il n'y a pas de corps vivant sans tête, pas d'armée sans chef. Sans l'Église, il n'y a pas de christianisme : l'Église est la divine gardienne du christianisme, de la foi, de l'Évangile, de la morale chrétienne, des sacrements, de tous les canaux de la grâce. Enfin, sans la religion chrétienne, le monde entier retombe dans la barbarie païenne, c'est-à-dire dans l'odieuse domination de l'homme sur l'homme, dans le culte

et la pratique de tous les vices, et dans tous ces horribles abus qu'on appelait le césarisme, l'esclavage, la polygamie, le culte du démon.

En pratique, la paix et le bonheur de l'humanité reposent donc sur la religion chrétienne, qui est la seule vraie religion ; sur l'Église catholique, qui seule est la vraie Église ; et, au sommet de l'Église, sur le Pape, seul Chef suprême de l'Église.

Ce qui touche au Pape, intéresse tout le monde, jusqu'au dernier fidèle. Les *sociétés secrètes*, qui étendent leurs ramifications dans le monde entier, font aujourd'hui une guerre à mort à la Papauté. Si elles venaient à réussir, ne fût-ce que pour un temps, tous les Évêques, tous les chrétiens seraient immédiatement atteints, comme tous les membres, tous les organes d'un homme sont mortellement atteints par le coup qui vient abattre ou briser la tête. En pratique, le Pape, c'est pour nous la paix dans le service de DIEU, la sécurité dans la foi, la lumière dans la voie du devoir et du salut ; c'est la possession tranquille et la jouissance des choses saintes, des consolations divines de la Religion, soit dans la vie, soit à l'heure suprême de la mort ; c'est le Baptême de nos petits enfants ; ce sont les joies ineffables de la première communion ; c'est la prédication régulière de la parole de DIEU, la célébration du Saint-Sacrifice et de nos belles fêtes religieuses : c'est JÉSUS-CHRIST demeurant avec nous dans ses tabernacles ; c'est le consolant pardon du confessionnal ; c'est le maintien de la famille chrétienne ; c'est l'éducation religieuse de la jeunesse ;

c'est la conservation des vrais principes et des bonnes mœurs; en un mot, c'est le bonheur public, c'est la paix, le salut des sociétés chrétiennes, des familles et des individus. Voilà ce que nous est le Pape, voilà ce que le Pape nous représente, ce qu'il nous apporte, ce qu'il nous conserve. Voilà ce qu'est sa cause.

Pour nier cela, il faudrait nier la foi, nier la divine mission de l'Église, nier JÉSUS-CHRIST, nier DIEU; c'est-à-dire perdre la tête.

Nous autres catholiques, nous sommes les grands bienfaiteurs du monde, par cela seul que nous maintenons hautement les droits, la cause sacrée du Pape envers et contre tous.

Cette cause est la cause de DIEU, la grande cause du salut public; nous ne saurions trop nous y dévouer. Coûte que coûte, il faut la faire triompher; sans quoi le monde est perdu.

XII

**Pourquoi la cause du pouvoir temporel du Pape
est une cause religieuse
à laquelle tout chrétien doit s'intéresser vivement.**

Eh, c'est bien simple : le pouvoir temporel du Pape est la garantie de l'indépendance de son pouvoir spirituel; le Pape n'est Roi que pour pouvoir exercer librement son ministère de Pape : voilà pourquoi la cause du pouvoir temporel est, au fond, quoi qu'on en dise, une

cause toute religieuse, une cause beaucoup plus spirituelle que temporelle.

Voilà aussi pourquoi les ennemis de l'Église attaquent à outrance ce pauvre temporel, et tâchent de le faire passer pour une affaire purement politique. Ils savent bien qu'il n'en est rien; ils savent ce qu'ils veulent : le renversement du Chef de l'Église, et partant de l'Église elle-même; mais, pour ne pas trop effaroucher les peuples, à leur avis encore trop chrétiens, ils enveloppent leur complot dans le manteau de la politique et se croient dès lors tout permis contre le Saint-Père.

Ce qu'il y a de douloureux, c'est de voir des millions et des millions de braves gens donner en plein dans le panneau, et croire naïvement ce que ces séducteurs leur ont corné aux oreilles. Ils font dès lors cause commune avec les impies, et quand le crime sera consommé (si DIEU permet qu'il le soit jamais) il sera trop tard pour se repentir utilement.

De grâce, unissons-nous comme les soldats d'une même armée, et ne laissons pas l'ennemi dépouiller le Roi de nos âmes; unissons-nous comme les membres d'une même famille, et ne laissons pas les voleurs ravir le bien de notre père. Le Pape a besoin d'être protégé et environné de la majesté du pouvoir royal, parce qu'il est le père spirituel de la grande famille humaine, qui se doit à elle-même de maintenir son Chef dans un état de liberté et de grandeur proportionné à sa dignité suprême. C'est comme Roi, et non pas seulement comme homme, ni comme Évêque, que le Pape a droit à l'assistance efficace de tous les

chrétiens. Cette assistance doit être grande, doit être royale, comme il convient à un Pontife-Roi ; et l'on ne saurait trop exalter l'importance, l'excellence, la nécessité de la grande OEuvre catholique du *Denier de saint Pierre*.

Le Denier de saint Pierre est une aumône : oui ; mais c'est une aumône catholique et royale. C'est l'aumône glorieuse que les enfants de DIEU ont l'honneur et le bonheur d'offrir chaque année au Vicaire de JÉSUS-CHRIST pour l'aider à vivre d'une manière digne de la sainte Église catholique, c'est-à-dire en Roi.

Fermons l'oreille aux calomnies absurdes de la mauvaise presse, relativement au pouvoir temporel et aux abus du Denier de saint Pierre. Ne nous laissons pas de donner au Saint-Père. Il aura besoin de nous, aussi longtemps que ses ennemis retiendront injustement et sacrilégement les quatre cinquièmes de ses États, qui jadis suffisaient largement à tous ses besoins de Roi-Pontife. Surtout ne nous laissons jamais séduire par les belles paroles de ces messieurs, et n'oublions pas qu'à plusieurs reprises, et en particulier aux grandes solennités du *Centenaire*, en 1867, le Pape, et avec lui tout l'épiscopat, a proclamé solennellement la nécessité du pouvoir temporel ; il a déclaré que, dans l'état actuel du monde, le pouvoir temporel était la seule véritable garantie de l'indépendance de son ministère spirituel ; et il a de nouveau frappé d'excommunication tous ceux qui d'une manière ou d'une autre, par leurs paroles, ou par leurs écrits, ou par leurs actes, directement ou indirectement, oseraient attaquer le pouvoir temporel du Saint-Siège.

Jugez par là si cette cause doit être chère à un cœur chrétien !

XIII

Pourquoi la Révolution est l'ennemie mortelle du Pape et de l'Église.

Ce qu'on appelle *la Révolution*, c'est une grande et universelle révolte de la société contre Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST et contre son Église. C'est un ensemble de soi-disant principes, d'idées et de systèmes, mis en avant au siècle dernier par Voltaire, Rousseau et quelques autres impies, afin de déchristianiser la société. Voilà ce que c'est que la Révolution, ni plus ni moins. C'est la guerre à l'Église, érigée en *principe*; c'est la guerre à toutes les institutions sociales de l'Église, et par conséquent à la monarchie chrétienne, telle que l'Église l'avait donnée au monde sur les ruines du césarisme païen et de l'esclavage.

Un *révolutionnaire* est donc un homme qui adopte ces principes et ces idées détestables, qui se laisse attraper par les illusions de ces systèmes comme par les dents d'un engrenage. Il peut n'être pas un méchant homme, un rouge, comme on dit; mais, qu'il le sache ou non, qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas, il est un révolutionnaire, un homme à principes faux, à principes anticatholiques; il est soldat de la Révolution; il est dans le camp des ennemis mortels de JÉSUS-CHRIST, de l'Église et

de la foi. Certes, il n'y a pas là de quoi plaisanter, et il faut y regarder de près.

Il y a des révolutionnaires dans tous les rangs de la société; il y en a et beaucoup parmi les hommes d'État, dans les Chambres, dans les palais et jusque sur les trônes. Plus ils sont haut placés, plus ils sont dangereux.

Que la Révolution soit l'ennemie acharnée du Pape, personne ne songe à le nier; c'est non-seulement évident et hautement avoué, mais de plus c'est nécessaire : la Révolution repousse le Pape et l'Église, comme la nuit repousse le soleil et la lumière; et réciproquement, le Pape repousse la Révolution, comme le jour repousse et combat la nuit.

De quel côté nous rangerons-nous? Sous quel chef, dans quelle armée voulons-nous combattre? Il n'y a pas à dire, il faut combattre; nul ne peut rester neutre. « *Celui qui n'est pas avec moi est contre moi,* » a dit JÉSUS-CHRIST. Le Pape, son Vicaire, répète ce même cri de guerre et de salut : « *Celui qui n'est pas avec moi, est contre moi.* » Tel est aussi, du reste, le mot d'ordre de la Révolution et de Satan, son digne père.

Si nous ne voulons pas apostasier notre baptême, notre foi, notre DIEU; si nous voulons sauver notre âme et contribuer à sauver la France et le monde, soyons de vrais catholiques, et détestons de toutes nos forces, repoussons toutes ces idées malsaines et mortelles que la Révolution sème à pleines mains dans tous les rangs de la société.

Elle les sème au nom de la politique, par l'organe de

la plupart des gouvernements modernes , qui ont perdu la foi. Elle les sème au nom sacré de « la Loi , » qu'elle fait ainsi servir au mal et à l'injustice. Elle les sème par la presse , par des milliers de journaux , par des millions de romans , de pamphlets et de mauvais livres , qui infiltrent les principes révolutionnaires dans les campagnes comme dans les villes , chez les pauvres comme chez les riches , dans les ateliers , dans les chaumières comme dans les palais et dans les académies. Elle en infecte notre jeunesse par des systèmes d'enseignement et d'éducation sans religion. Elle pénètre partout ; elle veut tout envahir.

Parfois même elle s'affuble du masque de la Religion ; elle dit qu'elle est chrétienne , qu'elle aime et vénère la morale de l'Évangile et qu'elle n'attaque l'Église et le sacerdoce , que pour supprimer les abus et donner aux peuples une religion plus pure. C'est entr'autres le jargon des *Loges maçonniques* , institution essentiellement anticatholique , et qui cache son véritable esprit sous des apparences de bienfaisance et de fraternité.

Tenons bien contre toutes ces menées perfides. Soyons des chrétiens tout de bon. Gardons la pureté de nos principes : ils viennent de DIEU ; ils sont vrais ; seuls , ils apportent le bonheur. Veillons à nos lectures , surtout aux journaux. Écoutons docilement la voix de nos prêtres.

La Révolution est la grande ennemie de DIEU et des enfants de DIEU : combattons-la partout de notre mieux , sous la direction du Vicaire de DIEU et des ministres de DIEU.

XIV

Ce que c'est qu'aimer et respecter le Pape.

C'est avant tout lui obéir et demeurer fidèle à la sainte Église. Comme Notre-Seigneur, le Pape peut dire : « *Celui qui m'aime, observe mes lois.* »

Aimer et respecter le Pape, c'est croire d'une très-ferme et très-pure foi tout ce que l'Église enseigne, et particulièrement ce qu'enseigne le Pape, Chef de l'Église, relativement aux erreurs du siècle où l'on vit. La pureté d'une foi bien catholique est la base du religieux amour que nous devons tous au Pape.

Aimer et respecter le Pape, c'est prendre à cœur les intérêts de la Religion, de l'Église, du Saint-Siège. Le dévouement est inséparable du véritable amour ; on se dévoue parce qu'on aime. L'indifférence religieuse est un signe certain que l'on n'aime ni le Pape ni Celui dont le Pape est le Vicaire.

Quand on aime, quand on respecte le Pape, on ne parle de lui qu'avec révérence ; on ne se permet pas de juger sa personne sacrée, ni ses actes ; on accueille avec un cœur filial toutes ses décisions, et l'on ne permet à personne de les contredire, encore moins de les railler. Quel est le bon fils qui laisserait tranquillement insulter son père ? Si l'on ne peut toujours imposer silence aux gens, on peut du moins et l'on doit toujours se

séparer d'eux. Rougir du Pape devant n'importe qui, serait une faiblesse indigne d'un vrai catholique.

Enfin, celui qui aime et respecte le Pape, n'épargne rien pour sa cause, et il tâche de lui gagner les sympathies de tous ceux au milieu desquels il vit. Si tous les catholiques remplissaient bien ce grave devoir, l'Église n'aurait pour ainsi dire rien à craindre des complots des impies. Unis à nos prêtres, à nos Évêques et au Vicaire de JÉSUS-CHRIST, nous formerions une armée véritablement invincible.

Que la Vierge MARIE daigne répandre dans tous nos cœurs cet esprit d'union, de foi et d'obéissance ! Qu'elle daigne nous obtenir de son Fils un franc et véritable amour pour l'infailible Vicaire de son Fils ! Surtout en ce temps-ci, c'est la grâce des grâces ; et je vous la souhaite, ami lecteur.



Qu'il me soit permis d'avertir ici les personnes qui désireraient s'éclairer davantage sur cette question capitale, que je publie, en même temps que cet opuscule purement populaire, un autre petit travail, dédié aux gens du monde, et intitulé : Le dogme de l'infailibilité. J'ai tâché d'y résumer très-brièvement et très-clairement toute la question. D'abord j'y expose la doctrine de l'infailibilité ; puis, je passe en revue les objections soulevées contre cette doctrine ; puis enfin, les objections soulevées contre le décret et le Concile.

J'ose recommander ce petit traité à la méditation de tous ceux qui auraient lu les brochures ou les journaux opposés jadis à la définition. Il est très-dangereux de garder des ombres et des préjugés, du moment qu'il s'agit d'une vérité de foi.



LE DOGME

DE

L'INFAILLIBILITÉ

La petite note qui termine l'opuscule précédent, explique le but et l'idée de celui-ci. L'auteur n'a pu le publier que longtemps après, quatorze ou quinze mois après la définition du Concile œcuménique. Les désastres de l'invasion et de la Commune avaient tout bouleversé, et il faut en bénir DIEU. Tout faisait craindre, en effet, un schisme, ou du moins d'affreux scandales, si le gouvernement césarien et anticatholique de Napoléon n'eût pas été si promptement et si violemment renversé par les ennemis du dehors trop bien secondés par les ennemis du dedans.

Quoique la question fût loin d'être morte, *le Dogme de l'infailibilité* n'a pas eu la diffusion que semblaient mériter et l'importance du sujet et le caractère péremptoire du résumé plein d'intérêt et de vie qu'il présente au lecteur. Les bouleversements et les angoisses incessantes qui furent la suite malheureusement trop naturelle de l'invasion et de la guerre civile avaient détourné de ces graves questions l'attention du public.

La franchise qui règne d'un bout à l'autre de ce petit traité, n'est certainement pas l'un de ses moindres mérites. Il offrira toujours un vif intérêt aux esprits studieux, aux jeunes gens et à tous les ecclésiastiques.

PRÉFACE

Le jour même où le Souverain-Pontife Pie IX, de concert avec le Concile œcuménique du Vatican, proclamait le dogme de l'infaillibilité, je fis paraître un petit opuscule populaire, intitulé : *Le Pape est infaillible*. J'y exposais simplement, en dehors de toute polémique, la doctrine de l'infaillibilité du Chef de l'Église, répondant, par cet exposé même, aux objections banales popularisées par la presse contre cet article de foi.

En déposant cet opuscule aux pieds du Saint-Père, j'osai demander à Sa Sainteté de daigner bénir un autre travail, sur le même sujet, mais plus étendu et destiné aux gens du monde; c'est le traité que je vous offre ici, cher lecteur.

Le Pape daigna m'envoyer à cette occasion le Bref suivant, qui contient la précieuse Bénédiction que j'implorais.

Elle portera bonheur, je l'espère, et au livre et au lecteur.

« PIE IX, PAPE.

« Bien-aimé Fils, Salut et Bénédiction Apostolique !

« La joie que vous Nous manifestez, au sujet de la définition de l'infaillibilité du Pontife Romain, lorsqu'il enseigne du haut de la Chaire de saint Pierre, concorde pleinement avec votre foi si connue et avec votre profond dévouement envers le Saint-Siège ; et la série non interrompue de vos actes en fait ressortir la vivacité beaucoup plus encore que vos paroles. Sans doute il eût été désirable que la foi tranquille et constante du peuple chrétien au sujet de ce dogme n'eût pas été ébranlée (comme elle l'a été) par tant de coupables efforts et par tant d'artifices ; mais puisque ces violentes discussions ont ainsi ébranlé la foi d'un grand nombre et les ont fait dévier de la doctrine qu'ils avaient sucée avec le lait, Nous trouvons que vous faites une œuvre très-utile en vous appliquant à réfuter les objections et à éclairer les esprits des simples. Comprenant ainsi et voyant clairement la vérité, ils soumettront plus facilement et plus volontiers leur jugement à cet oracle de l'Église, auquel ils ne sauraient désormais, sans péché grave, refuser leur assentiment.

« Donc, Nous avons accueilli avec le plus grand plaisir votre petit opuscule ; et Nous sommes heureux d'ap-

prendre que vous en préparez un autre où vous exposerez le même sujet avec plus d'étendue.

« Et, puisque vous Nous donnez par là une nouvelle preuve de votre attachement, Nous vous en témoignons Notre vive gratitude, et Nous prions DIEU de seconder abondamment votre piété et votre zèle. Comme gage de la grâce divine et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous donnons de tout Notre cœur la Bénédiction Apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 août 1870, vingt-cinquième année de Notre Pontificat. »

« PIE IX, PAPE. »

Le présent opuscule était presque terminé lorsque les châtiménts divins fondirent sur notre pauvre France. Mais, pour avoir été retardée de plus d'une année, cette publication n'est pas devenue inutile, ni même *inopportune*. Hélas ! non ; le feu des révoltes et des erreurs couve encore sous la cendre ; et tout fait craindre que, battu sur le terrain désormais hérétique du *gallicanisme*, le parti de l'opposition au Saint-Siége n'ait le dessein, plus ou moins arrêté, de recommencer sa déplorable campagne sur le terrain, bien plus brûlant encore, du *libéralisme*. On se tait ; mais y a-t-il entière soumission de l'esprit ?

Ce sont donc malheureusement des questions pleines d'actualité que nous avons à traiter ici. Nous le ferons, DIEU aidant, avec toute la franchise, toute l'énergie que donne la foi, et aussi avec tout le zèle qu'inspire une ar-

dente charité, à la vue de tant de milliers d'âmes que menacent des préjugés mortels.

Que si je ravive par là des souvenirs amers, je suis le premier à le déplorer; mais il s'agit de préserver la foi de quantité de jeunes gens, de quantité de personnes pieuses, que pourraient éblouir encore deux ou trois noms devenus trop célèbres. Devant un bien si considérable, il importe peu, si je ne me trompe, de courir le risque de froisser quelques susceptibilités.

J'offre avec confiance ce petit travail, avant tout consciencieux, aux hommes intelligents qui ont le bonheur de mettre au-dessus de tout la foi et la vérité.

LE DOGME

DE

L'INFAILLIBILITÉ

PREMIÈRE PARTIE

LA DOCTRINE DE L'INFAILLIBILITÉ

PROLOGUE

**Des idées bizarres qui courent le monde ,
au sujet de l'infaillibilité.**

Les discussions passionnées, jointes à l'ignorance des choses de la foi, ont fait naître, dans une foule de têtes, les idées les plus fausses touchant l'infaillibilité de l'Église en général, et du Pape en particulier. Avant tout, il faut écarter ces préjugés.

Les uns confondent l'infaillibilité avec l'impeccabilité. Cela n'a aucun rapport : être impeccable, c'est ne pouvoir pécher ; être infaillible, c'est ne pouvoir se tromper en

enseignant. Dans l'Église, quand on parle d'infailibilité, on entend toujours parler de l'enseignement donné aux fidèles par le Pape et les Évêques. On est impeccable pour soi; on est infailible pour les autres. Jamais personne n'a prétendu que le Pape fût impeccable. Il se confesse tout comme nous, parce qu'il peut pécher, hélas! tout comme nous. Si l'on demande pourquoi Notre-Seigneur n'a pas rendu son Vicaire impeccable, nous répondrons qu'il l'aurait fait, si cela eût été nécessaire à son Église. Comme cela n'était pas nécessaire le moins du monde, il a laissé le Pape, comme les Évêques et les prêtres, dans la condition ordinaire de la nature humaine. Mais il l'a fait infailible, parce que l'Église avait besoin d'un Chef infailible.

D'autres s'imaginent que le Pape est infailible en tout ce qu'il pense, en tout ce qu'il dit. Un journal, soi-disant sérieux, n'avait-il pas dernièrement que le défaut d'acoustique, signalé dans la salle du Concile, était une preuve évidente que le Pape n'était pas infailible. « C'est le Pape, ajoutait-il, le Pape lui-même, qui a réglé toutes les dispositions de la salle; il croyait qu'on entendrait parfaitement; or, le contraire est certain; donc le Pape s'est trompé; donc le Pape n'est pas infailible. »

Le bon Saint-Père, apprenant ces *quiproquo* échappés à l'ignorance, disait lui-même en riant : « Pauvres gens! ils ne savent rien. S'imaginent-ils par hasard que je sois infailible quand je dis que mon tabac est bon? »

Lorsque nous disons que le Pape ne peut se tromper, nous ne parlons que de son enseignement officiel et pu-

blic; et encore, dans certaines conditions prévues et déterminées. Jamais l'Église n'a prétendu que le Pape fût infaillible comme personne privée, mais uniquement lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire du haut de la Chaire de saint Pierre, comme Vicaire de JÉSUS-CHRIST et comme Chef de l'Église.

D'autres enfin, envisageant la question à un point de vue tout humain, se demandent comment un homme peut être infaillible. « Tout homme peut se tromper, disent-ils; donc le Pape peut se tromper. » Oui, tout homme peut se tromper, quand il est laissé à sa propre faiblesse; il peut se tromper comme il peut pécher; mais qui empêche le bon DIEU de si bien assister un homme, faillible par lui-même, qu'il soit préservé de toute erreur dans tel ou tel cas? Or, en parlant de l'infaillibilité du Pape, nous ne disons pas autre chose. Lorsqu'il enseigne l'Église, le Vicaire de DIEU est infaillible par grâce, comme la Mère de DIEU était impeccable par grâce.

Il y aurait peut-être encore d'autres erreurs courantes à écarter ici; les trois que nous venons de résumer sont les principales, et renferment d'ailleurs toutes les autres. — Entrons de suite dans la question.

I

Ce que c'est que l'infailibilité de l'Église.

L'infailibilité de l'Église est le don surnaturel que Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST lui a fait de ne pas pouvoir errer en matière de doctrine et de croyance.

L'infailibilité de l'Église est le signe suprême de la divinité de sa mission. Si JÉSUS-CHRIST est DIEU, et si l'Église catholique est son Église, elle doit posséder l'infailibilité, c'est à-dire la souveraineté divine de l'enseignement.

Il est de foi catholique que l'Église est infailible dans son enseignement, dans tout son enseignement. Jamais cette vérité n'a été niée, si ce n'est par des hérétiques.

L'Église est, ici-bas, la société des enfants de DIEU. Elle se divise en deux parties : l'une, relativement peu nombreuse, forme l'Église enseignante ; l'autre, innombrable, et qui un jour comprendra tous les peuples de la terre, forme l'Église enseignée. L'Église enseignante est uniquement composée du Pape et des Évêques, successeurs de saint Pierre et des Apôtres. L'Église enseignée est composée des prêtres ¹ et des fidèles, quels que soient leur rang, leur condition, leur savoir.

L'Église enseignante est infailible, *activement*, c'est-

¹ Les prêtres sont comme la charnière de l'Église enseignante et de l'Église enseignée. Ils appartiennent réellement à l'Église enseignée

à-dire qu'elle enseigne sans pouvoir se tromper jamais ; l'Église enseignée est infallible *passivement*, c'est-à-dire qu'en écoutant le Pape et les Évêques, elle ne peut jamais être induite en erreur. L'Église enseignante est une, indivisible ; et, bien que le Pape soit le Chef de l'Épiscopat, bien qu'il soit parfaitement distinct de l'Épiscopat, il est inséparable de l'Épiscopat, et l'Épiscopat est inséparable de lui ; unis ensemble, le Pape et l'Épiscopat catholique forment l'Église enseignante infallible.

En effet, il est de foi révélée qu'il y aura toujours une Église enseignante et une Église enseignée, toutes deux infallibles, l'une par l'enseignement, l'autre par l'obéissance ; la première, composée du Pape et d'un nombre quelconque d'Évêques fidèles ; la seconde, composée des prêtres et des catholiques dont la fidélité résistera à toutes les épreuves.

L'Église de JÉSUS-CHRIST est ainsi établie dans la vérité, tout entière dans la vérité. Elle est infallible par l'enseignement d'une part, et de l'autre, par l'obéissance. Cette vérité, cette lumière inaltérable, qui est le premier des trésors de l'Église, s'appelle la foi. La foi de l'Église est infallible.

C'est uniquement par la grâce de son divin Chef JÉSUS-CHRIST que l'Église est infallible. Cette fixité immuable dans la vérité est un don *surnaturel* du bon DIEU,

parce qu'ils ne sont aucunement *juges de la foi* ; et cependant, c'est par leur ministère que l'Église enseignante enseigne l'Église enseignée, du moins par le détail et dans la pratique de chaque jour. Ils sont ainsi le canal de l'Église enseignante et la tête de l'Église enseignée.

sans lequel l'Église pourrait se tromper, comme toutes les autres sociétés humaines. Hélas ! où sont les hommes qui ne se trompent jamais ? Seuls, le Pape et les Évêques unis au Pape ont reçu de DIEU ce privilège, véritablement divin, de l'infailibilité. « *Recevez l'Esprit-Saint*, leur a dit le Fils éternel de DIEU, au moment de remonter au ciel ; *recevez l'Esprit-Saint... Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc ; enseignez toutes les nations ; apprenez-leur à observer mes lois. Prêchez l'Évangile à toute créature : celui qui croira sera sauvé ; celui qui ne croira pas, sera condamné. Et voici que moi-même je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde.* »

Telles sont les paroles du Fils de DIEU ; tels sont les oracles infailibles sur lesquels repose, comme sur un roc immuable, l'autorité souveraine et infailible de l'Église enseignante.

L'Église enseignante est infailible, parce qu'elle est animée et dirigée par le Saint-Esprit. Le Saint-Esprit ne l'inspire point : il l'assiste. « *L'assistance divine, promise à l'Église, ne doit pas être confondue avec l'inspiration proprement dite. Loin d'exclure le travail, l'assistance de DIEU le suppose, l'accompagne, l'éclaire et l'achève d'une manière merveilleuse* ¹. » L'Église est infailible, parce que JÉSUS-CRIST lui comunique incessamment sa propre infailibilité. Elle est infailible, parce

¹ M^{sr} Deschamps, Archevêque de Malines ; allocution à son clergé, le 30 août 1870.

que toute créature humaine doit croire à sa parole, sous peine de damnation éternelle. Elle est infaillible, parce que JÉSUS-CHRIST, qui est la Vérité même, est avec elle tous les jours jusqu'à la fin des siècles.

II

Sur quoi porte l'infaillibilité de l'Église.

Elle porte sur tout son enseignement doctrinal et officiel. Tout ce que l'Église nous enseigne sur la foi, sur les mystères, sur la morale, sur ce que DIEU veut de nous, est nécessairement vrai. C'est là ce que la théologie appelle *la foi et les mœurs* : la foi, c'est-à-dire l'enseignement qui s'adresse directement à l'esprit et à la croyance ; les mœurs, c'est-à-dire l'enseignement qui s'adresse directement à la volonté et à la direction pratique de la vie.

C'est JÉSUS-CHRIST qui nous enseigne par l'Église et dans l'Église ; de telle sorte que l'enseignement officiel de l'Église, quel qu'il soit, est infaillible de l'infaillibilité même de JÉSUS-CHRIST.

L'Église a le droit d'enseigner tout ce qu'elle enseigne. Elle ne peut se tromper sur l'étendue de ce droit ; et nulle puissance sur la terre n'est autorisée à lui dire : « Vous n'avez pas le droit d'aller jusque-là ! Vous empiétez sur notre terrain, politique, scientifique, philosophique, etc. » Notre-Seigneur assiste, en effet, l'Église dans l'exercice

de sa puissance, non moins que dans cette puissance elle-même.

Il ne faut pas oublier que l'Église est la première à professer et à maintenir la *distinction* du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, la distinction de la foi et de la raison, de l'ordre surnaturel et de l'ordre naturel. Elle distingue ces deux ordres avec autant de soin qu'elle les unit en les subordonnant l'un à l'autre : le naturel, au surnaturel ; l'humain, au divin ; le transitoire, à l'éternel.

C'est en ce sens, et en ce sens seulement, que l'Église s'occupe des questions politiques et sociales, des sciences, des arts, de la philosophie, etc. Elle n'en parle qu'au point de vue spirituel, qu'au point de vue du règne de JÉSUS-CHRIST et du salut des âmes ; en cela, comme dans le reste, l'Esprit-Saint l'assiste directement, et devant son enseignement suprême, toute créature doit s'incliner. Les erreurs sont, je le répète, impossibles ; il n'y en a jamais eu, et il n'y en aura jamais.

Que si, dans les siècles de foi, où les hommes avaient la sagesse d'écouter l'Église, les Conciles et les Souverains-Pontifes déposèrent parfois de mauvais princes, c'était uniquement pour le bien *spirituel* des peuples chrétiens, dont ces Souverains indignes compromettaient le salut. Cet intérêt dominait à juste titre tous les autres ; et l'Église, Mère et Souveraine spirituelle des peuples, ne faisait qu'accomplir la sainte volonté de DIEU, en agissant avec cette énergique et miséricordieuse sévérité. C'était de la charité au premier chef. De plus, c'était l'exercice d'un droit reconnu de toute la chrétienté, des princes

cómmes des peuples; c'était le salutaire et très-légitime exercice du droit de Jésus-CHRIST, Roi des rois et Seigneur de tous.

Et puis, on confond ici deux choses tout à fait distinctes : l'*autorité* de l'Église et l'*infaillibilité* de l'Église. L'infaillibilité ne porte et ne peut porter que sur des questions de doctrine, en tant qu'elles sont ou qu'elles ne sont pas conformes à la révélation; l'autorité porte sur des questions de conduite, de gouvernement, d'administration. L'infaillibilité nous oblige à croire les vérités qu'elle définit; l'autorité, à obéir aux lois, aux prescriptions imposées.

Dans la déposition des mauvais princes, aucune question de doctrine n'étant en jeu, au moins directement, l'autorité seule agissait, et non l'infaillibilité. Si les Princes et les peuples étaient obligés en conscience de se soumettre à ces décisions salutaires des Papes et des Conciles, c'est qu'ils devaient, comme toute créature humaine, obéir à l'Église de Dieu; et cela, sous peine d'anathème. — Ces distinctions sont ici d'une véritable importance.

« Dans la variété des questions qui surgissent, disait naguère Pie IX lui-même, il importe surtout de repousser les tentatives de ceux qui cherchent à fausser l'idée de l'infaillibilité pontificale. Entre les erreurs répandues à ce sujet, l'une des plus venimeuses est celle qui représente l'infaillibilité comme renfermant le droit de déposer les Souverains et de délier les peuples de leur serment de fidélité. Ce droit a été, en des circonstances

suprêmes, exercé par les Souverains-Pontifes; mais il n'a rien de commun avec l'infailibilité. La source n'était pas l'infailibilité, mais l'autorité pontificale..... Le dessein de ceux qui répandent une idée aussi absurde et à laquelle nul ne songe aujourd'hui, le Souverain-Pontife moins que personne, est assez clair : on cherche des prétextes, même les plus frivoles, les plus éloignés du vrai, pour exciter les Princes contre l'Église¹. »

Évitons avec soin ces confusions, filles de l'ignorance ou de la mauvaise foi. L'infailibilité de la sainte Église ne porte, répétons-le, que sur la doctrine : sur la foi, c'est-à-dire sur la doctrine relative aux vérités que nous devons croire, à quelque ordre qu'elles appartiennent; sur la morale, c'est-à-dire sur la doctrine relative aux devoirs que nous devons pratiquer, à quelque ordre qu'ils appartiennent, eux aussi.

Voilà uniquement sur quoi porte l'infailibilité de l'Église.

III

**Comment l'infailibilité du Pape n'est, au fond,
que l'infailibilité même de l'Église.**

Si l'on comprenait mieux les choses de la foi, on trouverait tout simple que le Chef de l'Église soit infail-

¹ Réponse à la députation de l'Académie de la Religion catholique (juillet 1871).

lible. De même que le Pape est le Chef de l'Église, de même son infaillibilité n'est, après tout, que l'infaillibilité de l'Église, déterminée avec plus de précision.

Le mot Église, tout en étant très-clair, est cependant un peu général, en ce qui touche la question de l'infaillibilité. L'Église enseignante, disions-nous tout à l'heure, se compose du Pape et des Évêques. Son infaillibilité est donc l'infaillibilité du Pape et des Évêques. Mais, entre le Pape et les Évêques, entre celui qui seul est le Pasteur suprême, et les Pasteurs secondaires qui, par rapport à lui, ne sont que des brebis, où réside précisément l'infaillibilité?

On le voit : cette question n'a rien de subtil; elle est au contraire très-pratique, et se présente tout naturellement à l'esprit. En définissant l'infaillibilité du Pape, le Concile du Vatican n'a donc fait qu'approfondir et résoudre la question; il n'a fait que déterminer avec plus de précision un dogme reconnu de tous, le dogme de l'infaillibilité de l'Église.

Il a déclaré que, d'après l'enseignement traditionnel des siècles, Notre-Seigneur a déposé dans le Chef, dans le Chef unique de son Église, la pleine puissance d'enseigner l'Église universelle, et par conséquent le don surnaturel de l'infaillibilité. Il a déclaré, ce qui semblait bien naturel, que le Souverain-Pasteur du troupeau du Christ ne peut conduire hors de la voie de la vérité, et qu'en écoutant docilement sa voix, les brebis non moins que les agneaux, les Évêques et les Conciles non moins que les prêtres et les fidèles, ne peuvent jamais s'égarer.

C'est de JÉSUS-CHRIST que dérive l'infaillibilité de son Vicaire, et c'est du Vicaire de JÉSUS-CHRIST que découle dans l'Épiscopat, dans le sacerdoce et dans le peuple chrétien, la grâce magnifique de l'infaillibilité active ou passive. Elle est passive, nous l'avons vu, pour les fidèles; elle l'est même pour les prêtres, qui, tout en enseignant leurs frères, sont enseignés les premiers, et ne font que transmettre aux autres la pure doctrine qu'ils reçoivent eux-mêmes. Elle est tout à la fois active et passive pour l'Évêque, lequel, Pasteur vis-à-vis des prêtres et des fidèles, n'est que brebis vis-à-vis du Pape. A genoux aux pieds du Souverain-Pontife, dont il est la fidèle brebis et le fils docile, l'Évêque catholique reçoit du Vicaire de JÉSUS-CHRIST l'enseignement infaillible; là il est enseigné, il n'enseigne point. Assis à son tour dans sa chaire épiscopale, il voit à ses pieds et les prêtres et les fidèles de son troupeau; et il les enseigne, et il les juge, non avec une autorité infaillible, qui n'est pas nécessaire, mais avec une autorité sacrée, infiniment respectable, qui n'a au-dessus d'elle que l'autorité suprême de la Chaire de saint Pierre, occupée par le Vicaire de JÉSUS-CHRIST, par l'oracle de toute l'Église, par le Père et le Docteur de tous les chrétiens.

Ainsi, l'infaillibilité de l'Église se résume dans le Pape; comme la personnalité humaine, dans la tête de l'homme; comme la sécurité du troupeau, dans le pasteur.

Ce n'est pas à dire que le corps épiscopal, soit dis-

persé, soit réuni en Concile, ne participe pas au divin privilège de l'infaillibilité. Oui certes : l'Épiscopat catholique (c'est-à-dire le corps des Évêques qui sont en communion avec le Pape) a reçu du Seigneur une promesse générale d'infaillibilité, et JÉSUS-CHRIST est avec eux comme il est avec le Pape, tous les jours jusqu'à la fin des siècles. Mais, notons-le bien, il n'est avec eux que parce qu'ils sont avec le Pape, et en tant qu'ils ne font qu'un avec le Pape. Il ne leur communique sa divine infaillibilité que parce qu'ils sont unis à l'INFAILLIBLE Vicaire du céleste Infaillible. L'infaillibilité du Christ, déposée en plénitude dans le Vicaire du Christ, dans le Pape, dans le Pape seul, découle de cette source première dans l'Épiscopat catholique, et par l'Épiscopat dans le reste de l'Église. C'est elle qui donne à chaque Évêque faillible en particulier, une autorité telle, qu'elle devient véritablement de l'infaillibilité. Appuyé sur le Pape, sur l'enseignement du Pape, l'Évêque enseigne à coup sûr, et son obéissance est récompensée par une surabondance de puissance dans son enseignement.

Ainsi, l'eau vivante de l'infaillibilité baigne et féconde toute l'Église : sa source visible et centrale, c'est le Pape ; du Pape, elle rejaillit immédiatement sur l'Épiscopat ; du Pape et de l'Épiscopat, elle arrive, par le canal des prêtres, jusqu'au peuple fidèle : c'est là son effusion dernière, son habitation tranquille et reposée.

C'est du Pape, c'est de Pierre que tout vient d'abord, parce que c'est d'abord Pierre qui a tout reçu. L'Église tout entière, basée sur l'infaillibilité de Pierre, est infail-

libre ; comme l'édifice tout entier, debout sur l'immobilité du fondement, est immobile avec lui. Et ne l'oublions pas : l'immobilité, commune à tout l'édifice, le fondement ne la reçoit pas, il la donne.

Ainsi en est-il de l'infailibilité, commune au Pape et à l'Église. La grâce de cette infailibilité, c'est, pour le Pape, la grâce d'enseigner sûrement la vérité ; c'est, pour les Évêques, la grâce de l'enseigner fidèlement sous la dépendance du Pape ; c'est enfin, pour le peuple chrétien, la grâce de l'accepter docilement du Pape, des Évêques et des prêtres chargés de la lui transmettre.

L'infailibilité du Pape, c'est le fondement, c'est la racine ; l'infailibilité de l'Épiscopat, c'est la colonne, c'est le tronc ; l'infailibilité du peuple chrétien, c'est l'édifice, c'est l'épanouissement. L'infailibilité fondée ; l'infailibilité participée ; l'infailibilité reçue : quelle belle harmonie ! quelle unité profonde ! Elle est tout entière au Pape, et, par le Pape, tout entière à l'Épiscopat et à l'Église !

IV

**Que l'infailibilité du Pape est clairement enseignée
par Notre-Seigneur lui-même
dans l'évangile de saint Matthieu.**

L'infailibilité doctrinale du Chef de l'Église est si clairement enseignée dans l'Évangile, qu'on ne conçoit vraiment pas comment des esprits sérieux ont pu ne l'y point

voir. Pour se soustraire à cette évidence, il a fallu toute la subtilité de la chicane, toutes les arguties retorses de l'orgueil qui ne veut pas se soumettre.

Qui ne connaît le célèbre passage du seizième chapitre de l'évangile de saint Matthieu, où Notre-Seigneur Jésus-CHRIST récompensa, par la promesse du Souverain-Pontificat, la foi de l'Apôtre saint Pierre ?

« *Vous êtes le Christ, Fils du DIEU vivant,* » lui avait dit Simon-Pierre. C'était la profession solennelle du mystère de l'Incarnation, du mystère de la divinité de Jésus-CHRIST, fondement de la religion chrétienne.

En échange, Notre-Seigneur proclame le mystère de la Papauté, fondement de l'Église : « *Tu es bienheureux,* » Simon, fils de Jean, répond Jésus à son Apôtre, parce « *que ce n'est pas la chair et le sang qui te l'ont révélé,* » mais bien mon Père qui est dans les cieux. Et Moi, je « *te dis que tu es Pierre; et sur cette pierre je bâtirai mon* » Église. »

C'est comme s'il lui disait : « Parce que mon Père t'a choisi et t'a éclairé surnaturellement, à cause de cela, moi je te choisis à mon tour, et je commence par te changer, par te transfigurer, par te surnaturaliser. Selon la nature, tu n'es que Simon, tu n'es qu'un homme; selon la grâce, tu es Pierre, Vicaire du Fils de Dieu. En changeant ton nom, je te change, pour ainsi dire, en moi-même; en moi qui suis la pierre angulaire, la pierre fondamentale de l'Église. Ce que je suis par nature, tu le seras par grâce : la pierre immuable qui portera tout et que je porterai moi-même, comme mon Père me porte.

Tu seras sur la terre la base visible de mon Église, et moi, dans le ciel, j'en serai la base invisible. »

C'est comme s'il lui disait : « Parce que tu es Pierre, je bâtirai, j'élèverai sur toi mon Église. Ce sera le signe évident auquel chacun pourra reconnaître mon Église, la seule véritable Église. Sur cette pierre je bâtirai mon Église ; sur *cette* pierre, et non sur une autre. » L'Église gouvernée par saint Pierre toujours vivant dans ses successeurs ; l'Église catholique, apostolique-romaine, telle est donc, d'après la parole de JÉSUS-CHRIST, la vraie Église, la seule vraie.

« *Et les puissances de l'enfer ne prévaudront pas contre elle ;* » les puissances de l'enfer, c'est-à-dire l'erreur, l'hérésie, la persécution, la violence, la ruse. Les puissances de l'enfer ne prévaudront point contre l'Église, parce que l'Église repose sur la pierre vivante que JÉSUS-CHRIST a rendue immuable. L'Église tire toute sa force, toute sa vie de la divine Papauté, comme la plante tire toute sa vigueur de la racine qui la porte.

« *Et c'est à toi que je donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans les cieux ; et tout ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans les cieux.* » Les clefs étaient jadis le symbole de la domination ; encore maintenant, quand une ville se rend et accepte un nouveau maître, elle lui présente les clefs. Notre-Seigneur donne à Pierre les clefs de son Église, en signe de souveraineté : et il s'engage à ratifier dans le ciel l'usage qu'en fera son Vicaire ici-bas. Ce que Pierre lie sur la terre, c'est-à-dire ce qu'il enseigne et ce qu'il

condamne, ce qu'il ordonne et ce qu'il défend, JÉSUS-CRIST le lie en même temps dans les cieux; c'est une seule et même puissance, c'est un seul et même acte à deux faces, l'une terrestre et l'autre céleste. Et ce que saint Pierre délie, c'est-à-dire ce qu'il permet, ce qu'il approuve, ce qu'il pardonne, JÉSUS le délie en même temps dans le ciel, bénissant ce que bénit son Vicaire, enseignant ce qu'il enseigne, réprouvant ce qu'il réprouve. Rien n'est excepté dans cette promesse : « *Tout ce que tu lieras, tout ce que tu délieras.* »

L'infailibilité doctrinale du Pape découle de cette oracle, comme la lumière jaillit du soleil. D'après la promesse de JÉSUS-CRIST, le Chef de son Église ne peut pas se tromper, pas plus que JÉSUS lui-même ne peut se tromper; le Pape est infailible de l'infailibilité même de JÉSUS, dont il est comme la bouche et le représentant visible au milieu du monde.

Tous les siècles chrétiens ont vu dans ce passage de l'Évangile la preuve irréfragable de la souveraine et infailible autorité du Pape; témoin, entre autres, le huitième Concile oecuménique, qui prononça ces solennelles paroles : « La première condition du salut est de garder *les règles de la vraie foi*, et de ne s'écarter en rien de la tradition des Pères; car on ne peut déroger à la sentence de Notre-Seigneur JÉSUS-CRIST, qui a dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre, je bâtirai mon Église*. La vérité de cet oracle a été justifiée par les faits; car le Siège-Apostolique a toujours conservé pure et sans tache la religion catholique, et toujours il a professé la sainte doctrine. »

Ainsi parlait l'Église en 869. Elle ne faisait que répéter une célèbre règle de foi, imposée plus de trois siècles auparavant à toutes les Églises d'Occident par le Pape saint Hormisdas, et qui fut signée par plus de deux mille cinq cents Évêques.

La véritable interprétation du texte de saint Matthieu est donc celle que nous venons de résumer ; et, n'en déplaise à tous les chicaneurs, passés, présents et peut-être à venir, ces paroles de Notre-Seigneur expriment la doctrine de l'infaillibilité du Souverain-Pontife.

Il est curieux de noter que ce huitième Concile est l'un des trois qui ont, soi-disant, condamné un Souverain-Pontife comme hérétique. En vérité, il y a des gens qui ont des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne point entendre.

V

**Que l'infaillibilité pontificale est enseignée
non moins clairement dans l'évangile de saint Luc.**

Au vingt-deuxième chapitre de son évangile, saint Luc rapporte une autre parole du Seigneur, plus lumineuse encore, s'il se peut, que la précédente ; car elle distingue, avec une précision encore plus explicite, le rôle de saint Pierre et de ses successeurs vis-à-vis de ses frères dans l'apostolat.

« *Simon, Simon*, dit Jésus au Prince des Apôtres,

« *voici que Satan a demandé à vous passer au crible comme le froment ; mais Moi j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point ; et toi, quand tu seras converti*¹, *confirme les frères.* »

Cet oracle du Fils de DIEU est si clair, qu'il n'a pour ainsi dire pas besoin d'explication. Notre-Seigneur y met en regard, d'un côté saint Pierre, et de l'autre les Apôtres. Il leur annonce à tous les épreuves, les persécutions de tout genre que Satan suscitera contre eux. Il les avertit et leur révèle à tous le mystère de l'infaillibilité dans l'Église. Et quel est ce mystère ? C'est le privilège divin de l'infaillibilité, conféré, non à Pierre *et* aux autres Apôtres (comme le prétendaient les gallicans), mais à Pierre seul, pour lui-même d'abord, puis pour ses frères.

Satan les attaquera, les criblera tous ; mais JÉSUS a obtenu pour son Vicaire, et pour lui seul, *rogavi pro te*, le don surnaturel d'une foi inébranlable, d'une foi infaillible, afin que cette foi de Pierre puisse servir de base à

¹ Le texte latin « *et tu aliquando conversus* » se traduit de deux manières : la première, que nous préférons de beaucoup, quoiqu'elle soit moins commune, est celle-ci : « Et toi, à ton tour, tu auras à confirmer tes frères ; » la seconde est une allusion au reniement de saint Pierre : « Et toi, quand tu seras converti, confirme tes frères. » Un témoin non suspect, le trop célèbre Jansenius, Evêque d'Ypres, établit dans un remarquable opuscule, récemment reproduit par M^{gr} Simor, Primat de Hongrie, que cette parole « *et tu aliquando conversus*, » qui nous montre saint Pierre comme le vrai Vicaire du Christ, ne doit pas s'entendre dans le sens de la *conversion* de l'Apôtre, mais dans le sens beaucoup plus large et beaucoup plus dogmatique de la parole du psaume « *Deus, tu conversus vivificabis nos ;* » où il n'est certainement pas question de la *conversion* du bon DIEU.

l'Église. Il ajoute en effet : « *Et toi, après ta conversion, confirme les frères.* »

C'est comme s'il disait : « Moi qui suis infailible par nature, je te rends infailible par ma prière toute-puissante; à ton tour, communique à tes frères cette force immuable qu'ils n'ont pas, mais que tu reçois pour eux. Ton devoir de Chef visible de l'Église sera de confirmer les frères, comme mon devoir de Chef céleste et invisible est de te confirmer toi-même dans la foi. »

Cette parole, comme celle de l'évangile de saint Matthieu, était une promesse, dont l'exécution ne devait avoir lieu qu'au jour solennel de la descente de l'Esprit-Saint, au Cénacle. « *Je bâtirai; je te donnerai; lorsque tu seras converti.* » Conçue sur le Calvaire, l'Église est née, en effet, au jour de la Pentecôte; elle n'a commencé que ce jour-là la prédication de l'Évangile, l'administration des Sacrements, la célébration du Saint-Sacrifice, en un mot, son ministère officiel; jusque-là, tout en elle n'était qu'en préparation. Les paroles « *Lorsque tu seras converti, et tu aliquando conversus,* » écartent la supposition que la chute de saint Pierre pendant la nuit de la Passion lui ait fait perdre ses droits à l'accomplissement de la promesse.

On a fait observer avec raison que, dans les paroles de Notre-Seigneur en saint Luc, il y avait deux choses très-distinctes : d'abord, un privilège accordé une fois pour toutes et indépendant de la fidélité de celui qui le recevait : le privilège de l'infailibilité dans la foi; puis, une charge, une magistrature publique, un grave devoir,

dont l'accomplissement peut être plus ou moins parfait, selon la fidélité de celui qui l'exerce. Au premier point de vue, les Papes sont infaillibles, pour ainsi dire malgré eux, qu'ils soient bons, qu'ils soient mauvais, qu'ils aient du zèle, qu'ils n'en aient pas; au second point de vue, leur fidélité personnelle joue le principal rôle; et voilà pourquoi il est si important que le Pape soit un homme de Dieu, un saint homme, puissant en paroles et en œuvres. Ce n'est pas indispensable; mais c'est d'une immense importance.

Le vrai sens du texte de saint Luc n'est pas moins déterminé par la tradition catholique que le sens du texte de saint Matthieu; et c'est encore à un Concile œcuménique, au sixième, tenu en 681, que nous allons emprunter cette infaillible interprétation : « Fidèle à ce qu'elle a reçu de ses fondateurs les Princes des Apôtres, l'Église de Rome, dit-il, demeure sans tache jusqu'à la fin, depuis le commencement de la foi chrétienne; et cela, en vertu de la divine promesse du Seigneur et Sauveur, lorsqu'il a dit, dans les saints Évangiles, au Chef de ses disciples : *« Pierre, Pierre, voici que Satan a demandé à vous passer tous au crible comme le froment; mais Moi j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas. Et toi, quand tu seras converti, confirme les frères. »*

« Considérez donc, ajoute le Concile, que c'est le Sauveur du monde, le Seigneur de qui vient la foi, qui a promis que la foi de Pierre ne défailirait pas, et qui lui a recommandé d'y affermir ses frères. »

Donc, l'infaillibilité du Pape ressort évidemment des

paroles mêmes de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, en l'évangile de saint Luc. J'avoue ne pas comprendre comment un esprit droit et sincère peut ne l'y pas voir.

VI

Que l'évangile de saint Jean contient la même promesse.

Peu avant son ascension, le Fils de DIEU ressuscité apparut un jour à ses Apôtres rassemblés sur le bord de la mer de Galilée. Là encore, il prend à partie saint Pierre seul; et cela, en présence du reste des Apôtres.

A trois reprises il demande à Pierre s'il l'aime, s'il l'aime plus que les autres; « *diligis me? diligis me plus his?* » Simon-Pierre lui ayant répondu trois fois : « *Oui, Seigneur; vous savez que je vous aime! Seigneur, vous savez tout; vous savez que je vous aime,* » Notre-Seigneur lui dit : *Pais mes agneaux. Pais mes brebis.* »

Toute la Tradition est unanime à reconnaître, dans les agneaux du Christ, les fidèles et les prêtres, et, dans ses brebis, les Évêques. Saint Pierre, et, en sa personne, chacun de ses successeurs, reçoit donc ici de Jésus lui-même la mission, la puissance et la charge de paître, c'est-à-dire de nourrir spirituellement, d'enseigner, de diriger, de gouverner le troupeau tout entier, l'Église catholique tout entière. Ce sont les paroles du Concile œcuménique

de Florence, qui a défini « qu'en la personne du Bienheureux Pierre, Prince des Apôtres, le Pontife Romain a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ la pleine puissance de paître, de diriger et de gouverner l'Église universelle ».

Le Pape, successeur de Pierre et Vicaire du Christ, est institué Pasteur unique et suprême de toute l'Église; Pasteur de tous les fidèles, quels qu'ils soient; Pasteur de tous les prêtres; Pasteur de tous les Évêques, soit dispersés, soit réunis. Le premier devoir du troupeau est d'écouter la voix de son Pasteur : le premier devoir de l'Église est d'écouter la voix de son Chef. Tout chrétien, tout prêtre, tout Évêque est obligé en conscience, sous peine de péché, sous peine de rébellion, d'écouter la voix du Pape, de se soumettre à l'enseignement et au commandement du Pape. Donc, le Pape est infallible; car la foi nous apprend que le troupeau de Jésus-Christ ne saurait jamais s'écarter des voies de la vérité. Son Pasteur suprême ne saurait donc jamais l'induire en erreur, lui enseigner l'erreur. Comment un troupeau, nécessairement conduit dans la vérité, pourrait-il n'avoir pas un conducteur infallible? C'est ici du simple bon sens.

Il y a néanmoins un double point de vue qu'il est important de distinguer dans cette charge souveraine, confiée à Pierre : c'est son infallibilité et sa souveraineté. L'une s'adresse directement à l'esprit; l'autre, à la volonté.

La nourriture de l'esprit, c'est la vérité, c'est la pure doctrine, et par conséquent c'est l'enseignement de cette

doctrine, de cette vérité. Pour donner toujours et infailliblement la vérité à nos esprits, le Pasteur de nos esprits doit être nécessairement infaillible dans son enseignement. Dans toutes les questions de doctrine, l'enseignement du Pasteur suprême de l'Église doit être et est infaillible, de droit divin.

Dans les questions pratiques de gouvernement et de direction, qui s'adressent à la volonté et non plus à l'intelligence, la lumière de l'infailibilité n'est plus en jeu; ce qui est en jeu, c'est son autorité, laquelle est souveraine, et par conséquent indiscutable.

C'est cette double prérogative que le Fils de DIEU a conférée à son Vicaire en lui donnant le pastorat suprême de son Église et en lui disant en la personne de Pierre : *« Sois le pasteur de mes agneaux et de mes brebis. »* D'une part, infailibilité et autorité souveraine; de l'autre, soumission totale et intérieure de l'esprit devant un enseignement toujours infaillible, et obéissance cordiale, sincère, sans restriction, à une autorité que nulle créature n'a le droit de discuter ici-bas. Tel est l'ordre établi de DIEU pour l'unité et la paix de son Église.

Que tel soit le sens du texte de saint Jean, la tradition la plus solennelle de l'Église nous en est un sûr garant; et voici, comme pour les deux textes précédents, l'infailible témoignage d'un Concile œcuménique. C'est encore le sixième, celui qui a soi-disant déclaré la Papauté faillible de fait et, par conséquent, de droit. « Pierre, dit le saint Concile, a reçu du Sauveur de tous, par une triple recommandation, la charge de paître les

brebis spirituelles de l'Église. Par la puissante assistance de saint Pierre, l'Église Apostolique, qui est la sienne (c'est-à-dire l'Église de Rome, l'Église du Siège-Apostolique), ne s'est jamais écartée de la voie de la vérité, dans quelque partie d'erreur que ce soit. Aussi toute l'Église catholique et les Conciles généraux ont-ils toujours embrassé fidèlement et suivi en tout l'autorité de cette Église Apostolique, comme étant l'autorité du Prince des Apôtres. »

L'infaillibilité de l'Église et des Conciles repose donc sur l'infaillibilité de l'Église Romaine ; l'infaillibilité de l'Église Romaine vient de saint Pierre, qui est son Docteur, son Pasteur infaillible ; et c'est le Fils de DIEU lui-même qui a investi saint Pierre de ce pastorat et de cette divine infaillibilité.

Ainsi la doctrine de l'infaillibilité pontificale est une doctrine évangélique, une doctrine révélée de DIEU, une doctrine aussi ancienne que le christianisme et l'Église. — Le Pape est infaillible, parce qu'il est la pierre fondamentale de l'Église, parce qu'il est le confirmateur des Évêques dans la foi, parce qu'il est le Pasteur suprême des Évêques et de toute l'Église.

Nier cela, c'est nier l'Évangile.

VII

Comme quoi le Pape est infallible,
par cela seul qu'il est l'Évêque du Siège-Apostolique.

Dans l'Église catholique, il n'y a qu'un seul Siège épiscopal qui soit *apostolique*, c'est le Siège de Rome. Il n'y a qu'un seul Évêque qui soit appelé « l'Évêque Apostolique, le Seigneur Apostolique », c'est l'Évêque de Rome, c'est le Pape. « *Ecclesia Apostolica* », dit le sixième Concile œcuménique, en parlant de l'Église de Rome; « *Domnum Apostolicum* », disent les Litanies des Saints, pour désigner le Pape; « *Sedes Apostolica* », répètent à l'envi tous les siècles chrétiens.

Le mot *apostolique* a deux sens très-distincts : un sens général, qui veut dire « provenant des Apôtres, remontant jusqu'aux Apôtres »; et un sens strict, théologique, qui signifie « contenant la grâce, les privilèges de l'apostolat. » C'est en ce dernier sens que le Saint-Siège est dit Apostolique.

Il y a beaucoup de sièges épiscopaux qui ont été fondés directement et immédiatement par les Apôtres : le siège de Jérusalem, fondé par saint Jacques; celui d'Éphèse, fondé par saint Jean; ceux d'Athènes, de Corinthe, de Philippes, de Philadelphie, etc., fondés par saint Paul. Comme celui de Rome, tous ces sièges sont apostoliques, en ce sens qu'ils ont la gloire d'avoir

pour fondateur un Apôtre; mais ils ne le sont pas, en ce sens qu'ils auraient conservé la grâce, les privilèges de l'apostolat. Seul entre tous, le Siège de Rome, occupé par le successeur du Prince des Apôtres, est le *Siège-Apostolique*, c'est-à-dire le Siège qui conserve en son entier les privilèges de l'apostolat.

L'apostolat, en effet, n'est pas autre chose que la mission, l'autorité donnée par JÉSUS-CHRIST à ses Apôtres pour prêcher la vraie foi sur la terre, y établir l'Église, y faire régner la vérité et le salut.

Cette grâce renfermait le don d'infaillibilité, lequel était, en effet, nécessaire à chacun des Apôtres pour prêcher partout la même foi, et, sur cette base unique, fonder des Églises particulières.

Mais une fois ces Églises fondées, l'infaillibilité n'était plus nécessaire que dans un centre unique, qui pût conserver la foi, en même temps que maintenir l'unité catholique entre toutes les Églises du monde. C'est ce qui eut lieu après le martyre des Apôtres; l'infaillibilité apostolique ne demeura que dans le Siège du Prince des Apôtres, dans le Siège de Rome. « Le Seigneur, dit en effet saint Augustin, a déposé la doctrine de la vérité dans la chaire de l'unité. »

C'est pour cette raison et c'est dans ce sens souverain que le Siège de Rome est, et est seul, *Apostolique*. Son Évêque résume en lui toute l'autorité de l'apostolat, la juridiction suprême et universelle, l'infaillibilité dans l'enseignement de la doctrine. *Apostolique* est donc ici synonyme d'infaillible; et le Pape est infaillible, seul

infaillible entre tous les Évêques, parce que seul il est l'Évêque Apostolique, l'Évêque du Siège-Apostolique.

« Mais les Évêques ne sont-ils pas les successeurs des Apôtres? » — Oui mais seulement en un sens, « *secundum quid* », dit saint Thomas. Oui, en ce sens qu'autour du Pape il y aura toujours, et cela par institution divine, un corps épiscopal, héritier et représentant du Collège Apostolique que Notre-Seigneur avait adjoint à saint Pierre; oui encore, en ce sens que l'autorité des Évêques n'est pas moins essentielle à l'Église que celle du Pape, qu'elle est établie par Jésus-Christ lui-même, et que le Pape ne gouverne point l'Église sans le concours des Évêques; oui, enfin, en ce sens que les Évêques, unis au Pape, participent par là même à son infailibilité, et qu'ainsi se retrouve, dans le corps épiscopal, le privilège de l'infailibilité qui resplendissait dans le Collège Apostolique. Nos Évêques sont infailibles comme les Apôtres, mais non au même titre que les Apôtres: ceux-ci avaient reçu de Notre-Seigneur directement et immédiatement l'infailibilité; tandis que les Évêques ne la reçoivent que par le Pape, en vertu de leur union avec le Pape. — Voilà en quel sens les Évêques sont les successeurs des Apôtres.

Mais ils ne le sont pas, en ce sens qu'ils n'héritent pas de toutes les prérogatives des Apôtres: chacun d'eux n'est pas infailible, comme l'était chacun des Apôtres; chacun d'eux reçoit sa juridiction du Pape et du Pape seul, tandis que chacun des Apôtres avait reçu sa juridiction directement et immédiatement de Notre-Seigneur

et de l'Esprit-Saint; et encore la juridiction de chaque Évêque est essentiellement limitée à tel ou tel territoire, ce qui n'avait pas lieu pour les Apôtres.

Unis et soumis au Pape, les Évêques jouissent donc avec lui du privilège de l'infaillibilité; mais chacun d'eux, pris en particulier, peut perdre ce divin privilège, lequel n'est immuablement fixé que sur la tête de l'Évêque de Rome, successeur du Prince des Apôtres, seul Vicaire de JÉSUS-CHRIST, seul dépositaire de la plénitude de la grâce apostolique.

VIII

Preuves péremptoires que, dans les sept premiers siècles, toute l'Église, tous les Conciles œcuméniques, ainsi que tous les saints Pères ont cru, comme nous, à l'infaillibilité du Pape.

La foi est immuable; elle doit l'être, puisqu'elle est la vérité, et que la vérité ne change pas. Ce que nous croyons aujourd'hui, c'est ce qu'ont cru nos pères, au moins implicitement; ils ont cru à l'infaillibilité du Vicaire de JÉSUS-CHRIST, de même que nous y croyons aujourd'hui: ils y ont cru comme à une vérité révélée, indubitable; nous autres, depuis le décret du Vatican, nous y croyons en outre comme à une vérité définie, comme à un dogme de foi.

Le sixième Concile œcuménique tenu à Constantinople, sous le Pape saint Agathon, en l'année 681, atteste si

explicitement la croyance et la pratique des siècles antérieurs, relativement à l'infaillibilité du Pape, que son seul témoignage nous dispense de rapporter en détail le témoignage des cinq premiers Conciles. — Écoutons; c'est un Concile général qui parle, qui enseigne. D'après les gallicans eux-mêmes, nous sommes ici devant un oracle infaillible.

. « *De tout temps*, dit donc ce Concile, l'Église catholique du Christ *tout entière et les Conciles généraux* ont embrassé fidèlement et suivi en toutes choses l'autorité de cette Église Apostolique, comme étant l'autorité même du Prince des Apôtres.

« Tous les vénérables Pères ont embrassé cette doctrine apostolique, de l'éclat de laquelle ont brillé les plus purs flambeaux de l'Église de JÉSUS-CHRIST. C'est cette doctrine qu'ont révérée les saints Docteurs orthodoxes; c'est elle que les hérétiques ont poursuivie de leurs calomnies et de leurs odieux blasphèmes. *Cette doctrine est la tradition vivante des Apôtres* du Christ, que l'Église conserve en tous lieux. C'est elle qu'il faut souverainement aimer et exalter; elle qu'il faut prêcher avec confiance; c'est elle qui unit à DIEU par la confession de la vérité et fait trouver grâce devant le Seigneur. *Elle est la règle de la vraie foi.* »

Que l'on pèse bien tous les termes de cette solennelle déclaration; l'infaillibilité du Siège-Apostolique et, par conséquent, l'infaillibilité de celui qui l'occupe y resplendit sous chaque phrase. *De tout temps*, y est-il dit, l'enseignement du Pape a été suivi par l'Église catholique

tout entière; il a été suivi par les six premiers *Conciles généraux*, sans exception. Il a été suivi par *tous les saints Pères* des sept premiers siècles, par *les saints Docteurs orthodoxes qui y ont conformé leur doctrine*. Cet enseignement est la *tradition vivante des Apôtres*. Et qui osera nier que cette tradition soit infaillible? L'enseignement du Pontife Romain est *la règle de la vraie foi, veræ fidei regula*. La règle de la vraie foi est-elle infaillible, oui ou non? En vérité, c'est ici une affaire de bonne foi. Il faut avoir l'esprit étrangement faussé pour ne pas voir, dans cet oracle du sixième Concile œcuménique, la doctrine pure et simple de l'infaillibilité du Pape. Si le mot n'y est pas, la chose y est, y est pleinement, surabondamment, y est jusqu'à l'évidence. Les mots, *infallibilis, infallibilitas* ne s'y trouvent pas; voilà tout.

Et, remarquons-le, le sixième Concile proclame à la fois et le droit et le fait de l'infaillibilité du Pape, et, à lui seul, il rend témoignage à la pratique invariable, non moins qu'à la croyance unanime des sept premiers siècles de l'Église.

Que répondre à cela? Si l'on est catholique, on est obligé de le croire, obligé sous peine de péché.

Si précédemment l'on n'était pas obligé, comme on l'est aujourd'hui, de le croire sous peine d'hérésie proprement dite et d'apostasie formelle, c'était uniquement parce que l'Église, tout en professant et en pratiquant la doctrine de l'infaillibilité de son Chef, ne manifestait point la volonté de la *définir*. Et elle ne la définissait point alors, parce que personne ne songeait à la nier. C'était

une vérité reçue, comme l'infailibilité même de l'Église ; c'était l'air pur que chacun respirait, l'éclat permanent de la lumière qui éclairait toute l'Église.

Que penser, dites-moi, de l'audace de ceux qui viennent nous dire, le front haut, que la doctrine de l'infailibilité du Pape a été inconnue aux sept premiers siècles ? Il y a de ces impudences, ou du moins de ces ignorances qui confondent.

IX

Comment, deux siècles plus tard, l'infailibilité du Pape est également attestée, en droit et en fait, par un Concile œcuménique.

Deux siècles plus tard, en 869, le huitième Concile général, tenu, lui aussi, à Constantinople, témoigne d'une manière non moins explicite et de la foi et de la pratique de l'Église, relativement à l'infailibilité doctrinale de son Chef.

Ici encore, le mot n'est pas prononcé, mais la chose est hautement proclamée, invariablement supposée, comme un principe connu de tous, admis de tous, incontestable et incontesté. C'est même là, disons-le en passant, ce qui a permis aux ergoteurs du gallicanisme de trouver, dans les témoignages les plus splendides de la Tradition, quelques échappatoires par où ils ont pu se soustraire à la note d'hérésie proprement dite. Pour tout

esprit sincère, la doctrine de l'infaillibilité resplendit, éclate en chacune de ces paroles.

« La première condition du salut, dit donc le huitième Concile, c'est de garder la règle de la vraie foi, et de ne s'écarter en rien de la Tradition antique; car on ne peut déroger à la sentence de Notre-Seigneur qui a dit : *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église*. La vérité de cet oracle a été justifiée par les faits; car le Siège-Apostolique a toujours conservé pure et sans tache la religion catholique, et toujours il a professé la sainte doctrine..... C'est dans le Siège-Apostolique que réside l'entière et vraie solidité de la religion chrétienne. »

Je le répète : si l'on est catholique, on croit cela. On n'est pas libre de le croire ou de ne le croire pas. On n'est pas libre de l'interpréter à sa guise; il faut l'entendre dans son sens naturel, dans son sens obvie. Et dès lors, comment ne pas voir, dans les paroles de cet infaillible décret, l'infaillibilité du successeur de saint Pierre?

Comme le sixième Concile, le huitième appelle l'enseignement du Pape « la règle de la vraie foi »; par conséquent, règle infaillible, infaillible comme la foi catholique elle-même. « La Tradition antique », c'est, au dire du Concile, la pratique de l'oracle du Sauveur : *Tu es Pierre*, etc.; en d'autres termes, la règle de la vraie foi et de la Tradition antique se résume dans l'enseignement et dans l'autorité du Pape. Le fait de l'infaillibilité n'est pas moins constant que le droit; « car le Siège-Apostolique a toujours conservé pure et sans tache la religion catholique, et toujours il a professé la sainte doctrine ». C'est pour

cela, disons-le en passant, qu'il s'appelle aussi « le *Saint-Siège* », c'est-à-dire le siège sans souillure, le siège pur et sans tache. Enfin la solidité, et par conséquent l'infailibilité du christianisme « réside dans le *Siège-Apostolique* ». Si l'infailibilité de l'Église repose en son Chef, comment celui-ci pourrait-il ne pas être infailible ?

Mais voici qui est peut-être encore plus fort. C'est un *canon* promulgué par le même Concile général, et qui dit : « Si quelqu'un méprise les dogmes, commandements, interdits, sanctions ou décrets, que promulgue officiellement Celui qui occupe le *Siège-Apostolique*, relativement à la discipline, à la correction des fidèles, à l'amendement des pécheurs ; qu'il soit anathème ! »

Ce canon, auquel on est obligé de se soumettre intérieurement et extérieurement, ne renversait-il pas d'avance par la base le frêle édifice des prétentions gallicanes ? Ne retranchait-il pas de l'Église quiconque refuse de reconnaître l'autorité définitive et indiscutable du Pontife Romain ? Comment a-t-on pu se soustraire à cette conséquence ? J'avoue ne pas le comprendre.

Répétons-le, à la confusion des ergoteurs : ce huitième Concile est un de ceux que l'on a osé mettre en avant, comme ayant décrété la faillibilité du Pape. En vérité, l'ignorance et la mauvaise foi ne se disputent-elles pas ici les honneurs de la guerre ? Quel mal il faut se donner pour ne pas croire !

X

Même témoignage rendu, au quinzième siècle,
à la doctrine de l'infailibilité
par le Concile œcuménique de Florence.

Au milieu du quinzième siècle, voici encore un Concile général qui nous atteste solennellement la foi des siècles antérieurs et des seize premiers Conciles à l'infailibilité du Pape. C'est le Concile de Florence, célébré en 1439, dans le but de réunir à l'Église Romaine les Églises schismatiques d'Orient. On conçoit que tout ce qui touche à la suprématie du Pape devait y être déterminé d'une manière fort stricte, afin de ménager les susceptibilités orientales.

Or, voici ce qu'il décréta solennellement :

« Nous définissons, disent les Pères, que le Saint-Siège Apostolique et le Pontife Romain possèdent la primauté sur le monde entier ; et que le Pontife Romain est lui-même le successeur de saint Pierre, Prince des Apôtres, le véritable Vicaire du Christ, le Chef de toute l'Église, le Père et le Docteur de tous les chrétiens. C'est à lui qu'en la personne de saint Pierre, Notre-Seigneur Jésus-CHRIST a remis la pleine puissance de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle ; ainsi que l'attestent d'ailleurs les Actes des Conciles œcuméniques et les sacrés Canons. »

Ici encore il faut avoir une subtilité vraiment byzantine et une franchise carthaginoise pour ne pas conclure : « Le Pape est infaillible. »

Ce grand décret réfute tout d'abord la chimérique distinction, ou plutôt division qu'on devait imaginer plus tard entre le Siège ¹ et celui qui l'occupe. Le Saint-Siège comme le Pape, le Pape comme le Saint-Siège, possède, dit le Concile, la primauté sur tout l'univers. Il ajoute que « le Pontife Romain est le *Docteur de tous les chrétiens* » ; donc, le Docteur des Évêques, comme des autres fidèles ; le Docteur des Docteurs, le Docteur de toute l'Église, laquelle ne peut errer. Si l'infailibilité du Pape n'est pas renfermée dans ces paroles, de grâce, que signifient-elles ? D'autant plus que le Concile ajoute immédiatement que « le Pape a reçu de Notre-Seigneur, en la personne de saint Pierre, *la pleine puissance* de paître l'Église universelle ». Tout le monde le sait, paître veut dire enseigner. La *pleine* puissance d'enseigner l'Église, qu'est-ce, sinon l'autorité suprême, l'autorité indiscuta-

¹ Il y a cependant un cas où cette distinction trouve son application : c'est le cas de la vacance du Saint-Siège, par suite du décès du Pape. Pendant cette vacance, qui s'est prolongée quelquefois assez longtemps, c'est « le Saint-Siège », c'est-à-dire l'Église Romaine, l'Église Apostolique, Mère et Maîtresse de toutes les Églises, qui continue à administrer et à gouverner l'Église universelle. Elle demeure revêtue de l'autorité de saint Pierre, suffisamment du moins, pour que l'on puisse attendre sans dommage l'élection d'un nouveau Pontife. Elle conserve infailliblement la foi et commande avec une autorité souveraine. Ainsi que nous le verrons tout à l'heure, il est *de foi*, non-seulement que le Pape est personnellement infaillible, mais encore que « l'Église de la ville de Rome ne peut errer ».

ble, l'autorité infaillible, dont les jugements sont sans appel? S'il manquait quelque chose à cette puissance, si elle avait besoin d'un appui, d'un assentiment quelconque, comment serait-elle *pleine* ?

L'infailibilité pontificale est donc évidemment renfermée dans ce décret. Cette conclusion est logique, inévitable. L'un des adversaires les plus connus de l'infailibilité l'avouait naguère ingénument. « Les ultramontains, disait-il, ont altéré le texte du décret de Florence. Si le texte véritable était bien celui qu'ils rapportent, le Concile de Florence aurait évidemment enseigné l'infailibilité du Pape. » Malheureusement pour celui qui tenait ce langage, des vérifications minutieuses ont été faites. On a consulté huit ou dix exemplaires authentiques, entre autres l'original même du décret, signé de la main du Pape Eugène IV et de celle de l'empereur Paléologue, tel qu'il existe à Florence ; or le texte du fameux décret est absolument, littéralement le même que celui « des ultramontains », c'est-à-dire des catholiques fidèles. — Donc, de l'aveu même du pauvre Doellinger, l'infailibilité pontificale était, sinon explicitement, du moins très-clairement enseignée par l'Église latine et grecque, au Concile œcuménique de Florence.

Le décret de Florence, comme ceux du huitième et du sixième Concile, dirime du même coup et la question de droit et la question de fait ; car il établit non-seulement la doctrine de l'infailibilité pontificale, mais encore le fait de l'unanimité des Conciles antérieurs et de la discipline ecclésiastique jusqu'au quinzième siècle. « C'est là,

dit-il en terminant, ce qu'attestent les Actes des Conciles œcuméniques et les sacrés Canons. »

Que le lecteur de bonne foi tire lui-même la conclusion. Qu'il dise si nous avons raison, oui ou non, d'appuyer la doctrine de l'infaillibilité sur le Concile œcuménique de Florence et sur toute la Tradition. Qu'il s'explique, s'il le peut, l'illusion gallicane ¹.

XI

**Comment, depuis le Concile de Florence,
deux condamnations officielles
ont accentué de plus en plus la doctrine de l'infaillibilité.**

Quarante ans après le Concile de Florence, qui semblait avoir tranché la question, un docteur de l'Université de Salamanque, Pierre d'Osma, osa soutenir

¹ Citons à l'appui de cette conclusion le témoignage non suspect de Gerson, à qui les longs scandales du grand schisme d'Occident avaient fait tourner la tête. « Avant le Concile de Constance, dit-il, quiconque aurait soutenu que le Pape n'est pas infaillible, aurait été noté ou condamné comme hérétique. » C'est, en effet, le grand schisme d'Occident, c'est le conflit prolongé des Papes douteux qui ont donné lieu aux premières chicanes relatives à l'autorité suprême et infaillible du Pape, jusque-là reconnue sans conteste par toute l'Église. Ces doutes et ces chicanes se ressentent de leur origine. Ce qui donne au décret de Florence une importance toute spéciale, c'est qu'il a été porté au lendemain du grand schisme d'Occident. Comme la cause qui l'avait enfantée, l'erreur professée par Gerson n'avait donc été qu'accidentelle.

publiquement que « l'Église de la ville de Rome peut errer : *Ecclesia urbis Romæ errare potest* ». Cette proposition fut immédiatement condamnée comme *scandaleuse et hérétique*, par le Pape Sixte IV. Même au point de vue des gallicans, cette condamnation était un jugement souverain et irréfornable ; car l'Épiscopat n'a pas réclamé.

D'où il suit qu'avant la fin du quinzième siècle il était déjà *de foi*, de foi définie, que l'Église de Rome est infailible. Or, l'Église de Rome, c'est le Saint-Siège ; et le Saint-Siège se résume dans le Pape. Au point de vue de l'autorité et de l'infailibilité, le Pape, le Saint-Siège, l'Église Romaine, c'est une seule et même chose.

Qu'est-ce en effet, je le demande, que cette « Église de Rome qui ne peut errer » ? De qui se compose-t-elle ? « Comme toutes les autres Églises, elle se compose de simples fidèles qui reçoivent l'enseignement et ne le donnent pas ; de prêtres qui enseignent, s'ils ont charge d'âmes, mais qui ne sont pas juges de la foi ; elle a, de plus, le Collège des Cardinaux ; mais quelque éminente que soit leur dignité, les Cardinaux ne peuvent jamais définir, en vertu d'une autorité qui leur appartienne en propre, aucune question dogmatique. Ils ne sont pas tous Évêques ; plusieurs d'entre eux ne sont même pas prêtres, mais diacres seulement. Reste donc le Pape, dont l'infailible enseignement met seul la foi de l'Église Romaine à l'abri de toute erreur.

« On a voulu distinguer, nous le savons, entre le Pape et le Saint-Siège ; mais qu'est-ce que le siège sans celui

qui l'occupe? et quel sera l'enseignement de la Chaire Apostolique, quelle sera son autorité, si elle est muette et séparée de Celui à qui seul est réservé le droit de s'y faire entendre ' ? »

En définissant que « l'Église de Rome ne peut errer », Sixte IV, et avec lui l'Église entière, a donc défini équivalamment l'infaillibilité du Saint-Siège et l'infaillibilité du Pape. « Car à qui l'Église Romaine doit-elle ce privilège d'une foi toujours incorruptible, toujours pure, à jamais indéfectible? Évidemment au Pasteur qui la dirige, à l'Évêque qui l'instruit et la dirige, au Pape, successeur de Pierre, et qui a reçu, en la personne de ce bienheureux Apôtre, l'ordre de confirmer ses frères, avec l'assurance qu'il serait chaque jour assisté d'En-Haut pour l'accomplissement de cette divine mission ². »

Ainsi, la thèse hérétique de Pierre d'Osma renferme la thèse gallicane de la faillibilité du Pape; et si celle-ci pouvait encore, à la rigueur, être soutenue sans hérésie formelle, c'est qu'elle n'était renfermée dans l'autre qu'implicitement et par voie de conséquence. Il restait encore quelque subterfuge à la chicane; mais il faut avouer que le champ de la discussion s'en trouvait singulièrement restreint.

L'autre jugement dogmatique, non moins irréformable que le précédent, est venu, deux siècles plus tard, le restreindre davantage encore. Le Pape Alexandre VIII a

¹ Première lettre de Mgr Régnier, Archevêque de Cambrai.

² *Ibid.*

condamné, entre plusieurs autres, la proposition suivante et frappé d'excommunication quiconque oserait la soutenir : « La supériorité du Pontife Romain sur le Concile, et son infallibilité dans la décision des questions de foi est une assertion futile, cent fois réfutée. » Cette thèse impie était fille du jansénisme, et avait passé de là dans le camp gallican.

Il s'ensuit que ceux qui traitaient la question de l'infailibilité pontificale de vaine et de futile encouraient l'excommunication. Que penser de ceux qui, hier encore, la déclaraient fausse, absurde, etc. ?

Donc, et en résumé, à la fin du dix-septième siècle, il était *de foi définie*, non-seulement que le Pontife Romain est le Docteur de tous les chrétiens, revêtu par Notre-Seigneur de la pleine puissance d'enseigner l'Église universelle, mais en outre que l'Église de Rome, dont il est l'Évêque, ne peut errer dans la foi, et que la doctrine de l'infailibilité pontificale n'est point vaine, ni cent fois réfutée. Au contraire, cette doctrine, ainsi que l'atteste le Pape Benoît XIV, était toujours demeurée la doctrine commune de l'Église, malgré la révolte politique et ecclésiastique de 1682.

Que si, à partir du demi-schisme de 1682, les Évêques de France n'ont pas toujours enseigné une doctrine aussi pure què celle de leurs devanciers sur les prérogatives du Souverain-Pontife, c'est qu'ils ne le pouvaient guère. Ils avaient semblé un moment mettre le roi au-dessus du Pape : punis par où ils avaient péché, ils sentirent bientôt le joug royal s'appesantir sur leurs têtes. Pendant que

les jansénistes et les philosophes inondaient impunément la France de leurs scandaleux libelles, il était absolument interdit, de par le roi, de publier aucun écrit théologique dont les principes ne fussent en tout conformes à la Déclaration de 1682 ; les Parlements sévissaient avec une rigueur de sectaire contre la moindre contravention : le docte P. Thomassin, de l'Oratoire, peu suspect d'ultramontanisme, ne put échapper à leur censure ; il eut beau faire, son *Traité des Conciles* fut supprimé et confisqué. L'Évêque de Laon, pour avoir simplement cité un Concile romain, fut consigné dans son diocèse. Le vénérable Archevêque d'Arles, Mgr de Forbin-Janson, coupable de soutenir l'indépendance de l'Église dans la publication des Indulgences, vit son Mandement lacéré et brûlé par la main du bourreau. Les exils, les amendes, les lettres de cachet n'étaient point épargnés aux ecclésiastiques qui se rendaient coupables du crime de dévouement au Saint-Siège.

Et cependant, malgré cette odieuse pression, le clergé français est resté catholique par le fond même de ses entrailles ; et à mesure qu'il a recouvré un peu de son ancienne liberté, il a professé avec bonheur sa foi à l'infaillibilité du Pape, renouant ainsi ses plus nobles et ses plus antiques traditions.

L'Église entière, la France en tête, en était là, lorsque, le 8 décembre 1854, le Pape Pie IX définit, du haut de la Chaire de Saint-Pierre, l'Immaculée-Conception.

XII

**Que, par son décret du 8 décembre 1854,
le Pape Pie IX a fait un acte formel d'infaillibilité.**

Le 8 décembre 1854, le grand Pape Pie IX, en décrétant comme article de foi révélée et en définissant, *à lui tout seul*, l'Immaculée-Conception, a *pratiqué* l'infaillibilité pontificale d'une manière aussi directe que possible. Quelques-uns disent : « Le Pape, avant de définir, avait recueilli les jugements de l'Épiscopat. Il n'a donc pas défini seul. » C'est là une erreur totale. J'étais à Rome à cette époque, et j'ai su par moi-même ce qu'il en était. La consultation demandée aux Évêques n'a été *en aucune manière* un jugement dogmatique : ç'a été un simple témoignage, un renseignement officiel, demandé par le juge. Depuis quand les pièces du dossier d'un procès peuvent-elles être regardées comme la sentence portée par le juge, et par le juge seul ?

En outre, les Évêques qui s'étaient rendus à Rome pour assister à cette solennité, reçurent du Saint-Père la défense formelle, 1° de s'occuper, dans leurs réunions, de la question dogmatique, que le Pape se réservait à lui seul ; et 2° de s'occuper de la question d'opportunité, dont Sa Sainteté se déclarait également le seul juge.

C'est dans ces conditions que le décret de foi du 8 décembre fut promulgué par Pie IX, et il obligeait la

conscience, sous peine de péché mortel, sous peine d'hérésie et d'apostasie, à partir du moment même où il était connu. « Si quelqu'un *pense* autrement, disait le Pape, qu'il sache qu'il est réprouvé et qu'il a fait naufrage hors de la foi catholique. »

Je le demande, n'est-ce pas là un acte évident d'infailibilité? Si le Pape n'était pas infailible, et de fait et de droit, Pie IX eût commis, le 8 décembre, une usurpation sacrilège, que ni le ciel, ni (au sens gallican) l'Épiscopat ne pouvaient tolérer. Le ciel l'a toléré, ce me semble, et l'a même béni surabondamment; quant à l'Épiscopat, loin de réclamer, il s'est uni avec une foi et un enthousiasme incomparables à ce que venait de faire le Pontife infailible. Cette adhésion unanime de l'Épiscopat n'a pas été un jugement, mais un acte de pure et simple soumission, un acte de foi.

Si, pour faire son acte de foi, un gallican logique avait voulu attendre que l'Épiscopat se fût prononcé, il serait tombé par là même sous le coup de la sentence pontificale: « qu'il sache qu'il est réprouvé, et qu'il a fait naufrage hors de la foi catholique »; de l'aveu de tous, il serait devenu hérétique; et de plus, il eût été souverainement ridicule. Tout le monde a compris que le décret du 8 décembre obligeait immédiatement, obligeait par sa propre vertu, obligeait par son infailibilité.

Quelques semaines après ce jour mémorable, j'avais le bonheur de me trouver aux pieds du Saint-Père, et, à l'occasion de ce grand acte du 8 décembre, je lui parlais de la doctrine de l'infailibilité. Sa Sainteté me répondit :

« Je crois l'avoir définie équivalement, par mon décret du 8 décembre. »

Hélas ! nous ne l'avons vu que trop : elle était définie pour les esprits droits et logiques ; elle ne l'était pas pour tout le monde.

XIII

**État de la question en 1869 ,
au moment où s'est ouvert le Concile du Vatican.**

Peu avant l'ouverture du Concile du Vatican, l'Épiscopat catholique tout entier avait, dans un acte solennel, manifesté hautement sa croyance à l'infaillibilité du Souverain-Pontife.

Le 29 juin 1867, cinq cents Évêques, réunis à Rome à l'occasion du Centenaire de saint Pierre, signaient une adresse solennelle qui professait et proclamait, au moins en substance, la doctrine traditionnelle, apostolique et évangélique, de l'infaillibilité pontificale¹. Tous les Évêques du monde y adhérèrent.

¹ Voici ce que, deux ans et demi plus tard, écrivait à ce sujet, à M^{sr} Dupanloup, M^{sr} Spalding, Archevêque de Baltimore, l'un des chefs les plus autorisés de l'Épiscopat américain : « Votre Grandeur ne saurait avoir oublié cette adresse, à la rédaction de laquelle elle a contribué ; et j'en suis à me demander comment il se fait qu'elle trouve si inopportune aujourd'hui la définition d'une doctrine qui a été si hautement proclamée, au moins en substance, dans cette circonstance solennelle. » (Lettre du 4 avril 1870.)

C'était comme le dernier acte, comme l'évolution suprême de ce long travail qu'allait couronner bientôt le décret de foi du 18 juillet 1870. Les dogmes se développent, en effet, comme les arbres, comme l'homme lui-même : leur essence ne change pas ; mais leur manifestation grandit, avance avec les siècles ; si parfois elle semble rester stationnaire, jamais elle ne recule, jamais elle ne se détourne de sa voie.

Il en a été ainsi du dogme de l'infailibilité pontificale. Il appartient à la révélation, et par conséquent il a toujours fait partie du dépôt des vérités confiées par Notre-Seigneur à son Église ; il s'y est toujours conservé ; il y a été constamment mis en acte, se dégageant successivement dans sa formule et s'affirmant de plus en plus dans les monuments de la Tradition.

Nous l'avons vu : avant le grand schisme d'Occident, toute la théologie, toutes les Églises du monde reconnaissaient l'infailibilité du Pape ; pas une seule voix discordante.

Au temps du schisme, on met en doute cette prérogative du Saint-Siège ; mais c'est à peine si quelques docteurs mal famés, et dont plusieurs même ont été condamnés par l'Église, se font les patrons de la nouvelle doctrine.

Surviennent des différends entre les Papes et les rois de France ; ceux-ci, abusant de leur pouvoir et mettant à profit la servilité de quelques Prélats, font décréter que le Pape est sujet à se tromper dans les définitions de foi ; et ils forcent pendant un siècle et demi les écoles de

leur royaume à enseigner cette nouveauté dangereuse.

D'où il suit que des théologiens, sans ancêtres dans le passé, enseignent, en nombre plus ou moins grand, la doctrine imposée. Nous le demandons : y avait-il là une autorité théologique suffisante pour rendre probable et sérieuse l'opinion contraire à l'infailibilité ?

Tous les esprits de bonne foi et sans prévention diront : Non. La doctrine de l'infailibilité, malgré cet écart momentané et local, a donc toujours conservé les trois caractères de la vérité catholique.

Elle a pour elle d'abord l'*antiquité* ; car elle était en possession incontestée avant les troubles du schisme d'Occident, et nul ne peut assigner l'époque où elle a commencé ; tandis que nous savons l'heure précise où est née l'opinion gallicane.

Elle a pour elle l'*universalité* ; car, excepté quelques écoles de France et d'Autriche, les Églises catholiques ont toujours conservé leur croyance à l'infailibilité ; et, en France même, les défenseurs de l'ancienne foi n'ont jamais manqué.

Elle a enfin l'*unanimité* ; car, sauf les exceptions signa-

¹ Pierre de Marca, Archevêque de Toulouse, nommé à l'archevêché de Paris au moment où la mort vint le surprendre, fut sans contredit l'un des plus doctes entre ces théologiens du gallicanisme. Or, il déclarait formellement que la doctrine romaine était « une doctrine certaine, » tandis que la thèse gallicane, sans être hérétique, était une « opinion à peine tolérée ». Il ajoutait cette parole plus que curieuse sous la plume d'un Prélat gallican : « Refuser au Pape l'infailibilité dans les matières spirituelles, c'est se déclarer calviniste. » Si ce langage était quelque peu exagéré au dix-huitième siècle, il est littéralement vrai aujourd'hui.

lées, et qui sont peu de chose comparées à la masse des catholiques, tous ont cru et croient encore à l'infaillibilité.

Donc, même avant d'être défini, ce grand dogme avait tous les caractères d'une vérité révélée; il était « *certum de fide*, » comme disait Suarez. C'était une vérité théologiquement incontestable; une vérité qui faisait l'objet de l'enseignement unanime; une vérité que notre clergé français, entre autres, s'est plu à proclamer, à acclamer avec enthousiasme, tellement que, lorsqu'on en vint à la discuter au Concile du Vatican, on n'osa point l'attaquer de front, de peur de soulever une indignation par trop générale: on se vit forcé de ne parler que d'*inopportunité*.

De tout cela il résulte qu'au moment où s'est ouvert le Concile, la question de l'infaillibilité était un fruit mûr; et le saint Concile du Vatican n'a fait, en cueillant ce fruit, et en le présentant à l'Église, que parachever l'œuvre des anciens Conciles et de tous les siècles catholiques.

Si l'on pouvait encore être gallican sans être hérétique, on ne le pouvait plus sans s'exposer beaucoup à pécher, à pécher gravement contre la foi. Il y a, en effet, contre la foi, d'autres péchés que l'hérésie. Il y a beaucoup de points de doctrine qui, sans être définis formellement, sont cependant enseignés de telle sorte par l'Église, qu'ils exigent la soumission entière de l'esprit; ce sont ceux qui « sont admis par le consentement commun et constant des catholiques comme des vérités théologiques,

ou encore comme des conclusions tellement certaines, que les opinions qui leur sont opposées, bien qu'elles ne puissent être appelées *hérétiques*, n'en méritent pas moins *une autre censure théologique* ». Ainsi parlait le Pape Pie IX, dans son Bref Apostolique du 23 décembre 1863, à l'Évêque de Mayence.

Donc, être gallican en sûreté de conscience était, même avant le décret du Vatican, une espèce de tour de force¹. Qu'est-ce, en effet, qu'un homme qui, tout en croyant que le Pape peut se tromper, est *obligé*, sous peine d'hérésie, à croire que l'enseignement pontifical est « la règle de la vraie foi, la tradition vivante des Apôtres » ; que « l'Église de Rome ne peut errer » ; qu'un Pape a pu faire légitimement un acte évident d'infailibilité personnelle ? D'après Bossuet lui-même, le moins que l'on pût croire, en vertu des décisions des Conciles et de la Tradition catholique, c'était que le Saint-Siège est indéfectible dans la foi. Or cette indéfectibilité ressemble si fort à l'infailibilité, et le Saint-Siège se confond tellement avec le Pontife qui l'occupe, que, pour rester orthodoxe en étant gallican, il fallait en vérité savoir marcher sur des charbons ardents et demeurer en équilibre sur des pointes d'aiguilles.

Sans le savoir, et sans le vouloir, les gens du monde,

¹ « Il est vrai, disait en 1843 le trop célèbre Döllinger, alors fort orthodoxe, il est vrai que l'infailibilité du Pape n'est pas un dogme défini par l'Église ; mais celui qui voudrait soutenir le contraire se mettrait en contradiction avec la conscience de l'Église entière, dans le présent comme dans le passé. »

les femmes surtout, qui se lançaient naguère dans les discussions sur ces matières scabreuses, disaient à chaque instant de grosses hérésies, de véritables blasphèmes, dont ils auraient eu horreur s'ils avaient compris la portée de leurs discours.

Donc, en résumé, au moment de la définition du Concile du Vatican, la doctrine de l'infaillibilité du Pape était, non une doctrine douteuse, encore moins une opinion vaine et nouvelle, mais la doctrine certaine, antique, traditionnelle du Saint-Siège et des Conciles; la doctrine unanime des saints Pères et des Saints, sans exception; la doctrine professée par la quasi-unanimité des théologiens et des catholiques de tous les pays.

XIV

Que le Concile du Vatican a tranché définitivement la question de l'infaillibilité pontificale.

Le 18 juillet 1870, le Souverain-Pontife Pie IX, à la tête et en présence des cinq cent trente-cinq Pères présents alors au Concile du Vatican, a défini en ces termes l'infaillibilité pontificale :

« En ce siècle, où l'on a besoin plus que jamais de la
 « salutaire efficacité de la charge Apostolique, et où l'on
 « trouve tant d'hommes qui cherchent à rabaisser son
 « autorité, Nous pensons qu'il est absolument néces-
 « saire d'affirmer solennellement la prérogative que le

« Fils unique de DIEU a daigné joindre au suprême office
« pastoral.

« C'est pourquoi, Nous attachant fidèlement à la Tra-
« dition qui remonte au commencement de la foi chré-
« tienne, pour la gloire de DIEU notre Sauveur, pour
« l'exaltation de la religion catholique et le salut des
« peuples chrétiens, Nous enseignons et définissons,
« avec l'approbation du saint Concile, que c'est un
« dogme divinement révélé : Que le Pontife Romain,
« lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, rem-
« plissant la charge de Pasteur et de Docteur de tous les
« chrétiens, en vertu de sa suprême autorité Apostolique,
« il définit qu'une doctrine sur la foi ou la morale doit
« être tenue par l'Église universelle, jouit pleinement,
« par l'assistance divine qui lui a été promise dans la
« personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibi-
« lité dont le divin Rédempteur a voulu que son Église
« fût pourvue quand elle définit la doctrine touchant la
« foi ou la morale; et, par conséquent, que de telles dé-
« finitions du Pontife Romain sont irréformables par elles-
« mêmes, et non en vertu du consentement de l'Église.

« Que si quelqu'un, ce qu'à DIEU ne plaise, avait la
« témérité de contredire Notre définition, qu'il soit
« anathème ¹. »

¹ At vero cum hac ipsa ætate, qua salutifera Apostolici muneris effi-
cacia vel maxime requiritur, non pauci inveniantur, qui illius aucto-
ritati obtrectant; necessarium omnino esse censemus, prærogativam,
quam unigenitus Dei Filius cum summo pastorali officio conjungere
dignatus est, solemniter asserere.

Itaque Nos traditioni a fidei Christianæ exordio perceptæ fideliter in-

D'après cette définition, il est *de foi* que lorsque le Pape enseigne l'Église universelle en sa qualité de Pasteur et de Docteur suprême, c'est-à-dire lorsqu'il parle *ex cathedra*, il est *infaillible*.

Cette infaillibilité doctrinale, il la possède en vertu de sa suprême autorité Apostolique, c'est-à-dire par cela seul qu'il est le Pape.

Cette infaillibilité est un don surnaturel, une grâce de l'Esprit-Saint. Le Pape en « jouit pleinement *par l'assistance divine* qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre ».

Cette infaillibilité est l'infaillibilité même de l'Église; le Pape « jouit pleinement de l'infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Église fût pourvue quand elle définit la doctrine touchant la foi ou la morale ».

Par « la foi et la morale », il faut entendre, comme nous l'avons dit plus haut, l'enseignement des mystères et de toutes les vérités révélées, soit pour l'illumination

hærendo, ad DEI Salvatoris nostri gloriam, religionis Catholicæ exaltationem et Christianorum populorum salutem, sacro approbante Concilio, docemus et divinitus revelatum dogma esse definimus : Romanum Pontificem, cum ex Cathedra loquitur id est, cum omnium Christianorum Pastoris et Doctoris munere fungens, pro suprema sua Apostolica auctoritate doctrinam de fide vel moribus ab universa Ecclesia tenendam definit, per assistentiam divinam, ipsi in beato Petro promissam, ea infaillibilitate pollere, qua divinus Redemptor Ecclesiam suam in definienda doctrina de fide vel moribus instructam esse voluit; ideoque ejusmodi Romani Pontificis definitiones ex scse, non autem ex consensu Ecclesiæ, irreformabiles esse.

Si quis autem huic Nostræ definitioni contradicere, quod DEUS avertat, præsumperit; anathema sit.

de l'esprit, soit pour la direction de la volonté et la sanctification de la vie. La foi, c'est ce qu'il faut croire; la morale, c'est ce qu'il faut faire. Ces paroles du décret, loin d'exclure ce que l'on appelle de nos jours « les matières de l'ordre social et politique », les renferment au contraire d'une manière éminente; car toutes les doctrines sociales et politiques touchent aux vérités révélées et à la sanctification des peuples chrétiens par des points aussi nombreux qu'essentiels. — Telles sont, entre autres, les doctrines résumées dans l'Encyclique et le *Syllabus* de 1864.

La définition conciliaire décide que l'infaillibilité du Souverain-Pontife ne dérive pas de l'Église ni ne lui vient par l'Église. L'Épiscopat tout entier, même réuni en Concile, n'est pas infaillible sans son Chef; mais le Chef est toujours infaillible par lui-même. L'assistance divine, qui produit dans l'Église l'infaillibilité, dérive de la promesse faite à saint Pierre, et, en sa personne, à chacun de ses successeurs.

Enfin, le décret du Concile stipule expressément (ce que niaient Bossuet et, à sa suite, toute l'école gallicane) que « les définitions du Pontife Romain sont irréformables *par elles-mêmes*, et non en vertu du consentement de l'Église ». Ainsi se trouvent exclues et réprochées les trois nuances de la théorie gallicane; à savoir: 1° que l'action commune de l'Épiscopat, réuni en Concile, est nécessaire à l'infaillibilité du Pontife; 2° que le consentement de l'Épiscopat dispersé est requis; 3° qu'il faut sinon le consentement explicite, au moins le consentement tacite de l'Épiscopat.

La question de l'infaillibilité, et par conséquent la question du gallicanisme est donc tranchée. L'Esprit-Saint a parlé : la cause est finie.

A partir de ce décret, quiconque ne croit pas de cœur et ne professe pas de bouche, comme article de foi révélée, l'infaillibilité personnelle du Souverain-Pontife parlant *ex cathedra*, tombe par là même sous le coup de l'anathème, est formellement hérétique, et se sépare de la communion de l'Église.

Cette définition a été le couronnement d'une longue et patiente discussion. Sauf deux voix dissidentes, le vote a réuni l'unanimité des Pères. Cinq cent trente-cinq Pères entouraient le grand Pie IX, président du Concile : cinq cent trente-trois ont répondu : *Placet*.

Quand, après leur vote, le Pape eut déclaré qu'il confirmait, définissait à son tour et promulguait la vérité approuvée par le Concile, un mouvement indicible s'empara de la sainte Assemblée. Les Évêques avaient les yeux pleins de larmes. Ils saluèrent Pie IX de longs applaudissements et d'acclamations qui, répétées par le peuple, semblaient devoir ébranler les voûtes sonores de la Basilique vaticane. De toutes parts c'était une explosion de cris de joie, de vivats redoublés : « Vive Pie IX ! Vive le Pape infallible ! »

Dès que le Pape put se faire entendre, il prononça d'une voix forte ces paroles solennelles qui faisaient allusion à l'absence des Évêques opposés jusque-là à la définition. — Voici ces paroles textuelles :

« Cette souveraine autorité du Pontife Romain n'op-

prime pas, Vénérables Frères, elle soutient; elle ne détruit pas, elle édifie; et très-souvent elle confirme dans la dignité, elle unit dans la charité; elle affermit et défend les droits de Nos frères, c'est-à-dire les droits des Évêques.

« Aussi, que ceux-là qui en ce moment jugent dans le trouble de la passion, sachent bien que le Seigneur n'est point dans le trouble.

« Qu'ils se souviennent qu'il y a peu d'années ils soutenaient la doctrine contraire et abondaient dans Notre sens et dans le sens de la majeure partie de ce très-grand Concile : c'est qu'alors ils jugeaient sous la douce inspiration du souffle de DIEU. Quand il s'agit de se prononcer deux fois sur le même point, peut-il donc y avoir deux consciences opposées ? A DIEU ne plaise !

« Que DIEU daigne éclairer les esprits et les cœurs ! et puisque seul il opère les grandes merveilles, qu'il éclaire les esprits et les cœurs, afin que tous puissent venir dans les bras de leur Père, le très-indigne Vicaire de JÉSUS-CHRIST sur la terre; de leur Père qui les aime, qui les chérit, et qui souhaite ardemment de ne faire qu'un avec eux.

« Et ainsi, étroitement unis dans le lien de la charité, puissions-nous tous ensemble combattre les combats du Seigneur, afin que nos ennemis, au lieu de nous tourner en dérision, apprennent à nous craindre, et qu'enfin les puissances mauvaises disparaissent devant la face de la vérité. Tous alors, tous pourront dire avec saint Augustin : « Seigneur, vous m'avez appelé à votre admirable lumière; et voici que je vois ! »

Et, d'une voix vibrante, pleine d'émotion, le Saint-Père entonna le *Te Deum*, qui fut chanté par le Concile et par le peuple avec un enthousiasme et des transports indescriptibles.

A sa sortie, le Pape fut entouré par les Évêques et par le peuple. Chacun voulait l'approcher. Il fut reconduit, comme en triomphe, jusqu'au grand escalier du Vatican, au milieu des acclamations les plus joyeuses.

Dans la salle du Concile se passèrent les scènes les plus attendrissantes : beaucoup d'Évêques s'embrassaient étroitement ; et dans la Basilique, quantité de prêtres et de fidèles arrêtaient au passage les vénérables Pères, baisant avec un respectueux amour et leurs mains et leurs vêtements.

Cette espèce d'ovation rappelait ce que l'histoire nous rapporte du Concile d'Éphèse, lorsqu'après la proclamation de la maternité divine de MARIE, le peuple fidèle, acclamant les Évêques orthodoxes, les reconduisit en triomphe jusque dans leurs demeures, à la lueur des torches et en brûlant des parfums.

Plus de trois cents Évêques, absents de Rome, avaient envoyé d'avance au Souverain-Pontife leurs adhésions pleines de foi et d'amour. Et ainsi, dès le jour même du vote, sur neuf cents Évêques environ qui formaient alors l'Épiscopat catholique, près de huit cent quarante ont proclamé et défini, avec Pie IX, l'INFAILLIBILITÉ PONTIFICALE.

DEUXIÈME PARTIE

LES OBJECTIONS CONTRE LA DOCTRINE

I

**S'il y a eu des Papes hérétiques,
et de la prétendue condamnation du Pape Honorius.**

On a voulu prouver par les faits ce qu'on ne pouvait établir en droit. « Il y a eu des Papes qui sont tombés dans l'hérésie, a-t-on osé dire; donc le Pape n'est pas infaillible. »

Si le fait était réel, le raisonnement serait inattaquable. Mais c'est le fait même qui est controuvé, et beaucoup de gallicans modérés l'ont reconnu franchement. Acceptant les falsifications historiques des protestants et des jansénistes, on avait apporté d'abord une véritable kyrielle d'accusations contre les Papes¹. Mais bientôt la critique et la bonne foi obligèrent à les abandonner les

¹ M. l'abbé Constant, dans son beau et savant livre : *Histoire de l'infailibilité des Papes*, a résumé et réfuté lumineusement toutes ces accusations.

unes après les autres, et il n'en resta plus qu'une, une seule qui offrit quelque difficulté. C'était la prétendue chute du Pape Honorius dans l'hérésie monothélite, au septième siècle. « Ce Pape, disait-on, a été condamné comme hérétique par le sixième Concile général, tenu à Constantinople, quarante ans après sa mort. Cette condamnation a été répétée par le septième et par le huitième Conciles, par les Papes saint Agathon et saint Léon II. Donc le Pape n'est pas infallible. »

Ici encore l'erreur porte sur le fait. Le Pape Honorius n'a pas été condamné comme hérétique; et si (ce qui est loin d'être certain) son nom a été flétri par le sixième Concile et par deux Papes dont le septième et le huitième Conciles n'auraient fait que reproduire les paroles, cette flétrissure n'a porté que sur la négligence d'Honorius à condamner l'erreur naissante du monothélisme.

Les travaux récents et véritablement péremptoires qui ont été publiés sur ce point historique ne laissent plus aucun doute à cet égard¹. Nous y renvoyons le lecteur, et nous nous contentons de rappeler les conclusions certaines qui en ressortent, conclusions depuis longtemps partagées par des théologiens gallicans très-prononcés.

Le Pape Honorius n'a aucunement partagé, même comme personne privée, l'erreur des monothélites; il a,

¹ Voir en particulier les lettres de M^{sr} l'Archevêque de Malines au P. Gratry; les travaux de Dom Guéranger, de M. Amédée de Margerie, etc.

au contraire, pleinement professé la doctrine catholique la plus pure, telle qu'elle fut définie depuis par le Saint-Siège et le sixième-Concile.

Le Pape Honorius n'a prononcé aucune sentence doctrinale *ex cathedra*, c'est-à-dire comme Souverain-Pontife et juge de la foi, en ce qui concernait l'erreur monothélite. Il a, au contraire, déclaré expressément qu'il lui semblait préférable de ne pas soulever cette question, de peur de troubler davantage encore la paix de l'Église, en envenimant la querelle.

Ses lettres aux patriarches de Constantinople Sergius et Pyrrhus, promoteurs du monothélisme, ont été des lettres particulières et n'ont pas eu le caractère officiel d'un enseignement pontifical. Elles auraient pu contenir des erreurs, sans que l'infaillibilité du Pape en eût été atteinte le moins du monde.

Tout porte à croire, d'après des témoignages contemporains aussi authentiques que vénérables, que ces lettres, produites seulement quarante ans après la mort d'Honorius, ont été altérées et interpolées dans l'intérêt du monothélisme, ainsi que les Actes du sixième Concile et plusieurs autres documents importants, glorieux pour l'Église Romaine.

Les Grecs de ce temps-là ont porté l'impudence, on pourrait dire la manie de la falsification, jusqu'à des proportions fabuleuses. Pour n'en donner qu'un seul exemple : à l'époque même où s'est tenu le sixième Concile œcuménique, il y avait dans l'empire deux écoles publiques de faussaires, l'une à Antioche, l'autre à

Constantinople, à la porte du palais impérial. Il y avait de nombreux *faussaires de profession*; et tous, sans exception, étaient au service exclusif de l'hérésie et du schisme.

Mais, lors même que les Actes du sixième Concile et les lettres d'Honorius seraient purs de toute altération, la condamnation portée contre ce Pape n'ayant pas été ratifiée par le Pape saint Agathon, qui en modifia essentiellement les termes, et flétrit uniquement la négligence d'Honorius, il n'y aurait rien, absolument rien à en conclure contre le dogme de l'infaillibilité pontificale.

Enfin, si les Papes et les deux Conciles ont répété les condamnations précédemment portées contre le monothéisme, ils ne l'ont fait que dans le sens du Pape saint Agathon et du sixième Concile tel que ce grand Pontife l'avait confirmé; et là encore, il n'y a rien en faveur de la thèse gallicane.

Rappelons aussi ce que nous avons signalé déjà en citant plus haut les magnifiques, les splendides témoignages rendus précisément par le sixième et le huitième Conciles, ainsi que par le Pape saint Agathon, à la perpétuité immuable de la foi de l'Église en l'infaillibilité pontificale. La Providence a permis que ces Conciles dont on devait se servir un jour contre l'autorité du Souverain-Pontife, rendissent à la doctrine et au fait de l'infaillibilité des Papes, un témoignage plus solennel et plus explicite peut-être qu'aucun autre.

Et puis, maintenant que nous savons, par le décret du Vatican, que cette infaillibilité est un article de foi,

nous pouvons et nous devons conclure *a priori* que tous les Papes étant infallibles dans leur enseignement officiel, aucun Pape n'a pu violer cette loi, pas plus Honorius que les autres. A la lumière de la foi catholique, nous jugeons, à coup sûr, la fausseté de l'accusation impossible d'hérésie, que l'ignorance des faits ou la mauvaise foi avaient élevée contre ce Pontife.

Aucun Pape ne s'est trompé, parce qu'aucun Pape n'a pu se tromper. On disait : « Un Pape s'est trompé, donc les Papes peuvent se tromper. » A la lumière du Concile du Vatican, nous répondons : « Les Papes ne peuvent se tromper, donc le Pape Honorius ne s'est pas trompé. » Quoi de plus logique et de plus péremptoire¹ ?

¹ Depuis le Concile, la Providence a permis, pour notre consolation, que les découvertes de la science historique vinssent confirmer ic les enseignements de la foi. Le savant abbé Darras, remontant selon sa consciencieuse habitude aux sources originales, démontre jusqu'à l'évidence, dans le seizième volume de sa grande et belle *Histoire de l'Église* : 1° qu'après la onzième Session, le sixième Concile fut *acéphale* et cessa par conséquent d'être œcuménique, les Légats du Pape ayant été jetés en prison, et les sept dernières Sessions ayant été présidées par le fauteuil vide de l'empereur Constantin Pogonat ; 2° que le saint Pape Honorius ne fut anathématisé par les Évêques plus ou moins catholiques d'Orient, que dans ces dernières Sessions acéphales ; 3° que le Saint-Siège n'a jamais confirmé, dans le sixième Concile œcuménique, que le décret dogmatique qui condamnait le monothéisme, qui avait été formulé dans la onzième Session et où il n'était nullement question du Pape Honorius ; 4° enfin, il démontre que le Pape saint Léon II, ainsi que les septième et huitième Conciles œcuméniques, en reproduisant la condamnation du monothéisme, n'ont jamais blâmé dans le Pape Honorius qu'un manque de vigilance pas-

II

**Si la doctrine de l'infaillibilité du Pape
repose sur les fausses Décrétales.**

C'est encore là un des prétendus faits, allégués par les protestants et par les gallicans, contre la grande doctrine de l'infaillibilité des Papes. L'erreur est, s'il se peut, plus palpable encore que pour le Pape Honorius.

On appelle *Décrétales* toutes les Lettres Apostoliques, quelles qu'elles soient, par lesquelles les Papes décrètent, soit ce qu'il faut croire, soit ce qu'il faut faire. Ce sont des décrets pontificaux touchant la foi ou la discipline.

A plusieurs reprises, on a mis en ordre et publié la collection de ces Décrétales. Au commencement du septième siècle, saint Isidore, Évêque de Séville, en fit une, très-estimée et que nous possédons encore.

Deux siècles après, parut à Reims ou à Mayence (on ne sait pas au juste) une collection nouvelle des Décrétales, sous le pseudonyme d'Isidore. Par ce nom vénéré, l'auteur anonyme espérait, sans doute, donner du crédit à sa

torale, qui avait permis à l'erreur monothélite de se répandre plus librement.

La grande *Histoire* de l'abbé Darras est un incomparable répertoire, qui devra figurer au premier rang dans les bibliothèques des ecclésiastiques et de tous les amis de l'étude et de la vraie science.

publication, et la faire accepter pour celle de saint Isidore.

Elle ne contenait rien qui ne fût conforme en tous points au droit ecclésiastique en vigueur dans toute l'Église et aux anciennes traditions. Aussi fut-elle acceptée sans méfiance et prit-elle place peu à peu parmi les collections du droit canonique.

Au quinzième siècle cependant, on les examina de plus près, et l'on reconnut qu'aucune sérieuse critique n'avait présidé à ce travail de compilation; que telle ou telle Décrétale d'un Pape du cinquième siècle, par exemple, était attribuée à un Pape du second; que plusieurs de ces décrets n'avaient aucune origine certaine; et dès lors, ce recueil, qui reçut le nom de fausses Décrétales, fut retranché du *Corpus juris*, c'est-à-dire du code de droit canonique.

Ce n'est pas, répétons-le, qu'il contînt des erreurs ni qu'il eût innové dans la jurisprudence et dans le gouvernement de l'Église; mais il n'était pas authentique, et cela devait suffire.

Les protestants, les jansénistes et, après eux, les gallicans ont prétendu que la souveraineté et l'infaillibilité pontificales étaient nées des fausses Décrétales. Cette assertion puérile était depuis longtemps tombée dans le discrédit qu'elle méritait, lorsqu'elle a été réchauffée de nos jours. Sur ce point, comme sur le fait d'Honorius, plusieurs réponses lumineuses ont mis en relief la vérité. Dans l'une d'elles, un prêtre de Paris¹ a eu l'heureuse idée de mettre en regard de chacune des dix-huit fausses

¹ *Les fausses Décrétales*, par M. l'abbé Rambouillet.

Décrétales dont on argumentait le plus contre le Saint-Siège, deux, trois et quatre Décrétales authentiques, qui exprimaient absolument la même doctrine, et qui étaient tirées des Papes ou des Conciles des huit premiers siècles. C'était réfuter des faits par des faits; la réponse était et a été sans réplique.

La doctrine de l'infaillibilité pontificale ne s'appuie donc pas le moins du monde sur les fausses Décrétales; elle s'appuie sur les Décrétales authentiques, ou pour mieux dire, elle s'appuie, comme nous l'avons vu, sur les oracles du Sauveur dans l'Évangile, sur la tradition la plus certaine, la plus ininterrompue, la plus authentique; et les fausses Décrétales n'ont que faire dans cette grande thèse.

III

**Comment il a pu se faire
que Bossuet et d'autres grands esprits
n'aient pas admis l'infaillibilité du Pape.**

Il n'y a pas d'erreur qui n'ait été admise par quelques hommes éminents. L'histoire des grandes hérésies est là pour le prouver. Luther et Calvin n'étaient certes pas des esprits médiocres; pas plus que Saint-Cyran, Arnaud, Nicole, pères du jansénisme. L'erreur se glisse dans l'intelligence des hommes de talent par une porte de derrière qui s'ouvre beaucoup trop facilement chez les grands hommes : la porte de l'orgueil et de la passion.

Il en a été ainsi dans le gallicanisme. Son histoire est lamentable, comme l'histoire de toutes les erreurs. Il est né des colères accumulées des jansénistes et des parlements; les premiers, furieux de se voir dépistés et poursuivis à outrance par la vigilance apostolique du Chef de l'Église; les seconds, profondément jaloux de la prépondérance du clergé, dont le Pape était le Chef et la souveraine personnification.

Ils se sont unis ensemble, d'abord pour circonvenir le roi Louis XIV, au moyen de ses ministres; puis, pour s'insinuer peu à peu dans l'esprit des Évêques de France et des docteurs des grandes Facultés de théologie.

Ils réussirent facilement auprès des ministres et auprès du roi, peu versés dans les questions théologiques et canoniques, et très-faciles à émouvoir, du moment qu'on les menaçait de prétendus empiétements sur les droits de la couronne. Ils réussirent plus difficilement, mais hélas! tout aussi réellement auprès d'un grand nombre d'ecclésiastiques et d'une partie des docteurs de la Faculté. L'intimidation, les flatteries, les dignités, les places, les promesses, rien ne fut épargné. On prépara les choses de longue main. On nomma aux sièges les plus importants, entre autre aux archevêchés de Paris, de Sens et de Rheims, des courtisans, tout vendus au roi; et en saisissant le côté faible du grand Bossuet, dont le caractère n'égalait pas le génie, on parvint à le gagner à la cause antipapale du roi. Il se laissa tout à la fois capter et intimider; il rédigea, ou du moins il fit accepter la fameuse Déclaration de 1682, qu'on pourrait appeler la déclaration

de l'indépendance du roi à l'égard de l'Église, la déclaration de l'indépendance des Évêques à l'égard du Pape, la déclaration des droits absolus du roi sur les Évêques du royaume.

Le Saint-Siège protesta; l'orgueil et la colère firent naître de déplorables résistances. Après onze ans, le roi, moins obstiné et plus raisonnable, céda le premier, et retira son odieux décret; mais, plus coupables que lui et plus aveugles, les Évêques ne se soumirent pas tous; Bossuet, leur vrai chef, s'obstina dans les erreurs qu'il avait formulées avec un si grand art; hélas! il ne se rétracta jamais. Durant les vingt-trois années qu'il vécut encore, il travailla et retravailla, pour complaire au roi, un détestable traité, qui eût été mis immédiatement à l'*Index*, nous apprend le Pape Benoît XIV, si l'exaltation des esprits n'eût fait craindre un schisme.

Dans ce traité, Bossuet s'évertuait à prouver que la doctrine dite gallicane, résumée dans la Déclaration de 1682, n'était pas *hérétique* et qu'à la rigueur elle pouvait et devait être tolérée¹. Son livre, rempli d'erreurs historiques empruntées aux protestants, et de subtilités indignes d'un si grand génie, est mortellement ennuyeux, et a été, paraît-il, refait, corrigé et perfectionné par son neveu, M. Bossuet, Évêque de Troyes, janséniste déclaré.

Quant aux Évêques et aux ecclésiastiques français

¹ Depuis le décret du Vatican, un catholique ne peut plus soutenir ce sentiment. Les deux livres de Bossuet, la *Defensio* et la *Gallia orthodoxa* soutiennent *ex professo* une thèse qui vient d'être condamnée comme formellement hérétique.

qui, depuis lors, ont professé les erreurs gallicanes, les préjugés d'éducation et le prestige de la vanité nationale expliquent et au delà ce malheur. Dans les Séminaires, on n'enseignait que cette doctrine; on la représentait comme seule vraie, seule modérée; la doctrine opposée, c'est-à-dire la plus pure doctrine catholique-romaine, était flétrie du nom d'*ultramontaine*; dénomination dédaigneuse, inventée par le parti janséniste. Et ainsi, sous le couvert du grand nom de Bossuet, notre pauvre France a végété, pendant près de deux siècles, dans des doctrines erronées, césariennes, anticatholiques, désastreuses pour l'ordre ecclésiastique et pour la piété des fidèles, non moins que pour le vrai bien de la monarchie et de la société civile, toujours lié au règne de la vérité catholique.

Ce furent M. de Maistre, M. de Bonald et M. de Lamennais qui, sous la Restauration, portèrent les premiers coups à l'idole gallicane, actuellement tombée de son piédestal et réduite en poussière.

Si, de nos jours, on a vu le gallicanisme relever une dernière fois la tête, à l'occasion de la définition de l'infailibilité, c'est bien plus dans les replis secrets de l'amour-propre de tels ou tels Prélats qu'il faut en chercher la cause, que dans les profondeurs du savoir ou du vrai zèle. Parlant un jour de l'un des plus célèbres tenants de ces opinions désormais condamnées, le Saint-Père laissait échapper, dans l'intimité de la conversation, une parole qui donne la clef de bien des choses. « Ce bon Évêque, disait-il, veut toujours mener tout;

vuol sempre capitanizzare. » Faire le capitaine, mener tout, mener tout le monde (au besoin, même le Saint-Esprit), dominer, diriger l'Église : telle est la clef de l'énigme; tel était le secret de cette extraordinaire puissance d'agiter qui a pu soulever en un moment, contre l'autorité du Saint-Siège, tout le camp des gallicans, des libéraux et des politiques.

C'est donc aux passions mauvaises, à l'ambition, à l'orgueil d'abord, puis aux préjugés nationaux et à la diminution de la vraie science et du sens catholique qu'il faut attribuer, et attribuer principalement le gallicanisme de Bossuet et des autres esprits distingués dont le clergé de France s'est honoré à juste titre depuis l'insurrection janséniste et césarienne de 1682¹.

IV

**S'il est impossible en soi
qu'un homme peccable soit infailible.**

Les Papes sont des hommes, des hommes peccables et faillibles comme tous les autres; personne ne le nie; ils sont les premiers à le reconnaître, et ils le reconnais-

¹ Voir, pour plus de détails, en 1863, un petit traité que j'ai publié sous ce titre : *Le Souverain-Pontife*. J'y ai rassemblé un ensemble de documents capables, ce me semble, d'apporter la plus complète conviction (voir au tome III, p. 29). — Voir surtout le beau travail, publié tout récemment par M. Gérin, sous ce titre : *l'Assemblée de 1682; l'au-*

sent si bien qu'ils se confessent. Plusieurs, d'une haute vertu, se confessaient même tous les jours ; entre autres Clément VIII, de sainte mémoire , qui a élevé saint François de Sales à l'évêché de Genève ; chaque soir, il se confessait au Cardinal Baronius. Les Papes sont donc peccables, comme les Évêques, comme les Prêtres, comme les autres chrétiens.

Mais ce n'est pas en tant qu'hommes peccables qu'ils sont infaillibles, c'est en tant que Papes. Dans toute magistrature publique, il faut essentiellement distinguer ce qui est essentiellement distinct : la magistrature, avec l'autorité et les prérogatives dont elle est revêtue, et l'individu qui exerce cette magistrature. Les qualités plus ou moins précieuses, les défauts, les vices même, si vous le voulez, de l'individu n'altèrent en rien l'autorité ni les prérogatives de la magistrature qu'il exerce. Un juge par exemple, s'il est légitimement nommé par le pouvoir suprême, rend la justice, prononce des sentences, uniquement parce qu'il est juge ; et l'autorité de ses sentences est absolument indépendante de ses qualités personnelles ou de ses défauts, de ses vertus privées ou de ses vices. S'il est bon, tant mieux pour lui ; s'il est mauvais, tant pis pour lui ; c'est son affaire ; le juge, en tant que juge, n'y gagne rien, n'y perd rien.

Il en est de même dans l'Église. Il en est ainsi du prêtre, de l'Évêque, du Pape. Il y a, dans le Pape, l'homme

teur y a réuni une quantité de pièces justificatives, oubliées ou inconnues jusqu'à ce jour, et d'où ressortent, d'une manière irréfutable, les honteuses intrigues qui ont donné naissance au gallicanisme.

privé et l'homme public : l'homme privé a, comme tous les hommes, des défauts et des qualités ; il a souvent de hautes et très-hautes vertus ; il peut avoir des vices, et parfois (beaucoup moins souvent qu'on ne l'a dit), il en a eu. Dans le Pape, l'homme privé est faillible, tout comme vous, tout comme moi. Mais quand on parle de l'infailibilité, il n'est question que de l'homme public, que du Pape en tant qu'il est Pape.

Et de même qu'il est parfaitement possible qu'un homme peccable et même vicieux rende, s'il est juge, des sentences légitimes, obligatoires et irréfornables, parce qu'il parle au nom de la loi ; de même, dans l'Église, il est parfaitement possible qu'un homme peccable et même vicieux porte, s'il est Pape, des sentences infailibles, parce que ce n'est plus lui qui parle, mais JÉSUS-CHRIST qui parle en lui ; parce qu'il ne juge plus d'après ses propres lumières essentiellement faillibles, mais d'après la lumière essentiellement infailible de l'Esprit-Saint.

La seule question est de savoir si la promesse de cette assistance parfaite a été donnée par le Fils de DIEU au Chef de son Église. Or, nous avons vu plus haut, et c'est de *foi* maintenant, que cette assistance avait été promise, à plusieurs reprises et de la manière la plus formelle, à Pierre et à ses successeurs.

Rien n'empêche donc que le Pape, quelles que soient d'ailleurs ses qualités personnelles ou ses défauts, quelle que soit sa science ou sa simplicité, soit infailible lorsqu'il parle comme Pape, lorsqu'il enseigne au nom de JÉSUS-CHRIST, du haut de la Chaire de saint Pierre.

V

Si l'infailibilité du Pape peut être dite *personnelle*.

En ces derniers temps, des esprits chagrins ont cherché à rendre odieuse l'autorité suprême et infailible du Pape, en lui donnant des épithètes qui, dans le langage politique, sont synonymes d'autocratie et de despotisme. Ils ont affecté de l'appeler *personnelle*, *séparée* et *absolue*.

Chez le Pontife Romain, l'infailibilité n'a aucun des caractères odieux que voudraient lui attribuer les ennemis de l'autorité. Si, par *personnelle*, on entend une autorité capricieuse, aveugle, imprudente, que rien ne règle ni ne peut régler, une autorité autocratique et césarienne, nous protestons tous, et le Pape proteste le premier, contre une pareille supposition. Non, la souveraine autorité doctrinale du Pape n'a point ce caractère odieux de caprice ou de bon plaisir.

Mais si, par *personnelle*, on entend une prérogative qui appartient à la personne même du successeur de Pierre, au Pape seul, nous affirmons tous, l'Évangile et la Tradition en main, que l'infailibilité du Pape est un privilège *personnel*.

En effet, dans les trois célèbres passages de l'Évangile que nous avons rapportés et glosés plus haut, ce caractère *personnel* des promesses faites par Notre-Seigneur à son Vicaire, est d'une évidence incontestable.

Dans le texte de saint Matthieu, Notre-Seigneur parle à Pierre, et à Pierre seul : « *Ego dico tibi; moi, je dis à toi; »* à toi, donc pas aux autres. « *Tu es Pierre; sur cette pierre. C'est à toi que je donnerai les clefs. Tout ce que tu lieras; tout ce que tu délieras. »* Tout cela est on ne peut plus personnel à saint Pierre; tout cela regarde saint Pierre seul, et non point les autres Apôtres. Or, il est de foi que ces paroles du Seigneur regardent chacun des successeurs de Pierre, aussi bien que l'Apôtre saint Pierre lui-même. Le privilège ici concédé par JÉSUS-CHRIST à son Vicaire, est donc un privilège essentiellement personnel.

Il en est de même, nous l'avons vu, des deux textes de saint Luc et de saint Jean : « *Satan vous a tous demandés; mais moi, j'ai prié pour toi, pro te; pour que ta foi, fides tua, ne puisse défaillir. Et toi, confirme tes frères. »* Également dans le passage de saint Jean : « *Pasce agnos meos, pasce oves meas; sois le Pasteur de mes brebis, le Pasteur de mes agneaux. »* Y a-t-il rien de plus clair?

La prétention des théologiens gallicans qui voulaient que le Pape ne fût infallible que lorsque l'enseignement des Évêques serait venu compléter et confirmer le sien, est donc manifestement contraire au sens clair et naturel des promesses du Sauveur. Le privilège pontifical de l'infailibilité est, de droit divin, un privilège personnel, accordé ici au Pape seul; un privilège parfait et complet en lui-même, qui n'a besoin d'aucun complément, d'aucune confirmation.

L'infailibilité du Pape est encore *personnelle* à un autre point de vue : elle appartient, non pas seulement à la

Papauté considérée comme personne morale, mais en outre au Pape vivant, à la personne même du Pape. Si elle appartenait à la Papauté et non au Pape, au Saint-Siège et non à celui qui l'occupe, elle reposerait sur une abstraction, ce qui est absurde.

Maintenant, si par « la personne du Pape » on voulait entendre la personne privée, indépendamment de sa fonction de Pape, on dirait une énorme sottise, en parlant d'« infailibilité personnelle ». Jamais l'Église n'a admis pour personne, si ce n'est pour l'humanité adorable de Notre-Seigneur, ce genre d'infailibilité personnelle ; nul, en dehors de Notre-Seigneur, n'étant personnellement infailible par nature.

Le Pape *personnifie* en lui l'infailibilité de la Papauté. Il n'y a pas plus de Papauté sans Pape qu'il n'y a de royauté sans roi, de magistrature sans magistrat.

« Le Concile du Vatican n'a rien changé à ce qui existait. Il ne parle pas d'une infailibilité « personnelle » du Pape, mais de « l'infailibilité de l'Autorité enseignante du Pontife Romain », et il déclare : « Que le Pontife Romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque remplissant la charge de Pasteur et de Docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême Autorité Apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Église universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infailibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Église fût pourvue en définissant la doctrine touchant la foi

« ou les mœurs; et par conséquent, que de telles défini-
 « tions du Pontife Romain sont irréfomables par elles-
 « mêmes et non en vertu du consentement de l'Église. »

« Le Concile ne parle donc pas ici de la personne privée du Pape, qui certes peut tomber dans l'erreur, mais il considère le Pape avec sa prérogative de suprême et universel Pasteur et Docteur de l'Église, et il ne lui attribue l'infailibilité que dans les cas où, en cette qualité, il définit du haut de la Chaire Apostolique, en s'adressant à toute l'Église, une doctrine touchant la foi ou la morale, obligatoire pour tous les chrétiens. Il enseigne que l'infailibilité jointe à l'exercice de l'Autorité enseignante du Pape consiste dans *une grâce d'état*, dans une assistance spéciale du Saint-Esprit, qui préserve le Pape, comme suprême Docteur des chrétiens, de toute erreur dans les matières de foi et de morale et le maintient dans la vérité de la doctrine traditionnelle; il enseigne enfin que l'infailibilité de l'Autorité enseignante du Pape s'étend, à l'exclusion de tout autre objet, uniquement aux vérités divinement révélées de la religion chrétienne; car « le Saint-Esprit ne lui a pas été promis
 « pour qu'il publiât, d'après une révélation particulière,
 « une doctrine nouvelle, mais pour que, avec son assis-
 « tance, il gardât saintement et exposât fidèlement la
 « révélation transmise par les Apôtres; c'est-à-dire le
 « dépôt de la foi ».

« Le Concile renverse donc en propres termes et de la manière la plus formelle cette interprétation insensée ou malveillante, d'après laquelle le Pape aurait le pouvoir

et la faculté de décider, selon son caprice, sur toute espèce d'objets, d'ériger en dogmes ou en propositions de foi catholique tout ce qui lui viendrait à l'esprit, de les imposer à la croyance des fidèles et de prétendre en tout cela jouir du privilège de l'infaillibilité.

« Il n'y a donc point dans ce sens d'infaillibilité personnelle du Pape, mais seulement une infaillibilité de l'*Autorité enseignante* du Pape; et encore cette infaillibilité ne s'étend-elle qu'à la révélation déjà donnée de DIEU, c'est-à-dire au dépôt de la foi. Elle préserve le Pape dans ses décisions dogmatiques d'imposer à la croyance de l'Église, par faiblesse ou par ignorance, quelque chose de faux, d'erroné, d'opposé à la foi catholique. ¹ »

VI

Si l'infaillibilité du Pape peut être dite *séparée et absolue.*

L'infaillibilité du Pape peut être dite *séparée*, mais seulement dans un sens. A force de subtilités, le gallicanisme en était venu à faire du Pape un « *primus inter pares* », une espèce de roi constitutionnel et comme le mandataire de l'Épiscopat. Le Chef de l'Église n'était plus qu'une sorte de fantôme : il ne pouvait rien décréter

¹ Instruction pastorale de l'Épiscopat suisse sur l'infaillibilité (juin 1871).

sans l'aveu des Evêques, ses subordonnés; il ne pouvait rien leur enseigner que de leur avis préalable ou de leur consentement à venir.

Cette erreur ne pouvait être tolérée; et c'est uniquement pour faire bien comprendre que l'autorité du Pape lui vient directement de Notre-Seigneur, et non point de l'Église, ni de l'Épiscopat, qu'elle est un mandat divin, et non un mandat ecclésiastique; c'est pour cela, dis-je, qu'on a parlé d'infailibilité *séparée*. Cette expression indiquait une autorité suprême dans l'Église, une autorité *distincte, indépendante* du vote préalable ou du consentement postérieur des Evêques.

Mais jamais l'infailibilité du Pape ne peut être dite *séparée*, si l'on entend par là le Pape *séparé* de l'Église, le Souverain-Pontife *séparé* de l'Épiscopat, la tête séparée du corps. La supposition chimérique de cette séparation, que la foi nous déclare impossible, est le pivot de toute l'argumentation gallicane. Aussi, pendant le Concile, quelqu'un proposait-il l'adoption du ridicule Canon suivant : « Si quelqu'un dit que le Pape peut être séparé de l'Église, ou que l'Église peut être séparée du Pape, qu'il soit anathème ! »

L'infailibilité *personnelle séparée* est un privilège *absolu*, non en ce sens qu'il peut être exercé à tort et à travers, tyranniquement et despotiquement; mais en ce sens que rien, que personne *sur la terre* ne peut lier ce que le Vicaire de DIEU a délié, ne peut délier ce qu'il a lié. Aucune créature humaine, aucun prince, aucun pouvoir, aucune loi, aucun Evêque, aucun Concile ne peut légitimement s'é-

lever contre l'exercice de l'autorité pontificale, contre l'enseignement infaillible qui émane, qui descend de la Chaire Apostolique. En ce sens, le Pape possède très-réellement une autorité *absolue*; *ab-soluta*, c'est-à-dire libre, délivrée de tout ce qui voudrait ici-bas restreindre le droit qu'il tient de DIEU.

Par *absolue*, il ne faut cependant pas entendre *sans règle*. L'autorité enseignante du Souverain-Pontife est, en effet, limitée par Notre-Seigneur lui-même aux choses qui intéressent directement ou indirectement l'ordre spirituel. « Le Saint-Esprit, dit en effet le Concile, n'a pas « été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils pu-
« bliassent, d'après ses révélations, une doctrine nou-
« velle, mais pour que, avec son assistance, ils gardas-
« sent saintement et exposassent fidèlement la révéla-
« tion transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt
« de la foi. »

Mais s'il est libre, absolument libre du côté de la terre, le Pape est absolument lié, maintenu, fixé dans la vérité, du côté du ciel. JÉSUS-CHRIST le tient, le possède, pour le bien de son Église et pour le salut du monde. Lorsque le Pape doit parler comme Chef de l'Église, l'Esprit-Saint parle par sa bouche, le préserve de l'erreur, le garde dans la pureté et la sainteté de la vérité. C'est là tout le système de la prérogative de l'infaillibilité dans le Souverain-Pontife.

Donc, dans le sens que nous venons de dire, le Pape jouit, dans l'Église et pour l'Église, d'une infaillibilité véritablement séparée, d'une autorité doctrinale absolue ;

et c'est en sa personne que se manifestent et se résument tout ensemble l'unité et l'infaillibilité de l'Église.

M^{gr} Manning résume ces importantes distinctions avec une netteté merveilleuse. « Le privilège de l'infaillibilité, dit-il, est *personnel*, en tant qu'il est attaché au Pontife Romain, successeur de Pierre, comme *personne publique*, distincte de l'Église, mais inséparablement unie à l'Église; il n'est pas *personnel*, en tant qu'il est attaché, non à la personne privée, mais à la primauté, que le Pontife seul possède.

« Le privilège de l'infaillibilité est *indépendant* (ce qui est ici la même chose que *séparé*), en tant qu'il dépend ni de l'Église enseignante ni de l'Église enseignée; mais il n'est pas indépendant, en tant qu'il dépend en toutes choses du Chef divin de l'Église, de l'institution de la primauté par ce même Chef, et de l'assistance du Saint-Esprit.

« Le privilège de l'infaillibilité est *absolu*; en tant qu'il ne peut être limité par aucune loi humaine ou ecclésiastique; il n'est pas absolu, en tant qu'il est limité à la fonction de garder, d'exposer et de défendre le dépôt de la révélation ¹. »

On a dit quelquefois que « l'Église était une monarchie *tempérée* d'aristocratie ». Je crois que cette formule est très-inexacte. Ce n'est pas « tempérée », c'est « fortifiée, enrichie » qu'il faut dire. L'autorité paternelle n'est pas tempérée, mais fortifiée, mais embellie de l'autorité ma-

¹ *Histoire du Concile*, chap. III.

ternelle. L'Église de JÉSUS-CHRIST est, par institution divine, une *monarchie* pure, une monarchie souveraine et absolue, magnifiquement rehaussée et fortifiée par une puissante *aristocratie*, et complétée par une pleine et entière *démocratie*, qui permet au plus humble des chrétiens de devenir prêtre, Évêque, Souverain-Pontife. C'est incomparablement beau et digne de DIEU.

VII

**Si le dogme de l'infailibilité
fait du Pape une sorte de demi-Dieu,
maître absolu de l'entendement humain.**

Le dogme de l'infailibilité montre aux hommes ce qu'est au milieu d'eux cet homme, cet homme unique, qui est le *Vicaire de DIEU*. Il ne fait du Pape ni un demi-Dieu, ni un Dieu, ni une quatrième personne de la Sainte-Trinité, comme l'ont dit de mauvais plaisants : il fait du Pape ce qu'il est par la grâce de DIEU, à savoir le Docteur suprême et infailible de la doctrine, en tout ce qui touche le salut des hommes, la pureté de la foi, la sainteté de la vie, le bonheur des sociétés, des familles et des individus.

La mission doctrinale du Souverain-Pontife est, comme la mission de l'Église elle-même, comme la mission du Verbe incarné sur la terre, une mission toute de lumière, toute de bienfaits. Sans confondre le moins du monde l'ordre surnaturel avec l'ordre naturel, JÉSUS-

CHRIST, par le ministère du Chef de son Église, apprend aux hommes, aux sociétés, aux gouvernements, à toutes les institutions humaines, ce qu'il faut croire et ce qu'il faut faire pour accomplir pleinement les volontés de DIEU et pour trouver dans l'obéissance au Seigneur la paix, le bonheur et le salut.

Sous ce rapport, le dogme de l'infailibilité pénètre le monde entier, touche à tout, porte partout la lumière et la vie. Y a-t-il lieu de s'en plaindre? Et quel est l'esprit assez mal avisé pour repousser la vérité, pour fermer les yeux à l'infailible lumière qui montre à tous ce qui est vrai et ce qui est faux, ce qui est bien et ce qui est mal, ce qui est commandé, ce qui est permis, ce qui est défendu?

Quant à réduire autrement l'intelligence humaine ou à en gêner l'essor en tout ce qui concerne les intérêts de ce monde, le Pape n'y songe aucunement, et son infailibilité ne gêne, ne peut gêner personne. Il laisse ces choses de la terre aux disputes des hommes, aux recherches des savants, aux combinaisons périssables des politiques ; à l'exemple et par l'ordre de son divin Maître, il n'étend son autorité qu'à *l'unique nécessaire* ; il ne s'occupe des hommes et des choses de ce monde que par rapport à la bienheureuse éternité ; et, vrai serviteur de DIEU, supérieur aux intérêts et aux bagatelles d'ici-bas, il existe, il ne parle, il ne commande, il ne juge que pour faire régner partout, en tout et sur tous, le seul vrai Roi du monde, le seul Seigneur dont il est le Vicaire, JÉSUS-CHRIST, pour qui le monde a été fait.

Ceux qui se plaignent de ce prétendu accaparement universel du Pape infaillible sont les mêmes qu'offusque la splendeur divine de la foi, qui blasphèment DIEU et son Christ, qui ne veulent pas de l'Église, parce qu'ils ne veulent pas être gênés dans leur licence, repris dans leurs travers; ce sont les éternels ennemis de l'autorité, de la vérité et du bien.

VIII

Si la proclamation de l'infaillibilité du Pape réduit le moins du monde l'autorité des Évêques.

Comme la Papauté, l'Épiscopat est d'institution divine; l'autorité des Évêques vient de DIEU, comme l'autorité du Pape vient de DIEU. Mais, dans la grande œuvre de l'Église, tout est ordonné et à sa place; et, quelque absolue, quelque souveraine qu'elle soit, l'autorité du Pontife Romain laisse intacte toute l'autorité de l'Épiscopat.

« Pourquoi les Évêques auraient-ils à renoncer à leur autorité épiscopale, en présence de la définition de l'infaillibilité pontificale? écrivait, quelques mois avant cette définition, le Cardinal-Secrétaire d'État, en réponse aux objections du gouvernement français. Non-seulement cette prérogative est aussi ancienne que l'Église elle-même, mais elle a toujours été exercée en fait dans l'Église Romaine, sans que l'autorité et les droits conférés par DIEU aux Pasteurs de l'Église en aient reçu la moindre at-

teinte. La définition de cette infaillibilité ne saurait donc en aucune manière modifier les rapports des Évêques avec leur Chef. Les droits des uns et les prérogatives de l'autre sont nettement définis dans la divine Constitution de l'Église. La confirmation du magistère et de la suprême autorité du Pontife Romain, loin de porter préjudice au droit des Évêques, deviendra un nouvel appui de leur magistère et de leur autorité, puisque les membres acquièrent d'autant plus de force et de vigueur que la tête leur en communique davantage. »

Il en est à peu près de l'autorité du Pape et de celle des Évêques comme de l'autorité du père et de la mère dans la famille : l'autorité du père, parce qu'elle est prédominante et, en un sens, suprême, lèse-t-elle en quoi que ce soit l'autorité de la mère sur les enfants et sur les serviteurs? Loin de la léser, elle l'appuie, elle la fortifie, et lui enlève, en cas de conflit, toute crainte d'un appel. C'est que dans cette autorité domestique, qui est une, il y a deux éléments, ou, si on l'aime mieux, deux degrés : l'un, suprême et définitif; l'autre, secondaire. Le père, seul chef de la famille, possède l'autorité domestique au premier degré, il en a la plénitude; la mère ne possède cette autorité qu'à son degré secondaire, essentiellement subordonné au premier. Ainsi elle obéit d'un côté, et elle commande de l'autre; elle est à la fois et soumise et maîtresse. Elle commande à la famille avec d'autant plus de puissance que l'exercice de son autorité est uni plus intimement, par l'obéissance, à l'autorité du père.

Telle est, dans la sainte Église, l'autorité des Évêques, par rapport à l'autorité souveraine du Pontife Romain, et par rapport aux prêtres et aux fidèles. C'est une autorité véritable et même divine, comme l'est dans l'ordre naturel l'autorité de la mère de famille; mais c'est en même temps une autorité subordonnée, une autorité secondaire¹, qui ne peut légitimement commander par en bas qu'à la condition d'obéir par en haut. Plus un Évêque est soumis au Pape, et plus il est fort, plus il est inattaquable dans l'exercice de sa juridiction.

Non, la proclamation de l'infaillibilité pontificale n'a rien changé à l'état des Évêques catholiques; elle n'a rien diminué de leur autorité vénérable; elle l'a fortifiée, au contraire, en fortifiant l'autorité suprême, qui sert d'appui immuable à l'autorité des Évêques. Ce qu'elle a fait, et ce qui, hélas! a pu froisser quelques esprits orgueilleux, c'est de mettre plus en évidence que jamais la supériorité divine du Pape sur les Évêques, et par conséquent l'obligation rigoureuse de leur soumission à l'autorité du Saint-Siège. Il y des ménages où la femme, quelque peu fière et hautaine, n'aime pas qu'on lui rappelle sa dépendance; s'exagérant ses droits, elle n'aime pas qu'on lui rappelle le premier de ses devoirs. Ainsi ont fait quelques Prélats dans ces derniers temps: s'exa-

¹ Il'est un cas cependant où cette autorité décide sans appel, en premier et en dernier ressort: c'est le cas du Concile œcuménique, où les Évêques jugent souverainement avec le Pape. Les Évêques ne sont jamais plus Évêques, plus Docteurs, plus juges de la foi que lorsqu'ils siègent en Concile et décident avec le Souverain-Pontife.

gérant peut-être certains côtés de leur autorité, aimant trop l'indépendance, ils ont vu, dans la résurrection mille fois bénie de l'amour envers le Saint-Siège, une diminution de leur puissance, un empiétement de la Papauté sur ce qu'ils regardaient comme leurs droits. De là, des résistances plus ou moins ouvertes ; de là, une opposition vive et déplorable, qui a troublé extérieurement les premiers temps du Concile, qui a malédifié les bons fidèles, qui a fait naître des polémiques ardentes mais nécessaires, et dont la Providence s'est servie pour faire discerner le bon grain d'avec le mauvais, les vrais enfants du Saint-Siège et de l'Église d'avec les désobéissants et les rebelles.

Qu'on le sache bien, cette malheureuse levée de boucliers contre je ne dis pas seulement l'infaillibilité, mais contre l'autorité même du Saint-Siège, se préparait sourdement depuis plus de vingt années ¹ ; et les scandales qui

¹ En 1853, Mgr Sibour, Archevêque de Paris, se mit, en quelque sorte, à la tête de ce mouvement ; et dans ce dessein, il fit une tournée en Allemagne, afin de gagner à son idée les principaux Archevêques et Evêques de cette contrée. A Munich, il lui arriva une mésaventure assez originale, et qui eût été capable d'en faire reculer bien d'autres. Ayant demandé à se faire conduire chez l'Archevêque de Munich, il exposa tout son plan au Prélat à qui il parlait. Malheureusement pour lui, le cocher s'était trompé, et l'avait conduit à la Nonciature ; et c'était au Nonce du Pape, à Mgr Sacconi (depuis Nonce à Paris et Cardinal) que le pauvre Mgr Sibour venait de révéler ainsi son plan de campagne contre le Saint-Siège. En vrai diplomate, Mgr Sacconi l'avait laissé s'enfermer, sans dire un mot.

Quand Mgr Sibour eut fini, le Nonce lui dit avec une grande simplicité : « Pardon, Monseigneur ; mais il me semble que Votre Grandeur croit parler à l'Archevêque de Munich. Vous êtes ici chez le Nonce du Pape. »

Chose inconcevable ! Mgr Sibour, sans paraître démonté, continua

ont été donnés au moment de l'explosion, avaient leurs racines dans un triste passé d'orgueil, d'insoumission, de menées ambitieuses et d'intrigues fort actives.

Quant à l'immense majorité des véritables Évêques, héritiers de l'esprit des Apôtres, non moins que de leur soumission à l'autorité de Pierre, loin de voir avec chagrin la proclamation des droits souverains de leur Chef, ils y ont applaudi, ils y applaudissent de tout leur cœur ; et sachant que l'autorité ecclésiastique est une, comme dans la famille l'autorité domestique, ils se réjouissent justement d'un acte qui fait resplendir à tout jamais et qui fortifie cette autorité dans le Chef de l'Église. Loin d'y perdre, ils y gagnent ; et d'avance ils savaient qu'ils n'auraient qu'à y gagner. La grandeur du roi rejaillit sur la reine : la grandeur de la Papauté rejaillit sur tout l'Épiscopat.

IX

Si l'infailibilité du Pape lèse en rien la liberté et les droits des gouvernements.

L'infailibilité du Pape n'étant, après tout, que l'infailibilité de l'Église mieux précisée, le décret qui la proclame

la conversation pendant quelques instants, et se retira pour se faire conduire, cette fois, à l'archevêché. Ce qu'il venait de dire au Nonce, il eut le triste courage de le répéter à l'Archevêque ; mais il s'adressait au courageux et excellent Mgr de Reisach, depuis Cardinal ; et je sais *de source certaine* qu'il n'eut pas lieu de s'applaudir de sa confiance.

comme vérité révélée ne change absolument rien à ce qui existait jusque-là. On oublie trop ce point de vue, essentiel cependant : il n'y a pas de vérité *nouvelle* dans l'Église; le Pape était aussi infaillible avant le décret qu'il l'est depuis; il était infaillible depuis saint Pierre; et le Concile du Vatican n'a fait que constater et sanctionner un fait, un fait dogmatique que des esprits superbes avaient voulu contester.

Qui a jamais dit que l'infaillibilité de l'Église fût de nature à réduire en servitude les princes de ce monde? Ce que ne faisait pas l'Église infaillible, le Pape infaillible ne l'a pas fait, ne le fera pas davantage. Comme par le passé, il apprendra à tous, aux princes comme aux sujets, aux gouvernements comme aux individus, la vérité sur leurs droits et sur leurs devoirs; et, à tous ceux qui voudront écouter sa voix, il dira, de la part de Dieu, ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter, non-seulement pour ne pas contrarier, mais encore pour accomplir dignement les volontés du Seigneur. Voilà tout. En quoi, de grâce, un gouvernement raisonnable est-il lésé par l'enseignement de vérités aussi salutaires? C'est comme si le cocher d'une voiture, qui ne connaît pas bien le pays où il voyage, prétendait qu'on l'outrage et qu'on le gêne, parce qu'on lui indique le vrai chemin.

Veut-on savoir pourquoi certains gouvernements se sont offusqués de la proclamation de l'infaillibilité du Pape? Eh, mon Dieu! c'est malheureusement bien simple : ils ont senti que, dans cette proclamation, la Papauté et par conséquent l'Église allait puiser une nouvelle splen-

deur; et comme au fond, malgré toutes leurs belles protestations de respect pour la liberté religieuse et de zèle pour la conciliation, etc., ils sont tous plus ou moins imbus des principes rationalistes, révolutionnaires et césariens, ils détestent l'Église, et ils font ce qu'ils peuvent pour l'abaisser. Depuis trois ou quatre siècles, leur politique impie tend à faire de plus en plus de cette grande Reine une pauvre esclave. Tout ce qui peut relever l'esclave aux yeux des peuples, indigné ces gouvernements et les fait trembler. Voilà pourquoi ils ont eu peur du décret de l'infailibilité; voilà pourquoi ils auraient voulu l'empêcher d'aboutir. Qu'on en soit bien sûr, ces gouvernements-là, qui ne viennent point de Dieu et qui ne mènent point à Dieu, seront toujours ce qu'ils ont toujours été : les ennemis essentiels du Pape et de l'Église.

On peut servir l'Église et l'on peut en même temps servir l'État : oui, sans doute. On peut, on doit servir l'Église, obéir au Chef de l'Église en tout ce qui touche l'accomplissement de la loi de Dieu; on doit servir son gouvernement, obéir à ses lois en tout ce qui touche les intérêts purement temporels. Cette double obéissance, l'Église est la première à la proclamer, à l'imposer même à tous ses enfants. Mais c'est toujours à la condition que les gouvernements temporels accompliront fidèlement le premier de leurs devoirs, en ne commandant *rien* qui ne soit conforme à la loi de Dieu, promulguée et interprétée infailiblement par l'Église. Du moment que le principe révolutionnaire de la séparation de l'Église et de l'État est appliqué dans un gouvernement,

cette union et cette subordination sacrées n'existent plus, et les chrétiens ne doivent, ne peuvent en conscience obéir à l'État, si les lois de l'État sont en opposition avec la loi de Dieu et l'enseignement de l'Église. Alors naissent nécessairement des conflits d'autorité, dont l'État, révolté contre Dieu, est seul responsable; des conflits où l'État, semblable au loup de la fable, déclare avec colère à la pauvre Église et au pauvre Pape, que tous les torts sont de leur côté, qu'ils empiètent sur ses droits, qu'ils se mêlent de politique, que, s'ils ne s'abstiennent, ils seront frappés.

Telle est l'histoire contemporaine. Le Pape, proclamé infallible, ne fera pas plus de mal aux gouvernements que l'agneau ne faisait de tort au loup.

« Mais enfin, si le Pape, du haut de son infallibilité, allait déclarer qu'il est le maître des couronnes? » — Bons avocats du pauvre loup, ne craignez rien. Par cela seul que l'Esprit-Saint assiste pleinement le souverain Docteur de l'Église, il lui fait enseigner la vérité, et rien que la vérité : de plus, il le préserve du péril mortel de l'inopportunité dans l'enseignement de la vérité.

Je vous le répète, n'ayez pas peur. Le Pape n'enseignera pas la confusion des deux puissances, ni l'absorption de la temporelle par la spirituelle¹; il ne l'enseignera

¹ On adressait déjà cet absurde reproche au très-grand et très-courageux Pape Boniface VIII, qui, dans sa Bulle *Unam, sanctum*, venait de définir contre les légistes courtisans de Philippe le Bel, la subordination de la puissance temporelle à la puissance spirituelle. « Il enseigne, disait-on, que le Pape peut disposer des couronnes selon

pas, parce que c'est une erreur déjà condamnée par le Saint-Siège; et lors même que ce serait une vérité, le Pape ne l'enseignerait pas dans un temps comme le nôtre.

Vérité et sagesse, toutes deux divines et surnaturelles, toutes deux infaillibles : tel est, tel sera toujours le double caractère de l'enseignement pontifical.

X

Si la proclamation de l'infaillibilité du Pape viole le Concordat.

Comment voulez-vous que, de près ou de loin, la proclamation d'une vérité de foi quelconque puisse violer un Concordat? — Un dogme de foi, celui de l'infaillibilité du Pape comme tous les autres, n'est-il pas une loi purement intellectuelle, une lumière que l'Église propose et impose à la conscience, et à la conscience seule? Qu'est-ce qu'un Concordat peut avoir à faire avec ce que je dois croire, avec ce que je crois ou ce que je ne crois pas?

En particulier, qu'est-ce que le Concordat français peut avoir à faire avec la *foi*, la conscience intime des catholiques de France? Il est *de foi* que la foi ne change pas

son bon plaisir. » — « Il y a quarante ans que j'étudie le droit, répondait le saint Pontife dans le Consistoire de 1303, et je sais apparemment qu'il y a deux puissances. Comment peut-on croire qu'une telle folie me soit venue à l'esprit? »

et ne peut changer. Ce que le Concile du Vatican a décrété comme article de foi était déjà, quoique moins explicitement, la foi de l'Église en 1801, lorsque le Premier Consul signa, avec le Pape Pie VII, le fameux Concordat qui nous régit. Ce Concordat était tout simplement un ensemble de conventions, destinées à régler d'un commun accord les rapports mutuels de l'Église et de l'État en France. Ces rapports sont des rapports extérieurs, qui ne regardent en rien la foi plus ou moins explicite des catholiques à tel ou tel point de doctrine ; et c'est avec l'Église catholique, telle qu'elle est, et non telle que nos gouvernants se la représentent, que le Concordat a été conclu.

Que nos fameux hommes d'État se rassurent donc ; qu'ils laissent le Pape et les Évêques nous dire ce que nous devons croire pour demeurer dans la vérité révélée : tant que l'Église, tant que le Pape traitera en France les affaires ecclésiastiques sans violer les stipulations du Concordat, que ces messieurs daignent en faire autant, et ne pas nous chercher des querelles d'allemand.

Quant aux *articles organiques*, traîtreusement publiés avec le Concordat, publiés sans que l'Église y ait eu la moindre part, sans qu'elle en ait eu même connaissance, ils ne sont nullement le Concordat. « Le Concordat est un traité, disait Portalis, ministre des Cultes sous Napoléon I^{er}. témoin non suspect ; le Concordat est un traité : les articles sont une loi d'exécution. Il est impossible de confondre des objets *qui ne se ressemblent pas*. »

Les articles organiques ressemblent si peu au Concor-

dat, qu'ils sont directement contraires et à l'esprit et à la lettre du Concordat, lequel stipulait que des « articles organiques » destinés à régler certaines matières mixtes, seraient rédigés *d'un commun accord* entre les deux parties contractantes, et annexés ensuite au Concordat.

Chacun sait l'histoire : les articles organiques furent préparés, par l'ordre de Napoléon, dans un prétendu synode du clergé constitutionnel (c'est-à-dire formellement hérétique et schismatique). Le sentiment qui les dicta fut la haine du Saint-Siège, ainsi que du Concordat, qui relevait la France catholique. Dans cette œuvre de quelques prêtres apostats, Napoléon crut trouver le moyen d'usurper ce qu'il n'avait pu obtenir par le Concordat. Il chargea Portalis de donner à ces articles leur forme dernière et de les présenter ensuite aux grands corps de l'État non comme un projet de loi qu'il fallait discuter, mais comme un traité diplomatique, comme un contrat auquel il s'agissait uniquement de donner force de loi. « Le gouvernement français, osait dire Portalis au Corps législatif, a fixé *avec le Chef de l'Église universelle* le régime sous lequel les catholiques continueront à pratiquer leur culte en France. Tel est l'objet de la convention passée entre le gouvernement et Pie VII *et des articles organiques de cette convention*. La convention avec le Pape *et les articles organiques* participent à la nature des traités diplomatiques, c'est-à-dire à la nature d'un véritable contrat. »

Cette impudente fourberie eut un plein succès. « Les articles organiques, placés à la suite de la convention

diplomatique, furent proposés comme ne formant qu'un tout avec elle. Le Conseil d'État les reçut sans examen ni discussion. Ils furent transmis de la même manière au Tribunat et au Corps législatif, avec un projet de loi qui se bornait à ordonner leur promulgation¹. »

Tout cela eut lieu environ six mois après la signature du Concordat par le Cardinal Consalvi, représentant de Pie VII, et le Premier Consul Napoléon, chef du gouvernement français. Le Saint-Siège, désolé et indigné, réclama vainement : les articles organiques furent publiés comme lois de l'État, et mis à exécution en même temps que le Concordat. Depuis, ils ont été réprouvés officiellement, à sept ou huit reprises, par le Saint-Siège. « Je renonce, dit le Cardinal Consalvi, à dépeindre la douleur que ces lois organiques causèrent au Pape. Il comprenait que le Concordat était bouleversé et anéanti au moment même de sa publication, et qu'on portait ainsi un immense préjudice à la religion et aux règles essentielles de l'Église.... Ces lois organiques assujettissaient d'une manière inouïe jusqu'alors la religion et l'Église au pouvoir séculier². »

Ainsi le gouvernement français réglait à lui seul ce qui devait être préalablement réglé avec le Saint-Siège, tranchant brutalement les questions les plus délicates et les plus importantes, et promulguant, sans s'en douter, des règles de conduite hérétiques et schismatiques, contre

¹ Paroles du vicomte Portalis, petit-fils du ministre de Napoléon (*Histoire de la législation religieuse*, p. 59).

² Mémoires du Cardinal Consalvi.

lesquelles le Saint-Siège n'a cessé et ne cesse de protester, et auxquelles nul Évêque, nul catholique ne peut, en conscience, se soumettre.

Il ne faut donc pas confondre le Concordat, qui est un traité fort légitime, avec les *articles organiques*, qui ne sont qu'un caprice césarien et non des lois.

Quant au dogme de l'infaillibilité pontificale, il est, répétons-le, tout à fait en dehors de la question, ainsi que l'a déclaré, du reste, le Cardinal Antonelli au gouvernement français. — « Les rapports de l'Église et de l'État sur les objets mixtes ayant été réglés par le Concordat, écrivait-il en mars 1870, les décisions que le Concile du Vatican viendrait à prendre en ces sortes de matières n'altéreraient point les stipulations *spéciales* conclues par le Saint-Siège, tant avec la France qu'avec d'autres gouvernements, toutes les fois que, de leur cote. ceux-ci ne mettront point d'obstacles à l'entière observation des conventions stipulées. »

« Cependant, dira-t-on peut-être en France (comme on a osé le dire récemment en Autriche), cependant ce n'est pas avec un Pape infaillible que le gouvernement français a traité; des deux parties contractantes, l'une a changé, s'est élevée, n'est plus la même : donc, le Concordat est annulé de fait et de droit. » — Ce ridicule raisonnement n'a pour ainsi dire pas besoin d'être réfuté. Le décret du 18 juillet n'a rien donné au Pape qu'il n'eût déjà. Par cela seul qu'il était Pape, Pie VII était aussi infaillible que Pie IX; et le fameux décret n'a eu, comme nous l'avons dit, d'autre effet que de déclarer article de

foi révélée ce qu'en 1801, comme dans tous les siècles catholiques, le Saint-Siège et la Tradition enseignaient et pratiquaient touchant l'autorité du Souverain-Pontife.

Le lecteur me pardonnera d'avoir insisté sur cette ridicule objection; mais les susceptibilités gouvernementales ont été et seront peut-être encore si habilement exploitées par les adversaires de l'autorité pontificale, qu'il m'a semblé très-utile de donner quelques détails précis sur le Concordat et les articles organiques.

XI

**Si l'Église ne va pas, quelque beau jour,
étendre à chaque Évêque, à chaque curé,
l'infaillibilité qu'elle vient de décerner au Pape.**

C'est ce que demandait récemment l'un des illustres penseurs du journalisme parisien, qui avait, paraît-il, gravement, mûrement, scientifiquement approfondi la question.

Non, ô grand homme, l'Église ne déclarera pas infaillible chaque Évêque, ni chaque curé. Si elle a défini l'infaillibilité du Pape, c'est que l'Écriture et la Tradition enseignaient cette doctrine. Or, ni l'Écriture, ni la Tradition n'ont jamais dit que chaque Évêque, que chaque curé fût infaillible.

Et cependant ils le sont bien, en un sens; et chaque catholique l'est aussi. Oui, la soumission de la foi nous

fait tous participer, dans une mesure, au bienfait divin de l'infaillibilité, accordée par Notre-Seigneur au Chef de son Église. Par cette soumission, chaque Évêque, chaque prêtre, chaque fidèle se trouve établi et comme fixé dans la pleine lumière de la vérité qu'il reçoit du Pape infaillible.

Les Évêques, comme nous l'avons vu, n'en sont pas moins juges de la foi en première instance et docteurs secondaires, unis au Juge suprême et au Docteur universel; mais cette fonction sacrée dont ils sont revêtus en même temps que de la juridiction, ils l'exercent d'autant plus lumineusement, j'oserais presque dire, d'autant plus infailliblement, qu'ils sont plus unis d'esprit et de cœur à tous les enseignements, à toutes les directions de la Chaire Apostolique.

Quant aux curés et aux simples fidèles, leur soumission au Saint-Siège les fait jouir pleinement de l'infaillibilité passive, ainsi que nous l'avons vu. Le jour où paraîtra le décret de leur infaillibilité active, nous promettons à nos libéraux du journalisme la promulgation officielle de l'innocence des principes révolutionnaires de 89. La consolation surabondera là où aura abondé la peine.

XII

**Si la doctrine de l'infaillibilité pontificale
est l'œuvre des Jésuites
et d'une école de mensonges, de fourberies, etc.**

C'est ce qu'a osé écrire un malheureux prêtre, qui, j'aime à le croire, ne calculait pas la portée de ses blasphèmes.

La doctrine de l'infaillibilité, proclamée par le Concile œcuménique du Vatican, est l'œuvre de l'Esprit-Saint, comme toutes les doctrines que définissent et que promulguent les Conciles. Elle est l'œuvre non des hommes, mais de DIEU; elle est l'antique vérité, révélée par le Christ, prêchée et conservée à travers tous les siècles, enseignée clairement par les Conciles généraux, par les Souverains-Pontifes, par la Tradition tout entière; la vérité pratique dont a vécu l'Église depuis dix-neuf siècles, sur laquelle elle repose comme sur sa base immuable.

Cette assertion est donc historiquement et matériellement fausse; c'est un mensonge, une calomnie gratuite, qui dénote une incroyable ignorance de l'histoire ecclésiastique. Elle dénote, en outre, une ignorance, non moins incroyable chez un prêtre, des éléments de la théologie. La théologie, ou plutôt le catéchisme, nous apprend en effet que jamais l'erreur ni la séduction ne peuvent prévaloir contre l'Église. Donc, elles n'ont jamais prévalu.

Or, je le demande, n'auraient-elles pas prévalu, prévalu évidemment, prévalu pendant des siècles, si l'assertion des adversaires du Saint-Siège était fondée ?

Qu'on ne l'oublie pas : d'après les anciens gallicans, il était *au moins* de foi que « le Saint-Siège est indéfectible dans la foi ; » (le Saint-Siège, c'est-à-dire, selon cette école, la Papauté considérée comme personne morale) ; et Bossuet, et après lui, les théologiens gallicans sérieux déclaraient que si un Pape pouvait faillir dans son enseignement, cette défaillance ne pourrait être que passagère ; que la vérité reprendrait promptement le dessus, et que la foi de l'Église n'aurait rien à risquer de cette défaillance momentanée. D'après les promesses de l'Écriture et les monuments de la Tradition catholique, il faut donc admettre, sous peine de tomber dans l'hérésie, au moins « l'indéfectibilité du Saint-Siège dans la foi ».

Mais qui ne voit que la domination séculaire d'une école de mensonges, de fourberies, de falsifications, d'altérations systématiques de la doctrine révélée et traditionnelle, en un mot, la domination de l'erreur et du mensonge détruit complètement cet article de la foi ? Et si le Saint-Siège a, depuis des siècles, défailli dans la foi, l'Église catholique tout entière, qui l'a suivi dans la voie du mensonge, a cessé d'être la société de la vérité et de la sainteté, la véritable Église de JÉSUS-CHRIST, et nous voici en plein protestantisme. Luther et Calvin n'ont pas dit autre chose, pour légitimer la révolte contre l'Église Romaine ; et l'abbé de Saint-Cyran, père du jansénisme,

apprit de DIEU dans l'oraison, comme il l'a écrit lui-même, « que, depuis six siècles, il n'y avait plus d'Église ».

Et puis, où est donc cette fameuse école de fourberies, de mensonges, de fanatisme? Il y a quinze ou vingt ans, elle se bornait, au dire des plus ardents adversaires des droits du Saint-Siège, à « une certaine presse », c'est-à-dire à un ou deux excellents journaux français, dont l'existence remonte à l'année 1840 environ. Ce n'est pas cette certaine presse, j'imagine, qui, depuis des siècles, falsifiait la doctrine. Pour falsifier, il faut exister.

On a dit ensuite que c'était « l'entourage du Pape ». Mais quel rapport a l'entourage du Pape, l'entourage de Pie IX (car c'est de lui qu'on parle) avec la doctrine catholique, avec le dogme de l'infaillibilité proclamé comme vérité de foi traditionnelle par un Concile œcuménique? Sous Pie IX, on croit aujourd'hui comme on croyait sous Grégoire XVI; sous Grégoire XVI, on croyait comme sous ses prédécesseurs, comme sous Pie VI, Benoît XIV, Clément XI, Innocent XI, Sixte V, Innocent III, saint Grégoire le Grand, saint Léon le Grand, etc., etc. De tout temps, les Souverains-Pontifes ont affirmé hautement et tranquillement ce que vient de définir le Concile du Vatican. Est-ce que le fameux entourage aurait par hasard existé autour des Papes, depuis saint Pierre?

Oui; et c'est cet entourage qui, depuis l'origine, s'appelle le gouvernement de l'Église catholique, ou encore le Saint-Siège. Dire ou seulement penser que ce gouver-

nement peut, pour une raison ou pour une autre, dévier de la droite voie, c'est tout simplement une proposition hérétique; c'est la négation de l'infailibilité pratique et de la sainteté de l'Église, la négation flagrante de l'assistance perpétuelle de l'Esprit-Saint.

Et c'est cependant ce que des catholiques, des personnes pratiquantes, des prêtres, et même, hélas! quelques Évêques n'ont pas rougi de dire ou d'écrire!

Pauvres Jésuites! leur nom, glorieux et vilipendé tout à la fois, a encore servi, en cette occurrence, de plastron et de point de mire. Cette nouvelle insulte les honore grandement. Elle doit redoubler l'estime et les sympathies des cœurs catholiques. L'hérésie a, en effet, son flair qui la trompe rarement; si elle mord les Jésuites, c'est que les Jésuites sentent le Pape, sentent l'Église, sentent JÉSUS-CHRIST. Oh! les bienheureuses morsures!

En bon français, dans la lutte actuelle, Jésuite signifie *catholique*, catholique romain, catholique pur. Auparavant, c'était *clérical*, c'était *ultramontain*. Un peu plus haut, sous la Restauration, c'était le *parti-prêtre*. Plus haut encore, sous le règne de Voltaire, c'étaient le *fanatisme* et la *superstition*. Du temps des protestants, cela s'appelait *papiste*. Dans les commencements, quand on ne savait que tuer, on disait *chrétiens* et *athées*. Du temps des Apôtres, nous étions appelés *galiléens*.

Toute cette nomenclature signifie une seule et même qualité, glorieuse entre toutes: elle exprime, avec l'accent de l'enfer, la foi pure et courageuse des vrais dis-

principes de JÉSUS-CHRIST, l'inflexible fidélité des vrais catholiques, soumis d'esprit et de cœur à tout ce qu'enseigne le Vicaire de JÉSUS-CHRIST.

Voilà à quelle *école* il nous faut tous appartenir. C'est l'école des élus.

TROISIÈME PARTIE

LES OBJECTIONS CONTRE LA DÉFINITION

I

S'il est vrai que le Concile du Vatican n'ait pas été œcuménique.

Je demande pardon au lecteur de rappeler ici cette objection ridicule. Elle a été, chez nous, mise en avant par deux pauvres égarés dont le nom et le talent jetaient naguère encore un vif éclat. « J'en appelle, disait l'un, à un Concile vraiment œcuménique!... Que l'on me prouve, disait l'autre, que le Concile du Vatican est vraiment œcuménique, et je me soumettrai à ses décrets. »

Or, les notions les plus vulgaires du droit ecclésiastique et de la théologie suffisent pour répondre à ce vœu, pour écarter cet appel dérisoire. Tous les docteurs catholiques sont d'accord sur ce point, qu'un Concile est œcuménique, certainement et indubitablement œcuménique, lorsqu'il réunit les quatre conditions suivantes :

1° Lorsqu'il a été officiellement convoqué par le Pape, ou du moins du consentement du Pape. On conçoit aisément

ment qu'étant seul le Chef de l'Église universelle, le Pontife Romain ait seul le droit de rassembler l'Église universelle en Concile. Seul, l'Évêque des Évêques a le droit d'ordonner à tous les Évêques de se rassembler pour le bien général de l'Église ;

2° Lorsque tous les Évêques catholiques ont été convoqués. Il n'est pas nécessaire qu'ils viennent tous ; mais, tous ayant le droit de siéger au Concile, il est nécessaire que tous puissent user de ce droit (sauf, bien entendu, les cas de force majeure). Le nombre plus ou moins considérable des Évêques qui prennent une part active au Concile n'ajoute ni n'enlève rien à son œcuménicité. A une session du Concile de Trente, on ne comptait que *trente-cinq* Pères ;

3° Lorsque le Concile, une fois réuni, est présidé soit par les Légats du Pape, soit par le Pape en personne. Ici encore, le droit de présidence appartient évidemment au seul Chef de l'Église, au seul Évêque des Évêques ;

4° Enfin, lorsque les décrets du Concile ont été confirmés officiellement et publiquement par le Souverain-Pontife. Jusque-là, en effet, le travail des Pères du Concile n'est qu'un projet de décret, auquel manque le jugement suprême et définitif qui en fait un article de foi, une loi de l'Église.

Ces quatre conditions sont indispensables pour qu'un Concile soit œcuménique ; mais en même temps elles suffisent¹. Tous les théologiens, tous les docteurs catholiques

¹ Quelques esprits rebelles et excentriques, voulant échapper à

sont, je le répète, unanimes sur ce point. C'est la loi, c'est le droit : nul ne saurait légitimement s'inscrire en faux contre ce principe ni en demander davantage¹.

Et maintenant, est-il nécessaire d'insister pour démontrer que le Concile du Vatican est pleinement, évidemment œcuménique ?

Que l'on nous dise laquelle de ces quatre conditions lui manque, en tout ou en partie. N'est-ce pas Pie IX qui l'a convoqué par sa magnifique Bulle du 29 juin 1868 ? Quels sont les Évêques d'Europe, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique, d'Océanie, qu'il n'y a point appelés ? Quelle est la séance conciliaire qui n'a pas été présidée légitimement soit par le Saint-Père lui-même, soit par ses Légats dûment et canoniquement autorisés ? Enfin, parmi tous les décrets de foi ou de discipline que nous proclamons lois

l'acte de foi que leur impose le décret conciliaire du 18 juillet 1870, ont prétendu tout bas qu'une cinquième condition était requise. Et laquelle ? Je la donne en cent à deviner. « Il faut, disaient-ils, au moins cinquante ans pour que l'œcuménicité d'un Concile soit dûment constatée. » Pourquoi pas cinq cents ans ?

¹ Un prêtre osait dire naguère, dans une réunion ecclésiastique : « Le Concile actuel est-il seulement œcuménique ? Le clergé secondaire n'y a pas été convoqué ; le peuple n'y a pas été représenté. Ce n'est pas là un vrai Concile œcuménique, comme celui de Jérusalem, présidé par les Apôtres. » Cette notion de l'œcuménicité d'un Concile est tout simplement *hérétique*. La foi nous apprend que les prêtres et les fidèles ne sont ni juges de la doctrine ni législateurs ; ce double privilège appartient de droit divin exclusivement au Pape et aux Évêques. — Le Concile de Jérusalem a été plus qu'œcuménique : il a été apostolique ; et l'on ne saurait y trouver les règles canoniques, fixées par la tradition de l'Église, pour déterminer l'œcuménicité des Conciles.

de l'Église, quel est celui qu'il n'a pas lui-même solennellement revêtu de sa sanction ?

En particulier, le décret de foi relatif à l'infaillibilité pontificale, qui nous occupe ici, n'a-t-il pas été sanctionné par son autorité suprême et officiellement promulgué dans la quatrième session publique du Concile, le 18 juillet 1870 ?

Tout cela est clair comme le jour, et, pour le nier, il faudrait avoir perdu la tête ou la foi.

Le Concile du Vatican, qui a défini l'infaillibilité du Pape est donc parfaitement œcuménique ; et aucun Concile ne l'a été, ne saurait l'être davantage¹.

¹ Dans une inqualifiable *protestation*, envoyée de Rome par les meneurs de l'opposition à la *Gazette d'Augsbourg*, il était dit que les Evêques opposants quitteraient le Concile puisque celui-ci condamnait leurs idées ; et l'on ajoutait : « Par le départ d'un nombre considérable d'Evêques de toutes les nations, l'œcuménicité du Concile cesserait, et tous les actes qu'il pourrait faire ensuite seraient d'une autorité nulle. » Ces paroles sont dignes de Photius. La conséquence qu'elles indiquent est absolument fausse, vu que l'œcuménicité d'un Concile ne repose pas sur la présence d'un nombre plus ou moins considérable d'Evêques, mais sur la convocation de tous par le Chef de l'Église et sur la présence de ceux qui peuvent et veulent y assister. Le départ illégitime des Evêques opposants, dont il est question ici, aurait été, s'il avait eu lieu, un acte de schisme, un péché de révolte, et rien de plus.

En outre, il est bon que l'on sache que, lors de la réunion des Prélats opposants, pour la rédaction de la lettre où ils annonçaient au Saint-Père leur intention de ne pas assister à la Session du 18 juillet, une formule qui semblait mettre en doute la validité des décrets qui allaient y être portés, fut repoussée à l'unanimité. La lettre des Prélats abstentionnistes fut ainsi, non pas une protestation comme l'ont prétendu quelques journaux, mais une simple boutade de mauvaise humeur.

II

**S'il est vrai que le Concile n'ait pas été libre
dans la définition de l'infaillibilité.**

C'est un de nos plus vénérables Archevêques qui va répondre. « Les discussions du Concile sont-elles libres ? » écrivait-il aux prêtres de son diocèse, quelques semaines avant la définition.

« Elles le sont parfaitement ; nous vous l'affirmons, Messieurs, et nous n'hésitons point à dire que l'immense majorité de nos vénérables collègues partage à cet égard notre conviction. Nous avons assisté à toutes les Congrégations générales, sans en excepter une seule, et c'est comme témoin attentif et impartial de tout ce qui s'y est passé que nous le répétons : Oui, *la liberté dans le Concile a été poussée jusqu'à ses dernières limites.*

« Les éminents Cardinaux qui président nos séances l'ont respectée avec une délicatesse portée jusqu'au scrupule, et qu'on a pu quelquefois trouver exagérée. Qui-conque a demandé la parole l'a obtenue, et il a pu la garder tout le temps qu'il a voulu.

« Si, dans l'espace des cinq mois qui se sont écoulés depuis l'ouverture du Concile, trois ou quatre orateurs ont été arrêtés dans le développement qu'ils voulaient donner à leurs discours, c'est qu'ils s'étaient tout à fait

écartés de la question, et qu'il était évidemment nécessaire de les y rappeler.

« Toutefois, l'expérience ayant fait voir que cette liberté illimitée de discourir donnait lieu à d'interminables et inutiles longueurs, le règlement primitif a dû, selon le vœu *et sur les instantes demandes de la grande majorité des Évêques*, être modifié à cet égard dans un sens légèrement restrictif.

« La clôture des discussions pourra désormais, sur une demande signée par dix Pères au moins, être mise aux voix par le président, et, s'il y a lieu, prononcée par l'Assemblée conciliaire.

« Mais il reste parfaitement loisible à chacun des Pères d'exposer, d'abord par écrit, puis de développer de vive voix ses observations sur l'ensemble et sur chaque partie des *schèmes* ou projets de décrets, de proposer tels amendements et telle nouvelle rédaction qu'il juge convenables ou nécessaires. — Toutes ces observations, tous ces amendements, toutes ces propositions sont soumis à l'examen et à l'appréciation de l'Assemblée, qui en vote, en parfaite connaissance de cause, le rejet ou l'adoption.

« La minorité a-t-elle légitimement à se plaindre des procédés de la majorité à son égard ? Peut-on dire qu'elle soit victime de quelque intolérance, qu'elle subisse quelque oppression ? Non, Messieurs, non !

« La majorité, s'il nous est permis d'emprunter ces dénominations à des assemblées délibérantes d'un autre genre, la majorité a toujours eu pour la minorité, pour

l'opposition, comme disent quelques-uns, les égards, la déférence, la patience respectueuse que la religion commande et qu'exige la charité.

« Et que vient-on, d'ailleurs, parler d'intolérance et d'oppression dans un Concile œcuménique, lorsqu'il s'agit de doctrine? Que des hommes qui n'ont jamais professé notre foi ou qui l'ont abjurée aient ces idées-là et tiennent un pareil langage, nous le concevons parfaitement. Mais quel est le catholique tant soit peu instruit de sa religion qui ne comprenne ce simple dilemme : ou la minorité se trompe, et l'invincible opposition que rencontre l'erreur qu'elle veut faire prévaloir n'est point, de la part de la majorité, une oppression, mais le légitime usage d'un droit incontestable, l'accomplissement d'un indispensable devoir; — ou c'est la vérité qu'elle soutient, et dans ce cas-là, loin de l'opprimer, la majorité se ralliera infailliblement à elle. — Dire en effet que la vérité sera méconnue, repoussée, retenue captive dans un injuste silence par une Assemblée que l'Esprit-Saint assiste dans toutes ses délibérations et dont il éclaire tous les jugements, ce n'est rien moins qu'un blasphème ! »

Le Concile du Vatican a donc été, dans ses discussions, aussi libre que jamais un Concile a pu l'être. Il n'a pas même eu à lutter, pour sauvegarder sa liberté, contre les représentants, plus ou moins malveillants, plus ou moins hostiles, des princes soi-disant chrétiens. Dans

¹ Première lettre de M^{sr} Rénier, Archevêque de Cambrai, mai 1870.

tous les Conciles précédents, ce dangereux élément avait exercé sur une partie des Pères une influence visible, quoique insuffisante pour faire douter de la liberté des votes. Au Concile de Trente, les ambassadeurs en étaient arrivés jusqu'aux menaces les plus violentes.

Ici, rien de semblable. Dans la ville de Rome, gardée par les seules troupes pontificales (dont faisait partie, comme chacun sait, la légion franco-romaine), le Pape a convoqué, a réuni, a présidé le Concile en toute liberté; et de leur côté, les Évêques, plus nombreux, plus au complet que dans aucun Concile œcuménique précédent, se sont assemblés, ont discuté et ont voté, sans aucune entrave, en suivant uniquement la lumière de Dieu et la voix de leur conscience¹. Quoi de plus libre qu'une pareille assemblée?

Lorsqu'on insinue que le Concile n'a pas été libre, savez-vous ce qu'on n'ose pas dire, mais ce qu'on ose penser? C'est que le Saint-Père a fermé la bouche à l'Épiscopat, en imposant aux Pères du Concile un règlement tyrannique, inepte, odieux. Voilà ce que de prétendus catholiques, voilà ce que des prêtres et même quelques Évêques ont eu le triste courage d'affirmer, afin

¹ La seule apparence de pression qui aurait pu inquiéter un moment les catholiques a été exercée par certaines notes diplomatiques, suscitées *contre* la définition et la doctrine de l'infaillibilité. S'il y a eu pression, elle est venue de ceux-là mêmes qui ont crié à l'oppression.

Cette oppression, certains Prélats de l'opposition ont poussé la passion jusqu'à la réclamer en secret du pouvoir séculier. Notre Ministre des Cultes d'alors l'avoua lui-même à un vénérable Archevêque de qui je le tiens.

de couvrir leur amour-propre, froissé par un vote contraire à leurs idées particulières.

Mais aussi, voilà ce qui, de l'avis de tous les hommes de bonne foi et de tous les hommes de foi, est insoutenable. Comme le rappelait tout à l'heure M^{gr} l'Archevêque de Cambrai, un catholique ne peut soutenir, sans nier l'assistance divine promise à l'Église assemblée, qu'un Concile, légitime et œcuménique comme est à coup sûr celui du Vatican, présidé par son Chef légitime; un Concile, qui a accepté la règle de conduite, parfaitement traditionnelle, parfaitement sage et raisonnable, que lui traçait le Souverain-Pontife; un Concile, où le pour et le contre ont été longuement, pleinement discutés, et qui a évidemment voté en connaissance de cause, ait pu, faute de liberté, promulguer des décrets dogmatiques erronés, ou simplement inopportuns. On ne peut ni le dire ni le penser, sans fouler aux pieds les règles les plus élémentaires du respect, les principes les plus connus du droit canonique, les données les plus incontestables de la foi. Un décret, porté par un Concile dans ces conditions, est la parole de l'Église catholique elle-même, parole souveraine, qui oblige la conscience, parole infaillible, qui oblige la foi.

Aussi le Cardinal Donnet, Archevêque de Bordeaux, écrivait-il ces nobles paroles à son clergé : « Ne négligez pas d'affirmer énergiquement et en toute confiance, contre de pernicieux et perfides écrits, *la dignité, la liberté, l'honneur* du Concile œcuménique du Vatican. A Rome, la conspiration de la prière est la seule que se

permettent le Souverain-Pontife et l'immense majorité des Évêques, groupés autour de lui¹. »

Le pieux et docte Archevêque-Primat de Belgique disait de son côté avec une indignation encore plus manifeste : « Et l'on n'a pas rougi d'affirmer que le Concile n'était pas libre ! Nous disons, nous, que la liberté du Concile du Vatican est trois fois aussi évidente que son œcuménicité. C'est dans une liberté surabondante que les successeurs des Apôtres, venus à Rome de toutes les nations et parlant toutes les langues connues, ont confessé d'une seule voix la foi vraiment catholique, et ont anathématisé avec un ardent amour des âmes, les erreurs qui ne tendent qu'à les troubler ou à les corrompre.

« C'est dans cette liberté, et avec une joie parfaite, qu'ils ont confessé en particulier la grande vérité que l'Écriture affirme, que le Saint-Siège a constamment professée, que l'usage perpétuel de l'Église rend manifeste, que les Conciles œcuméniques ont solennellement déclarée, à savoir, la suprême et pleine puissance de juridiction du successeur de Pierre; puissance *suprême et pleine*, non-seulement de gouverner, mais encore d'enseigner l'Église universelle, c'est-à-dire de nourrir les âmes de la parole de Dieu, de garder, d'exposer, de défendre le dépôt de la révélation, et de *juger en dernier ressort* les doctrines qui touchent la foi divine et la morale également divine². »

¹ Juin 1870.

² M^{gr} Deschamps, Archevêque de Malines ; allocution à son clergé le 30 août 1870.

Au besoin, et pour attester le fait même de cette liberté, on pourrait encore rappeler le témoignage de tels ou tels Prélats de l'opposition. « Il est impossible, disait publiquement l'un d'eux devant son Chapitre et son clergé, il est impossible de concevoir une liberté plus grande que celle dont ont joui les Pères; mais cette liberté était sage, contenue, elle ne pouvait jamais dégénérer en désordre¹. » M^{sr} Maret, peu disposé, comme chacun sait, à exagérer les privilèges des Pères, en a rendu le même témoignage en plein Concile, au début d'un de ses discours. L'équité l'obligea de rendre un public et solennel hommage à la liberté des discussions dans le sein du Concile.

Il ne pouvait en être autrement; car le fait de la liberté du Concile est évidemment un de ces *faits dogmatiques* (c'est-à-dire qui sont inséparables du dogme lui-même), que l'on ne peut rejeter sans rejeter la foi. Le principe de l'infaillibilité de l'Église dans les faits dogmatiques a été décidé contre les jansénistes, qui cherchaient, par des subtilités semblables, à éluder les condamnations du Saint-Siège. Du moment qu'un Concile œcuménique porte régulièrement un décret, il n'est pas plus permis à un catholique d'attaquer la légitimité du décret, que la doctrine même qu'il renferme.

Le Concile du Vatican a été complètement et magnifiquement libre, quoi qu'en aient pu dire quelques mau-

¹ Allocution de M^{sr} l'Évêque de Soissons, à son retour de Rome.

(Foi picarde.)

vais esprits dont l'opposition et les colères ont été, comme il était juste, comptées pour peu de chose. Au fond, il n'y avait chez ces agitateurs que des erreurs de doctrine, des préjugés nationaux, des partis pris de contradiction, beaucoup d'orgueil, de vanité et de personnalité. Le Concile a dû passer outre, et il l'a fait, sous la conduite de l'Esprit-Saint. Le décret qu'il a porté, a été le noble fruit de sa liberté'.

III

**S'il est vrai que, dans la salle du Concile,
les Évêques ne s'entendaient pas.**

Voici encore le témoignage de M^{gr} de Cambrai : « L'installation matérielle du Concile, disait-il dans le grave document déjà cité, laissait à désirer dans le principe : personne ne le conteste. Mais depuis longtemps on a fait disparaître les inconvénients qu'elle présentait d'abord. La salle conciliaire, à laquelle on avait donné une trop grande étendue, a été réduite à des proportions convenables. Telle qu'elle est maintenant, tout orateur, qui a

¹ « Il est cependant très-vrai en un sens, me disait un digne et saint Archevêque, que les Prélats de la minorité n'ont pas tous été *libres*. Non, ils ne l'étaient pas : ils s'étaient mis sous le joug de quelques meneurs, qui les faisaient voter à leur gré et leur donnaient le mot d'ordre auquel ils obéissaient. »

une voix ordinaire et parle distinctement, s'y fait entendre sans effort de tout son auditoire. »

Les Pères s'entendaient assez pour que les principaux discours des adversaires du Saint-Siège aient été, au dire même de leurs correspondances les plus partiales, accueillis dans leurs moindres détails, tantôt par des murmures approbateurs, tantôt par des marques et même des paroles de désapprobation. Le parti avait l'oreille très-fine, quand il était utile à son intérêt d'entendre; quand il était dangereux d'entendre, il n'entendait plus rien. C'était un phénomène d'acoustique gallicane. Ce qui est étrange, c'est que les neuf dixièmes des Pères ne se plaignaient aucunement de ne pas entendre, et entendaient, paraît-il, tout ce qu'il fallait entendre. Quant à ceux de l'opposition, il est arrivé plus d'une fois qu'ils n'entendaient rien, absolument rien; mais pourquoi? parce que, en voyant monter à l'ambon un Évêque de la majorité, ils s'étaient empressés de quitter leur place et de sortir de la salle conciliaire.

. Je ne prétends pas que l'acoustique de cette immense salle conciliaire, dont la voûte a près de trois cents pieds de hauteur, ait été aussi délicate que dans telle ou telle salle d'Opéra: non; il paraît que dans certains endroits, on avait quelque peine à entendre; mais, enfin, cette imperfection n'empêchait nullement de suivre les discussions; et il faut être bien à bout de ressources pour aller chercher, contre les décrets d'un Concile œcuménique, des fins de non-recevoir dans des allégations aussi vaines.

On entendait si bien qu'on ne se gênait pas pour sou-

rire lorsque, dans le feu de l'improvisation, quelque *lapsus linguæ*, peu orthodoxe en grammaire, échappait à tel ou tel orateur, qui aurait préféré sans doute alors qu'on ne l'eût pas entendu.

IV

**S'il est vrai que l'unanimité morale
était requise pour la légitimité de la définition.**

C'est là un principe de fabrique moderne, dont aucun Concile précédent ni le droit ecclésiastique n'avaient jamais entendu parler. Toujours le droit a voulu que, dans les Conciles, les décisions de la majorité fissent loi, sauf bien entendu la confirmation définitive du Souverain-Pontife. Pour que sa décision fasse loi dans l'Église, la majorité, je dirai même l'unanimité des Pères, a, en effet, besoin de cette confirmation suprême. Si le Pape la refuse (comme cela est arrivé mainte fois), le projet de loi de l'assemblée est comme non avenu.

Jamais l'unanimité morale n'a été requise dans un Concile, à moins que le Pape ne l'eût expressément stipulée, comme cela a eu lieu au Concile de Trente, pour tel ou tel point particulier relatif à la discipline. Le Pape jugeait utile de prendre cette mesure, pour le bien de la paix. Si, au Concile du Vatican, le Souverain-Pontife n'a pas jugé à propos de déroger au droit commun, c'est que,

dans sa sagesse, il a pensé que cette exception n'était pas nécessaire¹.

D'ailleurs, les faits sont là, qui démentent la prétention des adversaires de l'infailibilité. Au Concile de Nicée, il y avait une forte minorité d'Évêques ariens ou infectés d'arianisme, et le saint Concile décida, décida fort légitimement, sans eux et contre eux. Au lendemain de ce grand Concile, *quatre-vingt-dix-sept* Évêques se prononcèrent en faveur d'Arius à Antioche, *trente-quatre* en Macédoine, *trois cents* à Milan, et *deux cent trente* à Jérusalem. — *Unanimité morale!*

Vingt-deux ans après, au Concile de Sardique, appei-

¹ Les exceptions stipulées par Pie IV n'ont nullement empêché le droit commun, c'est-à-dire le droit de la majorité, de régir les discussions du Concile de Trente.

Dans une brochure anonyme, publiée à Rome pendant la discussion de l'infailibilité, le parti de l'opposition objectait, entre autres, ce qui se passa en 1562, au Concile de Trente, à l'occasion du décret sur la résidence épiscopale. On y lisait que, par égard pour la minorité, qui était d'environ un quart, le Concile ne voulut point formuler une décision.

Or, c'est justement le contraire qui est la vérité. La décision ne fut pas prise, parce que *soixante-sept* Pères seulement votèrent pour l'affirmative, tandis que *soixante et onze* se déterminèrent pour la négative. Voilà pourquoi le projet fut écarté. C'était parfaitement selon les règles. « D'après le *plus grand nombre* des votes et des sentences, venait de dire un des Légats-Présidents, on pourra rédiger les décrets, *ainsi qu'il a été d'usage de le pratiquer dans ce saint Concile.* »

Serrées de près, toutes les objections de fond et de forme qu'on a suscitées contre le dogme de l'infailibilité pontificale ont été ainsi réduites à néant. Elles reposaient ou sur des faits controvés, ou sur des suppositions chimériques, ou sur des sophismes habilement couverts.

dice de celui de Nicée, *quatre-vingts* Prélats ariens furent condamnés par deux cents Prélats catholiques. — *Unanimité morale !*

En 381, au Concile général de Constantinople, on voit cent quarante-cinq Évêques orthodoxes, contre *trente-six* opposants. — *Unanimité morale !*

Au célèbre Concile d'Éphèse, où fut condamné le nestorianisme, la sainte assemblée ouvrit ses séances avec deux cent soixante-six Évêques. Nestorius ne fut condamné que par une majorité de cent quatre-vingt-dix-huit, contre une minorité de *soixante-huit* opposants, lesquels sortirent de la salle conciliaire avant le décret. Le décret cependant fut immédiatement reconnu comme valide et comme irréfornable. Les opposants eux-mêmes le reconnurent si bien qu'au bout de peu de jours, leur nombre se trouva réduit à quarante-trois et quelque temps après à dix-sept. Les Évêques rebelles tombèrent avec Nestorius sous l'anathème et furent déposés de leurs sièges. — Ici encore, où était la fameuse *unanimité morale* ?

Peu de temps après le quatrième Concile œcuménique, tenu à Chalcédoine en 451, une effrayante minorité de *cinq cents* Évêques s'insurgea contre la condamnation d'Eutychès, qu'avait confirmée le Pape saint Léon le Grand; elle alla jusqu'à brûler les Actes du Concile, lesquels cependant étaient et sont restés depuis des décrets irréfornables.

Et qu'on ne dise pas: « Les Évêques opposants se sont retirés du Concile avant le vote. » Pas plus que leur

présence, leur retraite ne pouvait invalider le décret conciliaire. Quoi! si, au Concile de Nicée, les Évêques ariens avaient eu la politique de rester jusqu'à la fin avec les orthodoxes, la consubstantialité du Verbe, et par conséquent la divinité du Christ, n'aurait pas dû être proclamée?

Et si les Évêques macédoniens avaient su se faufiler au premier Concile de Constantinople, et les nestoriens rester au Concile d'Éphèse, ni la divinité du Saint-Esprit, ni la maternité divine de la Sainte-Vierge n'auraient été légitimement affirmées comme dogmes de foi?

Et si les Prélats sympathiques à la prétendue Réforme s'étaient rendus au Concile de Trente, ils n'auraient eu qu'à tenir bon, qu'à demander fièrement à la majorité si elle voulait passer sur le corps de tant d'Évêques « importants, » et tous les dogmes qu'ils contestaient et tout le Concile se seraient trouvés annulés!

Ces conséquences absurdes découlent nettement de la théorie de *l'unanimité nécessaire*. En vertu de cette théorie, l'hérésie cachée sous le vêtement sacré pourrait toujours paralyser la vie de l'Église : elle n'aurait qu'à prêter un faux serment en plein Concile et qu'à y soutenir sa formule.

L'unanimité morale que réclamait naguère, pour le besoin de sa cause, le parti libéral gallican n'était donc qu'une chimère¹.

¹ « C'est une théorie nouvelle, écrivait naguère, au nom de tous les Évêques des États-Unis le docte Archevêque de Baltimore; la Tra-

Il serait tristement curieux de constater quelle a été, après chaque Concile, la part du diable. Faut-il s'étonner de rencontrer ainsi quelques esprits rebelles dans les rangs si nombreux de l'Épiscopat? Sur douze Apôtres, il y a eu un Judas : il se pourrait qu'il y en eût encore de nos jours. Ce serait certes grandement déplorable ; mais cela ne serait pas extraordinaire, et il n'y aurait pas là de quoi trembler pour l'Église, encore moins de quoi se laisser troubler dans la foi.

Dans les Conciles œcuméniques, après la confirmation du Pape, l'opposition, quelle qu'elle soit, n'a qu'une seule chose à faire, c'est de se soumettre à une sentence nécessairement souveraine et infaillible, et de reconnaître humblement qu'elle s'était trompée. C'est ce qu'a fait immédiatement après la promulgation du décret de l'infaillibilité, un des deux seuls Évêques qui avaient cru devoir répondre « *Non placet* ». Il est allé se jeter aux pieds du Pape et a fait humblement son acte de foi à l'infaillibilité.

Jusqu'au moment où le dogme est proclamé, le sentiment contraire n'est que l'opposition. Passé ce moment, l'opposition ne discute plus : elle refuse. Elle n'est plus l'opposition : elle est la révolte. Elle sort de l'Église ; elle n'y compte plus ; et l'unanimité est faite, l'unanimité absolue : c'est la foi unanime de l'Église. Il ne reste plus

dition lui est manifestement contraire ; elle ne tendrait à rien moins qu'à détruire l'autorité de l'Église. » (Lettre à M^{sr} Dupanloup, en date du 4 avril 1870.)

que deux camps : ceux qui croient, et ceux qui ne veulent pas croire ; les catholiques, et les hérétiques.

V

**S'il est vrai que l'intelligence ,
la science et l'amour de la liberté
étaient exclusivement du côté des opposants.**

Ils le disaient modestement. Quoiqu'ils en fussent très-convaincus, il est permis d'en douter.

Depuis l'ouverture du Concile, ils conspiraient pour persuader au public qu'il n'y avait dans le Concile qu'un certain petit nombre d'Évêques tout à fait intelligents, tout à fait éloquents, tout à fait indépendants. Le reste n'était qu'une masse peu éclairée, docile à la Cour Romaine, servile, fanatique, tout à fait incapable de répondre à ses nobles adversaires, et partant décidé à étouffer la discussion sous le nombre brutal des votes. La masse du Concile était sourde, la masse du Concile était aveugle, la masse du Concile était muette, la masse du Concile voulait violemment ne pas voir, ne pas entendre, ne pas parler, n'être pas libre. Ce n'était vraiment pas un Concile. Il n'y a pas eu de Concile. — Tel était le résumé des correspondances du parti « intelligent » ; et, un moment, le public a cru tout cela.

Et lors même, dites-moi, qu'il y aurait eu (ce qui n'était pas) dans les rangs de cette minorité plus d'Évêques

savants, éloquentes, etc., que dans la majorité? Qu'est-ce que cela prouverait contre le décret du Concile?

Est-ce que par hasard un Concile œcuménique est une académie, où le savoir humain et la littérature doivent avoir la palme? Quel peu de foi dans ces appréciations, où l'école libérale et gallicane a cru trouver toutes ses complaisances!

Est-ce que les Évêques ne sont pas avant tout des Évêques? Est-ce que les Apôtres, pères et modèles des Évêques, étaient des savants, de beaux parleurs, des philosophes, des académiciens? A entendre certaines gens, on dirait vraiment que, dans un Concile, les Évêques sont les témoins, non de la foi, mais de la civilisation mondaine. Est-ce que l'âme d'un Concile n'est pas le Saint-Esprit? Et veut-on remplacer le Saint-Esprit par des gens d'esprit?

Et puis, que venait-on parler de diocèses importants et de diocèses non importants? de diocèses qui marchent à la tête de l'industrie et du commerce, qui marquent en politique, qui sont des foyers de vie intellectuelle, etc.; tandis que d'autres diocèses doivent être comptés pour peu, ne sont que des trous, des pays dont personne ne parle? Que venait-on nous dire que l'autorité et le vote d'un Évêque se mesurent à la célébrité de sa ville épiscopale et au nombre plus ou moins considérable des habitants de son diocèse? A ce compte-là, la voix d'un saint Augustin, d'un saint Grégoire de Nazianze, d'un saint Basile le Grand, d'un saint Grégoire de Nysse, et de tant d'autres grands Docteurs de l'Église, aurait dû avoir bien

peu de poids dans les Conciles ; et cependant ils en ont été si justement les oracles. Qu'était-ce qu'Hippone ? Une station de mariniers, un petit bourg de nulle importance. Qu'était-ce que Nazianze, et Césarée, et Nysse ? De méchantes petites villes, parfaitement inconnues avant ces grands Évêques.

Tout cela, disons le mot, c'est du *naturalisme* au premier chef. Le naturalisme est le caractère dominant de cette désastreuse école libérale : elle manque de foi. Qu'aux lumières et aux dons du Saint-Esprit viennent se joindre, chez un Évêque, les qualités naturelles ou acquises de l'esprit, du savoir, de l'éloquence, rien de mieux ; mais que ces qualités puissent remplacer le côté surnaturel de l'Épiscopat ; qu'elles puissent même entrer en ligne de compte avec ce qu'un Évêque a reçu directement de l'Esprit-Saint par l'imposition des mains, voilà qui est intolérable.

Surtout dans un Concile œcuménique, où l'assistance spéciale de l'Esprit de grâce et de vérité ne manque jamais, c'est avec les yeux de la foi et non avec les yeux de la nature, que tout doit être envisagé. Ce que demande Notre-Seigneur de ses Évêques, ainsi rassemblés en son nom et sous le souffle de son Esprit, c'est la sainteté et non l'érudition ; c'est l'humilité d'une foi profonde, et non l'engouement des idées modernes ; c'est l'amour de l'Église, l'amour du Saint-Siège, et non je ne sais quel chauvinisme personnel et mesquin qui voudrait subordonner le bien de l'Église aux petits intérêts de tel ou tel

État; enfin c'est la prière, et non les agitations de l'habileté humaine.

Ce que Notre-Seigneur veut avant tout dans un Concile, ce sont des Évêques, de vrais Évêques, des hommes de DIEU, tout dévoués à la cause de la foi et du salut des âmes. A ceux-là seulement, il donne sa grâce, ses lumières divines, sa force pour accomplir ses œuvres. Qu'a-t-il besoin des autres, trop souvent pleins d'eux-mêmes, enflés de leur mérite, de leur élévation et de leur crédit? Hélas! quelle place reste-t-il en leur cœur pour l'Esprit-Saint?

Et puis, disons-le bien haut, au Concile du Vatican, le véritable et sérieux savoir, la vraie science ecclésiastique, la prudence, la sagesse, l'intelligence des vrais besoins de l'Église en ces temps difficiles, la juste appréciation des hommes, des institutions et des difficultés, tout cela s'est trouvé en très-grande majorité du côté de la très-grande majorité; seulement elle avait l'esprit de ne pas s'en vanter.

« On calomnie l'Épiscopat catholique, écrivait le vénérable Archevêque de Cambrai, on calomnie l'Épiscopat catholique quand on le représente comme opposé en tout, et de parti pris, aux idées, aux libertés et aux institutions modernes; comme n'ayant que des répulsions et des anathèmes pour le progrès, la science, les arts, la civilisation, tout ce qui passionne la société actuelle.

« C'est dans l'intérêt de cette société, c'est pour sauvegarder son avenir, que nous repoussons une partie

de ce qu'on appelle *les idées modernes*. Adoptant de grand cœur ce qu'elles renferment de vrai, de juste, de noble et de généreux, nous combattons, quels que soient notre pays et notre nationalité, avec toute l'énergie de notre foi et de notre patriotisme, ce qu'on y mêle de faux, d'impie, d'immoral et de subversif.

« Nous voulons *la science*, mais celle qui est vraiment digne de ce nom ; celle qui éclaire sans incendier, sans démoraliser, sans blasphémer.

« Nous acceptons tous les perfectionnements de *la civilisation*, pourvu qu'elle laisse aux caractères leur virilité, aux mœurs publiques et privées leur intégrité sainte, et qu'elle ne se borne pas à couvrir d'un vernis brillant les abaissements, les hontes et toutes les corruptions de l'ancien monde païen.

« Nous encourageons *le progrès*, nous le bénissons, nous lui prêtons tout notre concours, mais à la condition que ce sera dans les voies de la vérité, de la morale, de la justice et de l'ordre qu'il conduira l'humanité. — Donc nous rendons justice à notre époque : elle sait faire de grandes et belles choses ! mais nous ne pouvons ni ne pas voir ni ne pas travailler à conjurer les immenses périls auxquels elle s'expose, et les calamités que ne peuvent manquer d'attirer sur elle ses imprudences, ses erreurs, son oubli, pour ne pas dire son mépris de Dieu et de sa loi.

« Et les ménagements qu'on doit avoir pour *l'opinion publique*, la majorité des Pères du Concile en comprend-elle bien l'importance, l'étendue et les souples délica-

tesses? — Sans aucun doute, elle les comprend. Mais, attentive à éviter tous les froissements qui ne sont pas nécessaires, elle ne doit pas oublier non plus, que tout Évêque qui chercherait la popularité, en compromettant l'indépendance ou la dignité de son ministère, cesserait d'être disciple de JÉSUS-CHRIST. Elle ne doit pas oublier que si, comme on nous le rappelle, « l'opinion est en définitive la reine du monde », l'Église n'est pas faite pour subir les lois de cette reine-là, ni pour suivre ses mobiles et trop souvent injustes caprices. »

Telle a été la majorité dans le Concile ; tel a été le véritable Épiscopat catholique. Les injustices et les colères de l'orgueil froissé ont seules pu essayer de dénaturer ses vrais sentiments.

VI

Si c'est le Pape et le Concile qu'il faut rendre responsables des divisions qui ont précédé, accompagné et suivi la définition.

Ce n'est ni le Pape ni le Concile, mais uniquement l'ennemi mortel du Pape et du Concile : le démon. « C'est l'homme ennemi qui a fait tout cela », comme dit l'Évangile.

Remarquons cette parole profonde : « l'homme ennemi, *inimicus homo* ». Le démon n'est pas un homme ; pourquoi donc dire « l'homme ennemi » ? C'est que, singe de DIEU et de sa Providence, le démon fait ordi-

nairement ses œuvres par les hommes. De même que Notre-Seigneur se sert des hommes pour faire régner son Père sur le monde, et pour sauver les âmes; de même Satan se sert des hommes, de leur langue, de leur esprit, de leur intelligence, de leurs forces, même de leur argent, pour combattre Dieu, pour entraver la marche de l'Église, pour tout perdre, s'il se peut.

Ce qu'il fait depuis l'origine du monde, il l'a fait dans tous les Conciles; il l'a fait dans le Concile du Vatican, et il continuera de le faire jusqu'à la fin des temps. Se servant avec son astuce et sa rage profondes, tantôt des ennemis du dehors, tantôt des adversaires du dedans; aveuglant les uns, séduisant et passionnant les autres; suscitant des tempêtes politiques, des oppositions soi-disant théologiques, scientifiques, historiques, il a soulevé le plus d'obstacles possible contre la manifestation d'une vérité qu'il redoute souverainement. « Voyant que les trames ourdies par les impies ne répondaient pas assez à leurs vœux, daignait m'écrire le Saint-Père au milieu même de la lutte, les puissances de l'enfer dressent des pièges aux esprits honnêtes eux-mêmes; elles les divisent de sentiments, afin du moins de tirer parti des maux qu'enfante la dissension, de traîner les choses en longueur, et de reculer ainsi le plus possible le coup fatal auquel elles ne sauraient échapper¹. »

Et quels sont ces esprits honnêtes mais séduits qui ont jeté le trouble et la division dans les rangs catholiques, à

¹ Bref de N. S. P. le Pape Pie IX, en date du 22 janvier 1870.

l'occasion de l'infailibilité? Le Souverain-Pontife l'a clairement indiqué dans un Bref Apostolique, daté du 12 mars 1870, et qui a été, à cet égard, un véritable manifeste. « C'est une chose assurément regrettable, écrivait-il au docte Dom Guéranger, qu'il se rencontre parmi les catholiques des hommes qui, tout en se faisant gloire de ce nom, se montrent complètement imbus de principes corrompus, et y adhèrent avec une telle opiniâtreté, qu'ils ne savent plus soumettre avec docilité leur intelligence au jugement de ce Saint-Siège quand il leur est contraire, et alors même que l'assentiment commun et les recommandations de l'Épiscopat viennent le corroborer... *Se regardant comme seuls sages*, ils ne rougissent pas de donner le nom de parti ultramontain à tout le reste de la famille catholique qui pense autrement qu'eux...

« On les voit mettre audacieusement en avant comme indubitables ou du moins comme complètement libres, certaines doctrines maintes fois réprochées; on les voit ressasser des chicanes historiques, des passages mutilés, des calomnies lancées contre les Pontifes Romains, des sophismes de tout genre. Toutes ces choses, il les remettent impudemment sur le tapis, sans tenir aucun compte des arguments par lesquels on les a cent fois réfutées.

« Leur but (n'oublions pas que c'est le Pape qui le dit) est *d'agiter les esprits, et d'exciter les gens de leur faction, ainsi que la foule des ignorants*, contre le sentiment communément professé. *Outre le mal qu'ils font en jetant ainsi le trouble parmi les fidèles, et en livrant aux discus-*

sions de la rue les plus graves questions, ils Nous réduisent à déplorer dans leur conduite une déraison égale à leur audace. »

Dans ce même Bref, et dans d'autres, publiés au moment où les esprits paraissaient le plus soulevés, le Saint-Père stigmatisait, chez les hommes de ce même parti, « toutes les menées à l'aide desquelles on a coutume de capter les suffrages dans les assemblées populaires; » il blâmait ouvertement « ces hommes qui ne cessent de troubler les cœurs des catholiques¹; » et il déclarait que leurs menées et leurs sophismes étaient « la seule et unique cause du trouble qui s'est élevé dans les consciences, » et que tous nous déplorons².

Qu'on ne vienne donc plus nous dire que ce sont les journaux catholiques, que c'est « la presse ultramontaine » qui a soulevé ces tempêtes. Elle a rempli son rôle, son rôle très-légitime et très-utile, en criant au loup, et en criant ferme. Les meilleurs chiens de garde sont ceux qui aboient le plus fort et qui n'ont peur de rien. Les loups ne les aiment pas : c'est tout simple; ils voudraient que le berger les supprimât, par amour sans doute pour la paix et le silence. A en croire ces bons loups, ce sont les chiens de garde qui sont responsables de tout ce qui peut arriver de fâcheux dans la bergerie.

Dans l'Église de DIEU, toute doctrine fausse est dange-

¹ Bref adressé au R. P. Ramière, le 9 mars 1870.

² Bref adressé à M. de Cabrières, alors vicaire-général de Nîmes, depuis Evêque de Montpellier, le 22 février 1870.

reuse; par cela seul qu'elle existe et se manifeste, elle provoque la controverse; contre elle, la controverse est de droit et de devoir; comme l'agitation et les cris du berger, comme les aboiements du chien de garde sont de droit et de devoir, dès qu'apparaît le loup.

La responsabilité des controverses et de leurs suites retombe tout entière sur ceux qui soutiennent l'erreur et travaillent à la propager. Le mal n'est pas dans les controverses : il est dans les divisions qui les amènent; et ces divisions ont pour cause les doctrines contraires à la doctrine du Saint-Siège, de ce Siège-Apostolique et infaillible que les catholiques doivent défendre de tout leur pouvoir.

Ces doctrines, ressuscitées en ces derniers temps par le parti libéral, ont fait, grâce à lui, des progrès alarmants. Elles ont trouvé de fougueux et adroits défenseurs jusque dans le sein du Concile. Parce qu'on ne les a pas laissés faire, ils ont jeté les hauts cris; ils se sont indignés; et n'osant trop s'attaquer au Pape et à l'Épiscopat groupé autour de lui, ils s'en sont pris hypocritement à « certains journaux », qui n'ont fait que suivre fidèlement les directions données par les actes publics du Saint-Siège et de la plus grande partie de l'Épiscopat.

Lorsqu'ils venaient nous dire que ceux qui ont bravement défendu la foi et l'honneur du Saint-Siège, étaient seuls responsables des divisions, des scandales que nous avons eu à déplorer, on se demande en vérité s'ils ne se moquaient pas de nous.

VII

Quels ont été les vrais agitateurs.

Écoutons un de nos vénérables Évêques qui a eu le courage de le dire ouvertement ¹.

Dans une lettre adressée de Rome, le 2 juillet 1870, aux prêtres de son diocèse, M^{gr} de Rodez constatait d'abord l'union des esprits et des cœurs dans l'amour du Souverain-Pontife, aux approches du Concile; puis il ajoutait : « Sur ces entrefaites parut le volumineux écrit du doyen de la faculté théologique de Sorbonne, destiné à galvaniser le vieux gallicanisme et à greffer sur lui les institutions parlementaires des temps modernes. D'après ce système, la Constitution de l'Église devait devenir représentative, et l'Épiscopat devait entrer en participation de la souveraineté pontificale, au point de pouvoir même déposer le Pape en concile, quand ce haut mandataire du corps apostolique, s'obstinant dans une infailibilité *personnelle, séparée, absolue*, refuserait de se joindre à la majorité ².

¹ Circulaire de M^{gr} Delalle, Évêque de Rodez, au clergé de son diocèse, sur le Concile, l'infailibilité pontificale et la grande manifestation du clergé français.

² Toutes ces doctrines de M^{gr} Maret ont été condamnées comme hérétiques par le Concile du Vatican. L'auteur a fini par se soumettre et a réprouvé son ouvrage, au mois d'août 1871.

« Vous savez quelle vive polémique s'est engagée sur cette œuvre audacieuse qui avait pour elle tous les ennemis de l'Église et de la Papauté. Vous savez quel degré d'effervescence elle excita dans l'opinion publique, à qui on faisait appel en lui jetant pour la première fois en langue vulgaire les vieux sophismes qui ne sont pas de sa compétence, assaisonnés de ces histoires malsaines que les sectaires ont forgées contre les Papes.

« La Papauté était donc discutée et niée dans son essence par le publiciste français donnant la main au folliculaire allemand, caché sous le pseudonyme de JANUS. Selon ces doctrines calquées sur la fameuse déclaration des droits de l'homme, ce n'était plus le Pasteur suprême qui devait régir le troupeau, et lui donner la nourriture spirituelle de l'enseignement chrétien, c'était le troupeau qui devait régir et paître le Pasteur ; et si celui-ci était reconnu Docteur infallible, ce n'était que comme organe du corps épiscopal, qui lui communiquait son infailibilité¹. Le Concile œcuménique devait revendiquer des droits usurpés depuis trois cents ans, et devenir une nouvelle Convention, en face d'un nouveau Louis XVI. Ainsi le voulait le progrès social des temps modernes, c'est-à-dire la souveraineté du nombre, introduite dans l'Église comme dans l'État.

« Et l'on appelait cela le retour à l'antique constitution de la société chrétienne, selon laquelle Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST n'aurait pas établi son édifice sur la pierre

¹ Doctrines également anathématisées par le Concile.

fondamentale, mais sur un tas de pierres, sans autre cohésion que le fait accidentel d'une majorité, avec un Pape constitutionnel ou parlementaire, et finalement détrôné ou du moins obligé de rendre compte chaque dix ans au Concile.

« Cette théorie, dont l'exposé suffit pour montrer qu'elle est la négation même de l'Évangile et de la Tradition universelle de l'Église, ne pouvait manquer de séduire les esprits légers, ignorants, flottant au vent des idées anarchiques et socialistes qui agitent le monde. C'était la formule de ce qu'on appelle *catholicisme libéral*, qui n'est qu'une transition masquée au protestantisme ou aux *Églises nationales*, sous la suprématie de l'État.

« Ce système, par lequel la fourberie exploite si facilement la niaiserie, était loué, propagé, soutenu, non pas seulement par les organes de la presse impie et révolutionnaire, mais par une certaine presse mitoyenne, telle que le *Correspondant*, la *Gazette de France*, la *France*, le *Français*, le *Moniteur*, etc., qui prétendaient concilier l'affirmation catholique avec l'abaissement et la négation de la Papauté¹.

« Ainsi l'incendie était allumé dans les âmes, lorsqu'un autre Prélat jugea que le temps était venu d'in-

¹ M^{gr} de Rodez ne stigmatisait ici ces publications qu'au point de vue spécial de leurs correspondances du Concile. Il faut ajouter que toutes ces feuilles n'ont pas été également coupables. Leur principale faute a été d'oublier la simplicité de la foi et de l'obéissance, pour recevoir leurs inspirations d'ecclésiastiques passionnés, sur qui retombe la majeure part de responsabilité.

tervenir ostensiblement pour déterminer une conflagration universelle et exercer une pression toute-puissante sur le prochain Concile, en s'adressant aux passions populaires et aux défiances inquiètes des hommes d'État, c'est-à-dire en provoquant la violence brutale des masses et la tyrannie savante du bras séculier contre le Saint-Siège et l'auguste assemblée.

« L'Évêque d'Orléans, dont l'action occulte s'était déjà exercée partout avec une habileté digne d'une meilleure cause, n'a que trop bien réussi à surexciter les classes lettrées et les classes populaires, ainsi qu'à troubler les hautes régions de la diplomatie, en lançant, au mois de novembre, un manifeste ardent et habilement calculé contre ce qu'il appelait la polémique intempes- tive de certains journaux, mais en réalité contre les convictions et les espérances du monde catholique.

« Sa thèse était celle de l'*inopportunité* d'une définition conciliaire de l'infailibilité papale, dont vous nous aviez exprimé, messieurs, le vœu ardent, d'accord en cela avec le clergé de beaucoup d'autres diocèses; car vous étiez convaincus qu'il fallait mettre fin aux agitations des nouveaux sectaires qui rêvent pour l'Église ce qu'ils appellent son 89, c'est-à-dire la souveraineté de l'Épiscopat s'imposant à la souveraineté du Pape, selon le programme du conciliabule de Bâle.

« En face des flammes qui envahissaient l'édifice de nos saintes croyances, l'Évêque d'Orléans prétendait que nous n'avions rien de mieux à faire que de nous croiser les bras pour ne pas effaroucher par un *dogme nouveau*

les demi-catholiques, les hérétiques, les schismatiques et même les infidèles. Il affirmait qu'il s'était exactement rendu compte de la situation morale des peuples dans les cinq parties du globe; et il concluait que l'opinion, qui est la *reine du monde*, ne permettait pas aux successeurs des Apôtres de lutter contre elle.

« Ainsi, messieurs, le prévôt Dœllinger, M^{gr} Maret et M^{gr} Dupanloup, voilà le triumvirat agitateur, auquel est venu se joindre plus tard un illuminé, insulteur de l'Église Romaine, l'abbé Gratry, dont nous avons justement condamné les pamphlets.

« Nous n'avons pas à vous raconter les manœuvres extra-conciliaires exécutées par la coterie semi-cléricale et semi-laïque des *anti-infaillibilistes* et des *inopportunistes* coalisés, jusques et y compris l'influence des femmes devenues théologiennes, comme au temps du jansénisme. Nous n'avons pas à vous dire combien de libelles anonymes, honteux, calomniateurs, sont sortis des officines de la publicité contre le Concile, contre la Cour Romaine, contre le Pape lui-même, et contre les Vicaires-Apostoliques qui sont les pierres les plus brillantes du diadème de l'Église et la gloire de JÉSUS-CHRIST.

« C'est là l'histoire d'hier et d'aujourd'hui qui ne vous est pas inconnue.

« Mais nous sommes forcés de convenir que, contre notre attente, et, à notre grand regret, la *coterie* est devenue, par l'accession d'un certain nombre de nos vénérables collègues, un *parti*, et, comme on dit dans le langage parlementaire, une *opposition*.

« DIEU seul sonde les reins et les cœurs. Aussi ne nous permettons-nous que des accents de douleur, en présence d'une telle scission entre des hommes si bien faits pour s'estimer et s'aimer dans le Seigneur. Mais cette peine cruelle est adoucie par l'espérance d'un avenir prochain, où ils se réuniront et s'embrasseront dans la paix de l'unité¹. »

Inutile de rien ajouter à ces graves paroles, dictées par le zèle de la vérité et l'amour de l'Église. Ce que l'on pensait tout bas, M^{sr} de Rodez l'a dit tout haut; et, dans un temps comme le nôtre, il est bon de ne point en perdre tout à fait le souvenir, afin que l'avenir puisse profiter des tristes leçons du passé.

Et puis, il y a un autre point de vue très-douloureux qu'il ne faut point laisser dans l'ombre : cette levée de boucliers contre le Saint-Siège a porté un coup fatal au Denier de saint Pierre, aux finances pontificales, et par contre à ce pouvoir temporel, dont on se glorifiait d'avoir été la défense intrépide. En faisant traîner le Concile en longueur, on a triplé, quadruplé les énormes sacrifices que s'était imposés le généreux Pie IX en faveur de tant d'Évêques pauvres. L'opposition a ruiné le Saint-Père.

Oh qu'ils sont coupables, ou du moins qu'ils sont à plaindre les hommes qui, de bonne ou de mauvaise foi,

¹ C'est là uniquement ce qui a désolé et scandalisé tous les vrais catholiques, et non pas du tout la liberté incontestable du *Placet* et du *Non placet*, du moment que l'on n'écoutait que la conscience.

ont ébranlé l'esprit des peuples fidèles, et semé la zizanie dans le champ du père de famille ! Devant DIEU et devant l'Église, une terrible responsabilité pèsera longtemps sur leurs têtes.

« Mais, dit-on, ils étaient d'avance décidés à se soumettre, et, de fait, ils se sont soumis. » — Soit ; mais le mal qu'ils ont fait n'en subsiste pas moins. Tous ceux qu'ils ont entraînés et séduits par leurs journaux, par leurs brochures, par leur influence, tous ceux-là se sont-ils soumis comme eux ? Et lors même qu'ils se seraient soumis, n'ont-ils pas pendant des mois entiers déblatéré contre le saint Concile, déblatéré contre le Souverain-Pontife, blasphémé contre la foi, contre la vérité ? Tous ces blasphèmes, les comptez-vous pour peu de chose ? Et, au fond, qui en était responsable ?

Lors de la désastreuse campagne de 1812, Napoléon I^{er} souleva et entraîna la France entière sur ses pas : une fois Moscou brûlé, une fois la partie perdue, il s'empressa de monter dans une chaise de poste et revint à Paris, humilié sans doute, mécontent, mais sans avoir autrement souffert. Quant à ses malheureux soldats, il les laissa en proie à l'ennemi et aux rigueurs du climat. Ils étaient partis cinq cent mille ; vingt-cinq mille à peine purent regagner le sol de la patrie, et DIEU sait en quel état. Je le demande : qui était responsable de cet immense désastre ?

VIII

S'il est vrai que, pour arriver à la définition, la cour de Rome ait employé des moyens révolutionnaires.

Ils ont osé le dire. Oubliant tout respect, plusieurs Évêques du parti de l'opposition se plaignaient amèrement de ce que le Pape, passant par-dessus leurs têtes, encourageait directement les prêtres et les fidèles de leurs diocèses à confesser publiquement la doctrine de l'infailibilité. « Qu'est-ce, disaient-ils, que tous ces Brefs adressés à nos prêtres, quelquefois à deux ou trois pauvres petits desservants, à des journalistes, à de simples laïques? Qu'est-ce que toutes ces félicitations qui pleuvaient de Rome, dans le but évident d'encourager la rébellion? Ne sont-ce point là, osait-on ajouter, des moyens révolutionnaires? N'est-ce pas le renversement de la hiérarchie? »

Non, ce n'étaient pas là des moyens révolutionnaires; non, ce n'était pas le renversement de la sainte hiérarchie : c'était au contraire l'exercice très-légitime et très-hiérarchique du plus évident de tous les droits.

Pie IX n'a pas encouragé la rébellion (indigne calomnie!). Des prêtres, des laïques lui ont exprimé leur dévouement inaltérable et leur ferme croyance à la suprême et infailible autorité du Saint-Siège; il les a félicités, il les a bénis. En avait-il le droit, oui ou non? N'était-ce

même pas son devoir de souverain Pasteur ? Encourager les enfants de l'Église à la fermeté dans l'obéissance catholique, à la fidélité dans le dévouement catholique, à la confession courageuse de la vérité catholique, est-ce là, je le demande, encourager la rébellion ?

« Mais, dira-t-on peut-être, dans les diocèses où l'Évêque n'était pas partisan de l'infaillibilité ? » Eh, c'est précisément dans ces diocèses-là que l'intervention directe du Pasteur et du Docteur suprême était plus opportune ! Les Évêques de ces diocèses se trompaient ; le fait ne l'a que trop prouvé. Il est maintenant *de foi* qu'ils se trompaient. Le Pape le savait, et en conséquence il a rempli un impérieux devoir de sa charge en défendant la foi des prêtres et des fidèles contre la funeste influence de tel et tel Évêque qui (de bonne foi, tant qu'on voudra) se posait en adversaire de la vérité.

Le Pape doit confirmer dans la pureté de la foi, non-seulement les Évêques, mais encore les prêtres et les fidèles ; et cela, envers et contre tous, même contre leur Évêque, du moment que cet Évêque a le malheur de s'en écarter. C'est là un droit, un devoir incontestable du Chef de l'Église. Les prêtres et les fidèles sont, en effet, les ouailles du Pape directement et immédiatement : ceci vient d'être défini comme article de foi révélée, par le troisième chapitre du décret conciliaire du 18 juillet. Le Pape a une juridiction souveraine, ordinaire, immédiate, épiscopale, sur tous les chrétiens de tous les diocèses, dans le monde entier. Il est l'Évêque auquel chaque enfant de l'Église doit obéir *avant tout*. Il est l'autorité

souveraine, à laquelle l'autorité de l'Évêque est essentiellement subordonnée. En fait de doctrine, le laïque est soumis de droit divin à un enseignement qui est à la fois triple et un : d'abord, à l'enseignement infaillible du Chef de l'Église universelle, gardien et défenseur de la foi de tous ; puis, à l'enseignement de son Évêque, dont la première règle est d'être absolument conforme et par conséquent absolument subordonné à l'enseignement du Pape ; enfin, à l'enseignement de son curé, à l'enseignement des simples prêtres, dont la première règle est d'être absolument soumis à l'enseignement de l'Évêque et du Pape. Telle est la loi, telle est la hiérarchie dans l'Église.

Qu'on ne vienne donc plus élever contre le noble et grand Pie IX des accusations aussi injustes qu'odieuses ! Il n'a mérité que nos bénédictions, que notre reconnaissance. Est-ce de sa faute si certains Prélats égarés se sont opposés à la libre expansion de la vérité, ont menacé de faire perdre à leurs diocèses la pureté de la foi, et voulu empêcher les prêtres et les fidèles d'acclamer les divines prérogatives du Saint-Siège ? Ce qu'a fait Pie IX pour conjurer ce péril, il a pu, il a dû le faire. Ce n'était pas lui qui méconnaissait les droits de la sainte hiérarchie.

Au milieu des temps périlleux que nous traversons ici-bas, l'infaillible vérité, ne l'oublions jamais, n'a qu'un phare, et ce phare est à Rome ; il est là où est le Pape. « Le clergé et les fidèles, dit *la Civiltà cattolica* ¹,

¹ Livraison du 20 août 1870.

ne doivent suivre leurs Supérieurs qu'autant que ceux-ci sont d'accord avec le Docteur de l'Église universelle ; sinon, non. Peut-on ignorer l'obligation étroite qui, selon le témoignage de saint Irénée, incombe à tous les fidèles, « *qui sunt undique fideles,* » de se mettre en harmonie avec l'Église Romaine, c'est-à-dire avec son Chef, à cause de sa prééminente principauté, « *ob potiolem principalitatem* » ? Donc, les Brefs et les paroles encourageantes du Souverain-Pontife n'ont pas introduit l'anarchie, mais ont confirmé l'ordre. »

De grâce, prenons garde à une tendance quelque peu française qui, sous prétexte de respect plus humble envers l'autorité ecclésiastique, voudrait que l'on obéît toujours à son Évêque, avant tout et quand même. Si ce principe est excellent et profondément catholique lorsque l'Évêque est toujours d'accord avec le Chef de l'Église, il cesse de l'être du moment qu'il est devenu *évident* que l'Évêque est en désaccord avec l'Évêque des Évêques. Dans ce cas douloureux et, DIEU merci, toujours très-exceptionnel, c'est évidemment au Pape, à l'autorité ecclésiastique infallible et suprême, qu'il faut s'attacher *avant tout*. L'épiscopalisme est une erreur, tout comme le presbytérianisme et le laïcisme.

IX

**S'il est vrai
qu'il était souverainement inopportun
de définir l'infaillibilité du Pape.**

D'abord et avant tout, la question est tranchée : l'Église a défini l'infaillibilité de son Chef ; infaillible dans la question de doctrine, elle l'est aussi dans la question d'opportunité. Ceci appartient à l'enseignement catholique. Ce qu'elle a fait, elle l'a donc bien fait, et pour le fond et pour la forme ; et par cela seul que la définition a été rendue, elle était opportune, sanctifiante, utile au vrai bien des âmes.

En outre, bien avant le décret du 18 juillet, la question était tranchée déjà pour ainsi dire : qu'était-ce, en effet, je vous prie, que cette demande officielle de *plus de cinq cents* Pères du Concile, adressée au Souverain-Pontife et accueillie favorablement, sinon la réponse affirmative à ce doute : « Est-il *opportun* de poser cette question devant le Concile ? » Pour une question de simple opportunité, un acte de ce genre n'était-il pas une véritable solution ?

Que, dans l'origine, au moment où le Concile a été convoqué, il eût été préférable de ne pas soulever cette grave question, sur laquelle tout le monde *paraissait* d'accord, il était parfaitement permis de le penser et de le dire. Tel semblait être même le sentiment du Saint-Père, qui ne

voulait pas qu'on s'occupât au Concile de son infaillibilité; et de fait, dans les projets de décrets soumis au Concile, il n'y en avait aucun qui parlât de l'infaillibilité pontificale.

Mais depuis, la Providence le permettant ainsi, les attaques *inopportunes* du prévôt Doellinger et de Mgr Maret d'abord, puis et surtout de Mgr Dupanloup et du P. Gratry, ont rendu nécessaire une décision dogmatique; chacun sait la parole si heureuse du docte Évêque d'Angoulême : « *Quod inopportunum dixerunt, necessarium fecerunt*; ce qu'ils disaient inopportun, ils l'ont rendu nécessaire. » Puisque le bon DIEU l'a permis, il faut l'en bénir. Qu'est-ce, en effet, que cette définition, sinon une nouvelle lumière ajoutée à toutes celles qui composent déjà le trésor de la foi et du salut?

Dans sa lettre du mois de mai 1870, Mgr l'Archevêque de Cambrai résolvait d'avance devant ses prêtres cette même question d'opportunité. « La définition de l'infaillibilité du Pape, disait-il, est-elle opportune? — Le Concile en jugera, Messieurs, et il est certain qu'il ne pourra pas plus se tromper sur cette question d'opportunité que sur la question de doctrine elle-même.

« En parlant de ceux qui ont exprimé à cet égard de trop inquiètes préoccupations, le Saint-Père disait tout récemment : « S'ils croyaient bien fermement, comme
 « tous les autres catholiques, que le Synode œcuménique
 « est dirigé par l'Esprit-Saint et que c'est uniquement
 « sous son inspiration qu'il propose et définit ce qu'il faut
 « croire, jamais ils ne se seraient imaginé qu'il puisse

« définir des choses qui ne seraient pas révélées ou qui pourraient être préjudiciables à l'Église. »

« Pour établir l'opportunité, nous dirions presque la nécessité, d'une définition qui mette désormais au-dessus de toute contestation et hors de toute controverse la suprême autorité du Pape, il suffira d'indiquer les considérations suivantes : elles nous semblent décisives.

« Tout le monde sait avec quelle profonde astuce et obstination *le jansénisme* a décliné l'autorité des Bulles pontificales qui l'ont condamné; or, c'est en vertu et par l'application exagérée, nous en convenons, des doctrines gallicanes, qu'il a soutenu si longtemps et que ses derniers restes soutiennent encore cette lutte hérétique.

« *La constitution civile du clergé*, qui a mis en si grand péril l'Église de France à la fin du dernier siècle, avait ces mêmes doctrines pour principe et pour base.

« Ainsi en a-t-il été du *schisme* dit de *la petite Église* qui a suivi le Concordat de 1801, et qui n'est pas encore complètement éteint.

« La prudence ne commande-t-elle pas de prévenir, autant que possible, le retour de pareilles calamités, en supprimant la cause qui les a produites ?

« Aujourd'hui nous avons devant nous, en France, le *vieux gallicanisme parlementaire*, qui survit à toutes nos révolutions : il conserve des adeptes ardents dont l'influence s'est montrée plus d'une fois et pourrait facilement encore redevenir dangereuse pour la liberté de nos consciences et de notre ministère. La déclaration de 1682 est son évangile. Il tient le Pape dans un état de suspicion

perpétuelle, et ne trouve jamais que son autorité sur l'Église soit suffisamment réduite.

« Nous avons, dans un genre tout différent, ce qu'on est convenu d'appeler *le catholicisme libéral*. Il travaille à faire sortir l'Église de ses voies traditionnelles et séculaires, pour la faire entrer dans celles où s'est engagée la société moderne, et dont Dieu seul connaît l'issue. Il la presse de perfectionner la forme du gouvernement qu'elle tient de Jésus-CHRIST lui-même, en y adaptant les mobiles et passagères institutions des gouvernements humains. Ces utopies, bien qu'elles partent d'un généreux principe, seraient éminemment dangereuses dans leur application. Il faut contenir et régulariser ces tendances d'un dévouement qui s'égaré. »

Enfin M^{sr} de Cambrai ajoute qu'il ne faut pas seulement s'occuper du passé et du présent, mais aussi de l'avenir, et il voit, dans la marche providentielle des événements qui ont forcé le Concile de proclamer l'infailibilité pontificale, l'exaltation du principe d'autorité religieuse qui, au milieu des révolutions et des tempêtes, sera le phare du salut pour toutes les âmes de bonne volonté.

Donc, au témoignage de M^{sr} de Cambrai et des nombreux Évêques qui ont adhéré à sa Lettre pastorale, la définition a été très-opportune, très-providentielle et très-nécessaire.

Si elle n'eût point paru telle au Souverain-Pontife et à l'Épiscopat, croyez-vous que l'on eût affronté de gaieté de cœur les périls très-sérieux dont on osait menacer le

Saint-Siège? le péril, entre autres, de voir Rome abandonnée aux fureurs des Garibaldiens, et de voir ainsi enlevé à l'Église catholique ce dernier débris du pouvoir temporel, qui seul peut assurer aujourd'hui l'indépendance de son Chef et la liberté de l'Église? Pensez-vous qu'on n'eût point tenu compte de l'opposition sérieuse, passionnée, persévérante de plus de cent Évêques? Si l'Église a passé outre, c'est qu'il était *nécessaire* de parler, de décréter la foi.

Et puis, de cette lutte ont jailli des lumières, sinistres et douloureuses sans doute, mais salutaires. Il s'est révélé, dans le sein de l'Épiscopat, un ferment de discorde et de division, dont on soupçonnait à peine l'existence; et comme l'unité est, avec la vérité, le principe de vie, de force et de sainteté dans l'Église, le Saint-Esprit a dû conjurer le mal en fortifiant l'autorité du Chef de l'Église par une définition dogmatique.

Aussi, peu de jours après la définition, le pieux et éloquent Évêque de Carcassonne, M^{gr} de la Bouillerie, disait à son clergé et à son peuple accouru pour le recevoir : « DIEU a permis les luttes; il a permis les mauvais vouloirs; il a permis les moyens indignes; il a permis que les anges de lumière fussent transformés en anges de ténèbres; mais il n'a point permis, il ne permettra jamais que les portes de l'enfer prévalent contre l'Église et contre la Pierre fondamentale. La Pierre demeure immuable, et l'édifice reste debout. En affirmant pour jamais l'autorité du Siège-Apostolique, nous avons sauvé l'Église. Désormais plus de discussions, plus de discordes, plus

de divergences de sentiments sur des questions qui, depuis tant de siècles, divisaient les âmes catholiques. »

Ni le Pape, ni les Évêques, ni personne ne croyaient le Concile aussi nécessaire. On sait à quoi s'en tenir désormais sur certaines protestations d'amour et de dévouement. On comprend aujourd'hui où sont les vrais amis, où sont les adversaires; où sont les vrais hommes d'Église, les vrais Évêques, les vrais défenseurs du Saint-Siège et de la saine doctrine. La découverte est cruelle, amère; mais elle est du plus haut prix.

Rome, en même temps qu'elle sonde les profondeurs de la plaie, en prépare déjà le remède; et l'on comprend que le Pape, proclamé Docteur infallible, va remplir, avec une autorité incontestée, de nouveaux devoirs, relatifs non-seulement à l'enseignement du peuple fidèle, mais encore à celui des jeunes générations sacerdotales, à la formation et à la surveillance du clergé, au choix des dignitaires ecclésiastiques: travail immense, que les oppositions gallicanes et libérales ont rendu plus actuel, plus opportun, plus urgent que jamais. Observons, en terminant, que, dans tous les temps, l'argument préalable des partisans des fausses doctrines a été l'*inopportunité*. C'était leur bouclier à tous. En général, ils ont cherché des prétextes pour retarder les définitions de foi. Ils sont loups; ils craignent d'être reconnus et chassés du bercail.

La plupart se vantaient de ne combattre que pour la piété, de n'avoir en vue que le bien et la défense de l'Église. C'est le portrait que traçait d'eux déjà saint Basile;

et il disait aux Évêques de l'Orient : « Pour éclaircir et fixer les points en litige, *allons au Pontife Romain.* »

D'autres novateurs, plus habiles, prétendaient que les questions agitées n'appartenaient pas à la foi. Ce fut la ruse des Pélagiens, que saint Augustin se chargea de démasquer.

Il y en a aussi qui ont cherché à éloigner les définitions en disant que l'Église ne devait pas s'embarrasser dans les questions subtiles et inextricables, où les passions semblent avoir plus de part que la vérité. Les Ariens avaient trouvé cela.

Une quatrième espèce s'est employée à empêcher la promulgation des définitions. « Ces décrets, disaient-ils, vont répandre le trouble parmi les peuples ; ils vont faire plus de mal que de bien, ébranler la foi, etc. » Les Eutychiens suivirent cette politique, après le Concile de Chalcedoine.

Et les monothélites ! Sergius, patriarche de Constantinople, n'écrivait-il pas au Pape pour l'empêcher de porter une définition ? Il alléguait la subtilité de la question et la nécessité du silence pour conserver la paix : chacun sait comment le pauvre Honorius s'y laissa prendre.

Dans ces derniers siècles, le ressort qu'on a fait jouer plus volontiers pour intimider le Saint-Siège, ç'a été la menace des orages politiques, des colères royales et des schismes nationaux.

Non, ce ne sont point les définitions de l'Église qui troublent l'Église et le monde : ce sont les erreurs, ce

sont les hérésies, c'est l'orgueil, c'est l'entêtement, ce sont les passions mauvaises.

Aujourd'hui comme toujours, c'est là, croyez-le bien, c'est là uniquement ce qui était et ce qui est « inopportun ». La définition de l'infaillibilité fera du bien à tout le monde, mais surtout à ceux qui n'en voulaient pas.

X

**Si la définition de l'infaillibilité pontificale
est capable d'éloigner les protestants,
les schismatiques et les libres-penseurs.**

Tout au contraire, elle aplanira le chemin du retour à ceux d'entre eux qui aiment la vérité. La vérité catholique ne peut faire que du bien ; si elle blesse parfois, c'est toujours pour guérir.

Mais lors même que la manifestation d'une vérité révélée devrait irriter les hérétiques et les hommes du dehors, faudrait-il la supprimer lorsqu'elle est devenue nécessaire au bien et à l'union des enfants de l'Église ? Pour éviter un mal accidentel, on tomberait dans un mal essentiel, dans un mal bien plus grave et que les pasteurs doivent empêcher à tout prix. Avant de se préoccuper des intérêts du dehors, l'Église ne doit-elle pas se préoccuper des intérêts de ses enfants ? Et la *conservation* de la foi parmi les chrétiens n'est-elle pas évidemment le premier devoir de la charge pastorale ?

Au Concile du Vatican, le Pape et les Évêques ont jugé nécessaire au bien de l'Église de déterminer d'une manière plus précise le dogme de l'infailibilité; ce jugement leur a été dicté par l'Esprit-Saint, comme tous les jugements solennels des Conciles œcuméniques. Gardons-nous de l'oublier : dans ses décrets, l'Église ne peut pas plus blesser la charité que la vérité.

Mais la crainte d'éloigner de la foi les dissidents et les libres-penseurs est tout aussi chimérique que la crainte de l'inopportunité pour les catholiques. La vérité est d'autant plus forte qu'elle est plus entière, plus nette, plus simple. Tout certain qu'il était, le dogme de l'infailibilité de l'Église n'était pas encore précisé, et par ce côté vague, il pouvait ne pas satisfaire entièrement les esprits qui aiment à aller au fond des choses. Maintenant que cette infailibilité est dégagée de toute ombre, elle brille aux regards de l'esprit, comme le soleil lorsque l'atmosphère est dégagée de tout brouillard. Nous l'avons dit, et nous ne saurions trop insister sur ce caractère très-simple et très-bienfaisant de la définition : l'infailibilité du Pape, c'est l'infailibilité de l'Église, mieux précisée, et personnifiée dans le Chef de l'Église.

L'infailibilité du Chef de l'Église n'est pas plus un obstacle à la conversion des rationalistes et des libres-penseurs, que l'infailibilité de l'Église elle-même. Ce qui arrête les pauvres esprits-forts, c'est leur ignorance religieuse, leur orgueil et leurs passions. Au point de vue dogmatique, ce qui les arrêterait serait plutôt le dogme de la divinité de Notre-Seigneur et celui de la réalité de l'or-

dre surnaturel. S'ils ne croient pas à l'infaillibilité de l'Église, c'est qu'ils ne regardent pas l'Église comme divine : pour eux, comme pour nous, Église divine et Église infaillible c'est tout un. Et ils admettraient tout aussi facilement l'infaillibilité du Chef de l'Église, s'ils voyaient en lui le Chef suprême d'une Église divine.

Je crois même qu'en vertu de la puissance de la logique le dogme de l'infaillibilité du Pape doit faciliter plutôt qu'empêcher le retour à la foi, en ce qui touche le travail de l'esprit, le travail de la conviction. « Une position nette et tranchée, disait naguère un témoin non suspect, le journal *le Siècle*, une position nette et tranchée vaut mieux qu'un état de choses embrouillé, où tout se confond. Est-ce que par hasard l'infaillibilité du Pape n'existe pas de fait?... Ne vaut-il pas mieux que ce qui existe de fait soit sanctionné par le droit? »

Quant aux schismatiques, ce qui les tient éloignés de l'Église catholique, ce n'est pas l'infaillibilité du Pape, c'est sa primauté, laquelle a toujours été un article de foi. « L'Église Romaine, disait le premier Concile œcuménique tenu à Nicée, au sortir des persécutions, l'Église Romaine a toujours possédé la primauté ; *Ecclesia Romana SEMPER tenuit primatum.* » Obtenez des schismatiques la profession de la primauté spirituelle du Pontife Romain, et leurs esprits logiques admettront d'emblée son infaillibilité. « Nous ne pouvons admettre, écrivait naguère le patriarche schismatique de Constantinople, qu'il y ait eu une différence entre les Apôtres, puisqu'ils furent également illuminés du Saint-Esprit, ni qu'aucun d'eux ait

été établi de Dieu même pour être le premier de tous ; l'institution de la Primauté du Pape est le fruit des Conciles. »

Ce qui retient ces Évêques orientaux dans le schisme, ce n'est donc pas une définition un peu plus ou moins accentuée de la souveraineté spirituelle du Pape ; c'est l'amour de l'indépendance ; c'est l'orgueilleuse habitude, inaugurée par Photius, de n'obéir à aucun Supérieur ecclésiastique et d'occuper le premier rang.

La définition de l'infaillibilité pontificale n'arrêtera pas les protestants de bonne foi. Eux aussi comprennent aisément que si l'Église catholique est divine et si elle a reçu du Sauveur la forme monarchique, la monarchie pontificale doit être infaillible en matière d'enseignement. L'erreur protestante consiste à voir dans l'Église une *démocratie* ; comme l'erreur schismatique, à y voir seulement un gouvernement *aristocratique*.

Un journal anglican affirmait dernièrement que « le dogme de l'infaillibilité papale faciliterait les conversions, au lieu de les empêcher ». Le gallicanisme était un système bâtard, étayé sur des subtilités, et en opposition, non-seulement avec la vérité, mais de plus avec l'esprit catholique, qui est large, grand, simple. Aussi est-il d'expérience que les protestants qui se convertissent ne s'y arrêtent pas ; ils vont d'un pas franc et loyal jusqu'à la doctrine pure de l'autorité, jusqu'à la foi totale au Pape. Je connais un protestant converti, qui depuis s'est fait prêtre, et qui m'affirmait que s'il avait connu les thèses gallicanes avant son abjuration, il ne se fût certainement

pas fait catholique. Erreur pour erreur, ce n'était pas, en effet, la peine de changer.

Donc, la définition de l'infaillibilité n'est aucunement capable, comme le craignaient quelques-uns, d'empêcher les dissidents et les rationalistes de revenir à la foi. Elle ne fait, au contraire, qu'ajouter un nouveau fleuron à la splendide couronne catholique, dont la beauté plus complète ravira plus aisément les yeux que n'obscurcissent point les ténèbres de l'ignorance, des préjugés, des vices. Comme celle de l'Immaculée-Conception, cette définition bienheureuse est pour les âmes un incomparable bienfait.

XI

Curieux témoignage

d'un des principaux organes du protestantisme anglais.

Avec une loyauté qui les honore, les protestants sincères nous sont venus en aide pour confondre, sur ce point décisif, la mauvaise foi du libéralisme gallican. Ils n'ont pas hésité à reconnaître qu'en se placant au point de vue catholique, il est impossible de ne pas admettre et la liberté du Concile et l'infaillibilité du Pape, et la légitimité de la définition et l'inanité des arguments que l'opposition regardait comme péremptoires.

L'un des principaux organes du protestantisme anglais, le *Spectator*, a fait à cet égard une déclaration complète.

Assurément les gallicans qui s'entêtaient dans leur résistance, étaient moins conséquents dans leurs idées et moins équitables envers l'Église leur Mère, que ces protestants. Pour le prouver, il suffira de citer les sept propositions suivantes tirées textuellement du *Spectator* :

1° « Nous n'avons jamais douté de l'inévitable définition d'un dogme qui n'est autre chose que le complément logique de la doctrine catholique et le terme de son développement séculaire.

2° « La majorité qui a sanctionné le dogme est beaucoup plus considérable que celle par laquelle l'arianisme a été proscrit au Concile de Nicée, et le vote de cette majorité peut être considéré comme absolument définitif.

3° « Il n'y a aucune vérité dans l'allégation que le Concile n'a pas été libre. Il n'y avait personne dans l'assemblée qui n'eût pu crier « *non placet* », s'il l'eût voulu.

4° « Ce dogme que l'on qualifie de dogme nouveau a été accepté pratiquement par l'Église pendant des siècles, bien qu'il ne fût pas formulé comme article de foi.

5° « On prétend y voir une insulte à la raison; mais la raison ne répugne pas davantage à reconnaître l'infailibilité d'une personne que celle d'un livre; et la première a, sur le second, l'avantage de pouvoir s'expliquer elle-même.

6° « On a soutenu que pour proclamer un dogme aussi immense, il fallait obtenir une unanimité morale évidemment irréalisable; comme si le Saint-Esprit ne pou-

vait pas se manifester par une majorité aussi bien que par l'unanimité.

7° « Le libéralisme catholique n'est guère qu'une contradiction dans les termes ; tout au plus, est-ce le rêve de quelques hommes d'esprit qui, loin d'être nécessaires à l'Église, ne feraient que fortifier son organisation s'ils se décidaient à l'abandonner. »

Il est cruel pour des catholiques, et plus encore pour des hommes d'Église, de recevoir de pareilles leçons de la part de protestants.

Et que penser du jugement et de la science de ces « Athanases du Concile » qui affirmaient avec tant d'assurance que le décret de l'infaillibilité allait creuser, entre les protestants et l'Église catholique, un abîme infranchissable ?

Veut-on savoir ce qui était parfaitement capable d'éloigner les protestants, sinon à tout jamais, du moins pour longtemps ? C'était cette série honteuse de scandales ecclésiastiques, d'attaques injustes, d'allégations mensongères, de divisions passionnées à qui tous les moyens étaient bons ; c'était cette opposition indigne où la mauvaise foi perçait à chaque instant, et qui, au témoignage d'un saint et illustre Évêque, « a dépassé en intrigues toutes nos oppositions politiques. »

XII

**S'il est vrai que, pour obliger en conscience,
la Constitution Apostolique du 18 juillet
ait eu besoin d'une promulgation ultérieure.**

Quelques-uns ont prétendu que, pour obliger la conscience, la Constitution Apostolique du 18 juillet devait être promulguée par une Bulle envoyée à tous les Evêques, et que jusque-là rien n'était fini. — C'est là une grave erreur. Les Constitutions Apostoliques, principalement celles qui définissent la foi, n'ont besoin d'autre promulgation canonique pour obliger tous les fidèles du monde entier, que la formalité, prescrite par le droit et sanctionnée d'ailleurs par la coutume immémoriale de l'Église Romaine. Cette formalité, qui a été observée pour la Constitution du 18 juillet comme pour toutes les autres, consiste uniquement dans l'affichage à la porte de la Basilique de Saint-Pierre ou de Saint-Jean-de-Latran et au *Campo di Fiore*.

« Pour que les Constitutions Apostoliques obligent en conscience, dit le célèbre canoniste Ferraris, il n'est pas nécessaire qu'elles soient publiées dans chaque province ou dans chaque diocèse; il suffit qu'elles soient solennellement promulguées à Rome dans les endroits accoutumés et qu'on en ait ailleurs une connaissance suffisante, *et alibi de ipsis sufficiens notitia habeatur*. C'est

là le sentiment commun; et c'est une doctrine certaine, dont on ne doit pas se séparer; *certam et omnino tenendam.* » (Ad verb. *Lex*; art. 2, 6 et 8.)

Il y a eu cependant des chrétiens, peu instruits, même des ecclésiastiques, qui, avec plus ou moins de bonne foi, ont prétendu avoir le droit de suspendre leur adhésion jusqu'au jour où les décrets du Concile, étant réunis en un seul recueil, seront revêtus de la souscription du Pape et des Évêques. « L'infailibilité, disait-on, est *décrétée*, mais non encore *définie*. » D'autres croyaient qu'il était nécessaire que la Constitution fût portée officiellement à la connaissance de tous les fidèles par le moyen des Évêques; car, disent-ils, « ce qui est connu par des journaux sans autorité ou par le bruit public, ne saurait lier les consciences... »

Afin de répondre plus catégoriquement à ces fins de non-recevoir, il faut établir ici des distinctions et entrer dans certains détails.

Et d'abord, la Constitution doit-elle être revêtue de la souscription des Évêques pour obliger les consciences? — Non, car la force du décret conciliaire n'est pas dans la souscription des Évêques; elle est dans le vote émis *de vive voix*; la signature, il est vrai, est un témoignage solennel et authentique du suffrage de l'assemblée; mais ce témoignage, loin de donner sa force au décret, n'est pas même nécessaire. Nous voyons, en effet, qu'il a manqué à un grand nombre de Conciles. Qu'on montre, par exemple, les signatures des Évêques au bas des Actes des Conciles de Vienne, de Lyon, de Constance, de Latran.

Ce serait donc une erreur de prétendre que le décret, pour avoir sa valeur obligatoire, doit attendre que les Évêques aient signé l'ensemble des Actes. Il est vrai qu'en certains Conciles, la définition n'a été complète qu'après la clôture, et quand les Actes réunis ensemble ont reçu la souscription de l'Épiscopat et de son Chef. Mais cette règle ne s'applique qu'aux Conciles où le Pape ne préside pas en personne. C'est, en effet, un principe admis par tous les bons théologiens, et que nous retrouvons jusque chez les docteurs gallicans, que les décrets ne sont *définitifs* que lorsqu'ils sont revêtus de l'autorité du Souverain-Pontife.

Si nous supposons un Concile réuni loin des yeux du Pape (le Concile de Trente, par exemple), il a ses délibérations, il a ses votes, il a ses sessions en dehors de l'action personnelle du Chef suprême de l'Église. La publication des décrets faite en session solennelle n'est pas encore revêtue de l'autorité supérieure; ils peuvent encore être réformés et ne jouissent pas du privilège de l'infaillibilité.

Donc si l'on attend, pour soumettre les décrets à la puissance suprême, que le Concile soit terminé et revêtu de la signature des Évêques, il est bien vrai que les *décrets* n'auront de valeur définitive qu'après la clôture et quand le Pape aura fait connaître qu'il accepte les définitions portées par l'assemblée des Évêques. Mais il en est tout autrement d'un Concile auquel le Pape préside en personne.

Quand le décret a été discuté et voté par les Pères,

et que le Pape, de son autorité souveraine, confirme la sentence de ses frères dans l'Épiscopat, la définition est complète; il ne manque rien de ce qui peut donner la force au jugement du Concile. Que l'assemblée se sépare après la publication du décret, ou qu'elle continue ses travaux; que les définitions soient réunies ou isolées; qu'elles aient reçu la souscription du Pape ou des Évêques, ou qu'elles ne l'aient pas encore, tout cela est un pur accessoire qui n'affecte en rien la valeur du jugement. Ce qu'il y a d'essentiel, c'est la sentence du Concile et la confirmation par le Pape. La Constitution dogmatique est donc obligatoire et définitive, dès l'instant où le Pape fait connaître son adhésion à la sentence du Concile.

Et c'est bien ainsi qu'en a jugé la Cour de Rome. Non-seulement, au jour de la session solennelle, le Pape a prononcé la clause authentique d'approbation; mais aussitôt après, il a eu soin que la Constitution *Pastor æternus*, revêtue de sa signature et de celle du secrétaire du Concile, fût affichée aux endroits où l'on a coutume de promulguer les lois pontificales, c'est-à-dire aux portes de la Basilique Vaticane et au Champ de Flore. Il a donc regardé la Constitution comme ayant déjà toute sa force, bien qu'elle ne fût pas encore revêtue de la souscription des Pères.

« Mais du moins, ajoutait-on, ne faut-il pas attendre que, dans chaque diocèse, les Évêques aient donné connaissance authentique de la nouvelle définition? » — Pas du tout. Même pour les décrets disciplinaires, les

th éologiens les plus autorisés enseignent que, dès qu'ils sont promulgués à Rome, avec les formalités d'usage, ils obligent en conscience tous les catholiques, aussitôt qu'ils en ont connaissance. Cependant, comme par leur nature même ces décrets règlent des points exclusivement pratiques, qui, dans certains pays et vu certaines circonstances spéciales, peuvent être momentanément inopportuns, inapplicables et même nuisibles, on conçoit que les Évêques de ces diocèses aient le droit de demander ou même de présumer la dispense du Souverain-Pontife. Il n'y a presque pas de loi disciplinaire qui ne soit soumise à ces modifications parfaitement légitimes.

Mais il n'en est pas de même en matière de foi. Un article de foi est une vérité révélée par le bon DIEU ; il est indépendant des lieux, des temps, des circonstances. Tout chrétien a intérêt à connaître la vérité, et sa manifestation est toujours opportune ; car la vérité sauve les âmes, et l'erreur les tue. La vérité est la même pour tous. Donc, les raisons qui sembleraient autoriser une promulgation spéciale pour les lois disciplinaires, ne valent pas pour les définitions de foi. Aussi est-ce un principe reçu de tous, qu'un décret de foi devient obligatoire du moment où, ayant été porté par l'autorité légitime, il est connu d'une manière certaine.

Et la preuve, c'est d'abord la pratique suivie à l'occasion du Concile de Trente. La partie disciplinaire du Concile fut solennellement promulguée dans un grand nombre d'Églises, par les ordres des Souverains-Pontifes ;

et quelques-uns de ces décrets ne furent obligatoires que là où se fit la promulgation locale.

Mais les canons de doctrine ne furent pas promulgués ; et ils furent tenus pour obligatoires dès qu'ils furent publiés dans chaque session, avant même la dernière confirmation du Pape, parce qu'ils avaient été faits selon les instructions données par le Pape à ses Légats.

A cette preuve péremptoire, tirée de la pratique de l'Église, joignons les témoignages les moins suspects, ceux des théologiens de l'école française.

C'est d'abord le *sage* Tournely.

« Ce qui a été déclaré vérité de foi, dit-il, est utile partout, et doit toujours être reçu comme la parole de DIEU. *Il faut donc y adhérer aussitôt que la définition est sûrement connue, soit par une promulgation formelle, soit de toute autre manière* ¹. »

C'est ensuite le trop célèbre Bailly, dont le cours de théologie, avant d'être mis à l'*Index* sur l'ordre formel de Pie IX, a été longtemps le Manuel de nos Séminaires. Il enseignait la même doctrine dans les mêmes termes, et il ajoutait cette raison de bon sens : « Les décrets de foi sont immuables et ne renferment rien de nouveau. » C'est-à-dire qu'ils reproduisent la foi ancienne, obscurcie peut-être un instant ; tandis que les lois de discipline introduisent souvent une nouvelle pratique, qui peut être nuisible en certaines contrées ².

¹ Cours de morale, *Traité des lois*, chap. v.

² *De Legibus*, III. — Une partie de ces réflexions sont empruntées à un excellent travail du R. P. Desjardins, de la Compagnie de Jésus,

C'est enfin le très-gallican M. Lequeux, qui, dans son *Manuel de Droit canon*, également mis à l'*Index*, dit en toutes lettres : « Lorsqu'il s'agit d'un décret concernant la foi, il n'est aucunement nécessaire qu'il soit promulgué dans les diocèses. Dès que les fidèles ont connaissance du jugement solennel porté par le Souverain-Pontife, ils doivent se soumettre¹.

En ce qui concerne directement la Constitution Apostolique *Pastor æternus* du 18 juillet, voici un document qui ôte toute espèce de prétexte à l'insoumission. C'est une lettre du Cardinal-Secrétaire d'État, adressée par l'ordre du Saint-Père au Nonce Apostolique de Bruxelles :

« Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

« Il est venu à la connaissance du Saint-Siège que
 « quelques fidèles, et peut-être même tel ou tel Évêque,
 « pensent que la Constitution Apostolique proclamée au
 « Concile œcuménique du Vatican, dans la session du
 « 18 juillet dernier, n'est pas obligatoire, tant qu'elle
 « n'a pas été publiée solennellement par un acte ulté-
 « rieur du Saint-Siège. Il n'est personne qui ne com-
 « prenne combien une supposition de ce genre est étrange.
 « La Constitution dont il s'agit a été l'objet de la pro-
 « mulgation la plus solennelle possible, le jour même
 « que le Souverain-Pontife l'a solennellement confirmée

l'un des collaborateurs les plus distingués et les plus courageux du *Bulletin du Concile*. Cette remarquable publication est le résumé le plus complet et le plus solide des travaux du Concile,

¹ XIX, 3^e édit.

« et promulguée dans la Basilique du Vatican, en présence de plus de cinq cents Évêques. En outre, elle a été affichée avec les formalités ordinaires dans les lieux où ces publications se font habituellement à Rome, bien que cette mesure ne fût aucunement nécessaire dans le cas présent. En conséquence, d'après la règle connue, cette Constitution est devenue obligatoire pour le monde catholique tout entier, sans qu'il soit besoin qu'elle soit notifiée par quelque autre promulgation que ce soit.

« J'ai cru devoir adresser ces courtes observations à Votre Seigneurie Illustrissime, afin qu'elles puissent lui servir de règle, dans le cas où il se produirait des doutes de quelque part que ce soit.

« Rome, le 11 août.

« J. CARD. ANTONELLI. »

Que si, pour des raisons dont Dieu restera le juge, un Évêque s'était dispensé de publier la Constitution dans son diocèse, les prêtres et les fidèles de son diocèse pourraient-ils se prévaloir de ce silence pour se dispenser du devoir de se soumettre? Non, certainement: Le silence de l'Évêque ne saurait étouffer la voix du Pape, la voix du Concile. La teneur du décret de l'infailibilité et sa publication solennelle au sein du Concile étaient un fait hors de doute. La mauvaise foi seule pouvait tenter de le nier. Donc, personne ne pouvait se retrancher derrière le silence de son Évêque.

« Il faut bien se mettre dans l'esprit, disait naguère

à son clergé le vénérable Évêque de Beverley, en Angleterre; il faut bien se mettre dans l'esprit que c'est maintenant la foi qui est en question, et la foi n'admet pas le doute; la témérité et la négligence la blessent également.

« Quant à l'infaillibilité, tenez pour certain que la définition est sans retour : le monde ne peut s'attendre à ce qu'elle soit revisée et discutée de nouveau, comme si elle avait besoin de changement ou de modification; elle n'aura pas d'autre promulgation que la publication déjà faite dans la Cité éternelle; elle n'a pas besoin d'autre chose pour sa parfaite validité, et maintenant elle oblige la conscience de tout enfant de l'Église, du moment où elle arrive à sa connaissance. La doctrine qu'on pouvait jusque-là mettre en question sans être hérétique, est maintenant matière de foi catholique; c'est une condition pour être membre de l'Église catholique; elle est sur le même rang que la doctrine de la présence réelle de notre divin Sauveur dans la sainte Eucharistie, que la doctrine de l'existence de Dieu : la nier, ou en douter sciemment et volontairement, c'est faire naufrage dans la foi. »

XIII

**Un mot sur les journaux et les brochures
qui combattaient l'infaillibilité.**

En terminant ses discussions sur l'autorité du Souverain-Pontife, le Concile a flétri solennellement une indigne conspiration qui durait depuis près d'une année; je veux parler des efforts de la presse soi-disant catholique contre la doctrine et la définition de l'infaillibilité pontificale, contre la direction donnée au Concile par le Saint-Siège, contre la vénérable majorité de l'Épiscopat, contre le caractère et la liberté du Concile; en un mot, contre tout ce que faisait et ce que disait l'Église.

Sur les instantes sollicitations d'un grand nombre d'Évêques, les Pères du Concile ont souscrit presque tous (pas tous, hélas!), la protestation suivante, solennellement proposée par les Légats-Présidents : « Dans le dessein de diminuer, et, s'il était possible, de détruire dans l'esprit des fidèles la vénérable autorité du saint Concile du Vatican, plusieurs écrivains se sont efforcés, à qui mieux mieux, de le décrier outrageusement et de l'attaquer au moyen des calomnies les plus impudentes; et ce n'étaient pas seulement des écrivains hétérodoxes ou incrédules, mais encore des hommes qui se disent enfants de l'Église; et même, ce qu'il y a de plus affligeant, des ministres de cette sainte Église.

« Tout ce qui a été amassé en ce genre dans les journaux de toute langue et dans ces libelles publiés partout sans nom d'auteur et furtivement distribués, personne ne l'ignore, et nous n'avons pas besoin d'en faire ici l'énumération en détail.

« Mais, entre ces libelles anonymes, deux surtout, écrits en français et intitulés : *Ce qui se passe au Concile* et *La dernière heure du Concile*, semblent l'emporter sur tous les autres par l'art de la calomnie et l'impudence de l'injure.

« On y cherche, en effet, à ruiner les droits du Saint-Siège; on y attaque par les plus honteux mensonges la dignité et la pleine liberté du Concile; bien plus, la personne auguste de Notre Très-Saint Père le Pape y est elle-même l'objet de graves injures.

« C'est pourquoi, nous souvenant de notre charge, et de peur que notre silence, s'il se prolongeait, ne pût être mal interprété par des esprits malveillants, nous nous voyons obligés d'élever la voix contre de si nombreux et si odieux outrages.

« En conséquence, nous protestons et nous déclarons absolument faux et calomnieux tout ce qui a été ainsi publié dans ces journaux et ces libelles, soit pour outrager et faire mépriser Notre Très-Saint Père et le Siège-Apostolique, soit pour déshonorer le saint Concile, soit pour affirmer faussement qu'il a manqué d'une légitime liberté. »

Telle a été la solennelle flétrissure infligée par le Concile à ces écrivains téméraires, menteurs, sacrilèges, qui ont séduit tant d'âmes.

L'histoire de cette lutte de pamphlets et de journaux contre la Papauté est bien douloureuse. Inutile de rappeler les deux importantes publications que M^{gr} de Rodez signalait tout à l'heure comme ayant entamé la lutte en dehors du Concile, en langue vulgaire, devant le plus incompetent de tous les juges : le public. Ce n'étaient plus deux Évêques, deux Pères du Concile qui exerçaient leur droit incontestable et incontesté : c'étaient deux publicistes qui jetaient leurs idées, leurs systèmes dans le champ de la discussion des laïques et des journaux.

Les *Observations* de M^{gr} Dupanloup, immédiatement et ardemment patronnées par les journaux et la Revue libérale que chacun sait, mirent le feu aux quatre coins de la France et, on peut l'ajouter, au monde entier ; car, bientôt traduites dans toutes les langues, elles remplirent les colonnes de toutes les gazettes de la libre-pensée, de la franc-maçonnerie, de l'hérésie et du schisme ¹.

Elles furent suivies de près par les *Lettres* du pauvre P. Gratry. Je dis « pauvre » ; car il faut plaindre, encore plus que blâmer, un homme de la bonne foi duquel on abuse et que l'on grise pour ainsi dire à son insu. Ces *Lettres*, d'un style facile et gracieux, toutes pleines d'une érudition de contrebande et d'assertions impossibles, grisèrent à leur tour des milliers et des milliers de personnes

¹ Chacun sait que les autorités schismatiques russes les firent traduire et répandre par milliers en Russie et en Pologne, comme capables de jeter un immense discrédit sur l'autorité du Souverain-Pontife et du Concile.

et firent des ravages profonds, surtout dans les salons et dans les châteaux.

J'ai connu plusieurs dames, fort pieuses jusque-là et fort pratiquantes, que les *Observations* et les *Lettres* ont fait tomber dans le blasphème et dans l'hérésie. Elles parlaient du Pape, des Évêques, du Concile, de l'obéissance aux décisions de l'Église, en vraies protestantes. « Quoiqu'il arrive, disait l'une d'elles, je ne me soumettrai pas. Je me ferais plutôt hérétique. — Ce sera charmant d'être hérétique avec notre Évêque, » disait une autre.

« Après ce que j'ai lu de M^{sr} Dupanloup et du P. Gratry, disait une troisième, je sais à quoi m'en tenir sur l'infailibilité du Pape. Le Concile décrètera ce qu'il voudra; M^{sr} Dupanloup se rétractera publiquement, s'il le juge à propos : pour moi, mon jugement est formé, et je ne reviendrai pas là-dessus. »

« Il faut que le Pape et les Évêques soient fous, disait un jeune homme, pour avoir seulement la pensée de définir une absurdité semblable. » Et autres propos de ce genre.

Grâce aux mauvais journaux, ces erreurs, ces blasphèmes, qui tombaient de si haut, pénétrèrent jusque dans les rangs de la classe ouvrière; et j'entendais naguère un pauvre prêtre se désoler de ce que venait de lui dire son propre frère, habile contre-maître dans un des grands ateliers de Paris : « A la bonne heure, Dupanloup ! voilà un brave Évêque : il éreinte le Pape. » Partout où pénétraient ces désastreuses élucubrations, la foi était ébranlée, et l'ignorance publique se confiait aveu-

glément à un Évêque et à un prêtre, tous deux célèbres, qui avaient rendu de si grands services, et qui devaient certainement être bien sûrs de ce qu'ils disaient.

La *Gazette de France* se distingua, chez nous, entre toutes les feuilles religieuses. Jusqu'au dernier jour, sciemment ou non, elle accueillit toutes les calomnies, toutes les inepties dirigées contre l'autorité du Pape et contre le Concile. Ce qui est singulièrement grave dans ces correspondances et ces productions odieuses de la *Gazette*, c'est que (elle le déclare expressément elle-même) « il n'a pas été écrit dans la *Gazette de France* un mot du Concile, touchant les dogmes, qui n'émanât de prêtres ou d'Evêques ¹. »

De Rome, en effet, partaient à chaque instant des correspondances mensongères et des brochures françaises, toujours anonymes : imprimées à Naples ou à Florence, ou à Rome même, dans une imprimerie clandestine, elles poursuivaient la campagne contre le Concile et contre l'infailibilité. Les plus connues, comme les plus scandaleuses de ces publications, furent les deux pamphlets nominativement flétris par le Concile lui-même, avant le décret.

« Nous croyons devoir vous signaler, écrivait en effet à son clergé un de nos vénérables Archevêques ², les correspondances de Rome publiées par certains journaux qui, se disant catholiques, ne craignent pourtant pas

¹ Numéro du 5 juillet 1870.

² Lettre circulaire de M^{sr} l'Archevêque de Toulouse; Rome, 5 juin 1870.

d'insulter le Pape *comme jamais n'osa se le permettre un journal protestant.*

« Il est une de ces feuilles qui nous avait donné de meilleures espérances ; mais, hélas ! l'auguste désaveu qu'elle a reçu ne la corrige pas. On pouvait espérer que l'avertissement *officiel* donné, il y a quelques mois, dans le *Journal de Rome*, rendrait ses écrivains plus circonspects dans leurs appréciations des actes du Concile ; notre attente a été trompée. Les prétendues relations que des *mains inconnues* lui envoient sont empreintes d'un caractère de *malveillance* et de *légèreté* que l'on chercherait en vain dans les feuilles les plus hostiles à la religion.

« Nous avons lu en particulier, dans l'un de ces journaux du 3 juin, une correspondance qui pousse l'oubli des convenances envers le Pape et l'auguste assemblée à un tel point, qu'on imaginerait difficilement des calomnies présentées sous une forme plus outrageante.

« Laissez-nous donc, messieurs, vous exprimer notre étonnement et notre tristesse de ce que des journaux qui se disent dévoués aux intérêts de la religion semblent s'être fait une spécialité d'accueillir avec faveur tout ce qui est de nature à la déconsidérer dans la personne de ses plus hauts représentants.

« Il nous suffira de vous avoir donné cet avis pour que vous cessiez de les lire et pour que vous prémunissiez vos paroissiens contre ce système de dénigrement, aussi odieux qu'affligeant pour les cœurs catholiques. »

Ce système de dénigrement a eu recours, dès l'origine, à une tactique percée à jour depuis longtemps, mais qui

a fait et fait encore des dupes sans nombre. Chaque jour, ces faux frères accusaient (et Dieu sait avec quelle *modération!*) la presse véritablement catholique, véritablement dévouée au Saint-Siège, au Concile et à l'Église. Ils lui imputaient audacieusement tous les méfaits dont ils se rendaient coupables. « C'est la *Civiltà cattolica*, disaient-ils, c'est le *Monde*, c'est l'*Union*, c'est surtout l'*Univers*, l'infâme *Univers*, l'odieux *Univers*, qui perdent la religion et enlèvent la foi! Sans l'*Univers*, la paix régnerait partout, et le Concile et le Saint-Esprit ne seraient pas exposés à faire des imprudences. »

Telle était l'invariable ritournelle des articles *religieux* de la *Gazette*, du *Français*, de la *France*, du *Moniteur*, du *Correspondant*, en un mot, de toutes les publications sur lesquelles les chefs du parti exerçaient une influence directe ou indirecte.

Le vrai crime de l'*Univers*, de la *Civiltà* et des autres, c'est que, inflexibles dans leur zèle pour la vérité, inébranlables dans leur soumission au Saint-Siège et à l'Épiscopat, ces organes de la presse contrecarrent les petits projets des libéraux-gallicans, dévoilent leurs manœuvres, soulèvent leurs masques, et ne craignent pas de dire la vérité pour défendre la vérité. Ils ne veulent pas de la direction de M^{sr} un tel ou de M. un tel; ils sont et veulent rester catholiques tout court, ne reconnaissant qu'au Saint-Siège et à l'Épiscopat, c'est-à-dire à l'Église, le droit de leur imprimer une direction. *Inde iræ.*

Le bien qu'ont fait ces courageux journaux, surtout dans la lutte de l'infailibilité, est *incalculable*, aussi in-

calculable que le mal fait par les autres. Ils ont donné à tout notre clergé une unité puissante dans la bonne voie. Ils ont fait parvenir jusqu'aux plus humbles presbytères, avec des accents de foi admirables, les grands Actes pontificaux et épiscopaux qui intéressaient les catholiques; ils ont soutenu le courage de bien des combattants. Par de solides et puissantes dissertations sur tous les points contestés, ces hommes de foi ont éclairé tous ceux qui aimaient la vérité; et leur dévouement communicatif a ébranlé, on peut le dire, les cœurs catholiques, en faisant acclamer l'autorité infaillible du Saint-Père et susciter d'abondantes aumônes pour venir au secours du Vicaire de JÉSUS-CHRIST. Sans eux, je ne sais vraiment où aurait pu nous conduire la savante conspiration, ourdie contre notre vieille foi française, ni ce que serait devenue chez nous l'OEuvre capitale du *Denier de saint Pierre*.

La plupart de ceux qui crient contre ces feuilles catholiques ne les lisent pas. N'écoutons point les loups, quand ils disent du mal des chiens du berger : les chiens sont toujours utiles au troupeau, même lorsqu'il leur arrive d'aboyer un peu trop fort.

La prétention, sans cesse renouvelée (malgré l'Encyclique de 1853), que les *laïques* n'ont pas le droit de défendre la Religion par la polémique et dans les journaux, est tellement étrange, qu'on ne sait vraiment pas s'il faut la prendre au sérieux. C'est comme si l'on disait que les simples soldats ne doivent pas défendre leur drapeau, sous prétexte que la direction de la guerre appartient aux officiers et au général en chef. A l'armée,

les soldats se battent en soldats, les officiers en officiers, et le général en général; chacun remplit son devoir et mérite des éloges. De même dans les grands combats de la foi : les laïques (les journalistes tout comme les autres), les prêtres, les Évêques, combattent chacun à leur poste et dans leur rang, sous la conduite suprême du Pape, général en chef de l'armée catholique. Quoi de plus simple ? quoi de plus légitime ? quoi de plus efficace ?

Et lorsque les mauvais laïques attaquent, qui pourrait trouver singulier que les bons laïques ripostent de leur mieux ? C'est par les journaux que chaque jour on attaque la Religion : les journaux catholiques n'existent que pour la défendre.

XIV

Du rôle qu'a joué la Franc-Maçonnerie dans cette grande affaire.

La *Franc-Maçonnerie* est à notre siècle ce qu'a été le protestantisme au seizième, ce qu'a été l'arianisme au quatrième. C'est la grande secte antichrétienne, qui résume en elle toutes les forces vives de l'impiété, du rationalisme, de la libre-pensée, de la fausse science, de la fausse politique, de la fausse bienfaisance; en un mot, de toutes les erreurs modernes et révolutionnaires. La *Franc-Maçonnerie*, c'est l'organisation universelle de la Révolution, c'est-à-dire de l'antichristianisme.

Depuis un siècle et demi, la Franc-Maçonnerie ourdit dans le monde entier, mais principalement en Europe, une vaste conspiration dont le but final, déjà à moitié atteint, est de détruire le règne de Jésus-Christ sur la terre, en renversant, d'un côté, la Papauté, tant spirituelle que temporelle, et, de l'autre, la monarchie chrétienne, bras droit de la Papauté. Elle prépare ainsi directement les voies à l'Antéchrist.

La secte s'est occupée, comme de juste, du Concile œcuménique du Vatican; et voici ce que rapportait à ce sujet un de nos grands journaux catholiques, *parfaitement informé*, quoi qu'on en ait pu dire. C'est la substance d'une conversation où l'un des agents les plus actifs d'une grande Loge a levé le coin du voile qui couvre les menées ténébreuses de la maçonnerie.

« On nous accuse, disait-il, de vouloir détruire le christianisme. Non, nous voulons le christianisme, mais le christianisme pur de tout mélange, le christianisme dans son essence ¹, mais délivré de toutes ses formes, qui sont un joug imposé à des hommes libres

¹ Par « l'essence du christianisme », ces honnêtes maçons entendent ce qu'on appelle vulgairement la *religion de l'honnête homme*, c'est-à-dire du *Dieu des bonnes gens*, c'est-à-dire la religion de tous ceux qui n'en ont pas. Ils veulent si bien garder le christianisme, que, dans leurs publications officielles, ils suppriment jusqu'à l'ère chrétienne elle-même, datant leurs journaux, leurs livres, tous leurs écrits, de l'année de la création, et non de l'année de l'Incarnation. Ainsi, pour eux, le Concile ne s'est pas ouvert en 1869, mais en 5869. En outre, dans les ouvrages qui font autorité parmi eux, la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ est ouvertement niée, ainsi que tous les mystères de la foi chrétienne.

« par les prêtres pour dominer l'humanité, asservir les
 « intelligences, tuer la science et enrayer le progrès.
 « *Nous ne voulons pas de l'Église*, et c'est pour cela que
 « nous ne voulons pas de la Papauté, qui est sa force.
 « Évidemment le but du Concile a été de fortifier le
 « pouvoir spirituel et temporel du Pape, plus fort et
 « plus puissant aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été.
 « Nous devons nous y opposer de toutes nos forces.
 « Le plan avait été d'abord d'en empêcher la réunion,
 « ce qui eût été facile. Mais bientôt nous nous sommes
 « aperçus que, loin d'y gagner pour notre cause, nous
 « l'aurions grandement compromise ; en suscitant l'op-
 « position des gouvernements, *dont la coopération nous*
 « *est assurée*, nous eussions surexcité l'attachement des
 « peuples pour le Pape et l'Église ; et, pis que cela, une
 « multitude de personnes qui n'appartiennent que no-
 « minalement au catholicisme, auraient crié à l'injus-
 « tice, à l'intolérance, et se seraient faites ses défenseurs
 « et ses partisans avoués.

« Nous eussions surtout perdu l'appui précieux que
 « nous trouvons depuis plusieurs années dans un parti
 « puissant qui nous est comme un intermédiaire entre
 « nous et l'Église, le parti catholique-libéral¹. C'est un

¹ Avis à tant de familles imprudentes qui demeurent abonnées à des journaux et à des revues de ce « parti puissant ». Avis à tant de jeunes gens qui se laissent fasciner par le côté généreux des théories libérales. Avis surtout à certains membres du jeune clergé qui, eux aussi, se laissent plus ou moins éblouir. Au fond du libéralisme soi-disant catholique, il y a la négation du règne de Jésus-Christ sur le monde, la négation de l'ordre surnaturel, l'apostasie de la foi.

« parti que nous tenons à ménager et qui sert nos vues
 « mieux que ne le pensent les hommes plus ou moins
 « éminents qui lui appartiennent en France, en Belgique,
 « dans toute l'Allemagne, en Italie, et jusque dans
 « Rome, autour du Pape même.

« Après de mûres délibérations, nous avons entière-
 « ment changé d'avis et de plan. Nous avons adopté
 « l'inverse du premier. Au lieu de chercher à empêcher
 « la réunion du Concile, nous l'avons voulue, au con-
 « traire. Ordre a été donné partout de la favoriser de
 « toutes les manières possibles : gratuité des passages,
 « facilités de toutes sortes, égards, prévenances, pro-
 « tection partout. Nous avons voulu le Concile plein et
 « libre, afin qu'à la face du monde entier, qui a les
 « yeux fixés sur lui, l'Église trouve, dans cette mani-
 « festation même de sa puissance, un écueil, et que,
 « contre cet écueil, œuvre de ses mains, elle se brise.
 « *Si elle ne sombre pas maintenant, l'avenir est à elle*
 « *pour longtemps encore ; mais elle sombrera.*

« Le Pape ne voulait qu'un Concile de trois ou qua-
 « tre mois au plus. La très-grande majorité des Évê-
 « ques n'a compté que sur ce laps de temps. Le trésor
 « du Pape est épuisé, et il ne peut supporter long-
 « temps l'énorme dépense que lui impose l'entretien de
 « plus de trois cents Évêques qui sont entièrement à sa
 « charge. La moitié des autres au moins se verra dans
 « la nécessité de partir pour ne plus revenir. Les trois
 « mois sont passés, et rien encore n'a été fait¹.

¹ Ceci se disait au mois de mars 1870, au milieu de l'effervescence

« Le Pape sera donc forcé de proroger le Concile ; or,
 « une prorogation est un avortement. Oui, le Concile
 « avortera. La conséquence en sera un affaiblissement
 « de la foi dans le monde entier et la division dans l'É-
 « piscopat. Cela fait, le prestige d'autorité qui environ-
 « nait le Pape aura disparu pour faire place à l'indiffé-
 « rence des peuples. Ce sera l'amoindrissement et finale-
 « ment la chute de l'Église.

« Tout cela est prévu parce que tout cela est préparé.
 « Depuis longtemps, le courant des aspirations et des
 « affections de l'immense majorité du clergé et des fidè-
 « les vers Rome appelait une exaltation plus grande que
 « jamais de sa puissance pontificale et une définition
 « de son infaillibilité doctrinale.

« A ce courant, *nous avons opposé un réveil du vieux*
 « *gallicanisme*, qui tient comme le milieu entre la foi et le
 « rationalisme. Dès avant le Concile, nous y avons op-
 « posé des écrits traduits dans toutes les langues, et, à prix
 « d'or, répandus avec profusion dans le monde entier,
 « afin d'ébranler les Évêques, de jeter l'incertitude dans
 « le clergé secondaire et dans les masses, et finalement
 « d'arriver à écarter des délibérations la question de
 « l'infaillibilité doctrinale.

« Dans le Concile, nous avons les organes du parti
 « catholique-libéral, dont le mot d'ordre est de gagner
 « du temps à force d'opposition à toutes choses, et de

produite par les brochures passionnées que chacun sait, et qui ont fait tant de mal.

« laisser la patience de la majorité. Hors du Concile,
 « nous avons des hommes éminents du même parti, qui
 « ne cesseront point leurs attaques dans le même but,
 « ni de répandre à profusion des écrits qui, par le style
 « entraînant et par la réputation des auteurs, troublent
 « les consciences, modifient et changent l'opinion pu-
 « blique. L'or ne leur manque pas. Évidemment, notre
 « action sur ces hommes n'est ni directe ni personnelle ;
 « *mais elle n'en est pas moins efficace pour cela.*

« Nous trouvons aussi de puissants auxiliaires dans
 « les cabinets, qui agissent dans le même sens par des
 « notes diplomatiques, qui deviendront chaque jour plus
 « pressantes ; et si cette pression des cabinets ne suffit
 « pas, nous aurons, quand nous le voudrons et à heure
 « dite, l'action toute-puissante des Chambres, d'une
 « émeute ou d'une tentative de révolution.

« Je vous le répète, le Concile du Vatican avortera ; il
 « sera l'écueil contre lequel nous forcerons l'Église à
 « se briser ; et alors, l'avenir sera à nous. »

Cette révélation est instructive. Que ceux qui ont des oreilles pour entendre entendent !

Vers la même époque, un autre franc-maçon, haut placé en Autriche et fort au courant de certaines intrigues, confirmait les révélations ci-dessus par d'autres révélations non moins significatives. Celles-ci ne regar-

¹ On l'a mise, paraît-il, sous les yeux du Saint-Père, qui, loin de s'en étonner, a dit : « Cela est vrai ; cela n'est que trop vrai. *E vero, e troppo vero.* » Et Sa Sainteté a fait insérer cette conversation dans l'*Osservatore romano*.

dent, il est vrai, que l'Allemagne ; mais, *ab uno disce omnes* ; par ce qui se passe en Allemagne, nous pouvons augurer ce qui se passe en France, en Italie, en Espagne, en Belgique, partout. Les francs-maçons sont, en effet, partout et ils agissent de concert. Dans ces dernières années, leur nombre n'a cessé de grandir : en 1866, ils étaient huit millions ; en 1871, ils se disent quatorze millions.

« Depuis six mois, disait donc ce sectaire, nous avons
 « si bien manœuvré dans la question de l'infaillibilité du
 « Pape ; nous avons été si puissamment secondés par
 « nos plus célèbres professeurs universitaires, qui sont
 « presque partout matérialistes, par toutes les gazettes
 « libérales et protestantes, par quelques hommes d'État
 « francs-maçons, et même *par des cléricaux dont les noms*
 « *ont acquis une célébrité européenne*, que désormais l'Al-
 « lemagne entière marche avec nous dans toutes les
 « questions religieuses, à l'exception d'un très-petit nom-
 « bre de papistes qui ne peuvent plus nous empêcher de
 « *consommer la grande révolution anticatholique* du sei-
 « zième siècle.

« Cette première bataille gagnée contre Rome au nom
 « de la libre-pensée et de la raison¹, nous commencerons
 « alors notre révolution politique et sociale, qui doit
 « nécessairement aboutir à l'unité de l'Allemagne sous
 « une dictature démocratique ou sous un sceptre d'em-
 « pereur, peu importe².

¹ C'est là « l'essence du christianisme » que la maçonnerie veut conserver, en détruisant l'Église.

² Ce prophète de malheur n'a dit que trop vrai, hélas ! Le crime se

« Nous avons prévu que *les inopportunistes les plus*
 « *fougueux*, comme les plus timides, et que même ceux
 « qui ne voulaient pas de *dogmes nouveaux*, finiraient
 « tous ou presque tous par se déclarer en faveur de
 « l'infailibilité pontificale. Leur *défection* ne nous étonne
 « pas. Mais, pour remédier à l'inconvénient d'une *désér-*
 « *tion* regardée comme à peu près certaine, nous les
 « avons compromis dans l'esprit des peuples *en répan-*
 « *dant leurs écrits à profusion dans toute l'Allemagne*,
 « commentés en mille gazettes par d'habiles écrivains
 « et même par *des prêtres dévoués à notre cause*; de
 « sorte que la proclamation de l'infailibilité du Pape ne
 « trouvera plus à cette heure que des libres-penseurs
 « parmi tous nos peuples. Quant à la publication des
 « décrets conciliaires qui combattraient les principes du
 « libéralisme, nous saurons bien forcer les divers gou-
 « vernements constitutionnels d'Allemagne, d'Autriche
 « et de Hongrie à leur opposer un énergique *veto*¹. »

Et cet homme disait tout cela, paraît-il, avec un rica-
 nement diabolique.

Ah ! qu'on le sache bien : on ne peut impunément être
gallican et libéral en ce temps-ci. Qu'on le veuille ou non,
 on coopère à la grande conspiration anticatholique et
 antisociale ; on joue avec le feu ; et lorsque l'incendie aura
 éclaté dans le monde, il sera trop tard pour se repentir.

consomme sous nos yeux, sous les yeux de la France écrasée et dé-
 membrée, sous les yeux de Pie IX, captif au Vatican.

¹ Et penser qu'il se trouve encore une foule de gens qui ne voient
 dans la Franc-Maçonnerie qu'une « institution de bienfaisance ! »

XV

Si, en définitive

**le décret de l'infaillibilité a causé dans l'Église
les déplorables déchirements que prédisait l'opposition.**

Les chefs de l'opposition avaient en effet prédit et ne cessaient de répéter que la définition de l'infaillibilité pontificale entraînerait pour l'Église toutes sortes de malheurs, des défections nombreuses, des schismes, des hérésies. Ont-ils été prophètes? Aux faits de répondre.

Pas une seule défection épiscopale dans la grande, la pieuse, la docte Église d'Italie; pas une seule. Soumission entière, soumission immédiate de tous les Évêques, quel qu'ait pu être leur sentiment préalable.

Même soumission, même unanimité dans la savante et austère Église d'Espagne. Pas une défection dans l'Église de Portugal. Pas une seule dans l'Amérique espagnole du centre ou du sud.

Pas une seule dans toute l'étendue du Canada et des colonies anglaises. Pas une seule dans la nombreuse hiérarchie de la grande Union américaine. Les quelques Évêques américains qui s'étaient un instant égarés dans les rangs de l'opposition, se sont humblement, courageusement soumis. L'un d'eux, M^{sr} l'Archevêque de Saint-Louis, du Missouri, a voulu donner à l'expression de ses sentiments une solennité extraordinaire, en les proclamant au milieu des fêtes magnifiques qui ont salué son retour du Concile.

Pas une seule défection épiscopale dans la vaste et innombrable mission de l'Océanie, de la Chine, des Indes, de l'Afrique, non plus que des régions septentrionales de l'Amérique. Pas une seule dans la hiérarchie de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Partout, soumission parfaite, adhésion unanime au décret du saint Concile.

Même soumission dans les Églises orientales, dont quelques membres avaient été momentanément ébranlés par les efforts du parti.

Et dans les Églises d'Angleterre, d'Irlande, d'Écosse, de Belgique, et de Hollande, de Suisse, de Pologne, où sont les défections ?

Dans leur prévision, les opposants avaient en vue l'Allemagne, la Bavière, l'Autriche, la Hongrie, la Bohême. Sauf un seul nom, un seul, douteux encore, tout l'Épiscopat de ces différentes contrées se montre unanime dans l'unité d'une foi courageuse, d'autant plus méritoire, que la politique n'a rien omis pour soulever ces Prélats contre Rome.

Dans les rangs du clergé allemand du second ordre, plusieurs savants distingués, dont l'opposition avait affligé les catholiques, ont déjà consolé l'Église par leur retour. Il ne reste que le pauvre apostat Doellinger, et sa petite faction, presque toute laïque, plus rationaliste qu'autre chose, et qui ne serait déjà plus, si les intrigues de la politique prussienne et bavaroise ne la soutenaient ouvertement ¹.

¹ Ceci était écrit à la fin de 1871, alors qu'il n'était pas encore question de l'ignoble et ridicule schisme des *Vieux-catholiques*, ou mieux

Quant à la France, d'où était parti le mot d'ordre, elle a été sauvée par un coup de Providence. La terrible guerre qui, dès le lendemain de la définition, a éclaté comme un coup de foudre, renversant l'empire, semant partout la désolation et la terreur, absorbant toutes les pensées, toutes les forces vives de la France ; oui, la guerre, et après les horreurs de la guerre les horreurs de la Commune : tel a été le moyen par lequel la miséricorde divine a empêché certains éclats douloureux dont nous étions menacés.

La minorité, d'ailleurs peu considérable, d'Évêques opposants qui, le 18 juillet, s'étaient abstenus et avaient quitté Rome, envoyèrent les uns après les autres au Souverain-Pontife leur acte d'adhésion ; et presque tous se firent un devoir de donner à leur soumission une publicité officielle. Ils avaient refusé de dire leur *Placet*, comme juges : ils voulurent dire leur *Credo*, comme fidèles. Donc, ici encore, pas une révolte, pas un de ces scandales qu'on affectait de redouter.

En conséquence, tout nous fait croire qu'aujourd'hui il ne reste plus, au sein de l'Épiscopat français, aucune trace des divisions qui naguère ont tant affligé le cœur de Pie IX, et ébranlé la foi de quantité de fidèles. Quand la

encore des *Vieux* tout court. La Prusse a depuis essayé de susciter une sorte de catholicisme protestant, dont l'unique mérite est d'être grassement rétribué par les caisses publiques de Berlin. C'est également elle qui a encouragé les petits despotes de Berne et de Genève à tâcher de substituer aux Évêques et aux prêtres catholiques le pauvre apostat Loyson, ainsi que les deux ou trois douzaines de mauvais prêtres qui se trouvaient mûrs pour le Vieux-catholicisme.

charité ne nous obligerait pas à le supposer, jusqu'à démonstration du contraire, nous en aurions pour garant la promesse solennelle de quelques-uns des chefs les plus ardents de l'opposition qui, avant de partir pour le Concile, avaient d'avance fait acte de soumission à ses décrets. Personne n'a oublié la protestation qui terminait les *Observations* de M^{sr} Dupanloup. Après avoir exposé les devoirs des catholiques à l'égard du Concile général qui allait s'ouvrir, le Prélat ajoutait : « Je vous demande, ô mon Dieu, de commencer par pratiquer moi-même ces devoirs. D'avance obéissant, et obéissant jusqu'à la mort, j'adhère aux décisions du chef de l'Église et du Concile; j'y adhère du fond du cœur et de toute mon âme, quelles que soient ces décisions, conformes ou contraires à ma pensée particulière; qu'elles viennent la confirmer ou la contredire. Que vient-on me parler ici de contrainte, de pression, de manœuvres humaines? Nous sommes tous des hommes; et dans ce Concile, comme dans tous les autres, les imperfections humaines auront leur part. Mais notre croyance est précisément que le Saint-Esprit dirige, façonne, consume ces imperfections, et les tourne au service de la vérité. Nul n'est catholique sans cette foi, qui est la mienne; et voilà pourquoi d'avance j'adhère, et je suis heureux d'adhérer, joyeux de me soumettre. »

Le bon Dieu soit donc mille fois loué! Au lieu des déchirements et des révoltes, l'Église ne voit partout, à la suite de la grande définition, que soumission dans l'unité de l'obéissance et de la foi. Ceux qui redoutaient des malheurs ont donc de quoi se consoler doublement.

CONCLUSIONS PRATIQUES

I

Croire et professer l'infaillibilité pontificale.

Devant le décret dogmatique de l'infaillibilité, inclinons avec amour notre jugement et notre volonté, et croyons sans restriction aucune à la vérité révélée que l'infaillible Église vient de définir.

Avant le 18 juillet, on pouvait dans une mesure hésiter encore ; depuis, on ne le peut plus. On est catholique ou on ne l'est pas ; on croit à l'enseignement infaillible de l'Église ou l'on n'y croit pas ; si vous êtes catholique, si vous avez la foi, soumettez-vous d'esprit et de cœur, intérieurement et extérieurement ; et croyez à la vérité révélée de l'infaillibilité pontificale, comme vous croyez à toutes les autres vérités révélées du symbole. Croyez-y pour la même raison.

DIEU parle par son Église : l'Église assemblée en Concile général, l'Église infaillible dans tous ses décrets, vient de définir l'infaillibilité de son Chef lorsqu'il parle comme

Souverain-Pontife : donc, je crois. Je me sou mets entièrement à cet enseignement infaillible, comme à la parole de DIEU même.

II

Il le faut, sous peine de péché mortel et d'hérésie.

Quiconque hésiterait à faire immédiatement cet acte de foi, tomberait dans le crime d'hérésie.

L'hérétique est le chrétien, quel qu'il soit, qui refuse de croire intérieurement et de professer extérieurement une doctrine, définie par l'Église comme *dogme de foi*. Or, l'Église vient de définir ainsi l'infaillibilité du Pape.

Il n'y a plus désormais « d'opinion gallicane ». Désormais, gallican est synonyme d'hérétique; et il n'est plus permis en conscience d'être gallican. Ce n'est plus une *opinion* : c'est une erreur formelle contre la foi, une hérésie proprement dite. Personne, ni laïque, ni prêtre, ni Évêque, personne au monde ne peut plus la soutenir, sans cesser par là même d'être orthodoxe.

« Les Constitutions promulguées dans le Concile sont authentiques, disait en revenant de Rome le docte M^{gr} Freppel. Je les déclare dûment et suffisamment promulguées pour le diocèse, par le seul fait de leur proclamation au sein du Concile général; je dois vous rappeler en même temps que les définitions dogmatiques d'un Concile gé-

néral confirmé par le Pape ont droit à une soumission pleine et entière de la part de tous les chrétiens ; que c'est pour tous un devoir strict et rigoureux d'y adhérer de cœur et d'âme, comme à la parole de Dieu même, et que quiconque se mettrait en opposition avec elles, fût-il prêtre ou Évêque, se retrancherait par là même de la communion de l'Église ; il quitterait le droit chemin de la vraie foi, pour aller se perdre misérablement dans les voies tortueuses du schisme et de l'hérésie. »

Les Pères du Concile sont eux-mêmes liés par cette règle. Ils sont obligés, comme les plus humbles des fidèles, de se soumettre de cœur et d'esprit. « Ils ne pourraient sans crime, disait Fénelon, à l'occasion d'un décret apostolique moins solennel que celui du Vatican, ils ne pourraient sans crime hésiter et délibérer s'ils doivent adhérer ou s'opposer à la définition commune déjà proclamée. Ce serait un acte évident de schisme, de trahison, d'hérésie. »

M^{sr} Manning, le savant et pieux Archevêque de Westminster qui a été une des plus fermes colonnes du Concile, dit également, au sujet du décret de l'infaillibilité : « Ceux qui diffèrent leur assentiment aux Actes du Concile, sous le prétexte qu'il n'est pas terminé, sont en danger de perdre la foi. Ceux qui rejettent les définitions conciliaires du Vatican sont déjà tombés dans l'hérésie ¹. »

¹ *Histoire du Concile*, chap. 1.

III

C'est avant tout le Pape qu'il faut suivre.

Ne nous laissons éblouir par aucun nom, par aucune gloire ; nous avons cet honneur unique, nous autres catholiques, de ne reconnaître que DIEU seul, que JÉSUS-CHRIST pour Docteur et pour Maître. Nous ne sommes les disciples d'aucun homme sur la terre ; et si nous obéissons au Pape et à l'Épiscopat, c'est que JÉSUS-CHRIST nous commande, nous enseigne, nous régit par leur ministère.

Le Pape, Chef de l'Épiscopat, vient d'être déclaré infaillible : c'est à JÉSUS-CHRIST que nous obéissons lorsque nous recevons humblement, amoureusement la parole de son Vicaire.

Mais lorsque nous abandonnons cette voie pour suivre tel ou tel Docteur, fût-il prêtre, fût-il même Évêque, ce n'est plus à DIEU, c'est à l'homme que nous adhérons ; et cela est indigne d'un chrétien.

« Nous n'écouterons, vous n'écouteriez vous-mêmes, écrivait de Rome à ses diocésains le savant Évêque d'Angoulême, vous n'écouteriez ni la voix de la chair et du sang, ni les anciennes relations de société, ni les affections particulières, ni les admirations les plus enthousiastes pour tel ou tel talent d'orateur ou d'écrivain, ni les engagements dans tel ou tel parti politique, ni même

la reconnaissance pour les services rendus à l'Église, si on les invoquait aujourd'hui pour la combattre. C'est l'Église, l'Église seule qu'il nous faut toujours suivre et écouter, non point ce Prêtre et cet Évêque en particulier, qui nous agrée davantage, mais celui qui est chargé par l'Église de nous conduire, et qui se laisse conduire lui-même par le Conducteur de tout le troupeau de JÉSUS-CHRIST¹. »

« Je ne connais ni Paulin, ni Méléce, disait jadis saint Jérôme au Pape saint Damase, c'est uniquement à Votre Béatitude que je m'attache. Que faut-il croire, que faut-il dire? » — Telle est la règle de l'obéissance catholique; il faut la suivre maintenant comme alors, comme toujours.

Et nous non plus, nous ne connaissons ni celui-ci ni celui-là; c'est uniquement au Pape, à Pie IX, à son enseignement infaillible, à son autorité suprême, que nous nous attachons et que nous voulons rester attachés.

On citait dernièrement une parole étrange, échappée à un lecteur assidu des revues et journaux de l'opposition libérale : « Lors même que je verrais le Pape avec tous les Évêques d'un côté, et de l'autre M^{gr} un tel, je n'hésiterais pas. Je ne dirais rien, parce que je n'aime point le scandale; mais je ne pourrais m'empêcher de croire que M^{gr} un tel a raison et que tous les autres se trompent, y compris le Pape. » Voilà où l'on arrive lorsque, dans les choses religieuses, on s'attache à l'homme

¹ Rome, mai 1870.

et non à DIEU. Ce n'est plus de la foi : c'est de la superstition, du fétichisme. Ce n'est plus de l'obéissance : c'est de l'aveuglement.

Ce propos, que peut seule excuser l'ignorance, est le contre-pied de la belle réponse, donnée jadis par le Cardinal d'Astros, Archevêque de Toulouse, et que son vénérable successeur rappelait naguère à son clergé. « Interrogé sur ce qu'il conviendrait de faire dans le cas, chimérique sans doute, où *tous* les Évêques du monde seraient d'un côté, et le Pape *seul* de l'autre côté, le Cardinal répondit : « *Il faut aller vers le Pape. On ne court jamais risque de s'égarer quand on va vers le centre.* »

Donc, allons toujours au Pape ; par lui seul, JÉSUS-CHRIST nous enseigne et nous guide infailliblement. Il n'y a qu'une tiare dans le monde : regardons-la, par-dessus toutes les têtes, par-dessus toutes les couronnes, par-dessus toutes les mitres ; et suivons, vénérons les mitres, les couronnes, les têtes, à proportion qu'elles sont dans l'alignement de la tiare.

Avec cette règle, il est impossible de s'égarer.

IV

La pierre de touche, en matière de doctrine.

A la lumière du décret de l'infailibilité et de tout ce qui l'a préparé et accompagné, apprenons à juger plus

sainement, et des doctrines, et des institutions, et des hommes.

« *Ne jugez pas selon l'apparence, mais portez un jugement juste,* » nous dit l'Écriture. La justesse du jugement dépend uniquement de la vérité dont il est l'expression. Or, en matière de doctrines, voici que nous avons désormais une règle immuable, un phare sans ombre : c'est l'enseignement, l'enseignement infaillible du Souverain-Pontife. Avant le décret du Vatican, nous l'avions déjà sans doute ; mais il ne brillait pas d'un éclat aussi incontesté.

Voulons-nous savoir ce que vaut, au point de vue de la foi (et par conséquent de la vérité), une doctrine quelconque, ce que vaut un livre, ce que vaut un auteur, un savant, un professeur, une revue, un journal, une maison d'éducation ? Allons droit au fait ; voyons comment cet homme, comment cette institution, comment ce livre, ce journal parle du Pape, respecte pratiquement son autorité, se conforme à son enseignement. Voilà *la pierre de touche*, où l'or pur se distingue immédiatement du cuivre doré.

« Le seul moyen d'échapper à une folle crédulité qui déshonore la raison, c'est d'écouter la voix du Chef de l'Église, non-seulement en matière de foi, mais même dans les choses les plus ordinaires de la vie. Là se trouve le vrai point d'appui de l'intelligence, de la saine philosophie, de la vraie science, de toute morale sérieuse, et même de la bonne pratique des intérêts sociaux ¹. »

¹ Lettre circulaire de M^{gr} de Rodez. Rome, 2 juillet 1870.

Mais c'est surtout quand il est question de doctrines religieuses, d'enseignement ecclésiastique proprement dit, de foi, de morale, de piété, de directions de conscience, de pratiques des sacrements, etc., que l'enseignement infallible de Rome est la pierre de touche qui va nous aider à discerner le vrai du faux ; et cela, sans contestation possible. Pour mériter notre confiance, *il faut* que l'on soit d'accord avec l'enseignement de Rome, pleinement et totalement d'accord.

Je le répète : c'est là la grande pierre de touche. Bénissons l'Esprit-Saint et le Concile, qui viennent de nous la donner.

V

Ce qu'il faudrait faire en cas de schisme et de division.

Il est un cas douloureux, qu'il est nécessaire de prévoir. Dans tous les siècles, il y a eu des prêtres apostats, et même des Évêques apostats ; oui, des Évêques. Au milieu des agitations du nôtre, cet affreux scandale nous sera-t-il épargné ? Sera-t-il épargné à l'Europe, à la France ? DIEU le veuille ! Mais enfin, si l'esprit de révolte venait à briser quelque une des colonnes du temple ; si l'orgueil et la passion venaient à séparer de l'unité catholique quelque prêtre, quelque Évêque, que faudrait-il faire ? Demeurer inébranlable dans la foi de Pierre, dans la foi

du Pape infaillible. Là où il est, là est l'Église, et là seulement.

« Lorsque, par malheur, il se rencontre quelqu'un de ces orateurs, de ces écrivains qui se tournent contre l'Église après lui avoir prêté d'abord un utile concours, nous devons déplorer sa perte, sans en trop craindre les fâcheuses conséquences. C'est un navigateur téméraire et indiscipliné, qui n'a voulu prendre conseil que de sa présomption. Un coup de vent l'a emporté à la mer. Tous les moyens de sauvetage seront mis à sa disposition; s'il les repousse, il sera misérablement submergé par les flots, tandis que l'impérissable vaisseau, d'où il sera tombé par sa faute, poursuivra sa route et sera poussé au port par les tempêtes mêmes qui semblaient devoir le briser et l'engloutir. ' »

Saint Augustin allait plus loin. Commentant la parole de saint Jean : « *Ils sont sortis du milieu de nous, mais ils n'étaient point des nôtres; car s'ils eussent été des nôtres, ils seraient demeurés avec nous,* » le grand Docteur ne craint pas de dire : « Ces hommes sont dans le corps de JÉSUS-CHRIST comme des humeurs mauvaises. Le corps devra les vomir, afin de retrouver la santé. Ainsi, l'Église éprouve du soulagement quand ces mauvais esprits la quittent. Elle dit en les vomissant et en les rejetant hors de son sein : « Ce sont là des humeurs morbides qui sor-

¹ Lettre pastorale de M^{gr} Régnier, Archevêque de Cambrai. Rome, mai 1870.

« tent de mon sein, mais qui n'étaient pas de moi. Qu'est-
 « ce à dire, n'étaient pas de moi? Cela veut dire qu'elles
 « n'ont pas été retranchées de ma substance. Elles n'é-
 « taient dans mon sein que pour l'accabler. Ne vous
 « attristez donc pas de leur sortie : je n'ai rien perdu de
 « ce qui était vraiment à moi. » Avis aux opposants,
 passés, présents, futurs.

En 1860, dans une tournée pastorale, le bon M^{gr} Georges, ancien Évêque de Périgueux, demandait un jour à un petit garçon de la campagne si c'était le Pape ou bien le gouvernement qui lui avait donné, à lui, Évêque de Périgueux, la puissance d'enseigner la Religion aux fidèles et de leur administrer les sacrements. Le petit bonhomme avait répondu sans hésiter : « Monseigneur, c'est le Pape. — Bien, mon garçon, reprit l'Évêque. Mais si, après moi, le gouvernement envoyait ici un Évêque dont le Pape ne voudrait pas, un Évêque qui ne serait pas envoyé par le Pape? » — L'enfant, ne sachant trop que répondre, secouait la tête avec un air d'indignation. « Lui obéirais-tu? continua M^{gr} Georges. — Non, fit brusquement le petit garçon. — Mais si tu le voyais arriver avec une belle soutane violette, avec une belle mitre d'or, avec une belle crosse?... Que ferais-tu? — J'y jetterais des pierres! »

L'Évêque rit de bon cœur, et après avoir embrassé son énergique petit diocésain, il lui recommanda de rester toujours bien fidèle au Pape et aux Évêques du Pape.

Sans aller jusqu'à jeter des pierres, il faut savoir ré-

sister, le cas échéant, à un Évêque en révolte contre le Pape. En ce cas, on ne résiste que pour obéir : on résiste au colonel, pour obéir au général.

Si, à l'occasion des condamnations portées par le Concile du Vatican ou par le Saint-Siège, un Évêque (ce qu'à Dieu ne plaise!) voulait demeurer dans des voies désormais interdites, il faudrait refuser énergiquement de le suivre. Ce n'est pas son clergé, ce n'est pas son peuple qui se séparerait alors de lui : ce serait lui qui, se séparant du Saint-Siège et brisant au-dessus de lui le lien de la hiérarchie, le verrait se briser nécessairement au-dessous.

A plus forte raison en serait-il ainsi d'un curé par rapport à ses paroissiens, et d'un confesseur par rapport à ses pénitents. Avant tout, l'obéissance, l'obéissance catholique, l'obéissance au Pape, centre de l'unité catholique!

C'est l'obéissance des Pasteurs, dit éloquemment un de nos Évêques, qui doit enseigner l'obéissance des fidèles, comme la soumission des fidèles doit suivre avec docilité la soumission des Pasteurs.

Mais en pratique, sauf des cas tellement exceptionnels qu'ils prouvent la règle au lieu de l'infirmier, obéir au Pape, c'est obéir à son Évêque et à son curé. Notre curé nous transmet fidèlement l'enseignement et les directions de notre Évêque : et celui-ci ne fait qu'un avec le Pape dans son enseignement et dans sa direction. C'est comme dans la Trinité : l'unité de nature existe dans trois personnes distinctes ; ainsi l'unité de doctrine existe entre le Pape, l'Évêque et le Prêtre.

Si malheureusement quelque doute sérieux s'élevait sur cette parfaite communauté de sentiments et de directions, il serait permis, il serait même nécessaire de se tenir sur la réserve ; mais pour autoriser une scission ouverte, il faudrait l'*évidence*.

VI

Demi-schisme et demi-hérésie.

Y a-t-il, en ce temps-ci, à craindre des révoltes ouvertes, des hérésies, des schismes ? On ne le pense généralement pas. Un Prélat des plus influents, à qui l'on rapportait un jour qu'on le soupçonnait de vouloir se mettre à la tête d'un schisme, répondait, dit-on, en haussant les épaules : « Quelle folie ! Je ne serais suivi de personne, pas même de mon secrétaire. »

Il avait vingt fois raison. Le rationalisme et l'indifférence, les erreurs du jour, ne sont guère compatibles avec une hérésie proprement dite : ou l'on croit, et l'on est catholique ; ou l'on ne croit pas, et l'on cesse d'être chrétien.

Mais, ce qui pourrait peut-être bien arriver, sous le couvert de tels ou tels gouvernements soi-disant catholiques, c'est qu'il se formât insensiblement je ne sais quel demi schisme politico-religieux, je ne sais quelle demi-hérésie mesquine, taquine, vexatoire, s'accrochant à des

détails et harcelant le camp fidèle, qu'elle n'oserait point attaquer de front.

Si ce mal venait à se manifester, il serait certainement l'effet de l'ignorance religieuse, des préjugés et des faiblesses des catholiques-libéraux, et surtout de l'influence malsaine des gouvernements sur certains membres du clergé. Il aurait pour apôtres les journalistes du tiers-parti, qui croient qu'on peut plaire à tout le monde, et qu'un chrétien peut, sans blesser sa conscience, esquiver les décisions et les directions du Saint-Siège, sous prétexte de nécessités politiques, de nécessités du temps, de raisons d'État, et autres faux-fuyants de ce genre.

Un homme averti en vaut deux, dit le proverbe. Veillons sur nous; sauvégarçons l'avenir de notre fidélité; et dans ce but, fermons l'entrée de notre maison aux revues, aux journaux, aux productions du libéralisme. Instruisons-nous très-solidement, et puissions uniquement notre instruction religieuse auprès des hommes et dans les livres qui font profession d'être catholiques avant tout¹.

¹ Un fait douloureux à constater et qui montre combien peu on doit se fier à ces publications, c'est que, malgré la déclaration de soumission qu'elles ont faite au décret du 18 juillet 1870, pas une d'entre elles (à ma connaissance du moins) n'a laissé entendre une parole de repentir, ou simplement de regret. Et cependant deux années durant, ces journaux, ces revues, n'avaient cessé d'attaquer la vérité, de faire mille efforts pour entraîner les âmes à leur suite. Que dans cette lutte ils aient été de bonne foi, je l'accorde et je l'espère pour eux; mais en réalité, c'est la foi catholique, c'est la vérité révélée qu'ils niaient, qu'ils battaient en brèche, qu'ils faisaient blasphémer par des milliers et des milliers de chrétiens. Un pareil égarement, je le demande,

VII

Les dames.

Que les dames veuillent bien s'occuper de leur intérieur, de leur famille et de leurs bonnes œuvres, de leurs aimables et modestes travaux, et qu'elles ne fassent plus d'invasion dans le champ de la théologie ni du droit canonique.

Ce champ n'est pas plus fait pour elles que le champ de bataille. A moins d'être des Jeanne d'Arc, les dames ne se battent point. L'austère théologie, le rude et positif droit canonique ne leur convient pas plus que l'épée ou le mousquet. Rien de ridicule comme une femme-homme : rien d'insupportable comme une femme théologienne. Quarante-neuf fois sur cinquante, elle parle de ce qu'elle ignore ; elle ne comprend pas le premier mot de ce qu'elle dit ; elle répète, comme une pie, ce qu'on lui a dit, et uniquement parce qu'on le lui a dit. Or, c'est encore ici l'expérience qui montre aux dames que les plus beaux parleurs ne sont pas toujours les plus sûrs docteurs. En matière de foi et de conscience, il faut tant se défier de l'engouement, de la passion et du parti-pris !

M^{sr} de Cambrai, que j'ai souvent cité dans ce petit

n'appelait-il point quelques accents de regrets publics ? et est-ce assez d'une simple déclaration de soumission ?

écrit, complimentait ses pieuses diocésaines de ne s'être pas laissé prendre, comme tant d'autres, aux pièges de ces discussions. « Les conseils de Fénelon, écrivait-il de Rome, sont compris et observés dans nos familles les plus distinguées et les plus instruites. On ne trouve point parmi elles de ces femmes « qui se mêlent de décider sur la Religion, quoiqu'elles n'en soient pas capables » ; — qui sont plus éblouies qu'éclairées par ce « qu'elles savent, et qui se passionnent pour un parti contre un autre dans les disputes qui les surpassent ». — Nos pieuses dames « sentent combien cette liberté est indécente et pernicieuse ». Elles ne « raisonnent point sur la théologie, au grand péril de leur foi ; elles ne disputent point contre l'Église ». Leur vie sérieuse et toujours chrétiennement occupée se partage entre les devoirs de leur état et les œuvres que la charité leur demande. »

Il est parfaitement permis aux femmes de s'occuper de religion et de doctrine ; elles le doivent même ; car, pour la femme comme pour l'homme, la Religion est la grande affaire de la vie ; mais elles doivent s'en occuper *en femmes*, en chrétiennes douces et modestes, profondément soumises à l'Église, et obéissant en cela comme en tout.

Du temps du jansénisme, c'est principalement au moyen des grandes dames que la secte s'est propagée ; les salons de Paris et, en Province, les grands châteaux abondaient en théologiennes, qui citaient des textes, commentaient saint Augustin, se moquaient du Pape et de Rome. Dans la querelle de l'infaillibilité, nous avons eu une repro-

duction de cette campagne, et nous avons vu avec stupéfaction des centaines et des centaines de dames pieuses, discuter sur le Pape Honorius, sur les fausses décrétales, sur l'unanimité morale, etc., etc. ; nous les avons vues préférer un Évêque, un journal à l'autorité du Chef de l'Église et d'un Concile œcuménique.

Évidemment les dames, même les plus grandes, même les meilleures, ne sont pas nées pour la philosophie ni pour la théologie.

Une bonne petite histoire à ce sujet. Une dame, fort bien mise, se présente un jour au couvent des Pères Capucins de ***. Elle demande le Père un tel, dont la réputation de bonté était arrivée jusqu'à elle. « Mon Père, lui dit-elle, il m'arrive une chose assez singulière. Figurez-vous que mon confesseur refuse de me donner l'absolution, uniquement parce que je ne veux pas croire à l'infaillibilité du Pape. Je ne peux pas y croire, c'est plus fort que moi. » Le Capucin, avec un air de bonhomie, répond aussitôt : « Comment ! votre confesseur vous refuse l'absolution pour cela ? Eh bien, moi, je vous la donnerai. — Vous allez me la donner ? Oh ! mon Père, que vous me faites donc plaisir ! — Oui, je veux vous la donner sans aucune difficulté. — Mais alors, pourquoi mon confesseur me la refuse-t-il ? — Eh ! c'est qu'il vous prend pour une autre. — Comment, pour une autre ? il me connaît depuis longtemps. — Et moi, je vous dis qu'il vous prend pour une autre ; il vous prend pour une personne instruite ! — Pour une personne instruite ! Que voulez-vous dire par là ? Je ne suis pas une

ignorante. — Je ne dis pas cela; mais vous ne savez pas ce que c'est que l'infailibilité du Pape. Ces questions-là, voyez-vous, ne sont pas du domaine de tout le monde; et les trois quarts des dames qui font la controverse aujourd'hui sur le dos du Pape n'y entendent rien. » Et profitant de l'espèce de surprise qu'avait causée à cette dame une réponse si peu attendue, il lui expliqua doucement et très-simplement l'état de la question. Pour la première fois, la bonne dame y vit clair. « Comment! dit-elle, ce n'est que cela, l'infailibilité? Mais alors j'y crois bien volontiers. — Vous voyez bien, repartit finement le Capucin, que vous pouvez parfaitement recevoir l'absolution. »

Les pauvres femmes surtout, qui n'ont pas grâce d'état sur le terrain de la théologie et du droit canonique, ont été séduites par les sophismes. Le grand art des tenants de l'opposition consistait, en effet, à embrouiller les questions les plus claires. C'est ce que disait le Saint-Père lui-même, il n'y a pas longtemps : « Il importe avant tout de repousser les tentatives de ceux qui cherchent à fausser l'idée de l'infailibilité. Quelques-uns voudraient m'entendre expliquer et éclaircir la définition conciliaire. Je ne le ferai pas. Elle est claire par elle-même, et n'a besoin ni de commentaire ni d'explications. Il suffit de lire le décret avec un esprit sincère; son vrai sens se présente facilement et tout naturellement¹. »

¹ Réponse à la députation de l'Académie de la Religion catholique de Rome (20 Juillet 1871).

VIII

Les Jeunes Gens.

Un mot encore, à l'adresse des jeunes gens. Eux aussi ont fait pour la plupart une triste campagne, à la suite des chefs de file que chacun sait. En vrais jeunes gens, la plupart se sont laissé séduire par le talent du brillant orateur, par l'ardeur du polémiste, par le charme romanesque du poète subitement transformé en Docteur de l'Église. Dans nos grandes villes surtout, DIEU sait à quels excès de paroles ils se sont laissé emporter ! DIEU sait ce qu'ils ont dit contre le Concile et contre le Souverain-Pontife !

Ils ne lisaient que les feuilles libérales, hostiles à une doctrine dont ils ne comprenaient point la portée ; et, semblables en cela aux belles théologiennes dont nous parlions tout à l'heure, ils présentaient le plus singulier mélange de foi et d'impiété, de pratiques religieuses et de blasphèmes contre la foi. Ce qui les excusait, c'était leur âge, c'était cette étourderie même dont ils étaient les premières victimes.

Un beau jour, ils s'étaient réveillés gallicans, parce qu'ils avaient eu l'imprudence de s'endormir libéraux. Le libéralisme est, en effet, une erreur, une erreur très-subtile et très-dangereuse, ainsi que le Pape l'a proclamé énergiquement, en répondant naguère à une députation

de catholiques français : « Mes chers enfants, leur a-t-il dit, il faut que mes paroles vous disent bien ce que j'ai dans mon cœur. Ce qui afflige votre pays et l'empêche de mériter les bénédictions de DIEU, c'est ce mélange de principes. Je dirai le mot et je ne le tairai pas : ce que je crains, ce ne sont pas tous ces misérables de la Commune de Paris, vrais démons de l'enfer qui se promènent sur la terre. Non, ce n'est pas cela ; ce que je crains, c'est cette malheureuse politique, ce *libéralisme catholique*, qui est le véritable fléau. Je l'ai dit plus de quarante fois ; je vous le répète, à cause de l'amour que je vous porte. »

Oui, le libéralisme est le grand danger de notre jeunesse catholique. Tout voilé qu'il est sous les dehors sympathiques de la liberté, il n'en est pas moins une erreur dogmatique très-profonde, intimement liée au gallicanisme. Ce que le gallicanisme avait fait et *déclaré* en 1682, le libéralisme l'a fait et *déclaré* en 1789 : l'un proclamait l'indépendance du roi vis-à-vis de l'Église, et, quoique moins clairement, l'indépendance des Évêques vis-à-vis du Pape ; l'autre, plus hardi, a proclamé l'indépendance de la société civile vis-à-vis de la société spirituelle, l'indépendance de l'État vis-à-vis de l'Église, de la raison vis-à-vis de la foi, de la science vis-à-vis de la révélation ; en un mot, de la nature vis-à-vis de la grâce. Nos jeunes libéraux, tout catholiques qu'ils étaient par le cœur, étaient donc naturellement de jeunes gallicans ; gallicans en herbe, ils étaient libéraux en fleur.

Tout cela, je le répète, ce n'était que de la présomp-

tion de jeunesse et de l'inexpérience; mais que nos jeunes chrétiens prennent garde à eux : voici le gallicanisme solennellement condamné comme hérésie; qu'ils s'arrêtent, tandis qu'il en est temps encore, et qu'ils soient catholiques comme on *doit* l'être, comme Notre-Seigneur veut qu'on le soit. Et comment veut-il qu'on le soit? En tout. Catholique comme le Pape, catholique avec le Pape, catholique autant que le Pape : telle est la règle, aussi simple que féconde.

Oh! que nos jeunes chrétiens doivent veiller avec respect sur le trésor de leur foi! Ils sont l'espérance de l'avenir : s'ils sont fidèles à JÉSUS-CHRIST, un brillant avenir est réservé à l'Église. La responsabilité est immense; mais elle est magnifique.

IX

Les anciens adversaires de la définition.

Il leur reste, ce nous semble, un grand devoir à remplir, un devoir de conscience, un devoir de justice.

« Au moment de l'ouverture du Concile et depuis, dit l'excellente *Revue des sciences ecclésiastiques*¹, des prêtres et des Évêques se sont prononcés énergiquement contre la définition. Les uns écrivaient des observations et des lettres dont la conclusion fort nette était la non-existence du grand privilège des successeurs de saint

¹ Novembre 1871.

Pierre, bien plus encore que l'inopportunité d'une définition. Les autres se faisaient les colporteurs de ces lettres et observations, et par leurs soins empressés une multitude de fidèles se sont rassasiés de cette nourriture malsaine. Il s'est même rencontré des prêtres assez audacieux pour *prémunir* les fidèles, du haut de la chaire, contre la doctrine de l'infaillibilité ; et nous sommes en mesure d'affirmer que, dans tel séminaire, les directeurs se faisaient ouvertement les propagateurs des *Observations* de M^{sr} Dupanloup et des pamphlets de l'abbé Gratry.

« Ajoutons que le travail de ces actifs émissaires de l'erreur n'est point demeuré stérile. Beaucoup de personnes, hélas ! beaucoup de gens du monde, des femmes surtout, ont accepté l'enseignement des écrivains, des professeurs et des prédicateurs du parti, si bien qu'aujourd'hui encore l'on rencontre, plus souvent qu'on ne pense, des adversaires quand même de la définition. Raisonnez, priez, pressez : rien n'y fait. On vous répond : « Je m'en tiens aux *Observations*. » Tout au plus obtiendrez-vous l'assurance d'un « silence respectueux » plus ou moins mal observé.

« Or, en pareil état de cause, voici la question, disons mieux, le cas de conscience qui se présente.

« Ces prêtres, ces professeurs, ces Évêques, dont l'active propagande a si bien fait les affaires de l'erreur, peuvent-ils se croire en règle avec DIEU et avec l'Église, par suite de leur adhésion pure et simple à la définition dogmatique de l'infaillibilité ?

« N'ont-ils pas, en outre, le devoir strictement rigoureux de détruire, autant qu'ils le pourront, les mauvaises impressions produites par eux dans l'esprit des fidèles? Il est sûr, en effet, que, sans eux, la plupart des contradicteurs actuels du dogme de l'infaillibilité n'existeraient pas. Quelle femme eût jamais songé à invoquer contre le Concile du Vatican les prétendues erreurs de Libère ou d'Honorius, les fausses Décrétales et l'unanimité morale?

« Eh bien, nous ne pouvons nous persuader que, pour ruiner l'échafaudage de sophismes élevé ainsi dans les têtes des simples fidèles, il suffise au prêtre ou à l'Évêque qui en est l'auteur, de dire froidement au public : « J'ai fait ma soumission. » En présence d'une adhésion aussi sèche, bon nombre de fidèles seront certainement tentés de n'y voir autre chose qu'une sorte de *silence respectueux*, alors surtout qu'il s'agit d'hommes qui, avant le Concile, ne parlaient qu'en pleurant de leur tendre attachement à l'Église, et déclaraient qu'ils seraient les premiers à donner l'exemple d'une prompte et filiale obéissance au Saint-Siège.

« Si, comme on ne saurait en douter, la bonne foi animait ces prêtres et ces Évêques, il faut au moins reconnaître qu'en dehors de leur intention, ils ont fait beaucoup de mal aux fidèles, en leur rendant très-difficile l'acte de foi, entier et sincère, au dogme de l'infaillibilité du Pape. Dès lors ils sont rigoureusement obligés à réparer leur imprudence, ou leur distraction; absolument comme celui qui, répétant de bonne foi une calomnie, ou

allumant par inadvertance un incendie, est tenu, tenu en conscience, tenu en justice, de s'opposer aux progrès du feu ou de la calomnie, dès qu'il s'aperçoit de son erreur, de son imprudence.

« Et puis, le dommage né grandit-il pas en raison de la gravité de ceux qui ont été la cause du mal? Ils avaient de l'autorité. C'étaient des écrivains distingués, des prêtres, des confesseurs, des Évêques. Les fidèles se fiaient à leur savoir et à leur caractère. Ils ne croyaient pas possible une déception de la part de ceux qu'ils vénéraient comme leurs maîtres et leurs pasteurs. Ils acceptaient les faux raisonnements qu'on leur présentait; ils se les rendaient familiers, et rejetaient d'avance toute conclusion qui ne serait pas celle de leurs docteurs.

« Pour qui pèse toutes les circonstances du scandale donné et reçu au sujet de l'infailibilité, le doute est-il possible?

« Oui, les auteurs du scandale sont rigoureusement tenus à le réparer de leur mieux, c'est-à-dire non pas seulement par un désaveu formel et explicite de leur conduite passée, mais encore par une réfutation détaillée, partout où besoin sera, de leur faux enseignement.

« Notre conclusion sera donc celle-ci :

« 1° Quiconque a contribué à rendre difficile l'adhésion des fidèles au dogme de l'infailibilité, est rigoureusement obligé de réparer le scandale qu'il a causé, et cela par tous les moyens dont il peut disposer. Conversations, discours, écrits, il doit employer tout cela partout où la chose le demande.

« 2° S'il s'y refuse, il se rend indigne des sacrements, et le confesseur ne peut lui accorder le bénéfice de l'absolution. »

Ces deux conclusions pratiques de la docte *Revue* ne sont-elles pas évidentes? Je les livre à la foi et à la bonne foi du lecteur.

Je dépose ce modeste travail entre les mains de la Vierge Immaculée, sous les auspices de laquelle s'est ouvert le grand Concile du Vatican. C'est elle, c'est MARIE qui, par les mains de l'Épiscopat, vient de poser, sur la tête du Vicaire de son Fils, la couronne splendide de l'infailibilité. Et de même qu'au *Tu es Christus* de saint Pierre, le fils de DIEU avait répondu par le *Tu es Petrus*; de même, au *Tu es immaculata* de Pie IX, la Mère de DIEU vient de répondre par le *Tu es infallibilis* du Concile.

Et c'est justice : la proclamation de l'infailibilité a été le digne pendant de la proclamation de l'Immaculée-Conception; l'une est, comme l'autre, le dernier rayon de lumière qui semblait manquer encore à la couronne du Vicaire de DIEU, comme à celle de la Mère de DIEU.

Vive donc la Vierge Immaculée! Vive le Pape infailible! Et à DIEU seul, honneur et gloire, sur la terre comme dans les cieux.

VIVE LE ROI!

C'est en Bretagne, pendant les horreurs de la Commune, que Mgr de Ségur a composé ce petit écrit de circonstance. C'était le cri de la France catholique et monarchique, de la vraie France aux abois. Les libéraux d'abord, puis les catholiques-libéraux ont étouffé ce cri et replongé la patrie dans les abîmes où nous la voyons aujourd'hui (avril 1874).

L'opuscule a été imprimé à Poitiers. Plus de soixante mille exemplaires se sont écoulés en quelques mois. Le Saint-Père d'une part, et le Roi, de l'autre, c'est-à-dire les deux personifications suprêmes de l'autorité légitime ici-bas, ont daigné féliciter l'auteur et recommander son œuvre à tous les gens de bien, aux véritables hommes d'ordre.

A ce titre, c'est à un million d'exemplaires qu'il eût été répandu si, dans notre pauvre France, les conservateurs déployaient le même zèle que les révolutionnaires.

Les principes que contient et expose ce petit écrit sont de tous les temps, comme la vérité, comme le droit; voilà pourquoi il aura toujours, quoi qu'il arrive, plus ou moins d'actualité.

J'ai cru devoir déposer ce petit opuscule aux pieds de Notre Très-Saint Père d'abord, puis aux pieds de celui qui devant DIEU et devant ma conscience est déjà notre Roi.

Le Pape et le Roi ont daigné répondre à mon humble hommage, et comme le Bref Apostolique et la Lettre royale contiennent des choses qui semblent ne pas s'adresser à moi seul, je crois rendre service à la bonne cause en les livrant à la publicité.

BREF

DE NOTRE TRÈS-SAINTE PÈRE LE PAPE PIE IX.

« PIE IX, PAPE.

« Bien-aimé fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

« Nous avons reçu avec plaisir votre nouvel opuscule, et nous lui souhaitons de tout notre cœur de dissiper chez les autres les erreurs que vous-même, éclairé par les malheurs de votre patrie, vous avez eu le bonheur de rejeter.

« En effet, ce ne sont pas seulement les sectes im-

pies qui conspirent contre l'Église et contre la société, ce sont encore tous ces hommes qui, lors même qu'on leur supposerait la plus entière bonne foi et les intentions les plus droites, caressent les doctrines *libérales* que le Saint-Siège a souvent désapprouvées : « *Doctrinis LIBERALIBUS blandiuntur sæpe ab hac Sancta Sede improbatis.* » Ces doctrines, qui favorisent les principes d'où naissent toutes les révolutions, sont d'autant plus pernicieuses peut-être que, de prime abord, elles paraissent plus généreuses. Les principes évidemment impies ne peuvent atteindre, en effet, que les esprits déjà corrompus ; mais des principes qui s'enveloppent du voile du patriotisme et du zèle de la Religion, des principes qui mettent en avant les aspirations des honnêtes gens, séduisent aisément les gens de bien et les détournent, à leur insu, des vraies doctrines pour les incliner vers des erreurs qui, prenant bientôt de plus larges développements et traduisant en actes leurs dernières conséquences, bouleversent tout l'ordre social et perdent les peuples.

« A coup sûr, bien-aimé fils, si, par votre opuscule, vous avez le bonheur d'amener à résipiscence bon nombre de ceux qui, jusqu'à ce jour, ont été dans l'erreur, votre récompense sera bien belle.

« C'est de tout cœur que Nous vous souhaitons cette grâce, et, en attendant, comme gage de la bénédiction de DIEU, comme témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons avec amour la Bénédiction Apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 31 juillet 1871, en la vingt-sixième année de notre Pontificat.

« PIE IX, PAPE. »

LETTRE DE M. LE COMTE DE CHAMBORD.

« C'est en revenant de Chambord que j'ai trouvé à Bruges, Monseigneur, votre admirable lettre et l'hommage qui l'accompagne. J'ai reçu l'un et l'autre avec un véritable bonheur.

« Ce petit livre, auquel votre modestie donne le nom d'opuscule, est le traité le plus complet et le plus lumineux qu'on puisse lire sur ce grand sujet de la souveraineté royale. On a écrit bien des volumes pour établir très-imparfaitement ce que vous démontrez en quelques pages avec une merveilleuse clarté.

« Je ne m'arrête point aux jugements trop bienveillants portés sur ma personne. Mais ce qui me frappe et ce qui saisit toutes les âmes de bonne foi, c'est l'enchaînement et la puissance de votre argumentation, la sûreté de votre doctrine, l'évidence de vos démonstrations.

« Je voudrais, dans l'intérêt de la vérité et de notre chère et malheureuse France, que ce livre fût dans toutes les mains, et j'engage mes amis à le faire pénétrer partout, dans l'atelier, dans les salons, dans la

chaumière. On ne se livrera jamais à une propagande plus utile et plus féconde.

« Je ne saurais assez vous dire la reconnaissance dont je me suis senti pénétré en recevant la chaleureuse expression de votre dévouement et de vos vœux. Il vous était réservé de prolonger ainsi les douces émotions que je rapportais de France, et rien ne pouvait me toucher plus profondément.

« Je me recommande tout spécialement à vos saintes prières. Dieu exauce de préférence celles que lui adressent les humbles de cœur et les âmes ferventes. C'est à ce titre que je compte sur les vôtres. Je vous renouvelle l'expression de tous mes sentiments de reconnaissance et de constante affection.

« HENRI. »

« Le 12 juillet 1871. »

VIVE LE ROI!

Trois mots sur la *politique*.

La *politique* est la direction du mouvement social, dans l'ordre temporel; c'est la direction des idées, des aspirations, des forces vives d'une nation.

La politique d'un gouvernement est bonne et sage, lorsque ce gouvernement dirige, selon la vérité et la justice, les idées, les aspirations, les forces vives de la nation. Au contraire, sa politique est fausse et mauvaise, lorsque la direction imprimée au pays n'est pas selon la vérité et la justice, ou, plus simplement encore selon la volonté de Dieu, qui est le souverain Maître du monde et qui veut que tout dans le monde tourne au vrai bien et au salut de ses enfants.

Touchant à chaque instant aux intérêts de la Religion, la politique, à ce point de vue, intéresse directement l'Église; et le Pape, les Évêques, les prêtres, lorsqu'ils s'occupent des questions politiques à ce grand point de vue religieux, exercent un droit sacré et remplissent le premier de leurs devoirs.

En effet, quoi de plus dangereux pour le salut des âmes

qu'une direction antichrétienne donnée par un pouvoir quelconque aux idées d'une nation, à ses institutions publiques, à son éducation, à ses lois, à ses mœurs? Par une politique, par une direction publique contraire à la loi divine dont l'Église, et l'Église seule, est la gardienne ici-bas, le mal s'opère en grand et dans des proportions effrayantes. Au contraire, rien de plus favorable au salut des âmes qu'une direction chrétienne et vraie, donnée par le pouvoir à toute une société.

C'est uniquement à ce point de vue que l'Église s'occupe des questions sociales et politiques. C'est aussi à ce point de vue que j'écris ces quelques pages, dictées, ce me semble, par la foi et le bon sens, où la passion demeure étrangère, et où je m'adresse à la bonne foi du lecteur.

Élevé, comme tant d'autres, dans un siècle de révolutions et dans un milieu libéral, je n'ai pas toujours eu le bonheur de connaître aussi clairement qu'aujourd'hui les importantes vérités que j'expose ici, et dont le simple énoncé me paraît être la démonstration la plus convaincante. A la lueur des événements si graves qui, depuis quelques années, ébranlent la société, beaucoup d'esprits sincères ont vu distinctement ce que jusqu'alors ils n'avaient fait qu'entrevoir, ou même ce qu'ils avaient ignoré. Je suis de ce nombre; et c'est pour faire profiter les autres de ce que j'ai reçu, que je prends la plume pour exposer simplement, telles que je les comprends, ces vérités de salut public et de réorganisation de notre chère France.

Quoique les questions que je touche ici soient grosses comme le monde et sujettes à des développements, à des discussions sans nombre, le peu que j'en dis me semble suffisant pour satisfaire les esprits honnêtes, chez qui la foi et la bonne foi ont conservé le sens du vrai.

Je leur offre ce petit travail, en priant Dieu de les bénir et de les convaincre.

I

**Pourquoi, après cinq ou six essais,
plus misérables les uns que les autres,
la France tourne enfin ses regards vers le principe
monarchique,
représenté par Henri V.**

Parce qu'elle ne voit plus de salut que là.

Parce que l'expérience lui fait comprendre enfin qu'on ne peut point bâtir sur le sable mouvant de principes qu'on a forgés soi-même, et qu'en politique comme en religion il y a des vérités auxquelles il faut revenir bon gré mal gré, si l'on ne veut être sans fin le jouet ou plutôt la victime des révolutions.

Profondément bonne, mais profondément égarée, la pauvre France revient à la monarchie légitime, comme le pauvre enfant prodigue, lui aussi égaré par de folles passions, est revenu à la maison paternelle. L'excès de sa misère l'a fait rentrer en lui-même; il s'est aperçu que lui, le noble enfant, n'était couvert que de haillons, qu'il ne gardait que de vils animaux, et qu'il ne pouvait y tenir

plus longtemps. Confus, repentant, il se dit : « Je me lèverai, et j'irai trouver mon père; j'avouerai ma faute, et il me pardonnera ! » Et généreux dans le bien comme il avait été ardent dans le mal, il se leva sans plus tarder, et prit le chemin de cette maison qu'il n'eût jamais dû quitter.

Telle est aujourd'hui notre pauvre chère France. Séduite par Voltaire et par Rousseau, par les idéologues du dernier siècle, elle a rejeté l'autorité de ses Souverains légitimes; elle a renié tout son glorieux et religieux passé, pour s'abandonner aux premiers-venus, et même à des scélérats, à des infâmes tels que Robespierre et Marat. Elle s'est jetée dans toutes sortes d'aventures, républicaines, dictatoriales, constitutionnelles, parlementaires, bourgeoises, démocratiques, césariennes, socialistes : partout, à chaque nouveau gouvernement, elle a cru trouver la paix; elle n'a trouvé que la ruine.

Punie par où elle avait péché, la France, après avoir abandonné sa monarchie traditionnelle, en est arrivée à ces abîmes sans nom, où l'on voit tombées les malheureuses qui se laissent séduire par un étranger et qui, de faute en faute, en arrivent à la ruine totale et au déshonneur.

Du fond de l'abîme où nous ont entraînés les erreurs révolutionnaires, despotiques et anarchiques, nous ouvrons enfin les yeux, nous reconnaissons humblement que nous nous sommes trompés, et nous voulons réparer nos fautes.

Voilà pourquoi nous revenons au principe monar-

chique et à celui qui seul le représente, à savoir Henri V, chef de la maison royale de France.

« Je ne doute pas, écrivait ce Prince en 1861, je ne doute pas que tous les bons esprits et tous les nobles cœurs, éclairés par les événements et l'expérience, ne reconnaissent bientôt que la violation du grand principe de l'hérédité royale a été pour la France et l'Europe un immense malheur, et que le retour à cette loi fondamentale est l'unique port de salut où elles peuvent enfin trouver le repos.

« En effet, comment ne pas voir aujourd'hui, après tant de mécomptes et d'essais infructueux, que la monarchie traditionnelle, appuyée sur le droit héréditaire et consacrée par le temps, peut seule rendre au pays, avec un gouvernement régulier et stable, cette sécurité de tous les droits, cette garantie de tous les intérêts, cet accord nécessaire d'une autorité forte et d'une sage liberté, qui sont les plus solides bases de l'ordre public et les plus sûrs gages du bonheur des peuples (1).

« Oui, bientôt, j'en ai la ferme confiance, tous les bons esprits et tous les nobles cœurs reconnaîtront que, pour notre chère patrie, l'unique port de salut est dans la monarchie héréditaire et traditionnelle, la seule véritable, la seule qui, en renouant l'antique alliance de la royauté et de la liberté, peut ouvrir encore à la France une nouvelle ère de prospérité, de bonheur et de gloire (2).

(1) *Correspondance de M. le comte de Chambord*, Genève, 1871, p. 206.

(2) *Correspondance*, p. 197.

« Aujourd'hui, comme il y a dix-sept ans, écrivait-il encore en 1869, je suis convaincu et j'affirme que la monarchie héréditaire est l'unique port de salut, où, après tant d'orages, la France pourra retrouver enfin le repos et le bonheur. »

« Poursuivre, en dehors de cette monarchie, la réalisation des réformes légitimes que demandent avec raison tant d'esprits éclairés, chercher la stabilité dans les combinaisons de l'arbitraire et du hasard, bannir le droit chrétien de la société, baser sur des expédients l'alliance féconde de l'autorité et de la liberté, c'est courir au-devant de déceptions certaines (1). »

II.

**Comment et en quel sens Henri V est, de droit,
le légitime Souverain de la France.**

Depuis cent cinquante ans, on a fait tout ce qu'on a pu pour enlever à la France et la foi religieuse et la foi politique. On a mis tout en œuvre pour lui faire perdre ce qu'on pourrait appeler « *le sens de l'autorité* », c'est-à-dire les vraies notions et l'amour de l'obéissance. Les incrédules et les francs-maçons du dernier siècle sont parvenus à lui faire oublier ce qu'elle devait et à son DIEU et à son Roi. Ses vieilles et nobles traditions de fidélité à

(1) *Correspondance*, p. 268.

l'Église et de fidélité et la monarchie ont été tournées en dérision, et on lui a persuadé qu'elle pouvait à son gré être fidèle ou infidèle, être chrétienne ou athée, monarchique ou révolutionnaire. Elle en a essayé; elle a goûté de l'indépendance; et elle s'est si bien habituée à n'avoir pour loi que ses caprices, à ne plus rien respecter, à faire et à défaire ses Souverains, qu'elle ne peut pour ainsi dire plus concevoir un Roi qui se présente à elle avec des droits qu'il ne tient pas d'elle, qu'elle n'a point par conséquent le droit de discuter, encore moins de nier et de renverser.

Tel est, devant la France, Henri V, chef de la maison royale de Bourbon, héritier légitime, et seul légitime, de la couronne de saint Louis, d'Henri IV et de Louis XIV.

Il ne s'impose pas à la France; il se propose. Mais il se propose comme le seul Souverain légitime, tenant ses droits de sa naissance même et d'une antique constitution nationale, que nulle violence n'avait le droit de renverser.

Il ne s'impose pas, parce que, pour être stable, toute autorité morale doit être librement reconnue et acceptée; mais, une fois donnée cette reconnaissance solennelle de son droit, Henri V se présente à la France au nom de Celui de qui procède tout droit et toute souveraineté légitime.

Que la France eût été heureuse, si, au lieu de se laisser séduire par de chimériques promesses et par de grands mots, elle était restée fidèle à son Roi!

Henri V est Roi de France, non en vertu de la capricieuse volonté du peuple, mais en vertu de l'ordre établi de DIEU ; il est Roi de France de *droit divin*.

III

Ce que c'est que le *droit divin*, dont on se moque avec tant de légèreté.

Il n'y a que l'ignorance qui s'en moque. « Le droit divin », quand on sait ce que c'est, est la chose du monde la plus simple et la plus vénérable.

Ainsi que le mot l'indique, le « droit *divin* » c'est le droit de DIEU. Que DIEU, souverain Maître de toutes choses, ait *le droit* de diriger les sociétés et les peuples, cela est plus clair que le jour. DIEU n'est-il pas le Roi suprême de tous les rois et de tous les peuples, le Seigneur souverain et absolu de toutes les sociétés ? Son droit est au-dessus de tous les droits ; et tous les droits légitimes viennent de lui, comme toutes les gouttes d'eau d'un ruisseau viennent de la source. Tout droit véritable est donc un droit *divin*, une communication du droit de DIEU.

En matière de souveraineté, cette communication, pour être réelle, n'a nullement besoin d'être surnaturelle ni miraculeuse : il n'est pas nécessaire que le bon DIEU apparaisse en personne ou envoie un Ange pour dire à un peuple : « Voici le Souverain que je te donne ; voici

la race royale qui te gouvernera. » Non, ce n'est pas ainsi que DIEU mène les sociétés et choisit les dépositaires de ses droits. Pour communiquer ses droits souverains sur tel ou tel peuple, le bon DIEU se sert de faits humains, parfaitement suffisants pour établir le droit divin : la naissance, par exemple, et le droit de succession ; ou bien encore une élection régulière. Le droit à la couronne est, en effet, un véritable droit de propriété, qui s'acquiert comme toutes les propriétés : par naissance, par héritage, par conquête, par donation, enfin par prescription. La prescription a toujours la vertu de légitimer le titre primordial lorsqu'il est vicieux, de le confirmer lorsqu'il est légitime.

Oui, la couronne — je ne dis pas le royaume, mais la couronne, c'est-à-dire le droit de commander et de régner — est une propriété ; une propriété que nul n'a le droit de ravir à celui qui la possède en vertu d'un titre légitime, c'est-à-dire conforme à la loi de DIEU et aux traditions du pays. Violer cette propriété royale, c'est voler ; et le vol est interdit par les lois divines et humaines.

En fait de souveraineté comme en fait de propriété, le *droit* humain est sanctionné par le *droit* divin, s'appuie sur lui, devient une seule et même chose avec lui : de telle sorte qu'il est à la fois humain et divin.

Remarquons-le d'ailleurs : le droit divin du Roi légitime n'est pas, comme on se l'imagine, un fait isolé dans la société. La société repose sur une foule de faits humains donnant lieu au droit divin. C'est de droit divin

que je possède ma maison, mon champ, et tous les fruits de mon travail; c'est de droit divin que je possède ce dont je suis devenu le propriétaire légitime, à la suite et par l'effet de faits humains, de conventions purement humaines.

Il n'en est pas autrement du droit du Souverain légitime à sa couronne. Bien que ce droit résulte de faits humains, comme nous le disions tout à l'heure, il n'en est pas moins divin; et dès lors on peut et on doit dire que c'est de droit divin qu'il possède sa couronne.

Or, il n'y a pas de droit contre le droit. Contre le droit à la fois humain et divin de la souveraineté légitime, il n'y a pas plus de *droit* qu'il n'y en a contre le droit à la fois humain et divin en vertu duquel tout propriétaire légitime possède ce qu'il possède. — De grâce, méditons bien ces choses. Elles sont, je le sais, un peu abstraites; elles choquent les idées courantes, vulgarisées par la Révolution; mais elles sont vraies; et aujourd'hui plus que jamais, il est indispensable de le bien comprendre.

En résumé, pour un Souverain quelconque, régner de « droit divin », c'est tout simplement régner légitimement, en vertu de droits légitimes; c'est être le représentant légitime de Dieu pour le gouvernement d'une société, d'un peuple. De là cette formule célèbre, qui fait tant crier les impies et les ignorants : *régner par la grâce de Dieu*.

Donc, quand nous disons qu'Henri V est de « droit divin » le Roi de France, nous voulons dire que, d'après

la loi de DIEU, et d'après les plus vénérables traditions de la France, le droit de ce Prince à la couronne repose sur des titres légitimes, inattaquables, et sur une prescription huit fois séculaire, qu'il est le dépositaire de l'autorité souveraine de DIEU, lequel est le Maître suprême du peuple français comme de tous les peuples; qu'il est ainsi le Roi légitime à qui la France doit obéir, si elle veut faire la volonté de DIEU, si elle ne veut point se révolter contre le droit de DIEU.

Voilà ce que c'est que le « droit divin ».

Est-ce là, dites-moi, chose si étrange? Est-ce là surtout quelque chose d'absurde, de ridicule, d'intolérable, comme l'affirment depuis cent ans nos petits bavards démocrates de la libre-pensée et du journalisme?

Du moment que l'on croit en DIEU et qu'on respecte le droit, le « droit divin » n'est-il pas au contraire une doctrine parfaitement raisonnable, la conséquence évidente des principes les plus certains ?

IV

**Comment on peut reconnaître avec certitude
sur qui repose le droit divin.**

D'abord, au moyen des événements et des circonstances, qui manifestent les vues de la Providence sur tel ou tel Prince; puis, par l'examen approfondi des

principes qui sont ou qui seront la base du gouvernement de ce Prince ; puis enfin , par les fruits de salut et de véritable bonheur qui résultent ou qui résulteront des principes de son gouvernement.

Lorsque ces *trois* conditions se trouvent réunies sur la tête d'un Souverain, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que ce Souverain est le dépositaire des droits de DIEU pour le bien du pays qu'il gouverne ou qu'il gouvernera. Et si, par-dessus le marché, la sainte Église prend en main ses droits, le protégeant de ses sympathies et de sa divine autorité, la certitude, du moins pour les chrétiens, devient telle que le doute ne semble plus permis.

Je dis d'abord que la légitimité d'un Prince et la volonté de DIEU qui l'a établi ou qui veut l'établir à la tête d'une nation se manifestent par les événements. La Providence mène, en effet, d'une manière souveraine les choses du monde, et fait souvent servir à ses desseins les événements les plus imprévus, quelquefois même les crimes et les injustices des hommes. Elle punit les péchés d'un peuple, en lui retirant tel ou tel bon Prince dont il n'est plus digne ; elle punit les péchés de telle et telle famille royale, en laissant déchoir du trône ses descendants et ses héritiers. Dans sa colère ou dans sa miséricorde, elle chasse ou elle ramène les dynasties, elle suscite une dynastie nouvelle ; et alors c'est surtout par les événements qu'elle exprime ses volontés. Rien de plus certain que ce principe, dont la fameuse théorie moderne des « faits accomplis » n'est que la caricature. Ordinairement,

ce n'est qu'avec le temps et de loin que l'on peut juger avec certitude le véritable caractère de ces événements, touchant la légitimité du pouvoir qui en est issu. Jusquelà, on n'a que des présomptions. — Comme on le voit, ces événements providentiels ne *donnent* pas le droit; ils ne font que le manifester.

Je dis en second lieu que la légitimité, le droit divin d'un Souverain se reconnaît à la nature des principes sur lesquels repose son pouvoir. Rien de ce qui est contraire à la loi divine, à la foi et à la morale catholiques, à l'enseignement du Saint-Siège, au respect des droits souverains de JÉSUS-CHRIST sur le monde; rien de ce qui est contraire à la justice, à l'honnêteté, au droit des gens; rien de ce qui est révolutionnaire ne saurait venir de DIEU. Voilà une pierre de touche très-simple, très-pratique, pour éprouver la légitimité des droits d'un prétendant à la couronne. Dans les principes sur lesquels s'appuie la revendication de ses droits, il faut que tout soit conforme, ou du moins ne soit point contraire à ce que la loi et la raison nous montrent comme la volonté de DIEU. — Notons-le bien, je parle ici des principes et non des actes : les principes doivent être absolument vrais, absolument conformes à la volonté de DIEU; les actes, au contraire, sont toujours plus ou moins imparfaits, à cause de la faiblesse humaine. Si, pour être légitime, un gouvernement devait être parfait, il faudrait renoncer à en trouver un; et la société civile, livrée à l'anarchie ou au despotisme, s'effondrerait bientôt dans le gouffre des révolutions.

Enfin la légitimité et l'origine sacrée du droit d'un Prince au gouvernement d'une nation peut et même doit se reconnaître aux fruits de salut qui résultent ou devront nécessairement résulter de son avènement au pouvoir. « Aux fruits jugez de l'arbre », nous dit Notre-Seigneur dans l'Évangile. Lorsqu'il est évident que le vrai bien d'une nation, son salut, sa paix, son bonheur résulteront du gouvernement d'un Prince, on peut affirmer également, sans crainte d'erreur, que ce Prince est élu de DIEU pour gouverner cette nation, et que par conséquent il en est le Souverain légitime. DIEU veut, en effet, le bien, le bonheur des sociétés comme des individus; il ne confie l'autorité que pour procurer ce bien et ce bonheur; et dès lors que l'expérience montre qu'un Souverain procure, par la sagesse et la force de son gouvernement, le bien véritable d'un pays, tout doit faire conclure à la légitimité, au droit divin de ce Souverain. — Je ne saurais trop le répéter : pas plus que les deux premières, cette troisième condition ne suffirait, à elle seule, pour manifester le droit divin; d'autant plus qu'en pareille matière, on peut facilement s'abuser, prendre l'apparence pour la réalité et regarder comme solide et durable un bien-être purement passager.

J'ai ajouté, et il n'est pas besoin de le prouver longuement, que si l'autorité des sympathies de l'Église vient se joindre à ces trois signes très-probables, moralement certains, de la volonté de DIEU sur un Prince et sur un peuple, le doute n'est plus guère permis à la conscience d'un catholique.

Appliquons ces principes aux pouvoirs qui se disputent en ce moment le droit de gouverner la France. N'est-il pas évident qu'Henri V remplit seul les conditions du programme?

V

**Comment et pourquoi,
depuis le commencement de notre siècle,
il a été souvent très-difficile de déterminer
de quel côté se trouvait le droit divin.**

En pratique, la légitimité n'est pas toujours facile à déterminer; du moins, pas aussi facile que, par la grâce de DIEU, elle l'est aujourd'hui. Et c'est là ce qui explique les hésitations, pour ne pas dire les divisions de beaucoup de gens de bien, dans les temps de révolutions et d'ébranlements politiques.

Il y a des temps où le droit divin, la légitimité du véritable Souverain, est un fait évident. Ainsi, en France, avant 1789, la loi fondamentale du royaume était tellement claire relativement aux droits de succession au trône; les principes sur lesquels s'appuyait la monarchie étaient tellement conformes à la foi catholique et au droit des gens; la prospérité et la force qui en découlaient pour la France étaient si évidentes, que, pendant de longs siècles, pas une difficulté, pas un doute sérieux n'ont pu s'élever à cet égard.

En outre, la France étant essentiellement catholique, l'autorité suprême de l'Église et du Saint-Siège était tou-

jours là pour décider au besoin et d'une manière souveraine les grands cas de conscience sociaux et politiques qui auraient pu diviser la nation. C'est ce qui eut lieu deux fois en douze ou treize siècles, à l'avènement de la dynastie Carlovingienne et à celui la dynastie Capétienne. Un instant le calvinisme d'Henri IV suscita un doute ; mais il fut bientôt résolu, et l'abjuration du Roi y mit fin de la manière la plus heureuse pour le pays.

En dehors de ces cas exceptionnels, nécessairement très-rares, la loi constitutionnelle de la France, telle que l'avaient réglée et la Providence et l'Église et les instincts de la nation, suivait son cours comme un beau fleuve, paisible, profond, majestueux. Mais, depuis un siècle, tous les principes, religieux, politiques et sociaux, ont été, sinon renversés, du moins profondément ébranlés dans notre pauvre France ; à l'ancienne lumière ont succédé de tels brouillards, qu'on n'y voyait pour ainsi dire plus à dix pas devant soi, et que la foi politique, si ferme jadis et si simple, ne se trouvait plus que dans un petit nombre d'esprits très-fermes et de cœurs très-élevés.

Ce qu'il avait été si facile de déterminer dans des temps meilleurs était devenu sinon très-difficile, du moins beaucoup plus difficile dans ces temps-ci. C'est ainsi qu'en 1801 Pie VII, voyant les affreuses ruines religieuses de la France et se rappelant peut-être les fautes (nous ne cherchons point à le nier) que les Bourbons avaient commises ou laissé commettre contre la sainte Église, put croire un instant que Napoléon était suscité de Dieu pour commencer une dynastie nouvelle ; et il crut pouvoir le sacrer.

Les faits montrèrent bientôt que , si DIEU avait daigné se servir de cet homme extraordinaire pour relever en France les ruines de son Église, il ne régnait point par lui ni en lui. Le doute qui avait pu s'élever un instant à cet égard, Napoléon se chargea de le dissiper lui-même : foulant aux pieds tous les droits, mettant son ambition au-dessus des lois divines et humaines , il porta une main sacrilège sur le Vicaire de JÉSUS-CHRIST, se découronna de ses propres mains et fut rejeté de DIEU et de la France, comme chacun sait.

En 1830, le droit divin était trop évidemment du côté de la branche aînée des Bourbons; la Révolution trouva plus commode de le supprimer dédaigneusement, et d'asseoir tant bien que mal la royauté de Louis-Philippe sur un prétendu droit exclusivement populaire.

En 1852, beaucoup de gens de bien, effrayés des menaces de l'anarchie et croyant trouver, dans un nouveau régime impérial, des éléments très-sérieux de salut et de bonheur pour la France, espérèrent en Napoléon, et oublièrent ce qui devait inspirer des craintes. La cause d'Henri V, si claire en théorie, leur semblait alors une vérité dont la pratique était devenue impossible; et beaucoup se disaient que ce noble et vertueux Prince était sans doute, comme Louis XVI et Louis XVII, une victime expiatoire des fautes de ses aïeux. L'impossibilité de son retour paraissait « un fait accompli »; et puis, la France régicide avait-elle suffisamment expié son crime de 93?

Mais la Providence, qui a ses moments marqués, semble nous dire aujourd'hui : « Vous vous êtes trompés ! Je

vous ai réservé, dans ma miséricorde, un Souverain selon mon cœur ; un Souverain qui, régnant d'après mes lois et se glorifiant d'être avant tout mon serviteur, vous tirera de l'abîme des révolutions, et fera refleurir, sur la terre de France, la paix véritable et le véritable bonheur. »

C'est à force de souffrances que nous en sommes venus à entendre, à comprendre cette grande voix. DIEU parle au monde par les événements, disions-nous tout à l'heure. Ceux de ces dernières années sont tellement éloquents, les châtiménts ont été si terribles, l'unique espoir du salut est si évidemment dans le retour à la monarchie légitime et héréditaire de la race de saint Louis, à une souveraineté qui repose sur des principes chrétiens et anti-révolutionnaires, qu'aujourd'hui le doute ne semble plus permis.

Oui, le fils de saint Louis, le chef de la maison de Bourbon, est notre Roi légitime, le Roi que DIEU nous prépare, que DIEU a daigné nous réserver. Acclamons-le sans crainte. Bien que, en matière politique, la certitude pratique du droit divin ne puisse pas être aussi absolue que lorsqu'il s'agit du Pape, chef de l'Église, ou du père, chef de la famille, néanmoins lorsqu'il y a certitude morale on peut, on doit même se prononcer et ne pas hésiter.

C'est ce qui a lieu relativement au droit d'Henri V à la couronne de France ; et c'est ce qui fait que nous n'hésitons pas à le reconnaître comme notre seul Roi légitime.

VI

**Pourquoi la France ne parvient pas
à se constituer en République.**

Eh ! mon DIEU ! pour une raison fort simple : une femme blonde a beau se teindre les cheveux en noir ou même en rouge, elle n'en demeure pas moins en réalité, une blonde. Pour un temps, elle semble brune ; pour un temps, elle semble rousse ; mais, bon gré mal gré, les cheveux repoussent toujours blonds.

La France est monarchique dans sa constitution même ; elle a le sang monarchique, comme elle a le sang catholique et militaire. C'est un fait dont l'évidence est attestée par l'histoire et, au besoin, par les efforts impuissants que cette pauvre France fait depuis un siècle, pour changer son tempérament.

Et pourquoi notre belle et bonne France est-elle essentiellement catholique, essentiellement monarchique, essentiellement militaire ? Ah ! c'est que DIEU, qui l'a élue entre toutes les autres nations de la terre pour être le bras droit de son Vicaire ici-bas, l'a façonnée à l'image et ressemblance de son Église. L'Église est catholique, monarchique et militante : la France, « qui a été faite par les Évêques, comme une ruche est faite par les abeilles », selon l'expression d'un célèbre historien protestant, la France est née catholique ; elle ne peut cesser de l'être, sans cesser d'être la France ; elle est née monarchique, et a été baptisée

comme telle par saint Rémy, en la personne de Clovis, son vrai premier Roi ; on aura beau faire, elle est et elle sera toujours monarchique ; enfin la France est née militaire et guerrière : Clovis était soldat ; Charlemagne , Philippe-Auguste , saint Louis , Henri IV , Louis XIV , tous nos grands Souverains ont été des soldats.

Telle est la constitution intime de la France ; tel est l'ordre providentiel qui régit les destinées de notre patrie, et auquel elle ne saurait déroger impunément. D'autres nations, autrement organisées, peuvent et même doivent peut-être vivre en république, parce que tel est leur tempérament social et politique ; mais, pour nous, il n'en est pas ainsi : pour la France, cesser d'être une monarchie, c'est descendre du trône où DIEU et l'Église l'ont miséricordieusement placée ; c'est déroger ; c'est quitter un état meilleur pour un état moins parfait et moins noble. Saint Thomas établit, en effet, que la forme monarchique est, dans la société chrétienne, la forme gouvernementale la plus parfaite : c'est pour cela sans doute que le Seigneur l'a choisie et pour l'Église et pour la famille, c'est-à-dire pour les deux sociétés qu'il a instituées lui-même, non-seulement quant au fond, mais encore quant à la forme.

Quoi qu'il en soit de la perfection relative de la forme monarchique, le fait est, quant à la France, qu'elle ne peut vivre ni prospérer en dehors du terrain de la monarchie. DIEU sait, et le démon aussi, combien de tentatives infructueuses ont été faites depuis cent ans, pour transporter la pauvre France dans des terrains autres que celui où DIEU l'a plantée ?

Les faits sont là. Toutes les fois qu'elle a pu voter librement, l'immense majorité de la nation a repoussé la république et proclamé la monarchie. Or, comme en dehors du droit divin, il n'y a que la souveraineté nationale, c'est là une décision sans appel, une preuve sans réplique.

On est si monarchique en France que dès qu'on est tombé en république, on cherche immédiatement un dictateur : témoins, le général Bonaparte, à la fin du dernier siècle ; le général Cavaignac, en 1848 ; et Thiers en 1871.

Non, la France n'est pas, ne sera pas républicaine ; elle ne peut pas, elle ne veut pas l'être. Instruite par l'expérience, elle veut vivre ; elle veut revivre aujourd'hui, et comme jadis, plus que jadis, donner au monde ses belles fleurs et ses excellents fruits.

Donc, revenons enfin à cette maison paternelle d'où nous sommes follement sortis, en dehors de laquelle nous n'avons trouvé que des déceptions ; rentrons-y : nous y retrouverons la paix, le bonheur et le repos.

VII.

**Ce que c'est que la Révolution,
adversaire du droit divin
et par conséquent de la cause d'Henri V**

Il ne faut pas confondre ce qu'on appelle en général « la Révolution » avec la révolution française de 1789.

La Révolution proprement dite est plus qu'un fait : c'est une doctrine, un ensemble de principes et de théories sociales et politiques, que l'Assemblée nationale de 1789 n'a fait qu'appliquer à la France ; et cette doctrine, qu'on a appelée justement *la Révolution*, c'est-à-dire la grande révolte, est un immense blasphème et une théorie abominable. C'est la négation impudente du droit de DIEU sur les sociétés, et du droit qu'il a donné à son Église d'enseigner et de diriger les rois et les peuples dans la voie du salut.

C'est une doctrine nouvelle, née des révoltes protestantes, de l'incrédulité voltairienne et des conspirations de la franc-maçonnerie. Elle déclare que l'Église de DIEU n'a aucun droit d'enseigner ni de diriger les sociétés, d'inspirer les lois, de s'interposer entre les Souverains et les peuples pour empêcher l'injustice et maintenir les droits de la vérité. D'après la doctrine révolutionnaire, les Souverains et leurs gouvernements relèvent, non plus de DIEU, mais du peuple ; DIEU n'est plus le Maître suprême de la nation : c'est le peuple qui seul est son propre maître ; de là les noms de « peuple souverain », et de « souveraineté du peuple ». De là encore la fameuse et absurde théorie du suffrage universel, où le peuple-roi, trompé, conduit par le bout du nez par le premier-venu, vote sans savoir ce qu'il veut, sans comprendre ce qu'il fait, sans connaître les *élus* pour qui on le fait voter.

Dans ce beau système, le Souverain n'est plus le délégué, le représentant de DIEU, chargé par lui de procurer le vrai bonheur du peuple : le Souverain, dans le sys-

tème révolutionnaire, est le commis, le représentant du Peuple-Souverain, lequel peut, à son gré, le mettre à la porte, et se choisir un autre commis.

D'après l'Église, le Roi ne règne et ne gouverne qu'au nom de DIEU et comme exerçant les droits de DIEU; et l'Église est toujours là pour lui rappeler ses devoirs et l'empêcher d'abuser de sa puissance. D'après la doctrine révolutionnaire, le Roi ne règne et ne gouverne qu'au nom du peuple; la volonté nationale, c'est-à-dire, en bon français, les caprices de la multitude aveugle et du suffrage universel sont sa règle unique, sa lumière et sa morale; son seul frein, c'est la crainte de déplaire au peuple et de perdre sa place.

C'est cette doctrine sociale et politique de la Révolution qui a présidé, plus ou moins directement, à tous les gouvernements *de fait* que nous avons eus depuis la *grande*, c'est-à-dire la terrible révolution française; tous ont plus ou moins régné et gouverné au nom des fameux principes de 89, qui ne sont autre chose que les principes sociaux et politiques de la Révolution. On les appelle ordinairement *immortels*; c'est *mortels* qu'il faut dire.

En effet, tous les pauvres gouvernements qui se sont appuyés sur ces principes, en sont morts. Le droit de la force les avait amenés: le droit de la force les a fait partir. Toutes nos révolutions viennent des principes révolutionnaires; et tant que la cause subsistera, les effets subsisteront aussi. Qu'on applique ces principes de bonne ou de mauvaise foi, il importe peu; qu'on les applique avec plus ou moins d'habileté, il importe peu encore: du moment

qu'on les applique, on est perdu tôt ou tard ; de même qu'on meurt tôt ou tard, quand on avale un poison mortel. Impossible de faire de l'ordre avec du désordre.

« Le mal, écrivait Henri V, vient des atteintes portées, depuis plus d'un demi-siècle, aux grands principes sur lesquels repose tout l'ordre social et politique ; et le remède, c'est le retour à ces principes sacrés. Tout ce qui pourrait encore être essayé hors de là n'aboutirait qu'à des révolutions nouvelles et au triomphe plus ou moins prochain, mais infaillible, des fatales doctrines dont le but est le bouleversement et l'entière destruction de la société (1). »

Il n'est pas nécessaire d'être bien fin pour voir que le droit divin est en opposition directe avec la théorie révolutionnaire et la prétendue souveraineté du peuple ; et c'est parce que l'esprit révolutionnaire s'est infiltré dans presque toutes les têtes depuis un siècle, qu'il est devenu si difficile de faire comprendre aux gens la vérité en matière sociale et politique.

Sachons-le bien : c'est principalement parce qu'elle est l'ennemie jurée de Dieu et de son Église, que la Révolution est l'ennemie de la royauté légitime, de la monarchie très-chrétienne, aujourd'hui représentée par Henri V.

Tout ce qui, à un degré quelconque, est révolutionnaire en France est contraire à la cause d'Henri V : c'est la preuve la plus splendide de la légitimité, de la sainteté de cette cause.

(1) *Correspondance*, p. 99.

VIII.

**Que l'antique monarchie chrétienne
qu'il s'agit de restaurer en France
diffère essentiellement de tous les pouvoirs
qui nous ont gouvernés depuis 89.**

Ce qui fait qu'un pouvoir est légitime, ce ne sont ni les intentions ni les qualités de celui qui l'exerce : ce sont les principes sur lesquels il s'appuie. De même, ce qui fait qu'un pouvoir est révolutionnaire, ce ne sont ni les intentions ni la perversité de ceux qui l'exercent, mais bien les principes révolutionnaires qui lui servent de base. Cette distinction est fondamentale.

Depuis 1789, tous les gouvernements de fait qui se sont succédé et qui ont dirigé la France, se sont tous, comme nous l'avons dit, appuyés plus ou moins sur les principes mensongers de la souveraineté du peuple et de l'indifférence politique en matière de religion. Pour ce motif, tous ont été plus ou moins révolutionnaires.

La Restauration elle-même, tout en maintenant le vrai principe monarchique, avait fait à l'esprit du temps des concessions qui l'ont perdue en l'affaiblissant. Elle avait conservé trois éléments de mort : l'Université napoléonienne, qui était et qui est toujours l'école, la pépinière de la Révolution; la liberté, ou plutôt, la licence de la presse, qui est la grande arme de la Révolution; enfin

la franc-maçonnerie, qui est l'armée organisée de la Révolution. La Révolution a perdu Charles X, comme elle avait perdu Louis XVI.

« Je suis la Révolution, » disait un jour, de lui-même, Napoléon I^{er}. Louis-Philippe eût pu en dire autant, quoique à un autre point de vue. Nos deux républiques, plus encore, s'il se peut ; et chacun sait comment le second Empire, malgré la modération habituelle, pour ne pas dire l'hypocrisie, de ses procédés avait inscrit, en tête de sa constitution « les immortels principes de 89, la souveraineté nationale et le suffrage universel ».

Le premier Empire était la Révolution militaire ; le gouvernement de Juillet, la Révolution parlementaire, bourgeoise ; les trois Républiques, la Révolution démocratique ; le second Empire, la Révolution diplomatique et soi-disant pacifique.

Tous ces pouvoirs, bâtis sur le sable, ne pouvaient durer : le souffle de la colère de DIEU les a renversés les uns après les autres, les uns comme les autres, les uns sur les autres. Aucun gouvernement issu de la Révolution n'est viable.

La monarchie légitime, la monarchie vraiment catholique qu'il s'agit de relever, diffère par son essence de tous ces gouvernements. Le Roi Henri V, qui, par la grâce de DIEU, la comprend et la représente, s'appuie sur un droit qu'il tient de DIEU et que confirme l'enseignement catholique le plus traditionnel, le plus autorisé. S'il revendique la couronne, c'est qu'elle lui appartient par sa naissance ; c'est qu'elle est à lui, d'après l'antique et véné-

table constitution française, que les passions et l'incrédulité ont seules fait oublier à notre pauvre France, et s'il ne fait que se proposer à la libre acceptation de son peuple, le droit, le droit divin au nom duquel il nous dit à tous : « Je suis votre Roi », s'impose à notre esprit, comme toute vérité.

Donc, indépendamment de toute considération personnelle, la royauté d'Henri V repose sur des principes vrais, certains, immuables, catholiques; tandis que les autres gouvernements que nous avons eus depuis près d'un siècle reposaient sur la base essentiellement fragile de principes erronés, révolutionnaires, condamnés par la foi et, on peut bien l'ajouter, par la saine raison et l'expérience.

La légitimité est essentiellement une question de principes; il ne faut jamais en faire, comme on le fait presque toujours, une question de personnes.

IX.

**Si, en remontant sur le trône de France,
le Roi y fera monter avec lui
« le despotisme et la tyrannie ».**

Les aveugles adversaires de la monarchie légitime ont trois vieilles *rengaines*, qui alimentent, depuis cent ans, toute la presse révolutionnaire, celle qui porte l'habit noir comme celle qui porte la blouse. La première de ces

rengaines, qui ne mérite pas même qu'on s'y arrête, c'est l'accusation de « théocratie ». On confond, parce qu'on le veut bien, et parce qu'on ne sait pas ce dont on parle, la théocratie, qui est le gouvernement *direct* et immédiat de DIEU, avec la soumission archi-légitime d'un Souverain et de son gouvernement à la volonté de DIEU. Le gouvernement de Moïse était un gouvernement théocratique; le gouvernement que nous demandons est tout simplement un gouvernement chrétien et soumis à la loi de DIEU.

La seconde rengaine révolutionnaire, ce sont les grands mots de *despotisme* et de *tyrannie*. Tout roi est un *despote*; tout prince est un *tyran*. Ici encore, ils ne savent ce qu'ils disent; ou plutôt ils ne le savent que trop : ils mentent, pour séduire le pauvre peuple.

Un *despote* est un homme qui gouverne, commande, défend, en suivant ses caprices, sans tenir compte de la justice ni du droit. Un *tyran* est un despote cruel, un despote qui non-seulement gouverne arbitrairement, mais qui, de plus, opprime, écrase le pauvre peuple. Quel rapport, dites-moi, y a-t-il entre ces deux idées et celle d'un Roi légitime, chrétien, ami de l'ordre et du bonheur publics, éclairé et conduit par la loi de DIEU, dirigé par les lumières de la foi dans le droit sentier de la justice? Autant est abominable le type du tyran et du despote, autant celui du Roi chrétien est noble, attrayant et digne de respect.

La monarchie française, telle que l'avaient constituée et l'Église et les siècles, était garantie contre ses pro-

pres faiblesses, autant que peut l'être ici-bas une institution humaine. D'après cette constitution incomparable, le Roi avait d'abord pour premier conseiller et, pour ainsi dire, pour lumière et conscience, l'Église, la foi, la loi divine, représentée par les Évêques et, au besoin, par le Pape. Quelle plus puissante garantie contre les écarts de l'orgueil et du despotisme ?

Ensuite, le Roi était entouré des sommités de la France, des plus puissants et des plus riches seigneurs du pays, qui, après l'Ordre du clergé, formaient le second Ordre de la nation. Les seigneurs, par leur puissance même, tempéraient ce que l'autorité royale pouvait avoir de trop puissant, garantissaient ainsi le peuple contre les abus de pouvoir toujours possibles par cela seul qu'un Roi est un homme ; et en même temps ils couvraient le Roi contre les révoltes également possibles de ses sujets.

Enfin, le peuple proprement dit, fortement organisé au moyen de nombreuses institutions municipales et ouvrières, jouissait de libertés très-étendues et très-réelles, protégées par l'Église et aussi vieilles que la France elle-même.

Lorsque le besoin s'en faisait sentir, les représentants du clergé, des seigneurs et des communes, librement élus par leurs pairs, se rassemblaient autour du Roi et portaient à sa connaissance toutes les plaintes, tous les désirs de la France. C'était ce qu'on appelait les *Assemblées des notables* ou les *États généraux* du royaume. Malheureusement pour la France et pour la monarchie elle-même,

ces grandes assises nationales furent supprimées de fait, à partir de Richelieu.

Tant que les États généraux purent se réunir, la monarchie chrétienne et française fut le premier et le plus magnifique pouvoir de l'Europe ; et, sauf des perfectionnements et des changements de forme nécessités par le changement des temps, c'est à ce type excellent que nous voudrions revenir. Ce n'est point là rétrograder : c'est remonter à une hauteur d'où nous ont fait descendre le protestantisme d'abord, puis l'absolutisme de Richelieu et de Louis XIV, puis enfin les honteuses doctrines de l'incrédulité voltairienne et de l'impiété révolutionnaire.

Rien n'est plus opposé au despotisme et à la tyrannie que la vraie monarchie chrétienne et traditionnelle de la France. Cette monarchie est le pouvoir le plus juste, le plus fort, et tout à la fois le plus réglé qu'il soit possible de concevoir. En le redemandant à DIEU et aux hommes, nous demandons, non l'esclavage, mais la délivrance de notre patrie. Nous voulons l'autorité, non le despotisme ; nous voulons la liberté, non la licence ; nous voulons le règne de DIEU sur la France, parce que ce règne, oublié depuis trop longtemps, n'est que le règne de la vérité, de la paix, de l'ordre et de la vraie liberté.

Quant au despotisme et à la tyrannie, nous laissons cela aux révolutionnaires et à ces pouvoirs de toute couleur, nés de la Révolution, qui ne parlent si haut de la liberté que parce qu'elle fait défaut à la pauvre France

et que ne pouvant lui donner la chose, ils cherchent à la satisfaire avec le mot.

Le Roi de France nous apportera, Dieu aidant, la vraie liberté, en même temps que la vraie autorité. Voilà pourquoi nous soupirons après son retour.

Voici ce que, du fond de son exil, dit et répète ce tyran d'un nouveau genre : « La France réclame à bon droit les garanties du gouvernement représentatif, honnêtement, loyalement pratiqué avec toutes les libertés et tout le contrôle nécessaires. Elle désire une sage décentralisation administrative, et une protection efficace contre les abus d'autorité. Un gouvernement qui fait de l'honnêteté et de la probité politique la règle invariable de sa conduite, loin de redouter ces garanties et cette protection, doit, au contraire, les rechercher sans cesse (1). »

Non assurément, ni l'Église catholique, ni la monarchie traditionnelle ne sont hostiles aux doctrines de tolérance et de liberté; et, loin d'être les ennemis de tout progrès bien entendu, elles en ont souvent pris la sage initiative et toujours favorisé le salutaire développement.

« Il est utile, ajoute le Prince, de rappeler cette vérité à ceux qui l'oublient (2). »

(1) *Correspondance*, p. 269.

(2) *Ib.*, p. 210.

X.

**Que la monarchie chrétienne représentée par Henri V,
n'a rien de commun
avec « les abus de l'ancien régime ».**

La troisième rengaine, qui revient à tout propos sous la plume et sur la langue des ennemis de la monarchie, c'est ce qu'on est convenu d'appeler « les abus de l'ancien régime ».

Ici, il faut distinguer entre « l'ancien régime », et « le régime très-ancien », ou, pour parler plus clairement, le régime très-chrétien.

En effet, à l'époque de la Révolution française, une modification fatale s'était opérée insensiblement dans le régime intérieur de la France. Le Cardinal de Richelieu, craignant sans doute d'être gêné dans les plans de sa politique par les États généraux, parvint à les empêcher de se réunir pendant le règne de Louis XIII, ou, pour mieux dire, pendant tout son règne à lui-même. En même temps, il comprima, il abaissa tant qu'il put la puissance des seigneurs et la liberté des Évêques, contre-poids si utile, si indispensable de l'autorité royale. Louis XIV suivit son exemple. Il put bientôt dire cette parole devenue célèbre : « L'État, c'est moi » : axiome gros de dangers, contraire aux droits de Dieu, aux traditions catholiques de la France, et à sa vieille constitution si sage et si forte.

Sous Louis XIV, la France s'absorba de plus en plus dans l'autorité personnelle du Roi. Sous la Régence du duc d'Orléans, tout était soumis aux influences et même aux intrigues de la Cour; et cet état de choses continua sous le règne de Louis XV.

De là naquirent une quantité d'abus, qu'on appelle aujourd'hui les abus de « l'ancien régime ». Une lettre de cachet suffisait pour envoyer un homme en prison, sans aucun jugement; c'était un acte essentiellement arbitraire, qui ne devait amener aucune justification, aucune défense; un acte dont les conséquences étaient indéfinies, que rien ne contrôlait, qui ouvrait la porte à toutes les injustices et qui était justement odieux. Les charges les plus importantes de l'État et même de l'Église s'obtenaient trop souvent par des favoris; on vendait et on achetait les charges de la magistrature, etc. La Révolution, il est vrai, en a fait cent fois, cent mille fois plus. Qu'est-ce, en effet, que ces abus, en comparaison de cette abominable tyrannie, de ces scènes hideuses, de ces meurtres, de ces échafauds sanglants, de ces ruines de tout genre, et, par-dessus tout; de cet épouvantable régicide, de ces forfaits sans nom qui seront à jamais le stigmate du règne de la Révolution?

Mais enfin les abus de l'absolutisme étaient réels, étaient criants, et la nécessité d'une réforme sérieuse était sentie de tous, à commencer par le bon et honnête Louis XVI.

Si la terrible révolution qui fit expier à Louis XVI

et à toute la famille royale les fautes de ses devanciers n'éclata point plus tôt, ce fut à cause de la puissante vitalité que la monarchie française avait puisée dans sa vieille et chrétienne constitution. La France vivait de son passé. Elle finit pourtant par succomber. Les voltairiens, les francs-maçons et les autres révolutionnaires attaquèrent la royauté par son côté vulnérable; ils parvinrent, en ajoutant le mensonge aux exagérations, à détacher le peuple de son Roi; ils lui firent oublier ses nobles traditions de foi et de fidélité; ils circonvinrent le Roi lui-même, paralysèrent ses efforts, et finirent par le faire passer du trône à la prison du Temple, et du Temple à l'horrible échafaud du 21 janvier.

Quand nous parlons d'un retour à la monarchie très-chrétienne, nous n'entendons pas le moins du monde le retour à l'arbitraire, à l'omnipotence de la Cour, au règne du bon plaisir et du caprice royal. Nous entendons, et le Roi Henri V l'entend ainsi le premier, le retour à une autorité, légitime en son essence, forte mais toujours juste en son exercice; le retour à une autorité soumise à la suprême autorité de Dieu, éclairée et sauvegardée par l'enseignement de la sainte Église, tempérée et tout ensemble soutenue par de fortes institutions provinciales et par des libertés municipales, qui remplaceront les anciennes institutions emportées par le vent des révolutions.

Voyez si le programme royal que Henri V a tracé de sa propre main ressemble en quoi que ce soit à l'absolutisme de « l'ancien régime ». « Mes dispositions, écrivait-il

dès 1856, dans un manifeste que toute la France a connu, mes dispositions sont toujours les mêmes et ne changeront jamais.

« Exclusion de tout arbitraire ; — le règne et le respect des lois ; — l'honnêteté et le droit partout ; — le pays sincèrement représenté, votant l'impôt et concourant à la confection des lois ; — les dépenses sincèrement contrôlées ; — la propriété, la liberté individuelle et religieuse inviolables et sacrées ; — l'administration communale et départementale sagement et progressivement décentralisées ; — le libre accès pour tous aux honneurs et aux avantages sociaux : telles sont à mes yeux les véritables garanties d'un bon gouvernement ; et tout mon désir est de pouvoir un jour me dévouer tout entier à l'établir en France, et assurer ainsi à ma patrie le repos et le bonheur (1). »

Et, dix ans après, il disait plus explicitement encore : « Un pouvoir fondé sur l'hérédité monarchique, respecté dans son principe et dans son action, sans faiblesse comme sans arbitraire ; — le gouvernement représentatif dans sa puissante vitalité ; — les dépenses publiques sérieusement contrôlées ; — le règne des lois ; — le libre accès de chacun aux emplois et aux honneurs ; — la liberté religieuse et les libertés civiles consacrées et hors d'atteinte ; — l'administration intérieure dégagée des entraves d'une centralisation excessive ; — la propriété foncière rendue à la vie et à l'indépendance par la diminution des

(1) *Correspondance*, p. 157.

charges qui pèsent sur elle ; — l'agriculture, le commerce, l'industrie constamment encouragés ; — et, au-dessus de tout cela, une grande chose : l'honnêteté ! l'honnêteté qui n'est pas moins une obligation dans la vie publique que dans la vie privée ; l'honnêteté qui fait la valeur morale des États comme des particuliers (1). »

Voilà le très-ancien et très-chrétien régime dont nous saluons d'avance le retour.

XI.

**S'il est vrai que le règne d'Henri V
serait le règne d'une caste privilégiée,
le règne de la noblesse et de la Cour.**

C'est le Prince lui-même qui va répondre à ce préjugé par trop démocratique.

« Je me suis constamment efforcé, écrivait-il il y a plus de vingt ans, de prouver par mes paroles comme par ma conduite, que, si la Providence m'appelle à régner un jour, je ne serai pas le Roi d'une seule classe, mais le Roi ou plutôt le père de tous. Partout et toujours, je me suis montré accessible à tous les Français, sans distinction de classes et de conditions. Je les ai tous vus, tous écoutés, tous admis à se presser autour de moi.

« Comment après cela pourrait-on encore me soup-

(1) *Correspondance*, p. 254.

çonner de ne vouloir être que le Roi d'une caste privilégiée, ou, pour employer les termes dont on se sert, le Roi de l'ancien régime, de l'ancienne noblesse, de l'ancienne Cour? J'ai toujours cru, et je suis heureux de me voir ici d'accord avec les meilleurs esprits, que désormais la Cour ne peut plus être ce qu'elle était autrefois.

« J'ai toujours cru également qu'il faut que toutes les classes de la nation s'unissent pour travailler de concert au salut commun, y contribuant, les unes par leur expérience des affaires, les autres par l'utile influence qu'elles doivent à leur position sociale. Il faut que toutes soient engagées dans cette lutte du bien contre le mal; que toutes y apportent le concours de leur zèle et de leur coopération; que toutes y prennent leur part de responsabilité, afin d'aider loyalement et efficacement le pouvoir à fonder un gouvernement qui ait tous les moyens de remplir sa haute mission, et qui soit durable.

« Toujours aussi j'ai eu l'intime conviction qu'il n'y a que la monarchie restaurée sur la base du droit héréditaire et traditionnel qui, répondant à tous les besoins de la société, telle que l'ont faite les événements accomplis depuis plus d'un demi-siècle, puisse concilier tous les intérêts, sauvegarder tous les droits acquis, et mettre la France en pleine et irrévocable possession de toutes les sages libertés qui lui sont nécessaires.

« J'apprécie tous les services qui ont été rendus à la patrie; je tiens compte de tout ce qui a été fait à différentes époques, pour la préserver des maux extrêmes dont elle était et dont elle est encore menacée.

« J'appelle tous les dévouements, tous les esprits éclairés, toutes les âmes généreuses, tous les cœurs droits, dans quelques rangs qu'ils se trouvent, et sous quelque drapeau qu'ils aient combattu jusqu'ici, à me prêter l'appui de leurs lumières, de leur bonne volonté, de leurs nobles et unanimes efforts pour sauver le pays, assurer son avenir, et lui préparer, après tant d'épreuves, de vicissitudes et de malheurs, de nouveaux jours de gloire et de prospérité.

« Telles ont été dans tous les temps, et telles sont encore mes dispositions et mes vues (1) ».

Plus tard, Henri V insistait sur le même sujet. « Loin de repousser personne, disait-il, je serai heureux, au contraire, d'accueillir tous les hommes utiles, dans quelque situation politique qu'ils se soient trouvés, à quelque nuance d'opinion qu'ils appartiennent, pourvu qu'ils apportent au service de l'État un zèle éclairé et un véritable dévouement. Car, si la Providence m'appelle à remonter un jour sur le trône de mes pères, je n'aurai pas trop du concours de tous les cœurs qui aiment sincèrement leur patrie, pour m'aider à remplir les grands devoirs qui me seront imposés (2). »

Après cela n'est-il pas évident que le règne d'Henri V serait le règne d'une caste privilégiée, le règne de la noblesse et de la Cour ? Qu'en dites-vous ?

(1) *Correspondance*, p. 106.

(2) *Ib.*, p. 126.

XII

**Quelle est la vraie liberté
que la France attend de son Roi.**

Sur ce point encore, nous avons sa parole : « Aujourd'hui, a-t-il dit, relever tout à la fois l'autorité royale et la liberté, en les fortifiant l'une par l'autre pour les préserver de ces cruels retours, de ces fatales alternatives d'anarchie et de despotisme, de licence et de servitude, voilà le problème. J'ai la ferme confiance qu'il me sera donné de contribuer au moins à le résoudre (1).

« Fasse le ciel que bientôt, sortant de mon inaction forcée, je puisse me sacrifier tout entier au triomphe du droit sur l'iniquité, de la vérité sur le mensonge, de l'ordre et de la liberté sur la licence et l'oppression : en un mot, de la civilisation chrétienne sur la barbarie révolutionnaire. C'est mon désir ardent et ma ferme espérance (2). »

La licence, la barbarie révolutionnaire, nous les voyons à l'œuvre depuis cent ans, à chacune de nos révolutions. Les orgies sanglantes de 93, les massacres et les proscriptions de la Terreur, les barricades de juillet, les assassinats des Princes et des Rois, les horreurs des journées de juin, et, par-dessus tout, le règne sanglant et igno-

(1) *Correspondance*, p. 193.

(2) *Ib.*, p. 199.

ble de la Commune en 1871, avec la guerre civile, le pillage organisé et l'incendie de Paris : voilà les fruits de cette licence qui a osé s'appeler la liberté.

Henri V nous apportera la liberté, la bonne liberté du bien et du vrai ; et c'est parce qu'il aimera la liberté, qu'il détestera, qu'il réprimera la licence.

Cependant, que les nigauds se rassurent : le Roi très-chrétien ne persécutera, ne brûlera personne ; seulement, il empêchera de son mieux le démon et ses bons amis de faire leurs mauvais coups, de perdre les âmes et d'empoisonner le pauvre peuple.

Le retour du Roi légitime, c'est donc au fond le retour de la liberté légitime, qui seule mérite le beau nom de liberté.

XIII

**Si Henri V va rétablir,
comme on veut le faire croire,
« la dîme et les droits féodaux ».**

Voilà encore une de ces niaiseries, plus grosses qu'une montagne, et que l'on avale sans sourciller, sous les pieuses exhortations des francs-maçons et des démocrates, qui n'en croient pas un mot.

D'abord savez-vous ce que c'est que la dîme ? Sur cent qui s'en épouvantent, il y en a quatre-vingt-dix-neuf qui ne savent pas ce que c'est, et le centième ne le sait pas

non plus. La dîme était une redevance annuelle que payaient autrefois à l'Église les braves gens qui vivaient sous sa protection dans les domaines ecclésiastiques. C'était une espèce d'impôt qui se payait en nature, et qui constatait le devoir imposé par Notre-Seigneur au peuple chrétien de subvenir aux besoins temporels de ceux qui se dévouent à ses besoins spirituels.

Dans les temps de foi, cette redevance paraissait toute naturelle. Quoi de plus simple, en effet, que la reconnaissance effective envers cette Église bienfaisante, dont les ministres abandonnent tout pour se dévouer au salut des âmes, à l'instruction et à l'éducation du peuple fidèle, à l'administration des sacrements, à la prière publique et au soin des pauvres? *Dîme* veut dire *dixième*, l'Église et la coutume avaient, en effet, fixé au dixième la part qui devait revenir au clergé sur les fruits et produits de la terre.

La Révolution s'indigne contre la dîme, parce que la dîme avait un caractère essentiellement religieux, parce qu'elle était un acte de foi et de soumission à cette Église abhorrée dont la destruction est le but final de la grande conspiration révolutionnaire. Mais que la dîme soit chose bonne ou mauvaise, juste ou injuste, où a-t-on pris qu'Henri V pense à la rétablir? Ces sortes d'accusations sont tellement ridicules que, pour toute réponse, il suffit de hausser les épaules.

Ce sont les sociétés secrètes et les mauvais journaux qui ont inventé ces stupidités et qui les font avaler au peuple « le plus spirituel du monde » (vieux style).

Il en est de même de ces fameux *droits féodaux*, qu'Henri V, disaient-ils, va rétablir. Encore une chimère; encore une calomnie absurde!

« Les droits féodaux » n'étaient guère que des redevances, souvent très-peu onéreuses, ou encore certains hommages, insignifiants en eux-mêmes, qu'imposaient les seigneurs à leurs vassaux, en échange des terres dont ils leur abandonnaient les fruits ou même la propriété. Dans un temps où l'orgueil et l'envie n'avaient pas encore été surexcités parmi les ouvriers et les paysans, ces droits seigneuriaux n'avaient rien de choquant; et il ne faut pas juger de ces anciens usages avec l'esprit de folle indépendance qui relâche et bouleverse aujourd'hui tous les liens sociaux.

Maintenant le seigneur universel, insatiable et invisible, qui s'appelle l'État, a jeté son grappin redoutable sur la France; il lui suffit d'une loi, d'un décret portant l'étiquette de « l'utilité publique », pour prendre tout ce qui lui plaît, pour violer sans appel la propriété individuelle; par la conscription, il prend de force nos enfants, les arrache au foyer et au bonheur domestiques, les jette brutalement ou dans la corruption des casernes, ou sous les canons de l'ennemi; du matin au soir, du commencement jusqu'à la fin de la vie, il foule aux pieds les droits les plus sacrés de la famille et de la conscience, sans compter ceux de Dieu et de l'Église.

Et les misérables qui ont jeté et qui maintiennent notre France dans cet esclavage osent accuser un passé qui avait contre lui des abus sans aucun doute, mais dont

les institutions fondamentales étaient excellentes , protectrices de toutes les libertés vraies , essentiellement conformes à la loi de DIEU.

Presque tout ce qu'on a dit de ces horribles « droits féodaux » sont de pures inventions ou des exagérations grossières , uniquement dictées par la haine de l'autorité légitime et par l'impiété.

De grâce , gardons-nous une bonne fois de cette école de mensonge qui nous séduit, qui nous perd depuis plus d'un siècle, et demandons à DIEU de rendre au peuple français le sens du vrai que la Révolution semble lui avoir enlevé si profondément.

Henri V ne songe pas plus à rétablir la dîme et les droits féodaux qu'à nous faire marcher la tête en bas , ou à remplacer le chassepot par les vieilles arbalètes du temps de saint Louis , et les canons rayés par les vénérables catapultes des Étrusques.

XIV

**Si Henri V forcera tout le monde
d'aller à la Messe et à confesse.**

Dans celles de nos provinces qui sont encore chrétiennes, les sociétés secrètes font peur aux pauvres gens en les menaçant de la dîme et des droits féodaux. Dans les provinces, trop nombreuses hélas! où la Révolution a fait son œuvre et a déchristianisé les masses, on leur dit :

« Le jour où Henri V arrivera au pouvoir, il vous forcera d'aller à la Messe et à confesse. Ce sera le règne des curés, des jésuites, des capucins. Nous n'aurons plus la liberté de penser. Nous serons sous l'éteignoir clérical. Donc, honnêtes moutons, ajoutent-ils, votez pour nous. Soyez des nôtres. »

Et il y a des gens, beaucoup de gens assez bêtes (qu'on me pardonne cette expression qui rend exactement ma pensée), oui, assez bêtes pour le croire.

Non, Henri V n'obligera personne à aller à la Messe ni à confesse. Non, il n'opprimera personne; il ne lèsera aucun des droits de votre conscience. Ce qu'il fera, ce sera de protéger tout ce qui est bon contre tout ce qui est mauvais; de protéger les pauvres gens, beaucoup plus nombreux qu'on ne pense, qui sont actuellement privés de liberté religieuse, par les exigences odieuses et arbitraires d'une quantité de patrons ou de maîtres sans conscience.

Parce qu'il sera un Souverain sérieusement chrétien, sérieusement catholique, le Roi empêchera, autant qu'il pourra, les scandales publics de l'impiété; et par ses exemples d'abord, puis par l'influence d'une autorité prudente et ferme, il aidera l'Église à faire le bien, à combattre les vices, à élever chrétiennement les enfants des familles chrétiennes, à faire connaître et à faire servir le bon DIEU; mais, comme l'Église elle-même, il n'obligera personne à être chrétien. Ceux qui voudront aller en enfer auront toujours la liberté d'y aller; seulement les empoisonneurs publics n'auront plus toute liberté de sé-

duire , de calomnier, de pervertir. Est-ce là un mal, je vous prie?

Ayant pour base le droit et la justice, le règne d'Henri V sera le règne de l'honnêteté et du bien. Voilà pourquoi il est digne des sympathies, des respects de tous les honnêtes gens.

Savez-vous quel est le véritable éteignoir? C'est l'autocratie aveugle de l'État révolutionnaire, qui opprime et qui supprime arbitrairement ce qui lui déplaît et, avant tout, la liberté catholique, mère et protectrice de toutes les autres libertés.

XV

**Pourquoi tous les hommes d'ordre
doivent saluer avec bonheur
le retour d'Henri V.**

Henri V, s'il m'est permis de parler ainsi, n'est pas tant un homme qu'un principe: C'est le principe du droit, qui vient se substituer à l'absence de tout principe, ou, ce qui est pis encore, aux principes erronés, chimériques, délétères, de la souveraineté du peuple et de l'athéisme politique.

Henri V, c'est l'ordre, l'ordre stable et vrai, succédant à cette apparence d'ordre fait avec du désordre, dont nous *jouissons* depuis 1789.

Nous l'avons dit, nous en sommes arrivés à un tel point,

qu'il n'y a plus maintenant de milieu possible pour ces partis mitoyens, demi-vrais, demi-faux, qui croyaient pouvoir vivre avec des fragments de vérité sans être obligés de rompre avec les fameux principes de 89, marotte de notre siècle. Pas plus en politique qu'en religion ces tiers-partis ne sont possibles aujourd'hui. Si on veut le rétablissement de l'ordre, il faut le vouloir tout entier, non-seulement avec ses conséquences, mais aussi avec son principe, c'est-à-dire avec le retour d'une monarchie évidemment légitime, dont le droit est indiscutable et supérieur aux caprices et aux oscillations du peuple.

Il faut choisir : ou bien être *homme d'ordre* (grand mot dont on a bien abusé depuis cent ans), être homme d'ordre avec le Roi légitime; ou bien être franchement révolutionnaire. Les *métis*, qu'on appelle « les libéraux », sont des révolutionnaires qui s'ignorent, qui croient qu'on peut faire de l'ordre avec du désordre, de l'autorité avec les principes qui sapent l'autorité par sa base. Il faut qu'ils choisissent ou le Roi, ou la Révolution; ou le droit, ou le caprice; ou le blanc ou le rouge. Il n'y a plus de place pour le tricolore, lequel est doublé de rouge, nous ne le voyons que trop depuis 89.

Le Roi Henri V a l'honneur insigne de représenter, et de représenter seul aujourd'hui, le grand principe de la légitimité. C'est pour cela qu'il tient en ses mains le salut de la France; c'est pour cela que tous les véritables hommes d'ordre, tous les gens de bien doivent se ranger sous sa bannière.

XVI

Comment, chez un très-grand nombre de gens de bien, appartenant aux anciens partis politiques, le retour de la monarchie légitime n'est que la réalisation de ce qu'ils ont vainement cherché jusqu'ici.

Parmi les anciens libéraux, à l'époque de la révolution française, et même parmi les républicains modérés, il y avait bon nombre d'hommes fort sincères, qui, choqués outre mesure des abus de l'absolutisme royal, ne virent, dans la révolution qui s'opérait en France et à laquelle ils travaillaient avec enthousiasme, qu'un retour aux anciennes libertés nationales et la cessation du régime de l'arbitraire. Le fait est certain.

De même, quelques années plus tard, lorsque Napoléon I^{er} releva le trône brisé, et, mêlant le faux avec le vrai, constitua l'Empire, beaucoup de gens honorables se rallièrent au nouvel ordre de choses, parce qu'ils n'y voyaient qu'un élément d'autorité et de force, capable de réparer les ruines de la Terreur.

Sous la Restauration, on salua les Bourbons comme représentant le principe monarchique héréditaire et les antiques traditions de la France; mais on ne se préoccupait pas, ou du moins pas assez, du venin libéral et gallican, qui était répandu dans la charte de 1815 et dans l'ensemble de nos lois athées.

Malgré son origine si évidemment révolutionnaire, malgré ses tendances irrégieuses et libérâtres, le régime de Juillet compta également parmi ses partisans bon nombre d'hommes honnêtes qui croyaient sincèrement à la liberté du libéralisme et qui voulaient de très-bonne foi le bien public.

Il en fut de même sous la république de 1848; sans être républicains, quantité d'hommes d'ordre crurent trouver dans la république une forme d'institutions plus large, plus simple, plus adaptée aux exigences du moment. Ils purent donc se rallier très-loyalement, très-sincèrement à cette pauvre république.

A son tour et malgré certains « points noirs » qui dès lors apparaissaient à l'horizon, le rétablissement du second Empire put être regardé par les hommes d'ordre comme un bonheur pour la France, d'autant plus facilement que les premières années du règne de Napoléon III parurent empreintes d'un caractère de modération ferme et de respect pour la Religion, qui faisait bien augurer de l'avenir. Esprits conservateurs, ils trouvaient dans le régime impérial un élément vigoureux d'autorité, nécessaire, semblait-il, pour réprimer l'anarchie.

Ces hommes étaient véritablement des hommes d'ordre, des gens de bien. Ce qu'ils ont cherché, ce qu'ils ont cru trouver dans ces différents régimes, c'était la sécurité, la paix publique, la prospérité du pays : toutes choses excellentes.

Mais ces biens si désirables ne se trouvent que là où la Providence les a mis comme en dépôt : dans la vraie et

légitime autorité, dans la vraie et légitime liberté : dans la vraie autorité, qui seule peut sérieusement réprimer la licence; et dans la vraie liberté, qui seule n'est pas un danger pour l'autorité.

Or, dans la monarchie très-chrétienne, que représente Henri V et qu'il s'agit de rendre à notre France, nous trouverons ce que nous avons vainement, quoique honnêtement, cherché ailleurs.

En devenant *légitimistes*, c'est-à-dire partisans de la monarchie légitime, nous ne faisons que saisir l'idéal après lequel nous avons inutilement couru sur la terre étrangère. Nous faisons comme le voyageur qui, après avoir pris, sans le savoir, et à plusieurs reprises, des chemins qui ne le menaient point à son but, reconnaît enfin son erreur, et rentre sans hésiter dans le vrai chemin, dès qu'il vient à le connaître.

Nous faisons comme ces pauvres âmes que le malheur de leur naissance et de leur éducation a fait grandir ou dans l'indifférence ou dans le schisme ou dans l'hérésie, et qui embrassent avec autant de droiture que de bonheur la foi catholique dès que leurs yeux s'ouvrent à sa lumière.

En politique comme en religion, comme en toutes choses, ne faut-il pas mettre avant tout l'amour de la vérité? Du moment que la vérité politique se montre à nous, comme elle le fait en ces temps-ci, claire et lumineuse, rallions-nous sans hésiter autour de son drapeau, et bénissons Dieu qui nous permet en fin de saluer la réalisation de nos plus chères, de nos plus légitimes espérances.

Rallions-nous à la monarchie héréditaire d'Henri V, afin d'être de vrais gens, de vrais hommes d'ordre. Si l'on nous accuse d'être inconséquents avec notre passé, nous aurons la consolation bien supérieure d'être conséquents avec notre conscience et avec des instincts d'honnêteté qui grâce à DIEU, ne nous ont jamais fait défaut, mais qui, jusqu'à ce jour, n'étaient point guidés par une lumière suffisante.

En politique comme en religion, passer du camp de l'erreur dans le camp de la vérité, ce n'est pas apostasier, c'est se convertir, c'est remplir un véritable devoir de conscience.

XVII

**Pourquoi les ouvriers et les paysans
sont tout spécialement intéressés
au rétablissement de la monarchie légitime.**

Parce que la monarchie légitime est seule capable de rétablir tout de bon l'ordre et la paix ; parce que les révolutions qui sont nées précisément de l'oubli des principes sur lesquels repose la vraie monarchie, enlèvent aux pauvres travailleurs le nécessaire, le pain de chaque jour.

Avec nos belles révolutions modernes, nous passons notre temps à renverser aujourd'hui ce que nous avons bâti hier. Il n'y a plus de sécurité dans les esprits, plus de stabilité dans les affaires, et par conséquent il n'y a pas d'affaires ; le travail est interrompu à tout propos :

or le travail, qu'est-ce pour l'ouvrier et le pauvre peuple, sinon le pain quotidien, le strict nécessaire? Pour le riche, les révolutions sont sans doute fort désastreuses aussi; mais enfin elles ne les privent que du superflu. A l'ouvrier, au pauvre travailleur, elles enlèvent tout; elles le réduisent à la misère, et le poussent trop souvent à des extrémités détestables, car la misère est mauvaise conseillère.

Autrefois, lorsque les bases de la société étaient affermisses par le respect de notre antique et chrétienne monarchie, l'ordre n'était jamais troublé qu'à la surface. Un Roi succédait à un Roi; le Roi ne mourait pas. Un changement de règne ne changeait rien à la France; c'était simplement un grand deuil de famille, auquel s'unissait une grande joie de famille. Alors comme toujours, il y avait des misères, sans aucun doute : il y aura toujours des misères ici-bas, et les meilleurs régimes ne font que les diminuer; mais la santé de la France n'était pas atteinte par ces maux accidentels; la prospérité, la foi, l'honneur et le bonheur du peuple demeuraient intacts.

L'esprit démocratique et révolutionnaire, introduit en France par le calvinisme, ne cessa de battre en brèche, pendant plus de deux cents ans, cette belle et excellente monarchie française qui servait de fondement à la paix et à la prospérité du pays. En 1789, l'édifice s'écroula; et depuis, nous avons vécu de ruines et au milieu de ruines.

A qui, dites-moi, ont profité les douze ou treize révo-

lutions qui, depuis 89, se sont succédé sans interruption? Est-ce aux pauvres gens? Est-ce aux ouvriers de nos grandes villes? De plus en plus exploités par l'industrie, beaucoup d'entre eux se trouvent réduits à une espèce d'esclavage qui ressemble fort à l'état lamentable des esclaves du paganisme. Pour ces pauvres gens, plus de liberté religieuse : sous peine de mourir de faim, ils sont forcés de travailler le dimanche, d'oublier DIEU, de vivre sans religion, loin de l'Église. Avec la liberté du dimanche, ils ont perdu et l'esprit de famille, et le bonheur tranquille du foyer, et le repos nécessaire à la vie; les cabarets, la mauvaise presse, les sociétés secrètes, les associations politiques et révolutionnaires sont venues compléter l'œuvre, et les épouvantables excès qui déshonorent depuis quelque temps la plupart de nos grandes villes font toucher du doigt la profondeur du mal où la Révolution a jeté la classe ouvrière. Quant aux mœurs de tout ce monde-là, il n'en faut point parler : c'est quelque chose d'effrayant; au dire de bien des missionnaires, c'est une dégradation inconnue chez les nègres et les sauvages.

Quoique les travailleurs de la campagne soient moins malheureux, ils sont tombés bien bas aussi; ils ont perdu le sens chrétien, le respect du prêtre et des choses saintes; ils ont perdu la simplicité, la bonne et joyeuse naïveté d'autrefois. Eux aussi s'occupent de politique; le café et le cabaret ont remplacé les bienfaisantes réunions à l'Église. Trop souvent l'instituteur semble n'avoir

d'autre mission que de paralyser l'influence du curé, de pervertir la foi des enfants et de préparer ainsi des générations de plus en plus révolutionnaires.

Le retour à la monarchie chrétienne et légitime sera, tout le monde le sent fort bien, le retour à un état de choses tout différent. L'ordre, remis à la base même des institutions du pays, se fera bientôt sentir jusque dans les détails : il en sera de la France comme d'un arbre à moitié desséché, auquel la vie est rendue peu à peu par l'eau bienfaisante qui vient baigner ses racines : il reverdit, il pousse de nouvelles branches ; il retrouve bientôt son ancienne vigueur et sa fécondité première.

Cette métamorphose bienheureuse peut s'effectuer en beaucoup moins de temps qu'on ne pense : si la France rappelait aujourd'hui et acclamait son Roi, en peu d'années le crédit, le commerce, les grandes et les petites affaires reprendraient avec d'autant plus d'ardeur qu'on pourrait enfin compter sur l'avenir. Les méchants pourraient cette fois trembler tout de bon, les méchants qui sont les seuls véritables ennemis du pauvre peuple ; et les bons, c'est-à-dire les vrais amis, les seuls bienfaiteurs de la classe laborieuse, pourraient enfin se rassurer et mettre la main, sans hésiter, à la reconstruction du grand édifice social. Les sources du vice et de l'irrégion, qui sont les principales sources de la misère, seraient taries, autant du moins que le permettent et l'imperfection de toutes les choses de ce monde et la difficulté des circonstances.

Dans son long exil, Henri V a beaucoup étudié les

grandes questions qui intéressent la classe ouvrière, soit dans les villes, soit dans les campagnes. Il a sur ce point les idées les plus généreuses, les plus arrêtées. Voici comment, dans un document public, spécialement consacré à cette grave question, il résumait ses pensées : « En présence des difficultés actuelles, ne semble-t-il pas que, fidèle à toutes les traditions de son glorieux passé, la royauté vraiment chrétienne et vraiment française doive faire aujourd'hui, pour l'émancipation et la prospérité morale et matérielle des classes ouvrières, ce qu'elle a fait en d'autres temps pour l'affranchissement des communes? N'est-ce pas à cette royauté qu'il appartient d'appeler le peuple du travail à jouir de la liberté et de la paix, sous la garantie nécessaire de l'autorité, sous la tutelle spontanée du dévouement et sous les auspices de la charité chrétienne (1)? »

Le retour d'Henri V au trône de France serait pour tous, mais surtout pour le peuple proprement dit, le commencement d'une ère nouvelle, d'une ère vraiment chrétienne, vraiment heureuse.

(1) *Correspondance*, p. 239.

XVIII

**Si cela vaut la peine de rappeler Henri V,
puisqu'il n'a pas d'enfants.**

Il n'a pas d'enfants, mais il a des héritiers ; et ces héritiers lui succéderaient légitimement, sans aucune secousse, d'après la foi fondamentale de la monarchie française.

Depuis bientôt neuf cents ans, ce cas s'est présenté six fois déjà ; et jamais cela n'a fait l'ombre d'une difficulté. Reprenons la même loi. Rentrons dans les mêmes traditions ; et nous retrouverons la même paix, récompense des mêmes vertus sociales et politiques. Ne l'oublions pas ; Henri V est, avant tout, un principe. Devant ce principe, toutes les questions personnelles disparaissent. Quant à ses héritiers légitimes, nous ne voyons plus en eux que des descendants de saint Louis et d'Henri IV, des princes de la race royale de France, que le droit de leur naissance, que le droit divin appelle au trône.

Et puis, lors même qu'Henri V n'aurait aucun héritier, ni direct ni indirect, il n'en resterait pas moins indispensable de reconnaître son droit et de rentrer dans les voies d'où la Révolution nous a fait sortir. Cette soumission serait devant Dieu et devant les hommes le témoignage de la vérité de notre repentir ; elle nous attirerait pour l'a-

venir les miséricordes divines. Après Henri V, on aviserait.

La grande affaire pour nous, c'est de rentrer dans les voies du droit, et de nous débarrasser une bonne fois de ces haillons ensanglantés qui nous déshonorent et qu'on appelle les principes révolutionnaires. Point de salut pour la France, tant qu'elle demeurera loin de son Dieu et de son Roi, hors de l'Église, pour courir d'aventures en aventures, et tomber de monarchies frelatées en républiques impossibles.

Dans le principe de la légitimité, nous retrouverons le double trésor que nous avons perdu : l'autorité véritable et la véritable liberté.

XIX

**Si la cause d'Henri V est bonne et vraie,
pourquoi donc n'est-elle pas plus populaire ?**

D'abord, parce que les calomnies de la Révolution ont fini par produire leur effet; puis, parce que quantité de gens de bien sont des *pleutres*.

Quantité de gens de bien croient et espèrent en la monarchie; mais il n'osent pas le dire tout haut. — Oh! que de petites lâchetés chez les gens de bien! Tout dernièrement un homme d'esprit les appelait « les *gens de bien* peu de cœur ». Pour la cause de la monarchie comme pour la cause de la Religion, quatre-vingt-dix

personnes sur cent rougissent de la vérité, et ont la déplorable faiblesse de ne pas affirmer hautement leurs convictions.

Jusqu'à quand les méchants seront-ils seuls à montrer de l'énergie, à s'entendre, à agir, à l'emporter presque partout, malgré leur infime minorité? Quoi! nous avons pour nous la vérité; DIEU est avec nous: et nous avons peur! Quelle anomalie!

Il y en a qui craignent qu'Henri V ne soit trop consciencieux, trop chrétien. Oui, il y en a, et beaucoup, même parmi les gens de bien, si réellement honnêtes, si bons et si nombreux. C'est insensé: un Souverain peut-il être trop chrétien, trop consciencieux, surtout dans un temps comme le nôtre, où il s'agit de relever les caractères énervés par la corruption, et de remonter le moral de la France? Ces pauvres disciples de M. Prud'homme ne se doutent pas du mal incalculable qu'ils font au pays: leur inintelligence et leur faiblesse ouvrent à deux battants les portes aux révolutionnaires et aux révolutions.

Un peu d'énergie! Et demain, si nous le voulons, la cause du Roi sera populaire, sera gagnée!

XX

**Comment Henri V vient de faire lui-même,
à deux reprises,
appel au bon sens et à la bonne foi de la France.**

Au mois d'octobre dernier, pendant que l'invasion allemande ensanglantait, écrasait la France; pendant que l'ennemi assiégeait et affamait Paris, Henri V a cru devoir faire un appel au bon sens et à la bonne foi du pays. Ses paroles si simples, si nobles, achèveront de convaincre les esprits qui pourraient douter encore.

« Français, écrivait le Prince le 9 octobre 1870, vous êtes de nouveau maîtres de vos destinées.

« Pour la quatrième fois depuis moins d'un demi-siècle, vos institutions politiques se sont écroulées et nous sommes livrés aux plus douloureuses épreuves.

« La France doit-elle voir le terme de ces agitations stériles, source de tant de malheurs? C'est à vous de répondre.

« Durant les longues années d'un exil immérité, je n'ai pas permis un seul jour que mon nom fût une cause de division et de trouble; mais aujourd'hui qu'il peut être un gage de conciliation et de sécurité, je n'hésite pas à dire à mon pays que je suis prêt à me dévouer tout entier à son bonheur.

« Oui, la France se relèvera si, éclairée par les leçons

de l'expérience, lasse de tant d'essais infructueux, elle consent à rentrer dans les voies que la Providence lui a tracées.

« Chef de cette maison de Bourbon, qui, avec l'aide de DIEU et de vos pères, a constitué la France dans sa puissante unité, je devais ressentir plus profondément que tout autre l'étendue de nos désastres, et mieux qu'à tout autre il m'appartient de les réparer.

« Ne l'oubliez pas : c'est par le retour à ses traditions de foi et d'honneur, que la grande nation, un moment affaiblie, recouvrera sa puissance et sa gloire.

« Je vous le disais naguère : gouverner ne consiste pas à flatter les passions des peuples, mais à s'appuyer sur leurs vertus.

« Ne vous laissez plus entraîner par de fatales illusions. Les institutions républicaines qui peuvent correspondre aux aspirations des sociétés nouvelles, ne prendront jamais racine sur notre vieux sol monarchique.

« Pénétré des besoins de mon temps, toute mon ambition est de fonder, avec vous, un gouvernement vraiment national, ayant le droit pour base, l'honnêteté pour moyen, la grandeur morale pour but.

« Effaçons jusqu'au souvenir de nos dissensions passées, si funestes au développement du véritable progrès et de la vraie liberté.

« Français, qu'un seul cri s'échappe de notre cœur :

« *Tout pour la France, par la France et avec la France !*

« HENRI. »

Plus récemment encore, le descendant de saint Louis écrivait, pour qu'on les rendît publiques, les lignes suivantes, qui ont produit sur tous les esprits honnêtes un incroyable effet. Ce nouveau manifeste résume, en le revêtant d'une autorité vraiment royale, les considérations renfermées dans le présent travail.

« Comme vous, mon cher ami, j'assiste l'âme navrée, aux cruelles péripéties de cette abominable guerre civile, qui a suivi de si près les désastres de l'invasion.

« Je n'ai pas besoin de vous dire combien je m'associe aux tristes réflexions, qu'elle vous inspire, et combien je comprends vos angoisses.

« Lorsque la première bombe étrangère éclata sur Paris, je ne me suis plus souvenu que des grandeurs de la ville où je suis né : j'ai jeté au monde un cri de douleur qui a été entendu ; je ne pouvais rien de plus, et aujourd'hui comme alors, je suis réduit à gémir sur les horreurs de cette guerre fratricide.

« Mais ayez confiance, les difficultés de cette douloureuse entreprise ne sont pas au-dessus de l'héroïsme de notre armée.

« Vous vivez, me dites-vous, au milieu d'hommes de tous les partis, préoccupés de savoir ce que je veux, ce que je désire, ce que j'espère.

« Faites-leur bien connaître mes pensées les plus intimes, et tous les sentiments dont je suis animé.

« Dites-leur que je ne les ai jamais trompés, que je ne les tromperai jamais, et que je leur demande, au nom de la civilisation, au nom du monde entier, témoin de nos

malheurs, d'oublier nos dissensions, nos préjugés et nos rancunes.

« Prémunissez-les contre les calomnies répandues dans l'intention de faire croire que, découragé par l'excès de nos infortunes, désespérant de l'avenir de mon pays, j'ai renoncé au bonheur de le sauver.

« Il sera sauvé, le jour où il cessera de confondre la licence avec la liberté; il le sera surtout quand il n'attendra plus son salut de ces gouvernements d'aventure, qui, après quelques années de fausse sécurité, le jettent dans d'effroyables abîmes.

« Au-dessus des agitations de la politique, il y a une France qui souffre, une France qui ne veut pas périr, et qui ne périra pas; car lorsque DIEU soumet une nation à de pareilles épreuves, c'est qu'il a encore sur elle de grands desseins.

« Sachons reconnaître aussi que l'abandon des principes est la vraie cause de nos désastres.

« Une nation chrétienne ne peut pas impunément déchirer les pages séculaires de son histoire, rompre la chaîne de ses traditions, inscrire en tête de sa constitution la négation des droits de DIEU, bannir toute pensée religieuse de ses codes et de son enseignement public. Dans ces conditions, elle ne fera jamais qu'une halte dans le désordre; elle oscillera perpétuellement entre le césarisme et l'anarchie, ces deux formes également honteuses des décadences païennes, et n'échappera pas au sort des peuples infidèles à leur mission.

« Le pays l'a bien compris, il a choisi pour mandatai-

res des hommes éclairés comme vous sur les besoins de leur temps, mais non moins pénétrés des principes nécessaires à toute société qui veut vivre dans l'honneur et dans la liberté.

« C'est pourquoi, mon cher ami, malgré ce qui reste de préjugés, tout le bon sens de la France aspire à la monarchie. Les lueurs de l'incendie lui font apercevoir son chemin; elle sent qu'il lui faut l'ordre, la justice, l'honnêteté; et qu'en dehors de la monarchie traditionnelle, elle ne peut rien espérer de tout cela.

« Combattez avec énergie les erreurs et les préventions qui trouvent un accès trop facile jusque dans les âmes les plus généreuses.

« On dit que je prétends me faire décerner un pouvoir sans limite. Plût à DIEU qu'on n'eût pas accordé si légèrement ce pouvoir à ceux qui, dans les jours d'orage, se sont présentés sous le nom de sauveurs! Nous n'aurions pas la douleur de gémir aujourd'hui sur les maux de la patrie.

« Ce que je demande, vous le savez, c'est de travailler à la régénération du pays; c'est de donner l'essor à toutes ses aspirations légitimes; c'est, à la tête de toute la Maison de France, de présider à ses destinées, en soumettant avec confiance les actes du gouvernement au sérieux contrôle de représentants librement élus.

« On dit que la monarchie traditionnelle est incompatible avec l'égalité de tous devant la loi.

« Répétez bien que je n'ignore pas à ce point les leçons de l'histoire et les conditions de la vie des peuples. Com-

ment tolérerais-je des privilèges pour d'autres, moi qui ne demande que celui de consacrer tous les instants de ma vie à la sécurité et au bonheur de la France, et d'être toujours à la peine avant d'être avec elle à l'honneur?

« On dit que l'indépendance de la Papauté m'est chère, et que je suis résolu à lui obtenir d'efficaces garanties. On dit vrai.

« La liberté de l'Église est la première condition de la paix des esprits et de l'ordre dans le monde. Protéger le Saint-Siège fut toujours l'honneur de notre patrie, et la cause la plus incontestable de sa grandeur parmi les nations. Ce n'est qu'aux époques de ses plus grands malheurs que la France a abandonné ce glorieux patronage.

« Croyez-le bien, je serai appelé non-seulement parce que je suis le droit, mais parce que je suis l'ordre, parce que je suis la réforme, parce que je suis le fondé de pouvoir nécessaire, pour remettre en sa place ce qui n'y est pas, et gouverner avec la justice et les lois, dans le but de réparer les maux du passé et de préparer enfin un avenir.

« On se dira que j'ai la vieille épée de la France dans la main, et dans la poitrine ce cœur de Roi et de père qui n'a point de parti.

« Je ne suis point un parti, et je ne veux pas revenir pour régner par un parti. Je n'ai ni injure à venger, ni ennemis à écarter, ni fortune à refaire, sauf celle de la France, et je puis choisir partout les ouvriers qui voudront loyalement s'associer à ce grand ouvrage.

« Je ne ramène que la Religion, la concorde et la paix. Je ne veux exercer de dictature que celle de la clémence,

parce que, dans mes mains seulement, la clémence est encore la justice.

« Voilà, mon cher ami, pourquoi je ne désespère pas de mon pays, et pourquoi je ne recule pas devant l'immensité de la tâche.

« La parole est à la France, et l'heure à DIEU.

« HENRI.

« 9 mai 1871. »

Je plains le cœur français, qui, devant de pareils accents, ne laisserait point échapper notre vieux cri national :
« VIVE LE ROI! »

CONCLUSION

« Et si, malgré tout cela, Henri V ne remontait point sur le trône? Si, pour une raison ou pour une autre, les faits venaient à ne pas répondre à vos principes et à vos espérances? »

— Eh bien! répondrais-je, ces principes n'en seraient pas moins certains en eux-mêmes, et la question de la monarchie chrétienne et légitime n'en resterait pas moins en elle-même une grande, une sainte vérité, digne de tout respect.

Si ce malheur arrivait, de deux choses l'une : ou bien la Providence, dans les secrets impénétrables de sa toute-puissance, réserverait à la France des voies extraordinaires de salut que la sagesse humaine ne peut absolument pas prévoir; — ou bien la pauvre France serait perdue sans retour, et irait s'effondrer totalement dans les abîmes sur le bord desquels nous la voyons penchée.

Espérons mieux, et de la bonté de DIEU, et de la protection de la très-sainte Vierge, à qui la France est consacrée. Espérons mieux du bon sens de notre France, qui, au fond, a de la foi et du cœur, et dont

les bonnes œuvres crient miséricorde devant le trône du Seigneur.

Pour ma part, je m'estimerais heureux si la lecture de ces quelques pages pouvait affermir dans la vérité ceux qui ont eu le bonheur de la professer toujours, et ramener quelques-uns de ceux qui ont eu, comme moi-même, le malheur de l'ignorer longtemps.

Que DIEU sauve la France ! Que DIEU et sa Mère lui rendent son Roi !

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME SIXIÈME

LES NOCES D'OR DE PIE IX.

I. Des Noces d'or.....	3
II. Comment Pie IX a pu célébrer ses Noces d'or.....	4
III. Comment le bon DIEU a voulu donner à ces Noces d'or un éclat et un retentissement extraordinaires.....	6
IV. Des préparatifs qui eurent lieu à Rome et dans l'État pon- tifical aux approches du grand jour.....	9
V. La veille de la fête.....	13
VI. Le Saint-Père à Saint-Jean de Latran.....	20
VII. L'aurore du 11 avril.....	22
VIII. La Messe du Saint-Père.....	23
IX. Réception solennelle des députations du monde catho- lique.....	26
X. La soirée du 11 avril.....	30
XI. Le Jubilé de Pie IX à Paris.....	36
XII. A Versailles, à Rennes, à Coutances.....	37
XIII. A Nantes et à Saint-Nazaire.....	41
XIV. A Tours, au Mans, à Bourges, à Poitiers, à Bordeaux, à Toulouse.....	48
XV. A Carcassonne, à Montpellier, à Nîmes, à Marseille, à Nice, à Cannes.....	53

XVI. A Avignon, à Lyon, à Bourg-en-Bresse, à Strasbourg, à Annecy, etc., etc.....	57
XVII. Les fêtes jubilaires de Pie IX en Italie.....	63
XVIII. Le 11 avril en Allemagne et en Prusse.....	66
XIX. Le Jubilé de Pie IX dans l'empire d'Autriche.....	75
XX. Le 11 avril en Suisse, en Belgique, en Angleterre, en Amérique.....	80
XXI. Rome le lendemain du Jubilé de Pie IX.....	86
XXII. Grande réception des dames au Vatican, et allocution du Saint-Père.....	93
XXIII. Audience des députés de la jeunesse catholique d'Italie.	98
XXIV. Allocution du Pape aux représentants des Ordres religieux.....	102
XXV. Quelques autres paroles du Saint-Père à l'occasion de ces fêtes.....	105
XXVI. Comment le moins suspect des journaux de Paris a parlé des fêtes catholiques du 11 avril.....	109
XXVII. Coup d'œil général et conclusion de ce récit.....	110

LE CONCILE.

PROLOGUE d'après nature.....	119
I. Ce que c'est qu'un Concile.....	125
II. Ce qu'il faut pour qu'un Concile soit vraiment œcuménique.....	126
III. Si les Conciles généraux sont nécessaires, et si le Pape est obligé, pour gouverner l'Église, d'assembler ainsi tous les Évêques en Concile.....	128
IV. Pourquoi Pie IX convoque en ce temps-ci un Concile œcuménique.....	130
V. De quoi va s'occuper le Concile.....	133
VI. De l'infailibilité des Conciles et comment Notre-Seigneur y enseigne en la personne du Pape et des Évêques....	136

VII. Sur quoi porte l'infaillibilité de l'Église et des Conciles...	138
VIII. Pourquoi, même en dehors de l'assistance du Saint-Esprit, l'autorité d'un Concile général est ce qu'il y a de plus grand et de plus respectable au monde.....	140
IX. Comment se préparent et se tiennent les séances d'un Concile œcuménique.....	143
X. Comment des Évêques qui ne parlent point la même langue feront pour s'entendre dans un Concile œcuménique..	147
XI. Ce que devient l'autorité souveraine et infaillible du Pape au milieu du Concile.....	149
XII. Comment, au Concile, chaque Évêque est vraiment Juge et Docteur, quoiqu'il ne soit pas personnellement infaillible.	153
XIII. Si les misères humaines de ceux qui composent le Concile doivent nous empêcher de respecter profondément leurs décrets.....	155
XIV. Ce que deviendrait un Concile d'où le Pape se retirerait..	157
XV. Ce que deviendrait, en particulier, une décision du Concile si le Pape refusait de l'approuver et de la confirmer.	159
XVI. Ce qu'il faudrait penser d'un chrétien, et même d'un ecclésiastique qui ne se soumettrait pas à tous les décrets du Concile.....	161
XVII. De la gravité du péché que commettrait le prince catholique qui, sous un prétexte quelconque, oserait s'opposer à l'exécution des décrets du Concile.....	163
XVIII. Pourquoi cette opposition aux décrets du Concile serait non-seulement un grand péché, mais de plus une grande faute, au point de vue du bien public.....	168
XIX. Comment le plus humble laïque peut et doit aider le Concile dans sa grande œuvre de salut public.....	169
APPENDICE.....	174

LE PAPE EST INFAILLIBLE.

I. Que le Concile du Vatican a défini l'infaillibilité du Pape , au nom et par l'autorité de DIEU-même.....	185
II. Ce que c'est que le Pape, et comment il est le Chef suprême de l'Église.....	187
III. Qu'il est tout simple que le Pape soit infaillible lorsqu'il nous parle comme Chef de l'Église.....	189
IV. Des idées ridicules que l'on se fait parfois de l'infaillibilité du Pape.....	191
V. Que ce n'est pas pour lui-même, mais pour nous que le Pape est infaillible.....	193
VI. Comment le Pape peut être infaillible, quoiqu'il ne soit qu'un homme.....	195
VII. Si le Pape est impeccable parce qu'il est infaillible.....	196
VIII. Comment un mauvais Pape peut-être et est infaillible, tout comme un bon.....	197
IX. Si l'on peut être catholique sans croire à l'infaillibilité du Pape.....	199
X. S'il est vrai, comme on a osé le dire, que le Concile du Va- tican n'a été ni vraiment œcuménique, ni vraiment libre.	201
XI. Que la cause du Pape est notre cause à tous.....	203
XII. Pourquoi la cause du pouvoir temporel du Pape est une cause religieuse à laquelle tout chrétien doit s'intéresser vivement.....	205
XIII. Pourquoi <i>la Révolution</i> est l'ennemie mortelle du Pape et de l'Église.....	208
XIV. Ce que c'est qu'aimer et respecter le Pape.....	211

LE DOGME DE L'INFAILLIBILITÉ.

PREMIÈRE PARTIE

LA DOCTRINE DE L'INFAILLIBILITÉ

PROLOGUE. Des idées bizarres qui courent le monde, au sujet de l'infaillibilité.....	218
I. Ce que c'est que l'infaillibilité de l'Église.....	220
II. Sur quoi porte l'infaillibilité de l'Église.....	223
III. Comment l'infaillibilité du Pape n'est, au fond, que l'infaillibilité même de l'Église.....	226
IV. Que l'infaillibilité du Pape est clairement enseignée par Notre-Seigneur lui-même dans l'évangile de saint Matthieu.....	230
V. Que l'infaillibilité pontificale est enseignée non moins clairement dans l'évangile de saint Luc.....	234
VI. Que l'évangile de saint Jean contient la même promesse.....	238
VII. Comme quoi le Pape est infaillible, par cela seul qu'il est l'Évêque du Siège Apostolique.....	242
VIII. Preuves péremptoires que, dans les sept premiers siècles, toute l'Église, tous les Conciles œcuméniques et tous les saints Pères ont cru, comme nous, à l'infaillibilité du Pape.....	245
IX. Comment, deux siècles plus tard, l'infaillibilité du Pape est également attestée par un Concile œcuménique.	248
X. Même témoignage rendu, au quinzième siècle, à la doctrine de l'infaillibilité par le Concile œcuménique de Florence.....	251
XI. Comment, depuis le Concile de Florence, deux condamnations officielles ont accentué de plus en plus la doctrine de l'infaillibilité.....	254
XII. Que, par son décret du 8 décembre 1854, le Pape Pie IX a fait un acte formel d'infaillibilité.....	259
XIII. État de la question en 1869, au moment où s'est ouvert le	

Concile du Vatican.....	261
XIV. Que le Concile œcuménique du Vatican a tranché définitivement la question de l'infaillibilité pontificale.....	266

DEUXIÈME PARTIE

LES OBJECTIONS CONTRE LA DOCTRINE

I. S'il y a eu des Papes hérétiques, et de la prétendue condamnation du Pape Honorius.....	273
II. Si la doctrine de l'infaillibilité du Pape repose sur les <i>fausses Décrétales</i>	278
III. Comment il a pu se faire que Bossuet et d'autres grands esprits n'aient pas admis l'infaillibilité du Pape.....	280
IV. S'il est impossible en soi qu'un homme peccable soit infaillible.....	284
V. Si l'infaillibilité du Pape peut être dite <i>personnelle</i>	287
VI. Si l'infaillibilité du Pape peut être dite <i>séparée et absolue</i>	291
VII. Si le dogme de l'infaillibilité fait du Pape une sorte de demi-Dieu, maître absolu de l'entendement humain....	295
VIII. Si la proclamation de l'infaillibilité du Pape réduit le moins du monde l'autorité des Evêques.....	297
IX. Si l'infaillibilité du Pape lèse en rien la liberté et les droits des gouvernements.....	301
X. Si la proclamation de l'infaillibilité du Pape viole le Concordat.....	305
XI. Si l'Église ne va pas, quelque beau jour, étendre à chaque Evêque, à chaque curé l'infaillibilité qu'elle vient de décerner au Pape.....	310
XII. Si la doctrine de l'infaillibilité pontificale est l'œuvre des Jésuites et d'une école de mensonges, de fourberies, etc.....	312

TROISIÈME PARTIE

LES OBJECTIONS CONTRE LA DÉFINITION

I. S'il est vrai que le Concile du Vatican n'ait pas été œcuménique	317
II. S'il est vrai que le Concile n'ait pas été libre dans la définition de l'infaillibilité	321
III. S'il est vrai que, dans la salle du Concile, les Evêques ne s'entendaient pas	328
IV. S'il est vrai que l'unanimité morale était requise pour la légitimité de la définition:	330
V. S'il est vrai que l'intelligence, la science et l'amour de la liberté étaient exclusivement du côté des opposants.	335
VI. Si c'est le Pape et le Concile qu'il faut rendre responsables des divisions qui ont précédé, accompagné et suivi la définition	340
VII. Quels ont été les vrais agitateurs	345
VIII. S'il est vrai que, pour arriver à la définition, la Cour de Rome ait employé des moyens révolutionnaires	352
IX. S'il est vrai qu'il était souverainement inopportun de définir l'infaillibilité du Pape	356
X. Si la définition de l'infaillibilité pontificale est capable d'éloigner les protestants, les schismatiques et les libres-penseurs	363
XI. Curieux témoignage d'un des principaux organes du protestantisme anglais	367
XII. S'il est vrai que, pour obliger en conscience, la Constitution Apostolique du 18 juillet ait eu besoin d'une promulgation ultérieure	370
XIII. Un mot sur les journaux, les brochures et les libelles qui combattaient l'infaillibilité	379
XIV. Du rôle qu'a joué la Franc-Maçonnerie dans cette grande affaire	387
XV. Si, en définitive, le décret de l'infaillibilité a causé, dans l'Eglise, les déplorables déchirements que prédisait l'opposition	393

CONCLUSIONS PRATIQUES.

I. Croire et professer l'infaillibilité pontificale.....	399
II. Il le faut, sous peine de péché mortel d'hérésie.....	400
III. C'est avant tout le Pape qu'il faut suivre.....	400
IV. La pierre de touche en matière de doctrine.....	404
V. Ce qu'il faudrait faire en cas de schisme et de division...	406
VI. Demi-schisme et demi-hérésie.....	410
VII. Les dames.	412
VIII. Les jeunes gens.	416
IX. Les anciens adversaires de la définition.	418

VIVE LE ROI !

Trois mots sur la politique.....	429
I. Pourquoi après cinq ou six essais, plus misérables les uns que les autres, la France tourne enfin ses regards vers le principe monarchique représenté par Henri V.....	431
II. Comment et en quel sens Henri V est, de droit, le légitime Souverain de la France.....	434
III. Ce que c'est que le <i>droit divin</i> , dont on se moque avec tant de légèreté.....	436
IV. Comment on peut reconnaître avec certitude sur qui repose le droit divin.....	439
V. Comment et pourquoi, depuis le commencement de notre siècle, il a été souvent très-difficile de déterminer de quel côté se trouvait le droit divin.....	443
VI. Pourquoi la France ne parvient pas à se constituer en république.....	447
VII. Ce que c'est que la Révolution, adversaire du droit divin et par conséquent de la cause d'Henri V.....	449
VIII. Que l'antique monarchie chrétienne, qu'il s'agit de restaurer en France, diffère essentiellement de tous les pouvoirs qui nous ont gouvernés depuis 89.....	453

IX. Si en remontant sur le trône de France, le Roi y fera monter avec lui « le despotisme et la tyrannie ».....	455
X. Que la monarchie chrétienne, représentée par Henri V, n'a rien de commun avec « les abus de l'ancien régime ».....	460
XI. S'il est vrai que le règne d'Henri V serait le règne d'une caste privilégiée, le règne de la noblesse et de la Cour.	464
XII. Quelle est la vraie liberté que la France attend de son Roi.	467
XIII. Si Henri V va rétablir, comme on veut le faire croire, « la dîme et les droits féodaux ».....	468
XIV. Si Henri V forcera tout le monde d'aller à la messe et à confesse.....	471
XV. Pourquoi tous les hommes d'ordre doivent saluer avec bonheur le retour d'Henri V.....	473
XVI. Comment, chez un très-grand nombre de gens de bien, appartenant aux anciens partis politiques, le retour de la monarchie légitime n'est que la réalisation de ce qu'ils ont vainement cherché jusqu'ici.....	475
XVII. Pourquoi les ouvriers et les paysans sont tout spécialement intéressés au rétablissement de la monarchie légitime.....	478
XVIII. Si cela vaut la peine de rappeler Henri V, puisqu'il n'a pas d'enfants.....	483
XIX. Si la cause d'Henri V est bonne et vraie, pourquoi donc n'est-elle pas plus populaire?.....	484
XX. Comment Henri V vient de faire lui-même, à deux reprises, appel au bon sens et à la bonne foi de la France.	486
CONCLUSION.....	493